This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

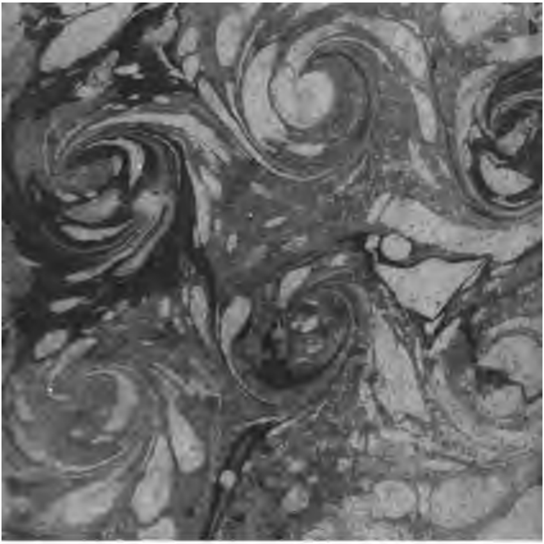

AS
161
.T8

392. Les parties qui ...
liv. ~~Et Largent ne sonc~~
Numeraire

722. des 101 offi.ers ~~Et non~~

632. Discours. de m.r de mimeu
l'academie ... pr
avoir vu fidelle temoin
des actions de mg. le
m.r le mar.al de vilar
a dit la meme chose

686. Les plaisirs n'Etant
fondes que sur les besoins

737. divers actions de di
docteur anglois sur la
dependence du roy de
les sujets. ou peuple

855. on tua et Salassa femme et ses enfans pr. manger ~~de quoy~~ ~~Et tomber~~ soutenir le siege

856. Sertorius avoit une biche quil fesoit croire quelle linstruisoit de tt.

938
La reine Elizabeth congedia les ambassadeurs deurope

1062
pr. quoy on esteint peu a peu les cierges a tenebres

La ceremonie de Lacgand[illegible]
a esté substituée a une cerem[illegible]
payenne

1097.
titre d'un livre sur les
Scrupules du P. Bourre[illegible]

1099: autre livre de L[illegible]
Les bons mots des gar[illegible]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril 1708.

CAR. MAR. DE LA CONDAMINE

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez JAQUES ESTIENNE Libraire, Ruë Saint Jaques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Vertu.

Avec Privilege & Approbation. 1708.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.
Avril 1708.

ARTICLE XL.

HISTOIRE DE BRETAGNE composée sur les tîtres & les Auteurs originaux, par Dom Guy Alexis Lobineau Prêtre Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur, enrichie de plusieurs Portraits & Tombeaux en taille douce. Tome premier contenant l'Histoire divisée en vingt-deux livres. A Paris chez la Veuve de François Muguet, ruë de la Harpe 1707. *in folio pages* 965.

LA Bretagne qui pendant plus de mille ans a eu ses Souverains particuliers, presque toûjours agitée de guerres civiles, interessée par sa situa-

tion dans toutes les affaires de France & d'Angleterre, fertile en Guerriers celebres, offroit depuis longtems aux meilleurs Historiens une riche matiere. Le Baud, Bouchart, Dargentré, avoient entrepris de la mettre en œuvre, & n'avoient fait qu'augmenter dans les Bretons zelez pour leur patrie, le desir de voir un si beau sujet manié par des mains plus habiles. Le R. P. Augustin du Paz Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, connu par l'Histoire genealogique de plusieurs Maisons illustres de Bretagne, & le Marquis de Molac ayeul du dernier mort, auroient prévenu les R. PP. Benedictins de la Congregation de Saint Maur, si la mort n'avoit interrompu leurs desseins. On pouvoit se promettre du travail de ces deux Auteurs une Histoire exacte. Le P. du Paz avoit du discernement & de la bonne foi. Il joignoit un esprit net & solide à une application infatigable. Mr. le Marquis de Molac étoit plus en état qu'un autre, de faire toutes les recherches necessaires, pour rendre son Ouvrage complet.

Avril 1708.

Il ne reſtoit du travail du Sçavant Dominicain, & des recherches du Marquis, que quelques Memoires aſſez informes. Tout le monde ſouhaitoit une nouvelle Hiſtoire de Bretagne, & perſonne ne ſongeoit à l'entreprendre, quand feu Monſieur l'Evêque de Quimper *François* de Coëtlogon engagea Dom Maur Audren docte Benedictin, alors Prieur de Landtevenec à s'y appliquer. Pluſieurs Religieux, entre autres Dom Antoine le Gallois, Dom Denis Brient, Dom Joſeph Rougier, & l'Auteur avec eux s'employérent par les ordres & ſous la direction de Dom Audren, à préparer les materiaux de la nouvelle Hiſtoire. Dom Guy Alexis Lobineau, après avoir partagé avec ſes Confreres les fatigues de la recherche, a eu ſeul le ſoin de reduire & d'arranger les parties de ce curieux Ouvrage, & toute la peine de la compoſition. On ne peut lui refuſer la gloire que merite un Critique juſte & delicat, qui fidelle à ne pas aller plus loin que ſes preuves, n'impoſe jamais au Lecteur par

des airs de confiance, & par des déciſions préſomptueuſes, qui préfere une ſage incertitude à des conjectures hardies, qui propoſe avec netteté les raiſons de ſe déterminer, mais qui ne cache pas les raiſons de douter. On ne lui refuſera pas non plus la gloire d'avoir le ſtyle net, ferme, & coulant, ſans affectation & ſans rudeſſe.

Il rend compte dans la Préface de ce premier tome, & de tous les ſecours qu'il a reçûs, & de la methode qu'il a ſuivie.

Je me ſuis propoſé, dit-il, d'écrire l'Hiſtoire, non des Ducs de Bretagne ſeulement, mais de toute la Nation: ce qui m'a obligé de ſuivre les Bretons par tout où ils ont porté leurs armes. Ce projet donne à ſon Ouvrage une grande étenduë, & renferme les plus beaux évenemens de l'Hiſtoire des Nations voiſines: voilà ſon plan. Dans l'éxécution l'Auteur s'eſt défendu tous ces ornemens, que l'imagination aime à prêter aux narrations pour les embellir. Il a conſervé aux perſonnes, aux dignitez, aux habillemens, aux

armes, aux ceremonies, les noms anciens : voilà sa méthode qui consiste dans un attachement scrupuleux à la verité. La préface finit par des additions utiles, pour corriger, ou du moins pour éclaircir differens endroits, sur lesquels Dom Lobineau n'avoit pas encore toutes les lumieres necessaires dans le tems qu'il a été obligé d'imprimer.

Avant que de donner, selon nôtre coûtume, une idée de l'Histoire Bretonne ; nous dirons, qu'on doit être aussi content de l'Imprimeur que de l'Auteur. L'édition répond à la magnificence des Etats de Bretagne, qui dans des tems difficiles ont fait éclater une liberalité, qu'on ne sçauroit trop proposer pour exemple aux autres Provinces du Royaume, & même aux autres Etats de l'Europe. Venons à l'extrait de l'Ouvrage même.

Ce n'est point en Conquerans, que les Bretons abordent dans cette partie maritime des Gaules qui porte aujourd'hui leur nom. Chassez par les Anglois de l'Isle de la grande Bretagne, ils s'établissent vers l'an

458. dans une contrée presque deserte, & laissant aux Romains, & depuis aux François, la plus belle partie de l'ancienne Armorique, ils s'étendent le long des côtes. Rival est leur premier Souverain, mais il n'a point de successeur qui domine sur toute la Nation. Plusieurs Comtes partagent entre eux la nouvelle Bretagne. Le seul Judicaël contemporain de Dagobert, paroît avoir regné sur la Nation Bretonne presque entiere. Il regne en Saint avec beaucoup de prudence, de bonté, de gloire; mais la Monarchie se démembre incontinent après sa mort. Les Bretons ainsi divisez soutiennent cependant l'effort des armes Françoises; tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, jamais domptez, ils ne cedent qu'à la fortune de Charlemagne. Nominoë Prince Breton, à qui Loüis le débonnaire avoit confié le gouvernement de sa patrie, par un choix que les Politiques n'aprouveront pas, garde une fidelité inviolable à son bienfacteur, prévenu contre lui & devenu même son persecuteur: mais dégagé par sa mort

des ſcrupules de la reconnoiſſance, il ne ſonge plus qu'à mettre ſa Nation en liberté, qu'à jetter les fondemens d'une Monarchie durable. Il avance beaucoup ſon projet, que Jarnithin, Morvan, & Viomark avoient tenté vainement. Auſſi Nominoë conduit-il ce grand deſſein avec une valeur, une prudence, une fermeté, qui lui aſſurent parmi les grands Princes une place diſtinguée, il laiſſe la couronne à ſon fils Eriſpoë Prince d'un naturel plus pacifique.

Salomon couſin d'Eriſpoë, l'aſſaſſine, & regne moins en Uſurpateur qu'en Prince véritablement Chrétien. Sa rigoureuſe pénitence éprouvée par une revolte generale, dont le Chef eſt ſon gendre & ſon favori, & conſommée par une mort cruelle, juſte punition de ſon attentat ſur Eriſpoë, mais ſoufferte avec une ſainte conſtance, a porté les peuples à le reverer comme un Bien-heureux,

Paſquiten ſon gendre & Gurvand Comte de Rennes, gendre d'Eriſpoë partagent le Royaume de Salomon. Ce que l'Auteur raconte ſur

la foi des Auteurs François & contemporains, des grandes actions de Gurvand, égale tout ce que les Poëtes ont inventé de plus merveilleux en faveur de leurs demi-Dieux. Avec deux cens hommes il défie au combat une nombreuſe armée de Normans, qui n'oſe ſe commettre avec lui. Avec mille hommes il en défait trente mille commandez par le traitre Paſquiten. Malade à l'extremité il ſe fait porter en litiere à la tête de ſes troupes, pour répondre à leur confiance, & n'expire qu'après avoir remporté une victoire complette ſur le parricide gendre de Salomon, qui meurt peu de tems après aſſaſſiné par des ſujets auſſi perfides que lui.

La Bretagne diviſée de nouveau entre pluſieurs petits Princes, & ravagée par les Normans, ne fournit plus à Dom Lobineau qu'une matiere confuſe & deſagréable. L'attention du Lecteur languiroit, ſi l'habile Auteur ne l'occupoit agréablement par un détail curieux des mœurs anciennes des Bretons, & par une Critique judicieuſe de la vie

des Saints honorez en Bretagne, qui ont vécu dans ces tems & dont on a publié des actes si fabuleux.

Alain I. ou le Grand, frere de Pasquiten chasse les Normans, & soûmet tous les Princes Bretons. Sa mort expose la Bretagne à de nouvelles invasions des Normans : Incon un de leurs Chefs, reduit tout ce malheureux pays sous le joug d'une cruelle servitude pendant cinq ou six ans. Alain Barbe-torte fils d'une fille d'Alain le Grand rassemble les Bretons fugitifs en Angleterre, passe la mer & délivre sa patrie. Après sa mort les Comtes de Rennes, de Nantes, & de Cornoüaille se disputent la Souveraineté. Géoffroi premier, Alain troisiéme, Eudon, Conan second, Hoël, prennent le titre de Ducs, & poussent aussi loin qu'ils peuvent l'autorité ducale, qu'Alain IV. dit Fergent étend encore davantage. Il descendoit des Comtes de Cornoüaille du côté paternel, & des Comtes de Rennes du côté maternel.

Le troisiéme livre finit par des remarques sçavantes sur l'origine

des surnoms & des fiefs, sur celle de la plûpart des Maisons illustres de Bretagne, & sur les coutumes particulieres de ces tems là.

Le quatriéme livre commence par l'Histoire de Robert d'Arbrissel. En la lisant on n'a pû s'empêcher de blâmer ceux qui conseilloient à l'Auteur de la retrancher. Les succès Apostoliques du Saint Instituteur de Fontevraut font trop d'honneur à sa patrie, pour ne pas meriter une place dans l'Histoire de Bretagne.

L'Histoire de Pierre Abaillard, qui commence le cinquiéme livre, a quelque chose de plus singulier. La compassion qu'ont dû inspirer à l'Auteur les malheurs d'un si grand homme Breton & Benedictin, excuse les efforts qu'il fait pour diminuer ses fautes. Cette compassion au reste retenue dans de justes bornes, n'empêche pas le P. Lobineau de déclarer nettement, *qu'il n'entreprend point la défense d'Abaillard contre un Saint reveré de toute l'Eglise*, * *& contre un Concile, dont le jugement a*

* Saint Bernard.

été confirmé par le Souverain Pontife. L'erreur bizarre d'Eon. de l'Etoile Héréſiarque Breton paroîtroit incroyable, ſi ce qu'on lit ici de ſon extravagante ſecte, ne ſe trouvoit appuyé ſur des actes d'une autorité inconteſtable.

Revenons aux Ducs, dont la ſuite depuis Alain Fergent eſt moins interrompuë. Ce Prince après un regne glorieux embraſſe la profeſſion monaſtique dans l'Abbaye de Rhedon. Conan III. lui ſuccede, Prince équitable, mais violent. Il méconnoît en mourant Hoël qui paſſoit pour ſon fils. Eudon, ſecond mari de Berthe fille de Conan, diſpute la couronne à Hoël. Conan. IV. fils du premier mari de Berthe, dépoſſede Eudon. Henri ſecond Roi d'Angleterre abuſe de la foibleſſe de Conan IV. & s'empare de la Bretagne, dont-il aſſure la poſſeſſion à Géoffroi ſon troiſiéme fils en le mariant avec Conſtance fille de Conan. Artur fils de Geoffroi eſt aſſaſſiné par ſon oncle Jean Sans-terre Roi d'Angleterre. Alix de Thoüars fille de Guy de Thoüars, & de Conſ-

tance mere d'Artur, porte le Duché à Pierre de Dreux Prince du Sang de France. L'activité de Pierre de Dreux lui attirre de fâcheuſes affaires du côté de la France; mais elle acheve de le rendre maître de la Bretagne. Depuis ce tems les interêts des Ducs de Bretagne ſont tellement confondus avec ceux des Rois de France & d'Angleterre, qu'on n'a pû écrire l'Hiſtoire de Bretagne ſans y mêler l'Hiſtoire de ces deux grands Royaumes.

Jean premier, fils de Pierre termine le procés de la regale & les longs differens du Clergé de Bretagne avec le Souverain. Il voit par un rare bonheur naître ſon arriere petit fils.

Jean ſecond, Artur ſecond, & Jean troiſiéme regnent ſans beaucoup d'éclat. La mort de ce dernier eſt le commencement de la guerre civile, ſi fameuſe & ſi funeſte entre Charles de Blois mari de Jeanne fille de Guy frere du Duc, & Jean Comte de Montfort frere du Duc & pui-né de Guy. Le droit de Charles de Blois reconnu par la Nobleſſe

de Bretagne, soûtenu des forces de la France, défendu par Bertrand du Guesclin cede enfin à la fortune de Jean le Conquerant fils du Comte de Montfort. La narration de ce fameux different attache agréablement par des avantures surprenantes, des exploits heroïques. Les deux prétendans prisonniers de guerre, la Comtesse de Montfort à la tête des armées, le celebre combat de l'élite des deux partis, trente Bretons vainqueurs contre trente Anglois vaincus, Bertrand du Guesclin opposé à Olivier de Clisson, égalent les plus beaux traits de l'Histoire Grecque ou Romaine.

C'est pendant ces troubles domestiques, que Bertrand du Guesclin suivi de troupes Bretonnes, délivre la Castille d'un Tyran protégé par l'Angleterre, & qu'il met sur le trône Henri second pere de tant de Rois.

Les exploits de Bertrand du Guesclin en faveur de la France, & ceux d'Olivier de Clisson, les services qui ont merité à l'un & à l'autre l'épée de Connêtable, les étranges révo-

lutions de la fortune de Jean le Conquerant Duc de Bretagne, chaſſé par ſes ſujets, & rappellé lorsqu'il ſembloit ne devoir plus rien eſperer, la diſgrace du Connétable du Gueſclin cauſée par de faux rapports, & ſa mort lors qu'il ſe retiroit en Eſpagne, les entrepriſes de Cliſſon devenu Connétable, & allié des enfans de Charles de Blois, ſa priſon, & le peril dont le ſauve la ſage deſobéïſſance de Bavalan aux ordres cruels & imprudens du Duc, ſe font remarquer dans le douziéme & le trézième Livre.

On voit dans le quatorziéme Cliſſon aſſaſſiné par Pierre de Craon, & enſuite banni de la Cour de France, reſter encore aſſez puiſſant pour faire la guerre au Duc de Bretagne, la mort de Jean le Conquerant, & celle d'Olivier Cliſſon.

Qu'il nous ſoit permis de comparer Cliſſon avec Bertrand du Gueſclin ſon predéceſſeur dans la dignité de Connétable. Ces deux Seigneurs Bretons ſont parvenus au même honneur par des routes auſſi differentes que leur caractere. Bertrand

du Guesclin joignoit à la franchise Bretonne la probité Chrétienne, & tout le réel de cette magnanimité, dont la seule apparence a fait tant de grands hommes. Intrepide, desinteressé, plus liberal que magnifique, fidelle à sa parole jusqu'au scrupule, ami solide, ennemi genereux. L'éclat de tant de vertus n'étoit terni par aucun vice. Si quelques Capitaines paroissent avoir mieux possedé que lui les secrets de l'Art militaire, son extrême valeur lui tint lieu d'habileté, son courage suppléoit aux mesures qu'il n'avoit pas prises, & l'audace de ses attaques déconcertoit ordinairement la précaution des Guerriers méthodiques. Olivier de Clisson a brillé par sa valeur & par sa capacité militaire; mais une profonde Politique le distinguoit davantage. Ambitieux, rusé plus qu'un Breton ne doit l'être, vif sur ses interêts, plus magnifique que liberal, attentif aux occasions de s'enrichir, adroit à se ménager des ressources, prêt à changer de partis & de manieres selon les occurrences, en un mot autant superieur à

Bertrand du Guesclin par l'esprit, qu'il lui étoit inferieur par le cœur. Clisson tenoit plus des Heros Grecs, Guesclin ressembloit davantage aux Heros Romains.

D'autres Heros Bretons entrent sur la Scene, pour remplacer Guesclin & Clisson. Jean de Rieux Maréchal de France premier du nom, descend en Angleterre avec onze cens Bretons, & joint au Prince des anciens Bretons de la Principauté de Galles, ravage soixante lieuës de païs. Tanguy du Chastel prend le Château Saint Ange & délivre Rome de la Tyrannie de Ladislas Usurpateur du Royaume de Naples. Artur de Bretagne Comte de Richemont, second fils de Jean le Conquerant, passe en France, dont il deviendra Connétable, après avoir contribué plus que personne à en chasser l'Usurpateur Anglois.

Cependant Jean cinquiéme Duc de Bretagne est arrêté par les petits fils de Charles de Blois, dont cette perfidie cause la ruine. Le Duc dans sa captivité ne paroît rien moins qu'un Heros. François premier son

fils lui ſuccede, & a pour ſucceſſeur Pierre ſecond ſon frere. Le peu de merite de ces trois Ducs n'intereſſe pas fort le Lecteur, dont l'attention n'eſt diſtraite des exploits de Richemont & de du Chaſtel, que par le ſupplice honteux du Maréchal de Raiz, & la fin tragique du Prince Gilles de Bretagne, dont la mort cauſe celle de François premier ſon frere & ſon perſecuteur, par les remords qu'elle lui inſpire.

Tanguy du Chaſtel éteint le Schiſme de Felix V. Le Comte de Richemont Connétable de France, a plus de peine à ſe défendre contre un favori qui lui doit ſa fortune, & contre le Roi ſéduit par cet ingrat, qu'il n'en auroit à délivrer la France du joug des Anglois. Banni de la Cour il aſſemble à ſes frais une armée pour ſervir le Roi malgré le Roi même. Son entrevûë avec la Pucelle eſt ſinguliere : il va la joindre au ſiege de Beaugency : on vient lui dire de ſa part qu'il ait à ſe retirer, ou qu'elle le combattra : ainſi l'avoit ordonné le Roi, ou plûtôt ſon Favori : *Jeanne*, lui dit le

Connétable en l'abordant, *on m'a dit que vous me voulez combattre : je ne sçai si vous êtes de par Dieu ou non : si vous êtes de par Dieu, je ne crains rien; car Dieu sçait mon bon vouloir : si vous êtes de par le Diable, je vous crains encore moins.* Ni la prise de Baugency rendu d'abord au Connétable, ni la Victoire de Patay ne changent point l'esprit du Roi. Il persiste à refuser les services du Connétable toûjours victorieux ; & le Connétable persiste à vaincre pour lui malgré lui. Réduit à soûtenir la guerre contre le Favori, il la soûtient, sans manquer à ce qu'il doit au Roi. Telle est la destinée des Heros Bretons. On a vû du Guesclin le prouver : du Chastel a eu le même sort : peu propres au manége de la Cour, leur franchise, leur droiture inflexible, leur en a presque toûjours attiré la disgrace : mais nulle disgrace, nul traitement injuste n'a pû donner atteinte à leur fidelité pour le Prince. Le Connétable enfin fait arrêter le Favori, & desormais libre d'inquiétude du côté de la Cour, il pousse vivement les Anglois, leur enleve

Paris & Meaux. De nouvelles factions de Cour arrêtent la suite de ses Victoires. Il les dissipe, & ne laisse qu'une seule Ville d'importance aux Anglois qui, quand il avoit reçû l'épée de Connétable, étoient maîtres du Royaume à une Ville près. Ce grand homme après la mort de son neveu Pierre second, est Duc de Bretagne sous le nom d'Artur second. Son Regne est trop court pour le bonheur du païs. Il meurt empoisonné par quelqu'un de ses ennemis de la Cour de France. Le P. Lobineau en a donné un portrait qu'on lira avec plaisir.

François second Comte d'Estampes monte sur le thrône. Il étoit neveu du Duc Artur second fils de Richard le dernier de ses freres.

Le regne de ce Prince, toûjours gouverné par des Maîtresses & des Favoris, n'est qu'une suite de troubles, de revoltes, de partis embrassez legerement & quitez plus legerement.

Les intrigues pour le mariage d'Anne de Bretagne recherchée par

le Prince de Galles, le Duc d'C
leans, le Sire d'Albret, mariée
Procureur à Maximilien Roi
Romains, & qui cependant ép
se Charles VIII. Rôi de Fran
& ensuite Loüis XII. la vie de
te grande Princesse, & celle
Claude & Renée de France ses fil
l'union de la Bretagne à la Cour
ne de France, remplissent les qu
derniers livres de cette Histoi
qui finit par des recherches curi
ses sur les mœurs des Bretons, &
usages du païs sous les derniers D
L'ample table des noms & des
tieres que l'on trouve à la fin
volume, est d'une exactitude
surprend ; elle sera d'une gra
utilité. Le second tome renferm
preuves de l'Histoire. Nous en
lerons une autre fois.

ARTICLE XLI.

OBSERVATIONUM selectarum ad rem Litterariam spectantium tomus IV. C'est à dire, *Observations choisies & sçavantes.* A Hall de Magdebourg, chez Ranger, *in* 12. *pages* 462.

CE tome commence par deux Observations, qui contiennent un abregé de la vie de Jean-Jaques Boissard de Besançon, & un catalogue de ses Ouvrages, qui sont la Topographie de Rome, un Traité de la divination, un Recüeil de portraits d'Empereurs Turcs, un autre Recüeil de portraits d'Hommes illustres. La troisiéme Observation est sur le nombre des Muses, qui de trois est venu à neuf. La quatriéme sur les Dieux appellez *Indigetes*, qui étoient des hommes déïfiez. Les deux suivantes traitent legerement de trois vices capitaux, la superbe, l'avarice, la débauche. *L'Index expurgatorius* de Jean Marie Brasichellen est rapporté dans la septiéme.

Dans la huitiéme l'Auteur soutient contre Limnæus, que depuis les Constitutions de l'Empereur Maximilien I. Les differens Etats dont est composé l'Empire, n'ont aucun droit de se faire la guerre entre eux, puisqu'ils sont tous soumis à un Tribunal superieur & établi pour prononcer sur leurs contestations. Ils n'ont pas même le droit d'attaquer d'autres Etats hors les limites de l'Empire; & l'Empereur ne l'a pas non plus sans le consentement de tout le Corps de l'Empire. Mais il leur est permis de se défendre, s'ils sont attaquez: il leur est aussi permis de lever des troupes, de se tenir armez, de fournir leurs arcenaux, & de fortifier leur places. Il remarque fort bien que toute guerre, si elle est juste, est défensive en sa cause; puisqu'elle ne peut être entreprise que pour vanger ou pour repousser une injustice. *Causa justa belli suscipiendi nulla alia esse potest, nisi injuria*: dit Grotius l.1. *de jure belli & pacis*, c.2.

Une grande dispute s'étant élevée à Cologne vers l'an 1515. touchant

 les

les livres des Juifs, que l'Université de cette Ville jugea devoir être tous ſans exception condamnez au feu & ſupprimez ; Jean Reuchlin, autrement nommé Capnion, homme ſçavant en Hebreu s'oppoſa à une Sentence ſi rigoureuſe, & ſoutint que pluſieurs meritoient d'être conſervez. *Dans* cette querelle parut une vive Satyre contre l'Univerſité, intitulée *Epiſtola obſcurorum virorum:* elle fut attribuée à Reuchlin. L'Obſervation neuviéme montre qu'elle eſt d'Ulric Huttenus.

Il n'eſt pas permis à un honnête homme de s'amuſer à la dixiéme. Ce ſont des tableaux & des peintures contre la Cour de Rome.

Trois tomes de Droit compoſez par Hertius, ſont loüez dans la onziéme ; non ſeulement Hertius y fait voir beaucoup d'érudition, mais il deſcend dans le détail du Droit particulier d'Alemagne. Avant Conringius, dit cet Auteur, les Juriſconſultes attachez uniquement à l'étude du Droit Romain, avoient négligé cette partie la plus eſſentielle de leur profeſſion, & ignoroient les

Loix & les Uſages de leur Patrie.

Les réveries ſi connuës de Guillaume Poſtel avec le Catalogue de ſes Ouvrages rempliſſent la douziéme Obſervation. Un ſujet auſſi frivole en ſoi, mais un peu plus curieux eſt traité dans la ſuivante. La Credulité des hommes, à la honte de la raiſon, a été juſqu'à ſe faire un oracle des Poëmes d'Homere & de Virgile ouverts au hazard ; & à s'imaginer de voir leur deſtinée écrite dans les premiers Vers qui s'offroient à leurs yeux. Ainſi Adrien, Alexandre ſevere, & Macrin, ſe crurent appellez à l'Empire : Socrate même & Brutus tirérent un augure de leur mort prochaine, des vers d Homere : mais il faut croire en faveur de leur ſageſſe, qu'ils n'y ajoutérent pas foi. Les Chrétiens ſe laiſſérent auſſi aller à cette ſorte de divination en ſe ſervant des Livres Saints, qu'ils n'ouvroient qu'aprés les avoir mis ſur l'Autel, & aprés avoir fait quelques prieres. Gregoire de Tours dans ſon hiſtoire liv. 4. c.16. & liv.5. c.14. en rapporte deux triſtes exemples de Chramnus fils

de Clotaire I. & de Merovée fils de Chilperic : & il avoüe de lui-même *liv.5. c. 49.* qu'il y eut aussi recours. Quelquefois les premieres paroles qu'on entendoit chanter à la Messe en y entrant, étoient prises pour un présage : de là Clovis, au rapport du même Gregoire de Tours *liv.2. c.39.* se promit un heureux succés de son expedition contre Alaric. Jusques dans les élections des Evêques cette coutume s'introduisit, comme en celles de Saint Martin & de *Saint* Agnan ; mais il faut ajouter qu'ayant été faites canoniquement, le peuple trouva qu'elles étoient conformes à ce qui se chantoit : ce qui n'est plus divination. Le livre des Evangiles mis sur leur tête dans la consecration, donnoit aussi un présage de leur épiscopat, par la premiere sentence qui se lisoit au haut de la page : mais en effet ce n'étoit qu'une sentence que le nouvel Evêque s'appliquoit ; comme les Papes encore s'en choisissent une particuliere. L'Auteur renvoye au Glossaire de Mr. du Canges sur le mot *Sortes Sanctorum*, pour avoir plus

d'exemples de cette divination, qui fut condamnée de superstition & prohibée par le Concile de Vannes can. 16^e^. environ l'an 465. par celui d'Agde can. 48^e^. par le premier d'Orleans can. 30^e^. par celui d'Auxerre can. 4^e^. & par les Capitulaires de Charlemagne.

Selon cet Auteur, dans la 14^e^. Observation, il est d'une grande importance pour la Physique, de sçavoir distinguer le mixte & le tissu, *mixtum* & *textum*. Mixte est un composé de parties tres-petites & insensibles. Tissu est un composé de parties sensibles par leur grandeur. On est surpris d'entendre conclurre de ces définitions, que la matiere n'est pas homogene ni divisible à l'infini.

A l'occasion de la Géographie ancienne de Cellarius, quelques fautes des anciens Auteurs contre la Géographie, qui sont remarquées dans la 15^e^. Observation, servent comme de préludes à relever celles de nos Auteurs François. Quelques bons mots échapez à quelques-uns d'eux contre les Alemans, leur attirent une severe critique. Au moins

à Hall on doit être content de cette abondance de loüanges, prodiguées à Cellarius dans les premiers Memoires de Trevoux.

La nature du feu est encore ignorée : c'est le sujet de la 16^e. Dans les deux suivantes il est parlé de la maniere particuliere de proceder en Justice à Hall, & d'un jour de réjoüissance qui s'y celebre le Mecredy d'après la Pentecôte ; une partie de la fête va à bien manger de l'ail, dont la mauvaise odeur infecte tellement la Ville ce jour-là, que les honnêtes gens sont contrains de l'abandonner. C'est, dit l'Auteur, un reste du Papisme. Il dira aussi, que l'adoration renduë aux porreaux & aux aux, fut en Egypte le commencement du Papisme.

Quelle est la propre signification du mot ἀντίχθων, dans l'usage qu'en ont fait les anciens Auteurs ? c'est ce qui est examiné dans la 19e. Communément ils appelloient τὴν ἀντίχθονα, cette partie de la terre qui est separée de nous par la Zone torride : & les hommes qui l'habitent étoient nommez ἀντίχθονες *Antichthones*. Mais

les Pythagoriciens entêtez du nombre de dix qu'ils vouloient trouver par tout, feignoient une terre invisible à laquelle ils donnoient ce nom. Ils comptoient donc le Soleil au centre du monde, ils plaçoient comme une Planete la plus proche de lui leur ἀντίχθονα, ensuite la Terre, & puis les autres Planettes, & enfin le Ciel des étoiles. Tout cela est ici expliqué avec beaucoup d'érudition. Mais l'Auteur de l'Observation finit par une dangereuse reflexion, & qui pourroit faire douter de son sentiment sur l'état des ames aprés la mort : il ne veut pas qu'on s'en embarrasse.

Aprés tant d'exemples du peu de déference qu'ont ces faiseurs d'Observations pour les sentimens communs, on est encore surpris de voir dans la 20 . une défense de Bernardin Ochin. Quelque diffamé qu'il soit non seulement parmi les Catholiques, mais aussi parmi les Protestans de toutes les Sectes, excepté quelques Sociniens, il trouve ici un Apologiste, & même un Panegyriste. A cela près qu'il a en-

feigné la Polygamie, il a été d'une bonne doctrine & pieux. Au reste il est ici justifié sur l'Arianisme, & déchargé d'avoir composé l'abominable livre *de tribus impostoribus.*

La derniere contient un portrait d'Erasme, qui ne le flate point. Il étoit naturellement timide, porté aux plaisirs, railleur & piquant dans ses railleries, adulateur à l'égard des Grands, vacillant dans la Religion, mais plus porté vers la Catholique. Il avoit même dessein de se retirer à *Besançon* pour finir ses jours dans une ville catholique, & il marquoit du repentir d'avoir écrit avec trop de liberté sur les matieres de Religion.

ARTICLE XXXXII.

LETTRE D'UN DOCTEUR DE *Sorbonne à un homme de qualité touchant les Heresies du dix-septiéme siécle.* A Paris chez Loüis Josse. 1708. *un in 12. de près de deux cens pages.*

Le dessein de ce petit Ouvrage est d'examiner une question, qui depuis plusieurs années fait beau-

coup de bruit dans l'Eglise : sçavoir si le Jansenisme est une Heresie veritable & réelle, qui ait ses partisans. Il semble qu'il ne peut pas être permis aux Catholiques d'en douter ; puisque depuis plus de 60. ans l'Eglise, que le Saint Esprit n'abandonne point, a condamné le Jansenisme dans plusieurs Décisions réïterées. Cependant plusieurs Ecrivains ont tâché de prouver tout le contraire dans divers livres. Il est vrai que ces livres on été flétris dans les tribunaux Ecclesiastiques : mais cela n'a pas empêché leurs Auteurs de continüer de soutenir que le Jansenisme n'est qu'un phantôme. Ils l'ont dit si haut, ils l'ont repeté si souvent, que bien des personnes se le sont persuadé faute d'être assez au fait sur cette matiere: C'est ce qui a engagé un Docteur de Sorbonne, qui n'a pas jugé à propos de se nommer, à composer le petit Ouvrage dont nous parlons. Il y soutient que le Jansenisme est une heresie réelle, qui a ses partisans : & l'on peut dire qu'il rend cette verité sensible & palpable à tout le monde.

Avril 1708.

S'il n'y avoit d'herefies réelles, que les fectes qui font ouvertement feparées de la communion de l'Eglife Romaine, & qui ont leur temples & leur miniftres a part ; il eft évident que le Janfenifme ne feroit point en ce fens une herefie réelle ; puifque prefque tous ceux qui font infectez des nouvelles opinions, lorfqu'ils font preffez, prennent le parti de la diffimulation, & aiment mieux affurer avec ferment, qu'ils croyent ce qu'ils ne croyent pas en effet, que de s'expofer aux cenfures, & de fe feparer ouvertement de la Communion de l'Eglife. Mais fi par une herefie réelle, on entend, comme on le doit, une troupe de gens, qui malgré les Définitions de l'Eglife Catholique croyent & enfeignent opiniâtrément une doctrine condamnée comme heretique; il eft certain que le Janfenifme eft une herefie réelle en ce fens : c'eft ce que l'Auteur entreprend de montrer.

Perfonne ne doute qu'il n'y ait eu cinq propofitions condamnées comme heretiques par Innocent X. dans une Bulle reçûë de toute l'E-

glise. Tout ce que les Partisans de la nouvelle doctrine prétendent, c'est que Jansenius & ses Défenseurs n'enseignent pas les heresies contenues dans les cinq propositions. Pour faire voir l'injustice de cette prétention, l'Auteur expose en premier lieu, quels sont les vrais sentimens de Jansenius & de ses Disciples, par rapport à la doctrine énoncée dans les cinq propositions: secondement il prouve que ces sentimens sont ceux-là même que l'Eglise a eu en vûë, lorsqu'elle a jugé heretiques les cinq propositions.

On ne peut pas dire que l'Auteur déguise les sentimens de ceux qu'il combat. Il n'expose ces sentimens que dans les termes de leurs Ecrivains qu'il cite: & ces Ecrivains sont les Chefs même du parti; Jansenius lui même, avec Mr. Arnaud, & Mr. L'Abbé de Bourzeis, qui prirent avec éclat la défense des cinq propositions, si tôt qu'elles eurent été extraites du livres de Jansenius & dénoncées à la Sorbonne. Les passages qu'on produit de ces Messieurs sont clairs & décisifs. Il seroit trop

long de les rapporter : mais peut être ne sera-t'on pas fâché de voir le précis de la doctrine de ces Mrs. par rapport aux cinq propositions. Le voici tel que l'Auteur nous l'a donné, exprimé, à ce qu'il nous assure, dans leurs propres termes.

„ Après la chute d'Adam, disent „ ces Mrs. selon nôtre Auteur, il „ n'y a plus de grace qui ne soit ef- „ ficace. La seule grace que l'Egli- „ se reconnoît, est une grace qui „ nous pousse & nous entraîne par „ une force invincible & toute-puis- „ sante ; une grace qui agissant avec „ une tres forte necessité n'est ja- „ mais arrêtée par aucun obstacle, & „ ne manque jamais d'avoir son ef- „ fet. Une telle grace ne trouve ja- „ mais de resistance, & ne peut pas „ en trouver qui arrête son effet : „ cependant elle ne blesse pas la li- „ berté de l'état present ; parceque „ nulle autre necessité ne lui est nui- „ sible que celle qui accable comme „ un poids, & qui contraint. Les „ hommes destituez de cette grace, „ même les Justes, sont necessitez de „ pecher, y étant forcez par la ty-

,, rannie de leur convoitise; & il leur ,, est alors entierement impossible ,, d'obéïr aux commandemens que ,, Dieu leur fait. Et Si ces hommes ,, ont été laissez dans la masse de per- ,, dition, quoi que quelques-uns ,, d'eux semblent en avoir été tirez ,, par des graces temporelles qui leur ,, ont procuré la Foi ou la Charité, ,, Dieu leur refuse les graces suffi- ,, santes pour se sauver: & il ne veut ,, pas plus leur salut que celui du ,, Diable. C'est-là en abregé le systeme contenu dans le livre de Jansenius, & que ses Défenseurs soutiennent n'être point heretique. Reste maintenant à faire voir, que ce sont là les sentimens mêmes, que l'Eglise a eu en vûë, en condamnant les cinq Propositions comme heretiques: & c'est ce que l'Auteur prouve aussi.

Les sentimens, dit-il, sur lesquels l'Eglise a prononcé, & qu'elle a voulu condamner en condamnant les cinq Propositions, sont sans doute ceux qui faisoient la matiere de la contestation sur le livre de Jansenius; car l'Eglise a prononcé sur la

doctrine que l'on attaquoit d'un côté, & que l'on défendoit de l'autre. Or dans la contestation mûë au sujet des cinq Propositions du livre de Jansenius, les adversaires de cet Ecrivain attaquoient précisément les sentimens qu'on vient d'exposer dans les termes même de Jansenius & de ses Disciples : & ces sentimens sont ceux-là même que les partisans de Jansenius défendoient. Cela se prouve en plusieurs manieres, mais sur tout par l'écrit que ces Mrs. presentérent à la sacrée Congregation pour l'instruction de l'affaire des cinq Propositions, & qui se voit tout entier dans le Journal de St. Amour. On reconnoit dans cet écrit, que le sens naturel, propre, & litteral des cinq Propositions, est justement celui qu'on a montré être celui de Jansenius. On y reconnoit au contraire que le sens de Calvin est un sens étranger, & qu'on ne pourroit leur donner que malicieusement. De plus il n'y avoit point de contestation sur le sens étranger, qui est celui de Calvin, les deux Parties s'accordoient à le rejetter. On ne disputoit

que ſur le ſens propre & litteral des Propoſitions ; c'eſt-à-dire ſur le ſens même de Janſenius : ſes Défenſeurs ſoutenoient que ce ſens étoit catholique, leurs Adverſaires qu'il étoit heretique. L'Egliſe a prononcé là-deſſus ; & a rejetté comme heretiques les cinq Propoſitions : l'Egliſe a donc condamné le ſens de Janſenius, & non celui de Calvin dont-il n'étoit pas queſtion.

Or cette même doctrine de Janſenius, quoique condamnée comme heretique par l'Egliſe, a eu autrefois & a encore des partiſans. Donc le Janſeniſme eſt une hereſie réelle qui a ſes partiſans. C'eſt tout ce qu'on s'étoit propoſé de prouver dans ce petit Ouvrage.

ARTICLE XLIII.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences, année 1706. avec les Memoires de Mathematique & de Phyſique. A Paris, chez Jean Boudot Imprimeur ordinaire du Roi & de l'Academie Royale des Sciences, ruë St. Jaques, au ſoleil

Avril 1708.

d'or. 1707. *in 4°. pages* 152. *pour l'Histoire*, 521. *pour les Memoires.*

LA grosseur de ce volume, au delà de tous les precedens, rend témoignage à l'application & au succès des Academiciens dans les curieuses recherches, & les heureuses découvertes qu'ils ont faites.

Physique Generale.

Un Barometre chez Mr. le Chancelier se tenoit à 19 lignes au dessous de tous les autres. Quelle en étoit la cause? Ce Barometre avoit été déchargé de son vif argent, & lavé avec de l'esprit de vin dont quelques gouttes insensibles étoient demeurées renfermées & attachées au verre. Soit que l'air engagé dans ces petites gouttes en s'en dégageant, soit que le ressort des parties des mêmes gouttes, fît effort sur le vif argent, par l'une ou l'autre de ces causes, ou peut-être par les deux ensemble, il étoit forcé à s'arrêter plus bas. Des gouttes d'eau de vie font moins baisser le Barometre, & des gouttes d'eau commune le font baisser encore moins.

La conjecture de Mr. Halley sur les causes de la déclinaison de l'aiman, dont il a été parlé dans l'Histoire de 1701. se trouve confirmée à quelques petites differences près par des observations que Mr. Marchais a faites en un voyage de l'Amerique & de Guinée.

Suivent quelques observations. Un vaisseau de verre & rempli d'eau ou de vif argent, se rompt auprès du feu ; rempli d'esprit de vin, il ne se rompt pas. C'est dit Mr. Homberg, que la matiere de la lumiere étant arrêtée par l'opposition que mettent à son passage l'eau & le vif argent, dilate trop les pores du verre : mais l'esprit de vin lui laissant le passage plus libre, elle ne fait que couler à travers les pores du vaisseau.

On indique seulement quelques curiositez physiques. Un jeune homme a été tiré vivant de dessous des ruines après quinze jours ; & une chienne à été six semaines sans manger. Plusieurs drogues de soi fort puantes mises ensemble ont donné l'odeur de musc. Des insectes s

transforment en vers, en demoiselles. En quelques endroits d'Alemagne se trouve un marbre mol & savonneux. Au Duché de Brunsvik & ailleurs se trouvent dans des ardoisieres, des représentations de poissons & de plantes : c'est que la matiere des poissons représentez & des plantes s'étant consumée, la place qu'elle occupoit, a été remplie de celle qui forme les ardoises.

Selon les Observations de Mr. de la Hire à l'Observatoire, l'eau de pluye pendant l'année 1705. a été de 5 lignes $\frac{1}{4}$ au mois de Janvier, de 8 en Fevrier, de 7 $\frac{1}{8}$ en Mars, de 23 $\frac{5}{8}$ en Avril, de 4 $\frac{1}{2}$ en Mai, de 15 $\frac{1}{2}$ en Juin, de 2 $\frac{3}{4}$ en Juillet, de 19 en Août, de 16 $\frac{1}{2}$ en Septembre, de 27 $\frac{7}{8}$ en Octobre, de 13 $\frac{1}{4}$ en Novembre, de 23 $\frac{1}{2}$ en Decembre, dans l'année 13 pouces 10 lignes $\frac{3}{4}$. Elle a été la plus seche de toutes celles que Mr. de la Hire a observées, & néanmoins assez abondante. Les mois d'Eté qui ordinairement fournissent le plus de pluye, en ont peu donné. Le Baron de Pontbrian à deux lieves de St. Malo, & le P.

Fulchiron Jesuite à Lion ont trouvé, que l'eau de pluye a été la même année jusqu'à 21 pouces 8 lignes.

Le plus bas qu'ait descendu le Thermomettre de Mr. de la Hire, ç'a été à 25 degrez le 2d. de Février, & le plus haut qu'il ait monté, à 80 degrez le 6e. d'Août.

Le mercure du Barometre s'éleva à 28 pouces 3 lignes $\frac{1}{2}$ le 28e. de Fevrier par un vent foible nord-nord-est : & il descendit à 26 pouces 7 lignes $\frac{3}{4}$ par un vent oüest-sud-oüest le 20e. de Decembre.

Une Dissertation de Mr. de la Hire le fils sur les Barometres & les Thermometres auroit ici son lieu : mais comme elle ne tend qu'à refuter le nouveau Thermometre de Mr. Nuguet, c'est une chose assez connuë par nos Memoires de l'année derniere.

Anatomie.

Quelques uns ont voulu dire que les cataractes qui bouchent l'entrée à la lumiere dans l'œil, n'étoient que le crystallin épaissi & devenu opa-

que. Mr. de la Hire détruit cette opinion, par l'experience qu'il a faite sur un œil de bœuf, dans lequel le crystallin tenu abaissé couvroit encore la prunelle, parcequ'il est grand ; mais de plus l'humeur vitrée relevoit toujours le crystallin : cependant il arrive ordinairement qu'après les cataractes abaissées, les loupes deviennent necessaires, à cause que l'humeur vitrée où se sont formées les cataractes est vitiée & moins diaphane qu'elle ne le devroit être. Comme dans l'operation d'abattre les cataractes il se peut faire que l'aiguille aille jusqu'à blesser & à déchirer la déliée membrane qui renferme le crystallin, il perd alors sa figure & la vûë est perduë.

Mr. Dodart, comme on le sçait, ôte aux muscles du *larynx* l'office de le dilater ou de le resserrer, pour causer les differens tons de la voix : *ils* viennent, dit-il, de la glotte, que deux ligamens qui la tiennent, relevent ou abaissent. Comme cela n'est pas encore bien certain, & demande au moins quelque éxamen, l'Auteur de l'Histoire prend occa-

sion de dire : „ Tout ſujet exacte-
„ ment conſideré devient infini ; &
„ l'attention eſt une eſpece de miſ-
„ croſcope, qui le groſſit & le mul-
„ tiplie toûjours à proportion qu'el-
„ le eſt plus parfaite.

Parmi le Obſervations anatomiques, une paroit tres remarquable, d'une Demoiſelle de Chartres qui verſa d'une charette, & ſe caſſa l'os appellé *bregma* dans la tête. La dure & la pie-mere ſe déchirérent, & par l'ouverture il s'épancha de la ſubſtance propre du cerveau. Cependant la Demoiſelle fut guerie d'une telle bleſſure au bout de cinquante jours par l'habileté de Mrs. Piat & Cuſmon Chirurgiens à Chartres.

Mr. Popart fait un curieux diſcours ſur les divers mouvemens des coquillages à deux écailles ; Mr. du Vernet ſur deux enfans joints enſemble, & nez au village de Vitry pres Paris le 19. de Septembre 1706. On en a déja parlé dans nos Memoires.

Chimie.

Voici une merveille en fait de Chimie, & que le hazard a mis sous les yeux de Mr. Homberg. Il tire l'eau regale, de deux parties de salpêtre, de trois de vitriol, & de cinq de sel marin : & il a coutume de recevoir le phlegme & l'esprit séparément dans deux phioles. Un jour ayant à dissoudre de l'or, il prit une phiole pour l'autre, & mit l'or en digestion dans du phlegme, qui se teignit seulement d'une couleur jaune, sans faire rien perdre au métal de son poids. Mr. Homberg croyant donc s'être servi d'eau forte, y mit de l'argent, qui sans fermentation fut dissous, en une espece de boüe noire. Etonné de cet évenement, il regarda & reconnut quelle liqueur il avoit employée. Cette experience, réïterée plusieurs fois dans la suite lui a également réüssi : pourvû néantmoins que ce phelgme n'ait point vieilli : mais quelque nouveau qu'il soit, s'il n'a premierement passé sur l'or, il ne fait aucune impression sur l'argent.

Avril 1708.

Mr. Lemery le fils qui a étu particulierement la nature du f pense qu'elle consiste en une ma re huileuse unie à de la terre. ajoute, que ce métal se décomp aisément & que par là il entre mement dans la Médecine, où il a bons effets par sa partie huileu Tout cela est soutenu d'ex riences.

Mr. Homberg a aussi cherch nature du fer, en l'exposant au fo du miroir ardent du Palais Roy & il conclut, qu'il est composé parties huileuses & de sel fixe. qui se prouve; parce qu'ayant b lé quelque bois ou quelque he que ce soit, il se rencontre dans cendres de petits grains noirs qui s tachent à l'aiman, & qui sont vr semblablement formez par un m de parties huileuses & de sel de la plante. Mais la maniere don fer se fond, est remarquable: d bord il paroît une matiere no comme de la poix qui coule sur u matiere blanche & plus diffici fondre. La matiere noire est la p tie huileuse & inflammable du f

& mise sur un charbon elle petille en étincelles; la matiere blanche est cassante. Mr. Homberg ajoute mille choses curieuses de la fonte du fer avec d'autres métaux.

L'analyse du miel, à commencer par le bain-Marie, jusqu'à en venir à la cornuë, a fourni à Mr. Lemery *cinq* differentes liqueurs, toutes acides, & qui ont rougi le tournesol plus ou moins. Ce qui est resté dans la cornuë, a donné un sel alkali acre & piquant au goût. Dans le charbon qui est resté, il s'est rencontré beaucoup de particules qui se sont attachées à l'aiman.

Voilà donc du fer, & dans les plantes, & dans le miel tiré des plantes. C'est surquoi Mr. Lemery le fils a fait une curieuse Dissertation, dont il a déja été parlé dans ces Memoires.

Des essais de Chimie de Mr. Homberg sur le soufre principe se font lire très-agréablement. Il prétend qu'il n'y en a qu'un seul dans la nature, & que c'est la matiere de la lumiere qui penétre tous les corps. Ce qui fera sur tout plaisir à ceux qui

cherchent la pierre philoſophale, c'eſt
„ que les parties qui compoſent l'or
„ & l'argent, ne ſont que du mercu-
„ re & du ſoufre fixe, ce qui eſt une
„ compoſition fort ſimple.

Botanique.

Il y a quelques deſcriptions de plantes. Mais ce qui merite ici ſa place, c'eſt le recit de Mr. Marchant ſur la vertu de la racine de la grande Valeriane ſauvage contre l'Epilepſie. Il la faut tirer de terre dans le mois de Mars avant qu'elle commence à montrer ſes tiges, la faire ſecher & réduire en poudre ; qui ſe donne aux malades un gros & demi à la doſe dans du vin, de l'eau, ou quelque autre liqueur convenable. Mr. Marchant a vû deux Epileptiques guéris après en avoir pris, & pluſieurs ſoulagez.

Algebre.

„ Il eſt aiſé de comprendre, dit
„ l'Auteur de l'Hiſtoire, que l'Al-
„ gebre eſt encore aſſez imparfaite.

Non-seulement elle ne fournit point de formule generale pour les résolutions du troisiéme degré & des autres plus élevez ; mais quelquefois elle fait paroître la valeur de l'inconnuë en soi rationelle sous la forme d'irrationelle : „ & c'est un „ nouveau travail que de la dé- „ velopper de dessous les envelop- „ pes qui la couvroient : quelquefois aussi elle représente une grandeur réelle sous la forme d'imaginaire ; „ or quand le réel est combiné „ & mélé avec l'imaginaire de quel- „ que maniere qu'il soit, il en est, „ pour ainsi dire, foüillé à tel point „ qu'il devient pareillement imagi- „ naire.

C'est donc pour corriger ces défauts de l'Algebre, & pour la perfectionner que Mr. de Lagny s'est fait une route nouvelle, pour parvenir à la résolution des équations. Elle semble plus tenir de la synthese que de l'analyse, & avoir plus de rapport à la méthode de Viete qu'à celle de Mr. Descartes. La briéveté d'un extrait empêche de rapporter & d'expliquer ce qui étant mis dans

une juste étenduë, est encore difficile à comprendre. Mais on avertira, que ce que dit Mr. de Lagny dans son Memoire, est curieux.

Géometrie.

Comme l'espace compris entre l'hyperbole ordinaire & son asymptote est infini, Mr. Wallis avoit pensé qu'une hyperbole plus composée en s'éloignant de la même asymptote, laissoit par consequent un espace plus qu'infini. Mr. Varignon démontre ici qu'en effet cet espace n'est augmenté que d'une espace fini, qui à la verité est le complement d'un espace infini.

Au reste tout ce qui est de Géometrie dans ce volume, est si fin & si subtil, qu'il échape aux meilleurs esprits, s'ils ne sont déja faits & accoutumez à manier les infiniment petits, le calcul différentiel, & l'integral. On s'est cependant donné bien de la peine à chercher des notions abregées, qui fissent au moins entendre dequoi il s'agit : mais dans le desespoir de se rendre intelligi-

ble, on s'est enfin trouvé obligé de renvoyer aux Memoires mêmes de Mr. Guisnée sur les methodes *de maximis & minimis*, de Mr. Varignon sur la comparaison des forces centrales, avec les pesanteurs absoluës des corps mûs de vitesses, variées à discretion le long de telles courbes qu'on voudra, de Mr. Jaques Bernoulli sur les figures isoperimetres qui contiennent le plus grand espace de Mr. de la Hire sur les roulettes en general, & sur la réduction de toutes les courbes aux roulettes de Mr. de Lagny, sur les usages d'une proposition élementaire de Mr. Varignon, sur les différentes manieres de trouver les rayons osculateurs de toutes sortes de courbes. Qui aime la belle Géometrie trouvera là dequoi se contenter.

Astronomie.

Mr. Maraldi sur le calcul & sur les observations determine, l'aphélie de Jupiter pour l'année 1701. à 9 d. 53'. de Libra : il fait son équation de 5 d. 35'. 15". sa moyenne dis-

tance du soleil de 519220, mettar
celle de la terre au soleil de 10000c
il place son nœud boreal pour l'ar
née 1693. au 7 d. 20′ de Cancer, è
pour l'année 1705. au 7 d. 17′. d
même signe : il dit que l'inclinatio
de son orbite à l'écliptique, est d
1 d. 19′. 45″. & que ses nœuds dar
l'espace de 1934 ans, c'est à dire de
puis 241 ans avant JESUS-CHRIS
jusqu'à 1693. ont avancé de 12 c
37′. selon la suite des signes.

Il marque aussi le nœud austral d
Mars pour l'année 1700. au 17 c
13′. du Scorpion, & le boreal au 17 c
13′. du Taureau ; l'inclination d
son orbite de 1 d. 50′. 45″. sa paral
laxe horizontale de 18″. & dans so
opposition de 23″. Mr. Maraldi ob
serve que les taches de Mars ne son
pas constantes, mais qu'elles duren
néanmoins assez pour en conclurre
que cette Planette fait une révolu
tion sur son axe en 24 heures 40′.

Le P. Laval Jesuite & Professeu
Royal d'Hydrographie à Marseille
qui est en commerce d'observation
avec Mr. Cassini, lui en a envoy
quelques unes sur l'horizon apparen

de la mer , qui de l'Obſervatoire de Marſeille élevé ſur la ſuperficie de la mer de 175 pieds , ſe voit plus bas que le réel, tantôt de 13′ 15″, tantôt de 15′ ; & quand la mer eſt la plus groſſe, c'eſt alors qu'il eſt le plus bas. Les obſervations qu'il a faites du premier ſatellite de Jupiter & de *Venus*, s'accordent parfaitement , avec ce que Mr. Caſſini en a determiné.

La nuit du 18. au 19. de Mars de l'année derniere Mr. Caſſini & Ma*raldi* découvrirent une Comette proche la couronne Septentrionale. Elle continua ſon mouvement vers le ſud-Oüeſt ſur la circonference d'un grand cercle , qui coupe l'écliptique avec le douziéme degré de la Vierge & des Poiſſons, avec une declination de 55 degrez. Une Comette fut obſervée en 1580. faire à peu près la même route : ce qui confirme le ſentiment du retour periodique de ces Aſtres.

Par des obſervations pluſieurs fois réïterées de Mercure paſſant au Meridien. Mr. de la Hire a juſtifié ſes tables du mouvement de cette pla-

nette ; puisqu'il l'a toûjours rencontrée aux points de longitude & de latitude, marquez par le calcul à quelques secondes, & à quelques tierces près.

Mr. de la Hire apporte une heureuse conjecture sur les taches de la lune. Comme certains endroits de la lune, tel est celui nommé Aristarque, paroissent obscurs en recevant obliquement les rayons du soleil, & brillans en les recevant directement, il pense que ce sont autant d'enfoncemens taillez, à peu près en miroirs concaves & formez d'une matiere blanche : ce qui les rend fort propres à reflechir une grande abondance de lumiere. Mr. de la Hire ajoute, qu'une tache grande comme Paris sur le corps de la lune, & considerée avec une lunette de 25 pieds, paroîtroit par rapport au diamettre de la lune comme 3 à 25, & presque comme la huitiéme partie. Ce qui est d'autant plus remarquable, qu'on en infere que la Lune est un corps tres-solide ; puisque avec la facilité d'y appercevoir des changemens, s'il y en arrivoit quelqu'un jusqu'ici on n'en a point vû.

Mr. Maraldi a découvert une troisiéme étoile qui paroît & disparoit periodiquement. Les deux premieres sont dans les constellations de la Balaine & du Cygne. Celle-ci est dans la constellation de l'Hydre. Supposé que ce soient des corps en partie lumineux & en partie opaques, & qui tourne sur leur axe ; on voit pourquoi ils paroissent & disparoissent. Mais il faut que leurs révolutions soient bien lentes ; puisque la période de la premiere étoile est de onze mois, celle de la deuxiéme de treize mois, & celle de la troisiéme au moins de 18 mois.

Suivent diverses observations de deux éclipses de la Lune & d'une éclipse du Soleil, arrivées cette année 1706. Ensuite Mr. de la Hire fait le récit d'une conjonction par lui observée, de Jupiter avec l'étoile appellée le cœur du Lion. Enfin viennent des observations de Messieurs Cassini, de la Hire, & Maraldi ; des taches du Soleil pendant la même année.

Mecanique.

Cet article consiste en un Discours de Mr. Carré, sur le choq des corps & en quelques nouvelles machines & inventions : approuvées par l'Academie.

L'histoire est terminée par un bel éloge de feu Mr. du Hamel.

ARTICLE XLIV.

MEMOIRE CONTENANT l'explication analitique de la Loy Æde Cod. de locat. & conduct. *Par Mr, Emanuël de Gama in 4°. pages 20.*

UNe affaire legere a fait éclaircir un point de Droit des plus considerables, dont on pût faire la discussion : car outre que son usage est très commun, les préventions que l'on prend à son sujet, sur tout parmi les Praticiens de Paris ne l'est pas moins.

Il s'agit de sçavoir si le Proprietaire d'une maison peut en faire sor-

tir son Locataire, à qui il l'aura loüé par contract passé par devant Notaire ; s'il le peut dis-je, dès qu'il veut demeurer lui-même dans sa maison. Un grand nombre d'Avocats consultez ont répondu qu'à Paris il le pouvoit. On a cherché sur quoi étoit établi ce pouvoir, on ne le trouve ni dans le droit Romain, ni dans le droit François, ni dans les Arrêts des Cours Souveraines. Cependant comme des Jurisdictions subalternes ont quelquefois jugé à Paris, suivant l'opinion des Avocats dont on vient de parler, on a supposé que c'étoit une coutûme de Paris, ou un privilege pour les Bourgeois de cette Ville. Mais ni la coûtume, ni le privilege prétendu ne se trouve que dans l'idée de ceux qui n'ont pas regardé la chose d'assez près. Mr. de Gama l'expose avec son érudition ordinaire, & la traite avec d'autant plus d'exactitude, qu'il est interessé à n'y pas prendre le change ; parce qu'il est lui-même le locataire qu'un proprietaire veut faire sortir de sa maison, qu'il lui a loüé par contract.

Ce qui a pû donner occasion à la prévention du commun des Praticiens de Paris, est une Loi portée par l'Empereur Antonin ; mais qui prise dans son vrai esprit détruit la prévention même. Tels sont les termes de la Loi : *Æde quam te conductam habere dicis, si pensionem in solidum solvisti ; invitam te expelli non oportet, nisi propriis usibus Dominus eam necessariam esse probaverit, aut corrigere domum maluerit, aut tu male in re locata versata es.* Le Proprietaire ne peut donc faire sortir le Locataire qu'en un de ces trois cas. 1°. Si le Proprietaire prouve en jugement, qu'il n'a pas d'autre maison pour se loger lui-même. 2°. S'il y veut faire des reparations considerables. 3°. Si le Locataire use mal de la maison.

Par tout où le Droit Romain est suivi le Proprietaire est privilegié pour rentrer dans ces trois cas : & hors de ces trois cas, il n'aparoit nul privilege particulier qu'ait le Proprietaire, à Paris non plus qu'ailleurs : il faut donc s'en tenir à la maniere dont cette Loi est entendue par tous les Docteurs, & observée par toute l'Europe.

Or le sentiment de la Glosse sur cette Loi est, que la necessité que le Proprietaire pourroit avoir de sa maison loüée à un autre, doit survenir par un cas imprévû & arrivé depuis le bail passé ; comme si la maison qu'il occupoit vient à perir par le feu ou autrement, si s'étant marié ou étant pourvû d'une grande dignité, il lui faut une maison plus grande que celle qu'il occupe actuellement, *Gloss. 3. verbo necessarium.* Surquoi Baldus dit, que la necessité qui a dû être prevûë n'a point ici de lieu : *quod provideri debuerint improvisi casus causam non habent.*

L'Auteur rapporte encore l'autorité & les paroles mêmes des Auteurs d'Alemagne, d'Italie, de Portugal ; une autorité particuliere tirée d'un Arrêt du Parlement de Savoye, & rapportée par Antoine Faber President du même Parlement, montre que sur le fait de cette necessité il ne suffit pas du serment du Proprietaire, mais qu'il faut visiter la maison eû égard principalement à la qualité de sa famille, *probanda necessitas per ocularem inspectionem ;*

consideratâ præsertim familiæ qualita[...]
necessitatem verò supervenire necesse e[...]

Nos Juris-Consultes François, H[...]
man, Donel, & Cujas citez *in* 2. se[...]
de la même opinion: Cujas dit e[...]
pressement, *si locator adium idemq[...]*
Dominus probaverit domum propriis u[...]
bus esse necessariam ac se hospitio care[...]

Robuste, *Traité de exceptionibus* [...]
658. *& seq.* témoigne que cet u[...]
ge est observé dans toute la Fran[...]

La Jurisprudence des Arrêts re[...]
dus en tous nos Parlemens est co[...]
forme à ceci, comme remarq[...]
Loüet *literâ* L, *n*.4. aussi bien que [...]
pon, Ferron, le Prêtre, Godefro[...]

Cette opinion est entierement fo[...]
dée sur la Loi naturelle, qui exi[...]
la bonne foi dans les contracts, [...]
une obligation mutuelle dans l[...]
Contractans. Surquoi les Docteu[...]
distinguent la location & celle q[...]
se fait par Contract. Dans la pr[...]
miere le Proprietaire en avertissa[...]
le Locataire peut venir dans sa ma[...]
son, quand il lui plait; parce qu[...]
celui-ci n'est pas obligé d'y deme[...]
rer: donc quand le Locataire y e[...]
obligé, le Proprietaire de son câ[...]

ne peut pas en diſpoſer pour lui même à ſa fantaiſie.

Le reſte de l'Ecrit de Mr. de Gama eſt une application de ces regles à l'eſpece particuliere du procés qu'on lui ſuſcite, & qui n'eſt plus de nôtre reſſort. On fait eſperer qu'il doit faire un Traité entier ſur cette Loi *Æde*. On eſt ſeulement en peine, ſi ce qu'il y dira peut apporter à cette queſtion un jour plus évident, que ce qu'il rapporte dans le Memoire dont nous venons de donner l'Extrait.

ARTICLE XLV.

EXTRAIT D'UNE LETTRE *du P. E. Souciet de la Compagnie de* JESUS *à Mr.... ſur un paſſage de Théophyle d'Antioche* l. II. ad Autolicum.

VOus me demandez, Mr. quel eſt le ſens de ces mots de Theophile d'Antioche, qui ſe liſent dans ſon ſecond livre *ad Autolicum* p. 122. C. du premier tome Grec & Latin de la Bibliotheque des Peres im-

primé a Paris en 1624. par les soins du P. Fronton du Duc de nôtre Compagnie, & à la p. 97. de l'Ouvrage de Théophile, édition d'Oxford in 12. 1684. Καὶ σκότος διὰ τὸ τὸν οὐρανὸν γεγονότα ὑπὸ τοῦ Θεοῦ, ἐπικεκαλυφέναι κατά-περ εἰ πώματι ὕδατα ἐπὶ τῇ γῇ.

Un autre que vous eût passé legerement sur cet endroit, & ne se fût pas même aperçû qu'il n'y entendoit rien. Mais vous qui lisez en homme intelligent & en Critique, il a dû vous arrêter. Le texte & la version sont également corrompus.

La version dit, *Tenebras pronuncians ob oculos ponit caliginem, quæ cœlum creatum obscurarunt & contexerunt, quemadmodùm aqua, potu salubres operiere superficiem terræ.*

C'est ainsi qu'on lit dans l'édition de Théophile faite à Paris chez Sonnius en 1636. où l'ouvrage de ce Pere est joint à ceux de St. Justin & d'Athenagore; & dans la Bibliotheque des Peres, premiere édition par les soins de De la Prigne à Paris 1576. Dans celle de Cologne 1618. & dans celle de Lion 1677. où l'on n'a pas jugé à propos d'admettre la cor-

rection du P. Fronton du Duc.

On ne nous dit point de qui est cette version ; mais quel qu'en soit l'Auteur, certainement elle n'est pas supportable : car outre que le relatif *quas* embarrasse 1°. parcequ'on ne peut le rapporter à *caliginem*, auquel il devroit cependant naturellement appartenir, comme au substantif le plus près, & 2°. parceque de passer par dessus ce membre de la phrase *ob oculos ponit caliginem* pour le joindre à *tenebras*, c'est une hyperbate un peu rude ; outre cela, dis-je, on ne sçait à quel propos traduire [illegible] *aquæ potui salubres.* Car pour couvrir la terre, qu'importe que les eaux soient bonnes à boire ou non ? Que fait cette circonstance à ce que dit Théophile, & pourquoi la marqueroit-il ? D'ailleurs où l'auroit-il prise ? car il ne fait là qu'expliquer ce que dit Moyse. Y a-t-il un mot dans la narration du Prophete qui désigne que ces eaux étoient potables ou non, qui conduise même à cette pensée, qui la demande, qui y donne le moindre lieu ? De plus la phrase seroit as-

ſez extraordinaire ὕδατα πόματα pour ὕδατα πόσιμα, ou πότιμα *des eaux potables*. Les eaux pour être πόσιμα *potables*, ne ſont pas pour cela πόματα *potus*: ſur tout alors qu'il n'y avoit aucun animal pour en boire. Certainement Théophile ne parle point ainſi : ſon ſtile eſt pur, ſimple, élegant : il ne ſe permet point de ces expreſſions hardies & forcées. Eſt-il même bien ſûr que πόμα ſe diſe pour πόμα *potus*. Je ſçai qu'on prétend le trouver dans Euripide, dans Anacréon, & dans quelques Epigrammes. Je n'ai point maintenant ces exemples aſſez preſens à la memoire, j'en pourrois au contraire citer de ces Auteurs là même de tous differens : Anacr. 41. Τὸ μὲν οὖν πόμα λάβωμεν. *It.* 36. Ἀπαλὸν πόμα Λιαίω. Mais je veux qu'il s'y liſe, la meſure aura peut-être obligé les Poëtes de s'en ſervir ; mais ſe trouve t'il en proſe ? Dans ces Poëtes même bien des gens ne prétendent-ils pas qu'il faut lire πόμα, & que le μ liquide rende l'ο long. Mais quand les Poëtes en faveur de la meſure l'auroient changé en ο, quel beſoin Théophile,

qui écrivoit en prose, avoit-il de les imiter ?

Une autre faute de cette traduction, c'est d'ajouter *operüere* qui n'est point dans le Grec. *Quemadmodùm aquæ potu salubres operüere superficiem terræ.* Non seulement cette addition est inutile, mais elle est contraire au texte ; car si telle est la pensée de l'Auteur, & que ἐπεκάλυψαν soit sous-entendu dans le Grec, Théophile n'auroit pas mis ἐν τῇ γῇ, mais τὴν γῆν comme le traducteur a mis *superficiem terræ* : autrement ce verbe n'a point de regime.

Ces fautes sautent si fort aux yeux, que je m'étonne qu'on ait conservé cette leçon dans tant d'éditions. Le P. Fronton du Duc étoit trop habile pour la suivre, soit qu'il ait eu de meilleurs exemplaires, soit qu'il l'ait corrigée lui même dans le premier des deux tomes Grecs & Latins de la Bibliotheque des Peres imprimée à Paris en 1624. par les soins de ce sçavant homme, πώματα est traduit *opercula* p. 122. C. *tenebras pronuncians, ob oculos ponit caliginem, quæ cælum creatum contexerunt & obscurarunt,*

quasi opercula sint aqua cum terrâ.

Mais après tout il faut avoüer que ce changement ne rend pas cette version beaucoup plus intelligible; & ne fait guere mieux comprendre la pensée de l'Auteur, parcequ'il reste encore des fautes dans la traduction Latine, & qu'elle est fondée sur un texte corrompu, qu'il falloit corriger pour le bien traduire.

Ce qu'il y a d'admirable, c'est que l'Éditeur Anglois, avec le secours d'un manuscrit de Mr. Bodley, avec cette exactitude, dont il se vante dans sa préface, le soin qu'il nous avertit qu'il a eu de corriger souvent l'ancienne traduction, & la confiance qu'il a d'avoir rétabli l'Ouvrage de Théophile dans son entier, *ut omnia in integrum restituisse confidat*, avec tout cela, dis-je, fautes du texte, fautes de la version, il a tout copié fidellement.

Christien Kortolt qui nous donna en 1686. un commentaire sur St. Justin, sur Athenagore, & sur Théophile d'Antioche, ne dit pas un mot de cet endroit.

Pour l'entendre il faut cependant

en corriger les fautes. Je commence par la version. Il s'agit là comme vous sçavez, Monsieur, des deux premiers versets de la Genese, & Théophile explique quelles sont les choses dont il y est parlé. *Au commencement*, dit-il, *c'est-à-dire par celui qui est le Principe, en disant la terre Moyse entend le fondement, & comme le fond de l'Univers; par l'abîme* la multitude des eaux; par les tenebres, *tenebras promentium ob oculos ponit caliginem, quæ cælum trentum obscurarunt & contexerunt, ac si opercula sint aquæ tum terræ*. Ce qui fait de la peine dans cette phrase, c'est le relatif *quæ*, qui, comme je l'ai dit, ne peut premierement se rapporter à *caliginem*; & qui, si on le rapporte à *tenebras*, fait un hyperbate obscure, sans qu'on y gagne rien; car en troisiéme lieu ce qui embarrasse encor dans cette seconde version c'est *aquæ*. En effet si on le suppose au nominatif, (permettez moi Mr. de parler Grammaire, les verbes *obscurarunt* & *contexerunt* en auront deux, *quæ* relatif de *tenebras*, & *aquæ*. C'est un peu trop, non seulement pour

la Grammaire, mais aussi pou
sens. Car si ce sont les tenebres
couvrent, ce sont les eaux qui
couvertes avec la terre, & ces c
mots par consequent, *quæ* & *a*
ne peuvent être ensemble nom
tifs dans cette phrase. D'un a
côté si on le prend pour un ge
opercula aquæ, le texte Grec s'y
pose. On y lit ὕδατα & non pas ὑδ
ou ὑδάτων. Enfin en faisant *aqua*
minatif de *sint*, on évite à la v
ces embarras de Grammaire ;
l'hyperbate est toûjours violent
étoit si naturel & si aisé au Tra
teur de rapporter *quæ* à *caligine*
de mettre *contexit*, *obscuravit*. C
ce semble, se présentoit de soi
me ; mais en ce cas là même, la c
paraison & la pensée sont en
peu intelligibles, *ac si opercula*
aquæ cum terrâ. On ne voit po
quel propos on compare les eau
la terre à un couvercle, ni par
port à quoi ils ont cette ress
blance.

Je ne sçai comment le Trad
teur avoit écrit d'abord ; mais si
substituoit *quâ* au lieu de *quæ* : a

aqua deviendroit le seul nominatif des verbes *obscurarunt* & *contexerunt*, & ce leger changement mettroit quelques ordre & quelques sens dans la version. *Tenebras pronuncians, ob oculos ponit caliginem, quâ cœlum creatum obscurarunt & contexerunt (ac si opercula sint) aqua cum terrâ.*

Mais quoi, direz-vous, Théophile a-t'il prétendu que le globle que formoient les eaux & la terre obscurcissent le ciel ? Non, Mr. mais le Traducteur auroit crû que Théophile le prétendoit, & c'est jusqu'ici la Traduction que je corrige. Venons maintenant à Théophile lui même & au texte Grec. En supposant la version Latine telle que je viens de la corriger, & dans le meilleur sens qu'on puisse lui donner, qu'a fait le Traducteur ? tout le contraire de ce qu'il devoit faire. Remarquez, Mr. que l'Infinitif ἐπισκοτακέναι est joint, comme il le doit, à deux accusatifs οὐρανὸν & ὕδατα. L'un doit être l'agent ; & l'autre le sujet qui reçoit la qualité produite par cet agent & signifiée par ce verbe. Le Traducteur a pris le change

& donne tête baissée dans l'an
bolie que font ces deux accu
Du nom de lagent il en fait
du sujet, & du nom du sujet
qui tombe la qualité le nom d
gent qui l'a produit ; ou pour p
en termes d'école, du nominat
verbe il en a fait le cas, & du c
nominatif. Ainsi au lieu de dir
le ciel couvrant les eaux & la
comme un couvercle, avoit fa
tenebres dont parle Moyse, il
que les eaux avec la terre cou
le ciel comme un couvercle,
avoient été la cause de ces tene

En consequence de cette e
& peut-être aidé des Manuscrit
& les Editeurs après lui, ont
trois fautes dans le texte Grec
du moins ne les ont pas corri
La premiere est qu'ils écrivent
virgule après θεὸς : elle ne doit
qu'après ἐπεσκότιζεν. 2°. Il faut
fermer les deux mots suivans,
contiennent la comparaison c
deux virgules, ce qu'ils ne font
3°. Ils ont tous lû πώματα en un
au lieu de lire πῶμα, de separe
& d'en faire l'article du nom

qui suit. L'article de γῇ montre qu'il en faut aussi un à ὕδατα. Habile Hellenisté comme vous l'êtes, je m'assure que vous sentez ce que j'ai l'honneur de vous dire, & que vous en convenez avec moi. Et puis on ne doit pas comparer le ciel à plusieurs couvercles, mais à un seul; comme l'Ecriture & les Peres ne le comparent pas à plusieurs voutes, ou à plusieurs tentes, quand ils empruntent ces similitudes, mais à une seule.

Voici donc comment je corrigerois cet endroit, si j'avois à faire une édition de Théophile. Σκότος, διὰ τὸ τὸν οὐρανὸν γεγονότα ὑπὸ τοῦ Θεοῦ ἐπεσκεπακέναι, καθάπερ εἰ πῶμα, τὰ ὕδατα σὺν τῇ γῇ. Et voicy comment je le traduirois, *Tenebras*, (en sous entendant *dixit Moses* qui est auparavant,) *Tenebras; quia cœlum creatum à Deo contexit, quasi operculum, aquas cum terrâ.*

Moyse dit tenebres, parceque le Ciel, quand Dieu le créa, couvrit la terre & les eaux comme un couvercle.

C'est un sentiment de quelques Peres, comme d'Eustathius d'An-

tioche hexaem. p. 4. éd. de Lion in 4°. 1629. de St. Basile hexaem. hom. 2. de St. Ambroise hexaem. l. 1. c. 8. d'Anastase le Sinaïte, d'Elie de Crete sur l'oraison 4ᵉ. de St. Gregoire de Nazianze contre Julien, que les tenebres au commencement du monde étoient l'ombre que faisoit le Ciel sur la terre & sur les eaux. Pererius l'un des plus sçavans, des plus polis, & des plus judicieux Auteurs que nôtre Compagnie ait eû dans le seziéme siecle, croit que ce furent les erreurs des Manichéens qui engagérent les Peres dans ce sentiment: il a raison, & l'endroit seul de St. Basile que j'ai cité en doit convaincre. Ces Heretiques prétendoient que les tenebres étoient cette mauvaise substance, dont ils faisoient un second principe. St. Basile, St. Ambroise, St. Augustin, Théodoret, Procope de Gaze &c. les refutent en deux manieres. 1°. En leur montrant que les tenebres ne sont point une substance, que ce n'est autre chose que l'absence, la privation ou la negation de la lumiere. 2°. En leur prouvant que les tene-

bres sont bonnes, utiles, & necessaires au monde, & sur tout aux animaux & aux hommes, & en leur rapportant sur cela differens passages de l'Ecriture. Ce second point n'est pas de mon sujet. A l'égard du 1er. pour rendre la chose plus sensible, quelques-uns de ces Peres descendent dans le détail, & développent à peu près ainsi leur pensée.

Ils veulent que l'Empirée eût été créé avant le ciel que nous voyons.

L'Empirée, la demeure de Dieu & destiné à être celle des Saints, éclatant de la lumiere la plus vive & la plus pure, ne pouvoit manquer de la répandre jusqu'aux lieux les plus profonds de ce bas monde. Mais qu'arriva-t'il quand Dieu créa le ciel que nous voyons & la terre? Ce ciel fit par raport à la terre & aux eaux qu'il enferma dans son enceinte, ce que fait une tente que l'on dresse en plein midi dans un lieu découvert par raport aux choses qui sont sous elle. Elle leur dérobe la lumiere du soleil & les met dans l'ombre. Le ciel déroba de même à la terre & aux eaux la lumiere

de l'Empirée, & les mit dans l'ombre qu'il fit en empêchant par l'interposition de son corps que cette lumiere ne penetrât. C'est à peu près ainsi que s'en expliquent Eustathius d'Antioche & Saint Basile * qui ont parlé le plus net sur cela, & que les autres semblent avoir copiez. Λογιζόμεθα τοίνυν ὅτι ἐπιπροσθῶν πρὸ τῆς τοῦ αἰσθητοῦ τούτου καὶ φθαρτοῦ κόσμου συστάσεως &c.

C'est Mr. ce sentiment que Théophile expliquoit dans l'endroit que vous me faites l'honneur de me proposer. Toute la difference est, qu'au lieu de la comparaison d'une tente, dont se servent Eustathius, St. Basile, & St. Ambroise, il emprunte celle d'un couvercle que l'on metroit sur quelque Vase. En supposant ceci, & corrigeant le texte comme je l'ai dit, le passage est clair. On voit de quelle lumiere le ciel a pû priver la terre. Mais dans la pensée du Traducteur, en rétablissant même sa version comme je l'ai fait, on n'imagine pas quelle lumiere la terre & les eaux ont pû ravir au ciel,

* *Eustath. hexaem. p. 4. Basil. hexaem. hom. 2.*

ſi ce n'eſt celle du feu d'Enfer, qu'un Commentateur de Tertullien veut que ce Pere, (mais dans un autre ſens) ait entendu par *tenebræ*, ou bien à moins qu'on ne ſuppoſe, (ce qui n'eſt pas) que Théophile fût du ſentiment de St. Gregoire de Nyſſe, que vous ſçavez mieux que moi, & qu'il ſeroit trop long d'expliquer. On connoît encore moins, comment les eaux ne faiſant qu'un globe avec la terre, peuvent être comparées à un couvercle par rapport au ciel; au lieu que pour le ciel, cette idée eſt toute naturelle, comme celle d'une tente ou d'une voute, dont l'Ecriture & les Peres ſe ſont ſervis. Mais c'en eſt trop ſur cet article.

Quant à l'Archéologie ſacrée de Leidekker, liſez la, Monſieur. Quelque emporté qu'il ſoit de tems en tems contre les Catholiques, vous en tirerez du fruit. Car outre que ſur l'article de la création, dont il s'agit dans ce traité, il eſt orthodoxe, il vous dira à quelles erreurs & à quels excès on ſe porte ſur ce point dans l'Egliſe proteſtante. Vous

y verrez que les Proteſtans ne ſça-
vent eux mêmes où ils en ſont, & il vous apprendra par là de quoi on eſt capable, quand on a une fois abandonné la voye de la verité, c'eſt-à-dire l'Egliſe Catholique, Apoſtolique, & Romaine.

En reconnoiſſance de ce ſervice il faudra, s'il vous plaît, Monſieur, lui paſſer quelques minuties. Par exemple * d'avoir fait deux hommes de Jean le Grammairien ſurnommé *Philoponus*. C'eſt que Mr. Leidekker n'a pas eu le tems de lire dans eux mêmes les Auteurs dont il rapporte les ſentimens. Il a trouvé celui-ci cité dans quelqu'un ſous le nom de *Joannes Grammaticus*, & dans un autre ſous le nom de *Philoponus* : il a crû que c'étoient deux hommes. Les citations étoient fort ſemblables, ou plûtôt c'étoit la même. Il a jugé qu'ils avoient été tous deux du même ſentiment. Suidas, ou le moindre Dictionnaire Hiſtorique l'eût deſabuſé ; mais les grands Auteurs n'ont pas toûjours le tems de deſcendre dans ce petit détail ; &

* *Diſſer.* 11. *chap.* 3. §. XI. *p.* 25. *col.* 1.

il vaut mieux tomber dans ces ſortes de fautes, que dans celles de Burnet, & des autres qu'il refute. Je ſuis.

ARTICLE XLVI.

MEMOIRES D'ARTILLERIE *recüeillis par Monſieur Surirey de Saint Remy Lieutenant du Grand Maître de l'Artillerie de France, ſeconde Edition augmentée de nouvelles matieres & de pluſieurs planches. Volume in 4°. deux Tomes, premier pag. 394. ſecond pag. 423.* A Paris chez Rigaud Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe.

TOut ce qui avoit paru juſqu'ici en fait d'Artillerie, étoit de nature à faire deſirer un Ouvrage du mérite de celui-ci. Monſieur Surirey de Saint Remy, qui en donne au public une nouvelle édition, joint à beaucoup d'eſprit & de diſcernement une grande capacité, acquiſe par une longue experience. S'il étoit vrai, comme il le dit modeſtement dans ſa Préface, que ſes Memoires n'ayent preſque rien qui ſoit de lui,

que l'ordre & l'arrengement, ce qui même est peut-être la partie la plus essentielle dans ces sortes d'Ouvrages, tous ceux qui l'ont vû un peu de prés, sçavent qu'il ne tiendroit qu'à lui de produire de son fonds, s'il vouloit travailler de genie. Il a donc cherché une sorte d'Ouvrage moins susceptible de ce qu'on appelle brillant ; mais en recompense bien plus solide. Et qui pouvoit mieux que lui executer son projet ? Il est dans l'Artillerie depuis plus de 36 ans. Il y a toûjours été employé avec honneur tant à la suite de la Cour, auprès des principaux Officiers du corps, & sous leurs ordres, qu'en campagne pour l'entretenement, la police, la conservation, & le ravitaillement de l'Artillerie des Places du Royaume. Son mérite universellement reconnu, a été récompensé des premiers grades, où l'on vient dans ce service ; du titre de Commissaire ordinaire en 1685. sous feu Monsieur le Duc du Lude qui l'honora encore du brevet pour être du nombre des cent-un Officiers privilegiez du Corps de l'Ar-

tillerie : de celui de Commissaire Provincial en 1693. par le feu Maréchal d'Humieres, & enfin en 1703. de celui de Lieutenant par Son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc du Maine.

Mais cet Ouvrage justifie encore mieux le merite de l'Auteur, que les honneurs qui lui ont été accordez. La premiere édition ayant paru dès l'année 1697. c'est à dire, trois ans avant l'établissement de nos Memoires, nous profitons avec plaisir de cette seconde édition, pour lui rendre aussi justice, en nous acquitant de ce que le public attend de nous.

Cet Ouvrage est divisé en quatre partie renfermez dans deux tomes. Dans l'ancienne édition la premiere partie traitoit des Officiers de l'Artillerie en general, de leurs titres, fonctions, immunitez & privileges, du Regiment Royal Artillerie, de celui des Bombardiers, du Magasin Royal de Paris appellé de la Bastille, des Etats qui se faisoient dans l'Artillerie, & des Ecoles.

Mais à cette nouvelle édition on

a ajoûté non ſeulement les changemens, qui ſe ſont faits au Corps de l'Artillerie, par l'érection de toutes les Commiſſions d'Officiers d'Artillerie en charge, en l'année 1703. mais encore divers articles touchant d'autres changemens faits à des corps dépendans de l'Artillerie, comme au Regiment Royal-Artillerie, au Regiment des Bombardiers, & autres ; on l'a auſſi augmenté de quelques remarques ſur des ſujets de Mecanique. L'on peut voir ſur cela un avertiſſement nouveau, qui inſtruit nettement & amplement de toutes ces augmentations.

La ſeconde partie parle du canon, comme la plus noble de toutes les armes offenſives & défenſives, des mortiers, petards, arquebuzes à croc, des affûts, des armes, des pieces, des boulets, mouſquets, fuſils, &c. Des bombes, carcaſſes, grenades, machines à lever de lourds fardeaux & des poids & meſures.

La troiſiéme partie traite des outils à remuer la terre, des moulins à moudre bleds, des moulins à pou-

dre, de la fabrication des pieces, du salpêtre & de la poudre, des ponts, mines, charettes, & chariots, chevaux, & du reste des autres ustenciles, & attirails dépendans de l'Artillerie.

La quatriéme & derniere partie donne les moyens de devenir un Officier parfait dans l'Artillerie, en lui apprenant l'ordre & l'arrangement des munitions dans les magazins & les inventaires; la formation des équipages & des parcs à la suite des armées, & pour les sieges; la marche des équipages, & leur disposition dans un jour de combat; la maniere de défendre les places; le commandement, la subordination, & le devoir des Officiers.

Toutes ces parties sont traitées dans toute leur étenduë; & néanmoins avec la précision & la méthode propre à instruire. L'Auteur n'y a pas negligé ce que sa matiere d'ailleurs assez seche lui a presenté d'agreable; ce qui regarde, par exemple, les feux d'artifice aux jours de fête & de réjoüissance; ces machines plus terribles en l'idée qu'en

effet, que les Anglois ont renouvellées, sur le modelle apparemment de celle dont parle Strada au siege d'Anvers, mais qui n'ont pas répondu à leurs desseins, témoin la fameuse machine de Saint Malo, qui consterna d'abord cette Ville fatale au commerce des Anglois, & qui aboutit enfin à tuer celui qui y avoit mis le feu, à casser les vitres & à découvrir les toits de quelques maisons. Une chose encore qui fait plaisir, c'est de voir les differentes manieres pratiquées par divers Officiers Generaux dans leurs départemens particuliers, soit dans la fabrication, soit dans l'usage des pieces : & c'est ce que Monsieur de Saint Remy a exposé aux Connoisseurs en rendant justice à tout le monde. Il l'a renduë aussi aux Auteurs qui ont écrit de l'Artillerie, & generalement à tous ceux qui lui ont fourni de quoi enrichir & embellir son Ouvrage. Ce n'est pas ainsi qu'en usent bien des Sçavans, qui semblent être jaloux que personne partage la prétenduë gloire de leur travail. Mais Monsieur de Saint Remy

[illegible]
ires.
Les quatre parties dont on a parlé
t suivies d'un Dictionnaire des
s & des termes propres de l'Ar-
rie ; sur quoi il est bon d'obser-
que la maxime commune est très
itable, qu'en chaque art il faut
rapporter aux Experts. Ce Dic-
naire même en fournit des preu-
, qui marquent que le Diction-
e universel quoique d'ailleurs
estimé, n'a pas laissé de faire des
es considerables, ou d'omission,
même d'exactitude & de justesse,
gard de bien des mots qui con-
nent l'Artillerie. Nôtre Auteur
monter l'omission à plus de cent

Ordonnances des Rois & des Grands Maîtres, & des nouveaux Edits qui ont changé toute la face de l'Artillerie. Mais ce qui en releve infiniment le prix, c'est plus de deux cens planches executées par les plus habiles Gens dans le dessein & dans la gravûre. L'Auteur loüe en particulier le sieur Fourier Architecte déja très connu dans un âge pourtant peu avancé, par beaucoup de bâtimens distinguez, qu'il a faits dans Paris & aux environs. C'est lui qui a dessigné & conduit toutes ces planches avec la derniere exactitude. Il ne faut qu'y jetter les yeux pour reconnoître que Mr. de Saint Remi n'y a épargné ni soin ni dépense ; & l'on sçait que cette dépense a été très-considerable. N'y a-t'il pas lieu après cela de s'étonner que l'Imprimeur qui en a contrefait l'impression en Hollande, où l'on a coutume d'encherir sur nos éditions Françoises, ait supprimé le portrait de l'Auteur. Il s'en faut bien aussi, que cette impression Hollandoise vaille l'originale. Elle a des défauts pour la construction du titre de l'Ou-

vrage, qui eſt net & ſimple dans l'édition de Paris, pour la beauté de l'impreſſion, pour la delicateſſe de la gravûre, pour les omiſſions de quelques articles, pour la ſuppreſſion de quelques planches, vignettes, cu de lampes, lettres capitales, & autres défauts, par comparaiſon ſeulement *à la* premiére édition de Paris. Car ſi l'on compare la Hollandoiſe avec cette nouvelle édition augmentée de diverſes matieres, de pluſieurs changemens, d'un bon nombre de planches, il eſt viſible que celle-là tombe abſolument ; & il n'eſt pas aiſé de deviner ce qui pourroit porter à acheter en Hollande ces Memoires ainſi défigurez, plus d'un cinquiéme au-deſſus de ce qu'on les vend à Paris.

Il nous reſte à ajoûter que Monſieur de Saint Remy a parfaitement rempli ſon deſſein, & que dès que ſon livre a paru, les approbations ou certificats qui ſont à la tête, ſont preſque devenus inutiles, ainſi que s'en expliquoit obligeamment Monſieur de Saint Hilaire Lieutenant general de l'Artillerie dans une let-

tre à l'Auteur. C'est aux jeunes Officiers à profiter d'un si riche tresor, où ils trouvent la théorie & la pratique de tout ce qui regarde le métier, au lieu qu'auparavant ils n'avoient pour s'instruire que des Memoires défectueux; & peu sûrs, à cause des principes differens dans les divers départemens: Memoires au reste qu'ils avoient même bien de la peine à recueillir, parce que tout informes qu'ils étoient, ils n'échapoient qu'à regret des mains de ceux qui les avoient ramassez ou formez sur leur experience ou sur l'usage.

On a aujourd'hui l'avantage de pouvoir travailler dans l'Artillerie, aisément, sûrement & par principe; ajoutons, & avec moins de frais pour l'Etat, qui dépensoit beaucoup plus, pour faire moins bien.

Jamais donc Ouvrage ne dût être dédié avec plus de raison que celui-ci à Son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc du Maine, Grand Maître & Capitaine General de l'Artillerie de France. L'Artillerie n'avoit jamais eu un plus illustre Chef: jamais elle n'eut un meilleur

Ecrivain. Sa Majesté à qui Monsieur de Saint Remi a eu l'honneur de presenter cette seconde Edition, a bien voulu lui en marquer sa satisfaction en plus d'une maniere. Après cela nôtre approbation ne lui est-elle pas fort inutile?

ARTICLE XLVII.

DISCOURS PRONONCE' DANS *l'Academie Françoise, le Jeudi premier Decembre* 1707. *à la reception de Mr. le Marquis de Mimeure.* A Paris chez Jean Baptiste Coignard ruë Saint Jacques *in* 4°. *pages* 23.

MOnsieur le Marquis de Mimeure obligé de se rendre à l'armée avoit été contraint de differer son entrée à l'Academie: il commence par rendre raison de ce délai, & décrit ingenieusement les inquietudes qu'il lui a causées, inquietudes qui naissoient du desir que son nom écrit avec ceux des Academiciens eût part à leur immortalité, „soit chimere ou raison, dit-il, ce

„ desir est un sentiment naturel q
„ seroit difficile & même danger
„ de détruire, & d'ôter aux h
„ mes le desir de vivre au delà
„ tombeau, continuë Mr. de
„ meure, est le ressort puissant
„ dans tous les âges a fait agir
„ grands Hommes, a formé les C
„ querans, les Politiques, & les
„ celebres gens de Lettres. C
reflexion le mène naturellement
éloges du Cardinal de Richelieu
Chancelier Seguier, & de M
President Cousin, dont il rem
la place. Sa Modestie lui fait av
cer que l'Academie ne l'a choisi,
pour avoir un témoin fidelle
particularitez de la vie de Mon
gneur le Dauphin, & des Can
gnes de Mr. le Duc de Bourgo
Il place là d'une maniere déli
l'éloge de ces deux Grands Prin
& il n'oublie pas Mr. le Duc
Montausier dont on lit le port
avec plaisir. L'éloge du Roi vi
ensuite. Nous n'en tireront qu
peinture de la derniere Campag
elle suffit pour faire connoître l
prit & le goût du nouvel Acade

tien. „ Quelle moiſſon de gloire
„ pour LOUIS LE GRAND dans
„ *le* ſeul cours de cette Campagne !
„ la Flandre à vû reprimer l'audace
„ d'un ennemi ſuperbe, qui mena-
„ çoit de percer nos frontieres : ce
„ torrent impetueux qui ſembloit
„ vouloir tout innonder, a été arrêté
„ *dans la* premiere rapidité de ſa
„ courſe. L'ALLEMAGNE a éprouvé
„ de nouveau la terreur de nos ar-
„ mes, nous avons porté le ravage
„ juſques dans ſon ſein. Les rivages
„ de la Mediterranée ont veu la re-
„ traite honteuſe d'une flotte enne-
„ mie, & d'une armée temeraire,
„ qui leur préparoient des chaînes :
„ L'ESPAGNE a veu ſes champs bai-
„ gnez du ſang de ceux qui venoient
„ l'envahir : une Victoire complette
„ y a ouvert la campagne : elle s'y
„ termine par la priſe des Places les
„ plus ſeditieuſes, & par le triom-
„ phe d'un Prince digne du ſang
„ dont il eſt ſorti. La Mer vient de
„ voir ou pris, ou brûlez, ou diſper-
„ ſez les vaiſſeaux de ceux qui s'ar-
„ rogent ſur elle un empire illegiti-
„ me. Enfin malgré tous les efforts

„ de l'Europe unie & conjurée, lors
„ qu'il a fallu attaquer , il semble
„ que le Dieu de la Guerre nous ait
„ prêté son épée ; quand il a fallu
„ seulement se défendre , il sem-
„ ble que Pallas nous ait confié son
„ Ægide.

Mr. de Sacy Chancelier de l'Academie répondit à Mr. de Mimeure, le nom de ce fameux Orateur annonce dès le titre une piéce achevée. Le Discours ne dément point ce qu'a promis le titre. L'éloge de Mr. Mimeure est mêlé à celui de trois grands hommes qui ont contribué à former son esprit , & son cœur , feu Mr. de Montausier , feu Mr. de Meaux , & Mr. Huet ancien Evêque d'Avranches. Les loüanges que Mr. de Sacy donne à M. de Montausier & à Mr. Huet, nous ont paru d'un tour si noble & si delicat, que nous avons crû devoir choisir cet endroit pour convaincre le Lecteur, que nous n'avons point flatté l'éloquent Academicien.

„ L'un (M. de Montausier) très-
„ distingué par une noble & anti-
„ que Race , mais bien plus encore
„ par des mœurs vrayment anti-

„ques, & par ſon amour pour les
„Lettres, ſembloit n'être né que
„pour faire revivre Mecene à la
„Cour d'Auguſte. Courtiſan ſans
„ceſſer d'être Philoſophe, il ne
„mettoit point la politeſſe dans une
„diſſimulation rafinée; convaincu
„que rien ne devoit tant plaire
„au Prince ſous lequel il avoit le
„bonheur de vivre, que la ve-
„rité, il alloit toûjours au vrai &
„à l'honnête ſans détour, & ſe
„feroit crû des-honoré, s'il eût
„payé l'approbation du public de
„la moindre adulation envers les
„particuliers. Le troiſiéme d'un eſ-
„prit naturellement delicat, à pris
„ſoin de ſe nourrir de tout ce que
„les Auteurs les plus renommez
„dans tous les ſiecles, & dans tou-
„tes les langues ont de plus exquis.
„Théologien auſſi éclairé que pro-
„fond, il a ſçû arracher de la Théo-
„logie les épines qui ſemblent l'obſ-
„curcir & l'étouffer, pour y répan-
„dre les fleurs d'une ſainte & mâle
„Eloquence, & lui donner toute
„l'évidence & toute la force de la
„démonſtration. Philoſophie, Hiſ-

„ toire, Poësie; quel genre d'éru-
„ dition lui a échapé, quelle anti-
„ quité, quelle science a eu pour lu
„ des secrets impenétrables? qu
„ d'entre ceux qui connoissent le
„ Lettres ignorent son nom? Quell
„ Nation est assez vaine pour ne nou
„ pas l'envier.

ARTICLE XLVIII.

MEMOIRE ADDRESSÉ AU Journalistes de Trevoux, sur les diffe rentes Prérogatives des Duchez & de Ducs.

ON sçait en general qu'il y a e France differentes sortes d Duc & de Duchez; mais on ne dé mêle pas aisément en quoi consist cette difference; & j'ai vû des per sonnes d'ailleurs très-habiles s'y mé prendre souvent. J'ay rencontré d quoi m'en instruire plus exactement dans un écrit qu'on m'a dit être d Mr. l'Abbé de Dangeau, & dans c que m'en a dit de bouche un Hom me qui connoît fort la Cour: c qui ma fait croire que vous mettrie

:s les Gouverneurs des Provin-
; & qu'ils ſe rendirent Souve-
s ſous les derniers Rois de la Ra-
e Charlemagne. Le Prince dont
oient les vaſſaux, les aſſembloit
terminer les procès les plus im-
ans : & comme dans cette fonc-
ils étoient entre eux égaux ou
ils, on prétend que c'eſt delà
ls furent nommez Pairs, *Pares.*
n ne ſçait rien de plus certain
cette dignité juſqu'à l'an 1179.
Loüis le Jeune fit ſacrer ſon fils
ippe depuis ſurnommé *Auguſte*,
e trouvérent douze Pairs tous
ns du Roi, ſix Seculiers & ſix
leſiaſtiques ; de chacun des ſix,

à quoi ils sont unis. Les six Seculiers sont éteints ou réunis à la Couronne.

A la place des anciennes Pairies réünies, les Rois ont créé plusieurs Duchez & Comtez Pairies; puis des Duchez sans titre de Pairie.

Ce n'étoit d'abord qu'en faveur des Princes du Sang. Les premiers érigez pour des Princes étrangers furent le Comté de Nevers fait Pairie par Loüis XII. en 1505. pour Engilbert de Cleves. Nemours fut fait Duché Pairie en 1507. pour Gaston de Foix, & Guise fait Duché Pairie par François premier en 1527. pour Claude de Lorraine.

Le premier Duché Pairie érigé pour un Gentilhomme, a été Montmorenci par Henri II. en 1551. en faveur du Connétable Anne de Montmorenci.

Le premier Duché simple, (c'est à dire Duché sans être Pairie,) érigé pour un Prince étranger est Bar en 1357. Le premier donné à un simple Gentilhomme est celui de Touraine en 1429. donné à Douglas Ecossois.

Avril 1708.

Une terre érigée en Duché passe aux enfans mâles, si les Lettres ont été enregistrées à quelque Parlement du Royaume : sinon le titre ne passe point aux enfans, & c'est ce qui s'appelle communément Ducs à Brevet : à cause que les Rois donnoient des Brevets, par lesquels ils promettoient de faire expedier ces Lettres. Le Roi n'a point donné de ces Brevets. Quelque fois (mais très-rarement) il est porté, que le titre passera même aux filles : ces Duchez se nomment *femelles.*

Quand les Lettres d'une terre Pairie sont enregistrées à un Parlement, les appellations du Juge du Seigneur vont droit au Parlement, dans le ressort duquel la terre est située : & pour ce qui regarde la personne du Pair, le seul Parlement de Paris en prend connoissance, si les Lettres y sont enregistrées : presque toutes l'y sont : celle du Duché de Villars à la maison de Brancas sont enregistrées au Parlement d'Aix. Les Pairs ont séance au Parlement ou leur Lettres sont enregistrées, selon l'ancienneté de l'enregistre-

ment : ceux qui l'ont au Parlement de Paris l'ont dans tous les autres.

Quand le Roi tient son lit de Justice, les six anciens Pairs Ecclesiastiques sont à la gauche de sa Majesté, & les Seculiers à sa droite après les Princes du Sang. Ailleurs les six anciens Pairs Ecclesiastiques à raison de leur ancienneté précedent tous les Pairs qui ne sont pas de la Maison Royale.

Dans les Cerémonies de l'Ordre du Saint Esprit, les Ducs prenent leur rang du jour de l'enregistrement de leur Lettres ; & la Pairie n'y est pas necessaire : si les Lettres ne sont pas enregistrées, ils n'ont rang que comme les autres Gentilshommes selon l'ancienneté de leur nomination faite par le Roi. Voici des faits qui le prouvent.

Dans la promotionde 1689. Le Marechal Duc de Duras, dont les Lettres n'étoient pas encore enregistrées passa après le Maréchal de Bellefonds, qui n'a point été Duc, & après le Maréchal de Humiere, qui n'étoit pas encore Duc. Le Duc de Bethune-Charost, dont les Let-

 tres

tres de Duché Pairie n'étoient pas enregiſtrées, paſſa après les trois qu'on vient de nommer; & après le Maréchal de Lorge qui n'étoit pas encore Duc; & le Duc de la Vieuville, dont les Lettres n'ont point été enregiſtrées, paſſa après les cinq dont on vient de parler, & après le Maréchal d'Eſtrées. Deplus le Duc de Nevers qui avoit eu dès 1660. des Lettres de Duché Pairie, & avoit été fait Chevalier de l'Ordre le premier Janvier 1662. ne paſſoit dans les Ceremonies de l'Ordre, qu'après les Ducs dont les Lettres avoient été enregiſtrées, bien qu'ils n'euſſent été faits Chevaliers que depuis lui.

Du reſte dans les mêmes Ceremonies de l'Ordre, on a égard à l'enregiſtrement du Duché & non de la Pairie. Le premier Janvier 1689. le pas fut reglé par Sa Majeſté, entre le Duc d'Uſez & le Duc de la Tremoïlle : celui-ci avoit été fait Duc & enregiſtré avant celui-là : mais celui-là avoit été fait Pair & enregiſtré avant celui-ci. Le Duc d'Uſez comme plus ancien Pair enregiſ-

tré , préceda le Duc de la Trémoïlle au Parlement, & paſſa après lui à la Ceremonie des Chevaliers. Sa Majeſté jugeant, que conformement aux ſtatuts c'étoit ſimplement l'enregiſtrement du Duché & non de la Pairie qui devoit regler la choſe.

Autrefois les Princes du ſang n'entroient point au Parlement qu'ils ne fuſſent Pairs ; & alors ils n'avoient rang que ſelon l'ancienneté de leurs Pairies. Depuis la déclaration de Henri III. en 1576. Ils y entrent tou ſelon l'ordre de leur naiſſance & avant tous les Pairs.

Les fils legitimez du Roi ont ſéar ce au Parlement en vertu de leu Pairies , & y précedent les aut Pairs. Le Duc de Vendôme à ſé ce au Parlement immediatem après les enfans legitimez du Ro

Quand le Roi conſerve les h neurs du Louvre à des Ducs & P qui ſe démettent de leur Duc faveur de leurs fils, il n'y a que c ci qui ayent ſéance au Parleme

Par une Ordonnance de 15 d'autres ſemblables, les terre

gées en Duché devroient être réünies à la Couronne quand la dignité en est éteinte par défaut d'Heritiers mâles, si les Rois ne dérogeoient à cette Ordonnance dans les Lettre d'érection.

ARTICLE XLIX.

GEORGII BULLI S. T. Professoris & Presbyteri Anglicani Opera omnia, quibus duo præcipui. Catholicæ Fidei articuli, de S. Trinitate & Justificatione, ortodoxe, perspicuè & solidè explanantur, illustrantur, confirmantur. &c. C'est-à-dire, *Les Oeuvres de George Bullus sur les deux principaux articles de la Foi Catholique, de la S. Trinité & de la Justification.* A Londres de l'Imprimerie de Samuel de Bridge proche du Change-royal, & aux frais de Richard Smith, à l'enseigne de l'Ange & de la Bible, hors du temple-Bar. 1703. *in folio pages* 731. *sans compter les préfaces & les tables.*

JAmais Ouvrages ne demandérent plus d'application pour en faire un Extrait, & ne la meriterent

mieux que ceux de Bullus, dont on va tâcher de rendre compte.

Reflexions generales.

Premiere. Rien n'eſt plus intereſſant pour un Chrétien, que ce qui a occupé Bullus, qui certainement n'a pu faire un meilleur choix, ni un meilleur emploi de ſes études, que de les conſacrer à la défenſe du Myſtere de la Trinité, & de la néceſſité des bonnes œuvres; puiſque celui-là eſt le fondement de la Foi, & que celui-ci l'eſt de la pieté. La ſuite de cet Extrait fera voir comment il y a réüſſi.

Seconde. Il faut en conſidération des ſujets qu'il traite, lui pardonner ou plûtôt mépriſer les traits violens que l'engagement du Schiſme lu fait lancer vainement contre l'E gliſe Romaine. Car enfin tout Pr teſtant eſt obligé de reconnoître, l'honneur de cette Egliſe qu'ell été inébranlable dans la créance ces deux points capitaux du Ch tianiſme, tandis que Luther & (vin, par les propres principe

leur séparation , ont ouvert la porte au nouvel Arianisme & au Socianisme ; & qu'ils ont mis comme le premier & le principal fondement de leur scandaleuse séparation, l'inutilité des bonnes œuvres par rapport à la Justification & au salut. Il faut encore se mettre moins en peine des interêts des Jesuites ; tout ce que Bullus cherche à en dire de mal, étant incident à la cause & n'y faisant rien.

La troisiéme. Ce volume est proprement un Recüeil de six Traitez; trois sur la Trinité, & autant sur la Justification. Le 1[er]. porte pour titre *Defense de la Foi du Concile de Nicée par l'autorité des Peres, qui ont fleuri dans les trois premiers siecles de l'Eglise.* Le 2d. *Sentiments de l'Eglise Catholique des trois premiers siecles sur l'obligation de croire la Divinité de* JESUS-CHRIST, *contre Simon Episcopius.* Le 3e. *Tradition primitive & Apostolique du dogme de la Divinité de* JESUS-CHRIST, *contre Daniel Zuicker.* La 4e. *Harmonie Apostolique, ou l'accord des Apôtres, S. Jacques & S. Paul touchant la Justification par les bonnes œuvres.* Le 5e. *Examen d'une cri-*

tique ou réponse à des observations sur l'Harmonie Apostolique. Le 6e. *Apologie de l'Harmonie Apostolique & de son Auteur, contre les déclamations de Thomas Tullius dans un livre intitulé de la Justification selon St. Paul.* Tous ces Traitez avoient déja paru, imprimez en divers tems, excepté le 3e. que l'Auteur n'a point donné au public.

La 4e. ç'a été après sa mort que cette édition complete de ses Ouvrages a été entreprise sous la direction de Mr. Grabe, à qui celle de St. Irenée avoit auparavant fait honneur. » Il a regardé, dit-il, dans
» sa préface, comme une conduite
» particuliere de la divine Providen
» ce, qu'apres avoir donné ses pre
» miers soins à S. Irenée, cet ancie
» & illustre Défenseur de l'Unité d
» Dieu contre les Heresies des pr
» miers tems, il se soit trouvé da
» la suite engagé à travailler pc
» un Auteur, qui s'est distingué p
» mi les Recens en soûtenant la
» tinction des Personnes dans
» seul Dieu. Mr. Grabe a aj
quantité de sçavantes remarq
& de nouvelles preuves pour

firmer celles de Bullus, & il les a placées à la fin de chaque chapitre.

On s'attachera dans cet Extrait aux seuls traitez sur la Trinité : & on croira avoir beaucoup fait, si gêné par la brieveté où il faut se reduire, on peut en faire sentir toute la solidité.

Defensio fidei Nicænæ &c. C'est-à-dire. *Defense de la Foi du Concile de Nicée, par l'autorité des Peres des trois premiers siecles.*

Ce Traité est divisé en quatre sections, de la Préexistence du Fils de Dieu avant son Incarnation, de sa Consubstantialité avec son Pere, de son éternité avec son Pere, de sa subordination à l'égard de son Pere. Chaque section est divisée en chapitres.

Bullus se propose dans la premiere section de montrer par le témoignage des Peres qui ont precedé le Concile de Nicée, que Jesus-Christ, c'est-à-dire, celui qui a été fait Jesus-Christ, a existé avant qu'il se soit incarné, & avant qu'il ait pris naiss-

ſance de la Ste. Vierge ; & qu'il a existé dans une nature plus parfaite que l'humaine. La preuve : c'eſt 1° que par une eſpece de prélude à ſon Incarnation future, il a apparu, & s'eſt fait voir aux Patriarches, & que dès le commencement du monde il a pris ſoin de l'Egliſe qu'il devoit dans la ſuite racheter de ſon Sang : de ſorte que toute l'économie du ſalut des hommes a été comme dit Tertullien, éxecutée par lui, *per ipſum decucurriſſe* : c'eſt 2°. qu'il éxiſtoit avec ſon Pere avant la création du monde, & que c'eſt par lui que tout a été fait. Voilà la matiere de deux chapitres.

1. Les premiers Peres de l'Egliſe ſont parfaitement d'accord ſur les apparitions rapportées dans l'Ancien Teſtament, qui ſelon eux doivent toutes être attribuées au Fils de Dieu, au Verbe. C'eſt lui qui a parlé à Adam, à Abraham, à Jacob, à Moyſe, qui a conduit les Iſraëlites à travers les deſerts, & qui a donné la Loi. Bullus fait remarquer, que ce ſentiment ſi univerſel eſt non ſeulement venu aux Chrétiens, de la tra-

dition Juive, marquée au livre de la Sagesse ch. 18. v. 15. & 16. dans Philon, & tres clairement dans la paraphrase Caldaique; mais qu'il est aussi appuyé par la premiere Epître aux Corinthiens ch. 10. v. 9. & qu'en cet endroit l'Apôtre regarde l'Exode ch. 23. v. 20. Il réfute solidement la maligne correction de Grotius, qui préferant la leçon du seul manuscrit appellé d'Alexandrie, à ce qui se lit dans tous les autres manuscrits, dans toutes les versions, & dans toutes les citations des Peres, voudroit mettre, μηδὲ ἐκπειράζωμεν τὸν Θεὸν, au lieu de τὸν Χριστὸν, *ne tentons pas Dieu*, au lieu de *ne tentons pas le* CHRIST. Pour répondre à ce qui pourroit être objecté de l'Epître aux Hebreux, ch. 2. v. 2. & des Actes des Apôtres ch. 7^e. où S. Paul & S. Etienne semblent rapporter toute l'économie de l'Ancien Testament au seul ministere des Anges: Bullus convient qu'en effet les Anges apparoissoient, mais que le Fils de Dieu se rendoit aussi present, & parloit; n'étant nullement croyable qu'un Ange osât se donner le nom

propre de Dieu ſeul, & voulût ſe faire adorer. Mais quoiqu'il en ſoit de ce ſentiment qui n'eſt pas maintenant le plus ſuivi des Théologiens ; c'eſt certainement celui de la venerable antiquité, & par là il merite au moins d'être reſpecté ; & de plus il montre évidemment ce qu'elle a penſé de la Préexiſtence du Fils de Dieu.

2. Elle s'accorde auſſi parfaitement cette venerable antiquité, à reconnoître qu'il a précédé la premiere création du monde & qu'il en eſt l'Auteur. St. Bernabé ; Hermas, S. Ignace, s'expliquent nettement là-deſſus, & enſuite S. Juſtin & les autres. Bullus ſoutient l'authenticité de l'Ouvrage de ces trois premiers par les raiſons de Hammond & de Pearſon contre la Critique de Blondel & de Daillé.

Dans la ſeconde ſection, Bullus s'engage à faire voir, que le Fils de Dieu eſt conſubſtantiel à Dieu ſon Pere ; c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt point d'une nature créée & ſujette au changement, mais qu'il eſt veritablement de la même nature divine

& immuable que le Pere ; & partant qu'il est vrai Dieu du vrai Dieu.

Avant que d'entrer en preuve, Bullus au ch. 1er. établi la propre signification du mot, consubstantiel ; terme qui a toûjours été pris, tant par les Auteurs profanes qu'Ecclesiastiques, pour marquer une même nature, & une commune essence ; Aristote, Porphyre, Plotin, s'en sont servis dans ce sens. Il étoit en usage par rapport au Fils de Dieu avant le Concile de Nicée, comme il paroît par Denis d'Alexandrie [a], par Origene [b], par Trismegiste plus ancien qu'eux, & par le témoignage d'Eusebe [c]. Le parti, nommé Demi-arien, assemblé à Antioche, & écrivant à l'Empereur Jovien explique ce mot d'une maniere qui merite d'être rapportée [d]. ὁπότε καὶ τὸ δοκοῦν . . . τισὶ ξένον ὄνομα τὸ τοῦ ὁμοουσίου : φαμὲν ἀσφαλοῦς τετύχηκε παρὰ τοῖς πατράσιν ἑρμηνείας, σημαινούσης ὅτι ἐκ τῆς

[a] *S. Athanase l. du sentiment de Denys d'Alex.* [b] *Rufin & Pamphile.* [c] *Socrate l. 1. de l'hist. Eccl. ch. 8.* [d] *Socrate l. 3. de l'hist. Eccl. ch. 25. & Sozomene l. 6. ch. 4.*

οὐσίας τοῦ πατρὸς ὁ υἱὸς ἐγεννήθη, καὶ ὅτι ὅμοιος κατ' οὐσίαν τῷ πατρί· ὅτι δὲ ὡς πάθους τινὸς περὶ τὴν ἄρρητον γέννησιν ἐπινοουμένου, ὅτι κατά τινα ἑλληνικὸν λαμβάνεται τὸ ὄνομα οὐσίας. „Car ce terme de Con-
„ ſubſtantiel, diſent-ils, qui paroît
„ impropre à quelques-uns, a été
„ uſité par nos Peres dans un ſens,
„ qui n'a rien de dangereux ni de ſuſ-
„ pect : ils ont voulu faire entendre,
„ que le Fils engendré de la ſubſtan-
„ ce du Pere, lui eſt ſemblable en
„ ſubſtance : mais ils ont retranché
„ de cette divine generation toute
„ paſſion ou diviſion, & ils ſe ſont
„ éloignez du ſens, qu'y donnent les
„ Auteurs profanes. Parce que ceux-
ci mettoient la Conſubſtantialité en-
tre les individus d'un même genre
ou d'une même eſpece, en diſan
par exemple, que les hommes ſor
conſubſtantiels entre eux. Et c'e
préciſément ce ſens de diviſion
Dieu, que Paul de Samoſate av
les Sabelliens objectoit aux Cathc
ques, & que le Concile d'Antioc
aſſemblé contre lui rejetta.

Les chapitres ſuivans ſont e
ployez à la recherche des paſſ

des Peres. Bullus foüille, pour ainsi dire, dans tous leurs écrits, & remuë tous les anciens monumens de leur tems, afin de ne rien omettre, & de profiter de tout ce qui peut faire à son sujet. Vû donc l'impossibilité de le suivre dans un tel détail, il faut se contenter de l'attendre aux plus beaux endroits.

Dans le 2^d^. chapitre il ramasse des traits assez vifs de la Lettre de S. Barnabé, du Livre du Pasteur, & des veritables Epîtres de St. Ignace. Dans le 3^e^. il remarque, que l'expression de St. Clement sur la promesse faite à Abraham, que de lui naitroit le Christ selon la chair, marque clairement la nature divine & la nature humaine : la voici cette expression copiée de Saint Paul dans l'Epître aux Romains ch.9. v.5. ἐξ αὐτοῦ ὁ Κύριος Ἰησοῦς τὸ κατὰ σάρκα, où l'article τὸ signifie, & que JESUS CHRIST n'est pas simplement chair, & que seulement en tant que chair il est des Descendans d'Abraham. De la seconde Epître de Saint Clement, dont Eusebe * ne dit pas comme

* *L. 3. hist. Eccl. c. 38.*

Saint Jerôme & Rufin, qu'elle passoit pour supposée, mais qu'elle étoit moins connuë & moins celebre que la premiere, Bullus tire des passages formels : d'où il conclut que Photius est un Critique trop soupçonneux, qui a eû tort de se scandalizer de la premiere Epître de Saint Clement. Et Mr. Grabe ajoûte dans une excellente note, que le nom même de Dieu y est expressément attribué à Jesus-Christ comme dans les Actes ch. 20. v. 28. Ensuite Bullus parlant de Saint Polycarpe prend occasion de dire de fort belles chose sur l'Hymne de la glorification : *Gloire soit au Pere, au Fils, & au Saint Esprit.*

Il rapporte dans le chapitre quatriéme beaucoup de passages de Saint Justin, de Saint Athenagore, de Tatien, de Saint Théophile d'Antioche ; & il n'omet pas le dialogue intitulé *Philopatris* parmi les Oeuvres de Lucien. La remarque que Grabe ajoûte est très-juste ; que de dire comme fait Saint Justin, que le Pere a engendré son fils : ἐξ ἑαυτοῦ, *de soi même* ; c'est assurer la Consubstan-

tialité du Fils. Les quatre chapitres, qui ſuivent, ſont de la doctrine de Saint Irenée, de Clement d'Alexandrie, de Tertullien, de Caïus Prêtre de l'Egliſe Romaine, de Saint Hippolyte.

Mais le chapitre neuviéme eſt d'une plus difficile entrepriſe; puiſqu'il s'agit non pas de juſtifier Origene, mais de lui donner une place honorable entre les témoins de la doctrine Catholique. Sans s'arrêter ni aux accuſateurs, ni aux apologiſtes, qu'il a eûs dans tous les tems; il eſt conſtant, dit Bullus, que c'eſt par ſes livres contre Celſe, qu'il faut juger de ſes veritables ſentimens. Car non ſeulement cet Ouvrage eſt venu juſqu'à nous entier & ſans corruption; mais, comme il a été composé pour la cauſe commune du Chriſtianiſme, il ne contient que les ſentimens communs des Chrétiens; & il ne s'engage point dans des routes particulieres. Or c'eſt là qu'Origene ſe déclare pour la Conſubſtantialité en pluſieurs paſſages que Bullus cite. En vain, ajoûte-t'il, un ſçavant Prelat fait un

crime à Origene d'avoir dit, [a] que le Pere, & le Fils, & le Saint Esprit, sont trois hypostases : car alors dans l'usage des Chrétiens les termes *οὐσία* & *ὑπόστασις* *essence* & *hypostase* avoient la même signification qu'ils ont maintenant. Comme cette maniere de défendre Origene est nouvelle, Bullus la soutient par l'autorité de Saint Denys Pape [b], qui cité par Saint Athanase, ne condamne pas comme une erreur d'admettre trois hypostases, mais d'en admettre trois divisées, étrangéres, & separées les unes des autres, *μεμερισμένας, ξένας, ἀλλήλων παντάπασι κεχωρισμένας*; & qui assure que *le Verbe divin est uni à Dieu, & que le Saint Esprit est & habite en Dieu.* Saint Denys d'Alexandrie cité par Saint Basile [c] s'exprime de la même sorte en réfutant les Sabelliens : *Si parce qu'il y a trois hypostases*, dit-il, *ils prétendent qu'elles sont divisées, il y en a trois ; & malgré eux ils détruisent la Trinité.* D'où Bullus infere, que ces Heretiques reprochoient aux Ca-

a *L.8. contra Cels.* b *Apud Athanas. l. de Nic. Conc. decr.* c *L. de Sp. S. c. 29.*

tholiques d'admettre trois Dieux en admettant trois hypoſtaſes. De plus les ſix Evêques, qui du Concile d'Antioche écrivirent à Paul de Samoſate, aſſurent que le Verbe ſubſiſte dans ſon hypoſtaſe. Enfin le Concile de Nicée dans les anathêmes ajoutez à ſon ſymbole diſtingue l'hypoſtaſe & la ſubſtance. Mais dans la ſuite ce terme d'hypoſtaſe devenu ſuſpect par le mauvais uſage qu'en firent les Sabelliens & les Ariens, fut rejetté par le Concile de Sardique. Pour revenir à Origene, il eſt remarquable que ſes premiers accuſateurs, Methodius, Euſtathius, & même Théophile d'Alexandrie, ne l'attaquérent point ſur le Myſtere de la Trinité.

Au chapitre dixiéme, Bullus paſſe à Saint Cyprien, à l'Auteur du Livre de la Trinité communément attribué à Novatien, à Téognoſte Prêtres d'Alexandrie. Ce qu'il y a de plus digne d'attention, c'eſt le paſſage de la premiere Epître d Saint Jean chap.5. v.7. cité par Sain Cyprien dans le Livre de l'Unité d l'Egliſe chap. 4. & avant lui p

Tertullien dans le Livre cont
Praxeas ch. 25. Grabe dans une nc
rapporte sur cette citation de Sai
Cyprien, les sentimens opposez
Saint Fulgence dans le Livre de
Trinité à Felix chap. 4. & de I
cundus dans le Livre premier de
Défence des trois chapitres. Et
ajoute pour maintenir le verset co
testé de Saint Jean, que cet Apôt
a parlé dans son Evangile du t
moignage donné par le Pere, le F
& le Saint Esprit.

Les soupçons pris par quelqu
Evêques de la Foi de Saint Den
d'Alexandrie, n'ont servi qu'à fa
connoître plus sûrement ses veri
bles sentimens touchant la Consul
tantialité. Ils les exposa dans une le
tre justificative au Pape St. Deny
à qui il avoit été deferé : Saint Ath
nase la rapporte * : & on n'en met
ici qu'un mot. „ Nous étendon
„ dit-il, l'Unité sans la diviser, j
„ qu'à la Trinité ; & nous renf
„ mons la Trinité sans en rien ret
„ cher dans l'Unité. Ce passag
doit chercher dans l'Edition d

* *Apud Athan. l. de sent. Dionys.*

autres Peres jusqu'au Concile de
ée, ont parlé conformément au
me de la Consubstantialité.
Dans la troisiéme section Bullus
montre. 1°. Que la plus grande &
plus saine partie des Peres, se sont
xpliqué nettement sur l'éternelle
eration du Verbe; 2°. Que ceux
ont parlé d'une generation tem-
elle au moment de créer le mon-
ne l'ont entenduë que metapho-
ement, & d'une manifestation
Verbe; expression qui n'a pas
ne été rejettée par les plus zelez
enseurs de la Divinité de Jesus-
rist après le Concile de Nicée.
reste il retient la même méthode
suivre les Peres, selon le tems

Sav. *Il est son Verbe éternel qui n'est point sorti du silence*, ou *qui n'a point été précedé par le silence*. Dans l'explication de ces derniers mots, *qui n'a point été précedé par le silence*, Bullus s'éloigne du sentiment d'Usserius, de Pearson, de Hammond, qui les ont rapportez aux Ebionistes : il prétend que c'est des Cerinthiens dont Saint Ignace avertit les Magnesiens de se garder. Car si ce Saint dit que les Herétiques dont il parle, judaïsoient ; ce qui convient aux Ebionites ; il ajoute des traits qui ne leur conviennent nullement, comme de diviser JESUS-CHRIST, de nier sa passion & sa mort, de ne point reconnoître qu'il n'y a qu'un seul Pere. Mais Cerinthus, bien qu'il blasphemât contre l'Auteur de la Loi, ordonnoit néanmoins de l'observer, & selon le témoignage de Saint Irenée l. 3. chap. 11. & de Saint Gregoire de Nazianze or. 23. il avoit avant Valentin donné dans les réveries des Gnostiques touchant la multiplication des Æones, un desquels étoit le silence qui avoit précedé le Verbe.

n Pere , & ſortant du ſein de
, pour créer le monde qui, a
é par lui : donc il eſt éternel
Pere & diſtingué perſonnel-
du Pere.

it de plus grands efforts pour
Euſebe de Ceſarée des mau-
mpreſſions que donnent de
écrits, & qui l'ont fait paſ-
r un des principaux partiſans
. Bullus entreprend néan-
u chap. 9. de le rendre Ca-
: mais ce n'eſt qu'en aſſu-
e ſa Lettre à ſon Egliſe de
, comme elle eſt rapportée
odoret, * a été falſifiée par
: Arien. Foible reſſource !
en paſſant que cette Lettre

Bullus fait voir au chapitre dixiéme, que s'il a mal parlé en quelques endroits, il a par tout bien pensé : mais il abandonne absolument Lactance.

Le dessein de la derniere section est de montrer. 1°. Que par cette expression Θεὸς ἐκ Θεοῦ Deus ex Deo, Dieu de Dieu, si usitée soit avant le Concile de Nicé, soit après, les Peres ont entendu une subordination d'origine entre le Pere & le Fils ; ensorte qu'ayant la même nature avec une parfaite égalité en perfections essentielles, le Pere l'a de soi & non d'un autre, & il l'a communiquée à son fils ; & qu'ainsi le Per est principe à l'égard de la Divinit en tant qu'elle est dans le Fils. 2 Que les Peres tant avant qu'apr le Concile de Nicée ont reconn que le Pere est plus grand que Fils non selon la nature, ou se quelque perfection essentielle, soit dans l'un & non dans l'au mais seulement en raison de p cipe, & en raison de la subor tion d'origine qu'à le Fils à l'é du Pere. 3°. Que cette subordin d'origine a été d'autant plus r

mandée par les Peres, qu'elle conserve l'Unité de Dieu dans la pluralité des personnes.

Comme on trouve dans les anciens des expressions qui paroissent dures, & qui font presque douter de la sincerité de leur foi, Bullus s'applique dans le premier chapitre à en faire remarquer de semblables des Peres, posterieurs au Concile de Nicée, qui ne font pas de difficulté d'appeller le Pere, ἀρχὴν, αἰτίαν, αὐτουργὸν, principe, cause, auteur du Fils. Il est vrai que les Latins ont absolument rejetté le nom de *cause*, & se sont tenus à celui de principe. Bullus infere de cette maniere de parler des Peres, qu'il n'est pas permis de dire, comme a fait Calvin, que le Fils est αὐτόθεος, paroles qui donne à entendre qu'il est sans principe. Que si Origene liv. 3. contre Celse s'est servi en parlant du Fils, des termes αὐτοαλήθεια, αὐτοδικαιοσύνη, αὐτοσοφία; c'est pour marquer seulement, qu'il est verité & justice, & sagesse par essence & par nature. Il faut de même expliquer l'αὐτόθεος donné au Fils par Eusébe.

l. 10. ch. 4. de l'Histoire Ecclesiastique & par Saint Epiphane Her. 77.

Quant à ce que dit Jesus-Christ en S. Jean ch. 14. v. 28. que *son Pere est plus grand que lui*; Bullus fait voir dans le chapitre second, que les Peres avant & après le Concile de Nicée l'ont unanimement entendu au sens de la subordination d'origine, & non selon la nature qui est une dans les deux. D'où il est aisé de comprendre comment ils ont pû dire, sans déroger à la Divinité du Fils, qu'il a été le ministre & l'executeur des volontez de son Pere.

Mais ce qui rebute le plus dans les Anciens, c'est de les voir dire, en parlant des apparitions faites aux Patriarches, qu'un Ange n'auroit pas eû la hardiesse de se donne le nom de Dieu; que le Pere étar invisible, n'a pû se faire voir; qu'étant immense, il n'a pû se trai porter d'un lieu à un autre; qı reste donc que ce soit le Fils Dieu : à qui par un tel raisor ment ils semblent enlever les a buts d'invisible & d'immense. Bullus fait remarquer qu'en

ils ont conſtamment donné au Fils tous les attributs de la Divinité,& en particulier ceux d'inviſible & d'immenſe, comme au Pere. Saint Ignace dans une Lettre à St. Polycarpe dit, *que celui qui eſt inviſible, s'eſt fait viſible pour nous.* Saint Juſtin dans la premiere apologie : λόγος ἦ, καὶ ἐςὶ ὁ ἐν παντὶ ὤν. *Que le Verbe étoit, & qu'il eſt celui qui eſt en toutes choſes* : Saint Irenée l. 4. ch. 41. *Que de ſoy & par ſa nature il eſt inviſible* : & ainſi des autres. De plus ils aſſûrent qu'il eſt la ſageſſe du Pere, ſans laquelle le Pere n'eſt jamais : d'où il s'enſuit, qu'il eſt également inviſible & immenſe. Les mêmes Peres n'oublient pas d'aſſurer, que c'eſt ſous des images corporelles, & telles qu'il a voulu, qu'il a paru. Mais pourquoi le Fils plûtôt que le Pere ? Parce, diſent-ils, que la ſubordination d'origine fait que le Fils a été envoyé, & lui approprie l'éxecution des volontez du Pere. Les Peres après le Concile de Nicée ont raiſonné de même.

Dans le chapitre quatriéme Bullus montre l'uſage que les Peres,

avant & après le Concile de Nicée, ont fait de cette subordination de nature du Fils au Pere, pour maintenir l'unité de Dieu; parce qu'en effet il s'ensuit, qu'il n'y a qu'une nature Divine en trois Personnes, laquelle est communiquée par le Pere au Fils, & par le Pere & le Fils au Saint Esprit. Bullus finit par une reflexion très-juste, que les Anciens se sont exprimez d'une maniere, à leur attirer plûtôt le reproche d'avoir favorisé le Sabellianisme que l'Arianisme: quoi qu'ils ayent également renversé ces deux heresies, en disant que le mêm Verbe qui est dans le sein du Pere s'est fait chair, & est JESUS-CHRI Fils de Marie.

ARTICLE L.

RECUEIL DE SERMO *choisis, de Panegyriques, de Mon Tome premier qui contient huit mons ou Panegyriques, de la Pu tion, de l'Annonciation, de St. I de St. Loüis, des Anges Gardien St. François de Borgia, de St.* Avril 1708.

de Mercier rue. St. Jaques pres
les à St. Ambroise. in 12. pp. 316.

peut juger du Livre que
us annonçons par le titre que
enons d'en rapporter, qui
dispensera d'entrer dans un
and détail : aussi bien ces sor-
uvrages sont-ils faits plûtôt
ournir des pensées de pieté
s memoires à la litterature,
lant comme on est bien aise
noître l'esprit, les talens, &
ence de ceux qui publient les
es & la Morale de nôtre Re-
nous ne pouvons mieux fai-
de donner une idée avanta-
le l'Auteur de ces Sermons,
rapporter quelques traits de
ece de l'Ouvrage. L'Auteur

avec verité ces paroles rapportées dans le titre, *Christianus mihi nomen est, Catholicus verò cognomen.* Le nom de Chrétien, & le surnom de Catholique faisant un honneur plus solide que quelque autre nom que ce soit, quelqu'illustre qu'il puisse être. D'ailleurs nôtre Orateur a prêché dans les principales villes du Royaume, & dans les Chaires les plus considerables de Paris: ainsi lorsqu'on cache ici son nom, on connoit sa personne dans le monde : car il est peu de gens plus connus que les Prédicateurs celebres. L'Auteur s'est beaucoup plus appliqué à toucher les cœurs, & a éclairer les esprits qu'a flater la curiosité du Lecteur par les tour ingenieux d'une éloquence affectée, quoi qu'il n'ait pas negligé ce qui est essentiel à un Orateur Chretien. D'ailleurs il donne dans ses Sermons *au raisonnement l'étenduë qu'il doit avoir sans être diffus*; enfin *tout y est dans un très-bel ordre.* Nous ajouterons encore sur ce témoignage, que cet *Orateur est plein de Doctrine, de zele, de vertu, de pieté, & de Religion.* Si c'est, comme on

nous a dit, le Reverend Pere Dom Come de Champigni Barnabite ; il nous permettra de rendre ici justice à son nom qui est fort connu dans Paris.

Ce premier Tome de Sermons doit être suivi de plusieurs autres. Le Panegyrique que l'Auteur donne de St. François de Borgia n'est pas un de ses discours les moins travaillez. En parlant du poste éclatant que ce Saint eut à la Cour de Charle-quint, & que son mérite lui attira contre son inclination; on dit: *La vertu qui le rendoit si exact & si fidelle à tous ses devoirs, lui devint en quelque sorte infidelle à lui même, en l'élevant à des emplois illustres, & à des dignitez éclatantes contre l'esperance qu'elle lui avoit donnée d'une condition privée.* Il y a divers traits de ce caractere dans cet Auteur.

Le second Tome du Recüeil de Sermons dont on vient de parler paroît déja, & comprend huit Sermons sur des sujets de Morale. On en promet encore dans peu trois autres volumes du même Auteur, avec la traduction d'un Traité Latin de Vollius

parties longues, polies, flexibles, agitées en tous sens par la matiere subtile. C'est tout cela ensemble qui rend l'eau fluide, & c'est cette flexibilité qui fait qu'elle est insipide. Car ces parties ne faisant que glisser sur les filets nerveux de nôtre langue sans y causer aucun ébranlement, elles n'operent point par consequent de sensation distincte.

L'Eau se gele en hyver par le défaut d'un suffisant mouvement dans la matiere subtile. Ce qui est causé par les particules nitreuses, dont la masse est plus grosse en hyver qu'en été, & qui s'insinüant dans les intervalles de l'eau, embarrassent la matiere subtile, & empêchent qu'elle ne communique assez de mouvement aux parties de l'eau, pour entretenir sa fluidité.

La Terre est un corps poreux dont les parties sont irregulieres & inégales ; & c'est par raport à sa porosité qu'elle est indissoluble. Car les parties de l'eau s'insinuant sans violence dans les pores de la Terre, elles ne font point d'effort pour les séparer & pour les écarter comme

il faudroit qu'elles fissent pour en faire la dissolution.

Le Sel a des parties roides, & pointuës. Il se dissout aisément dans l'eau. C'est lui qui donnne la pesanteur & la solidité aux corps : d'où il s'ensuit que son tissu doit être fort serré.

Le sel malgré sa pesanteur ne se précipite pas dans l'eau, parcequ'il s'y divise en des parcelles très-petites, qui ayant beaucoup de surface par rapport a leur masse nagent aisément dans le liquide.

On parle ici de la nature des sels acides & des sels alkalis, grands mysteres des Philosophes dont on parle depuis long tems sans les developer tout a fait au gré de ceux qui ne se payent point de mots! L'aigreur, dit-on, qui fait le caractere du sel acide vient de ce que sa surface est hérissée de pointes ; & l'acreté qui constitue le sel alkali vient de ce que sa surface est raboteuse. On ajoute ici que le sel n'est savoureux que par rapport à la solidité de ses parties, lesquelles ébranlant les fibres

nerveuſes de la langue excitent le ſentiment du goût.

Le ſoufre a ſes parties branchuës, flexibles, & élaſtiques. Par là on donne raiſon de ſa legereté, de ſon inflammabilité, & de pluſieurs autres proprietez. Les ſoufres ou les huiles n'ont de legereté, que parce qu'avec peu de leur propre matiere ils ont un aſſez grand volume, & occupent un aſſez grand eſpace. Car y ayant de grands interſtices entre leurs parties, la matiere ſubtile y paſſe & repaſſe avec facilité & ſans les comprimer; ce qui ſuffit pour la legereté.

Ces mêmes interſtices rendent les ſoufres inflammables, parce qu'ils ſont remplis de matiere ſubtile, laquelle communique un mouvement aſſez fort aux parties du ſoufre, pour que les parties du feu s'y inſinuent & l'enflamment.

Dans le ſecond chapitre l'Auteur traite de la nature & de la cauſe de la fermentation. Il dit que la fermentation eſt un mouvement violent & irregulier des parties inte-

re subtile fait sur les corps.
pourquoi il est necessaire, afin
citer une fermentation, que les
soient hétérogenes, & que
ointes de l'un s'insinuent dans
ores de l'autre. Alors la matie-
ibtile renfermée dans ces pores
t son cours intercepté, elle fait
t pour se faire un passage libre;
irtant les parties de ces corps,
excite la fermentation. C'est
que l'esprit de nitre, qui a ses
es pointues, fermente avec le
kali de tartre, qui est fort po-
; parceque les pointes du nitre
nuent dans les pores du sel de
e : mais ces pointes qui s'insi-

entend ici par des parties heterogenes. Il semble qu'il n'entende que des parties de diverses figures : or dans les acides seuls ou dans les alkalis seuls n'y a-t'il pas des parties de diverses figures, & même de pointuës qui s'insinuant dans les pores feroient fermenter les alkalis seuls entre eux sans le mélange des acides ; ou les acides seuls sans le mélange des alkalis. Du reste, poursuit l'Auteur, il faut encore pour la fermentation que les corps soient dissous dans quelque liquide ; afin que leurs parties heterogenes puissent se rencontrer, se choquer, & se mêler. Car si ces parties demeuroient sans mouvement, elles ne pourroient pas se rencontrer, se choquer, & s'introduire les unes dans les autres. Il faut donc un liquide pour leur servir de véhicule.

On prend de là occasion de réfuter l'opinion de ceux, qui pour expliquer la fermentation, ont recours à des particules ignées que les corps ont reçûës dans la calcination. Car, dit nôtre Auteur, plusieurs corps fermentent qui n'ont jamais été expo-

ſez au feu, comme le moût, & le ſuc de toutes les plantes.

Il y a bien de l'apparence que ces prétendues particules ignées ne peuvent guere exiſter ailleurs que dans les corps qui ſont actuellement en feu, par exemple, dans la chaux: mais ces particules ignées ſont en repos ou en mouvement. Si elles ſont en repos, elles ne doivent pas être appellées *ignées*, puiſque leur nature conſiſte dans le mouvement le plus rapide. Si au contraire elles ſont en agitation, il n'eſt pas concevable comment étant dans un mouvement tres-rapide elles peuvent reſter dans un corps ſi long-tems après qu'il eſt hors du feu, ni qu'elles puiſſent acquerir par l'effuſion de l'eau ce nouveau degré de mouvement que nous voyons alors ſurvenir à la chaux.

On explique ici pluſieurs autres effets de la fermentation, & en paſſant on fait remarquer, que les fermentations ne ſont pas violentes dans la machine du vuide, parce que les pores des corps y deviennent plus grands, à cauſe que leurs parties n'y ſont point comprimées par l'air ex-

terieur, & qu'alors la matiere ſubtile ne trouvant que des obſtacles faciles à ſurmonter, elle ne fait pas l'effort propre à briſer les corps avec violence, comme il arrive dans une grande fermentation.

Dans le troiſiéme chapitre l'Auteur rapporte differentes eſpeces de fermentations. Il y en a avec chaleur & efferveſcence. D'autres ſont ſans chaleur & ſans efferveſcence. Quelques unes ſe font avec flamme. Et il y en a même de froides.

Il attribue ces diverſes fermentations à la differente diſpoſition des parties des corps, qui ſelon leur ſolidité & la liaiſon plus ou moins fortes de leurs parties, s'oppoſent diverſement au cours de la matiere ſubtile, & reçoivent d'elle une impreſſion proportionnée à leur reſiſtance. Lorſque les parties des corps ſont ſolides & exactement liées, la matiere ſubtile trouvant dans ſon cours un obſtacle conſiderable, elle communique un mouvement plus violent aux parties de ces corps. De-là naiſſent la chaleur & l'efferveſcence. Tout le contraire arrive, ſi

, mais encore que l'un de ces
s soit sulphureux. En effet les
s ne sont en feu que lorsqu'ils
environnez de la matiere subti-
t qu'ils en acquiérent toute la
se. Or les soufres contiennent
leurs intervalles beaucoup de
matiere subtile. Par consequent
la fermentation où il y a des sou-
il doit naître de la flamme ; par-
e leur matiere subtile en com-
iquant un mouvement violent
parties des corps, elle en re-
se la matiere globuleuse : ce qui
arriver pour produire du feu ;
'est cet agréable phenoméne
voit dans la fermentation de
le de geroffle avec l'esprit de

tribuent cette froideur à une ceſſation du mouvement dans ces corps. Il n'y a point, dit-il, de ceſſation de mouvement, puiſque le ſel armoniac ſe diviſe en des particules tres minces, & que la liqueur boüillonne & ſe raréfie : bien loin d'y avoir une ceſſation de mouvement, il doit au contraire y en avoir une augmentation conſiderable. Il faut donc que ce froid ſoit cauſé par une détermination particuliere que ces corps acquiérent en fermentant. On ſçait, dit M. Rouviére, que le froid ne dépend pas tant du repos des parties des corps que de leur mouvement direct, comme il eſt évident par l'air froid que nous pouſſons ou ſoufflons en ſerrant les levres. Cette évidence ſeroit encore plus grande ſi l'on pouvoit découvrir quelque *mouvement direct* dans des corps froids tels que le marbre. On ſçait encore, ajoute-t'il, qu'il eſt neceſſaire que les filets nerveux de nos organes ſoient agitez d'une certaine façon, & qu'ils tranſmettent leur ébranlement juſqu'au cerveau, pour nous faire apperçevoir les corps qui ſont impreſſion

ourquoi les corps qui produi-
ia senſation du froid doivent
une ſorte de mouvement. Ainſi
la fermentation froide de l'hui-
e vitriol avec le ſel armoniac ;
t que les pores par où la ma-
ſubtile doit couler, ſoient aſſez
s pour qu'elle puiſſe continuer
hemin en droite ligne, & de
maniere produire le froid.
tte opinion eſt confirmée ſelon
Auteur par une ſeconde ex-
nce : car ſi on mêle de l'huile
itriol très-bien rectifiée avec le
moniac ; la fermentation qui
ent eſt grande, parceque les
cules de cette huile rectifiée,
beaucoup plus maſſives, elles
hent plus exactement les pores
ù doit paſſer la matiere ſubtile,

On parle dans ce même chapitre de la formation du ſel ſalé ; & on explique de quelle maniere s'en font les précipitations.

Dans le dernier chapitre l'Auteur rapporte pluſieurs experiences nouvelles. Il dit, que l'huile de gayac & l'eſprit de vin mêlez enſemble fermentent rudement, & qu'il s'éleve de ce mêlange un corps rare & ſpongieux haut d'environ deux pieds qui paroît tout en feu : il ajoute que l'huile glaciale de vitriol enflamme la poudre à canon. On trouvera dans ce livre pluſieures autres experiences tres belles. L'Auteur les explique toûjours d'une maniere ſpirituelle & avec netteté : s'il reſte encore quelque difficulté ſur ſes explications, c'eſt moins au Philoſophe qu'il s'en faut prendre qu'a la Philoſophie même : celui-là dit ce qu'on peut dire de mieux, & celle-ci ne fait dire rien qui contente pleinement.

ARTICLE LII.

RECUEIL DE PLUSIEURS *Piéces d'Eloquence & de Poëſie pré-*

sentées à l'Academie Françoise pour les prix de l'année 1707. avec plusieurs discours qui ont été prononcez dans l'Academie. A Paris chez Jean Baptiste Coignard ruë St. Jaques *in 12. pages 224. outre une addition de 24. pages.*

DEs Pieces qui ont mérité le prix au jugement de l'Academie Françoise, des Discours prononcez par les Membres de cet illustre Corps, doivent passer pour autant de modelles de l'Eloquence & de la Poësie Françoise. Nous avons déja parlé du discours de Mr. Henaut * Conseiller au Parlement, qui a remporté le prix de Prose. Le sujet proposé étoit cette Maxime si vraye & si peu connuë, *Qu'il ne peut y avoir de véritable bonheur pour l'homme, que dans la pratique des vertus Chrétiennes.* On a selon la coûtume imprimé dans ce Recüeil, après le Discours qui a remporté le prix, trois autres Discours qui l'ont disputé. Le second après celui de Mr. Henaut est de Mr. l'Abbé Colin, qui remporta le prix

* *Memoires d'Octobre* 1707.

en 1705. L'Auteur entreprend de montrer, *que la pratique des vertus Chrétiennes 1°. Peut seule calmer nos passions, qui sont les causes de nos miseres. 2°. Qu'elle peut seule changer les plus grands maux de cette vie en des sources de consolation & de joye.* Quelques endroits nous ont plus frapé que le reste, quoiqu'il y ait par tout beaucoup d'élevation & de justesse. Dans un de ces endroits l'Auteur peint le malheur d'un homme qui croit avoir trouvé son bonheur dans la volupté. „ Si la volupté captive son cœur, „ dit Mr. l'Abbé Colin, dans quels „ avilissemens va-t'il tomber? quel „ va être le dépoüillement des plus „ précieux dons qu'il a reçus de la „ nature? Sa santé ruinée, sa reputation flétrie, les plus vives lumieres de son esprit éclipsées, la „ noblesse de ses sentimens évanoüie, „ tous les mouvemens de son ame „ devenus semblables aux flots d'une mer courroucée, seront les suites funestes de cette cruelle & imperieuse passion.

Voici une charmante peinture des douceurs de la vertu chretien-

ne. „ A mesure que le Chrétien fera „ du progrés dans la vertu, le joug „ Evangelique deviendra pour lui „ plus leger & plus doux : un Dieu „ marchera devant lui, un Dieu le „ soûtiendra dans ses défaillances, le „ relevera dans ses chûtes, l'affermi- „ ra dans ses démarches : Les rayons „ du Soleil de Justice éclairant sans „ cesse sa route, lui formeront des „ jours purs & sereins : * une frai- „ cheur delicieuse l'accompagnera „ par tout : il trouvera jusque dans „ les deserts une nourriture celeste „ & des alimens dont le goût sera „ mille fois plus exquis, que celui „ des mets qui couvrent les tables „ des Rois ; tandis que les impies „ vuides & affamez au milieu de „ l'abondance, enveloppez dans les „ tenebres épaisses du peché, tantôt „ brûlez par les flammes des convoi- „ tises, tantôt glacez par l'éffroi à la „ vuë des dangers toûjours présens, „ ne feront qu'errer de précipice en „ précipice, de miseres en miseres. L'opposition du sage de l'Evangile au

* *Allusion à la colomne de nuée & à la manne.*

ſage du Portique eſt encore un endroit bien touché.

M. de Chaunac Auteur du troiſiéme Diſcours ſe propoſe de montrer, *que la vertu Chretienne* 1°. *addoucit les maux de la vie*, 2°. *qu'elle ſatisfait nos inclinations les plus neceſſaires.* Il décrit d'une maniere vive & forte les troubles d'une conſcience criminelle. „Parlez, dit-il, vous qui connoiſſez les „ reproches d'une conſcience trou- „ blée à la vûë de ſes crimes, vous à „ qui depuis tant d'années il eſt auſſi „ dur de les ſouffrir, qu'impoſſible „ de ne les pas entendre. Avoüez „ tout ce qu'entraine de tourmens, „ & la crainte d'être ſurpris, & la „ honte d'être découverts, le cri- „ me toûjours préſent, le fruit des „ paſſions perdu, le paſſé odieux, „ l'avenir redoutable, la conſcience „ chaque jour plus troublée, le ju- „ ge plus proche, & la mort qui „ pourſuit.

La principale preuve de la 2^e^. partie eſt encore plus éloquente. „ Sondons le cœur de l'homme, „ nous verrons que tous les plaiſirs „ n'étant fondez que ſur les beſoins.

„ & les besoins ne servant qu'à nous „ avertir de nôtre fin, ce desir d'é- „ loigner sa fin & de se perpetuer, „ est sans doute la premiere source „ de tous les autres.

„ De même, quelque objet que „ l'homme recherche, comme il ne „ peut l'aimer qu'autant qu'il y at- „ tache certaines idées d'excellence, „ qu'autant qu'il s'imagine y trou- „ ver ce qui lui manque ; peut-on „ douter, que l'amour de sa perfec- „ tion, ne soit le principe secret de „ ses desirs ; que malgré l'impres- „ sion des sens, l'amour de sa durée, „ celui de sa perfection, ne soient „ toûjours ses inclinations domi- „ nantes.

„ Ici les voiles se levent, les tene- „ bres qui cachoient la beauté de la „ Religion se dissipent, la vérité „ éclate, & nous reconnoissons enfin, „ que rien ne favorise plus nos de- „ sirs, que la pratique des vertus „ chrêtiennes, que les principes de „ cette Religion toute divine qui en „ a établi l'usage. Quand au premier „ de ces desirs, l'amour de sa durée, „ cet homme prêt d'acheter aux dé-

„ pens de tout ce qu'il possede, quel-
„ ques années de vie, quelques mo-
„ mens de bonheur ; qu'attend-t'il
„ de sa foi animée de la charité,
„ qu'en espere-t'il ? Est-ce un sur-
„ croît d'années d'une vie languis-
„ sante, toûjours prête à finir, toû-
„ jours exposée à des perils, sans ces-
„ se traversée de mille chagrins ? non
„ sans doute, c'est une éternité tou-
„ te entiere d'une felicité pure, sta-
„ ble, sans mélange, ainsi que sans
„ bornes.

„ Cet homme donc naturelle-
„ ment plus touché de l'esperance
„ que de la possession, plus accoûtu-
„ mé à vivre pour l'avenir que dans
„ le present, où pourroit-il rien
„ trouver qui l'interessât davantage,
„ qui fût plus capable de le rendre
„ heureux, que la pratique des ver-
„ tus Chrétiennes ?

„ N'en demeurons pas là. Suivons
„ toûjours la verité qui nous éclaire.
„ Cet homme si penetré de l'amour
„ de son excellence, si jaloux de sa
„ perfection, si avide d'estime, si
„ plein du sentiment de cette gran-
„ deur originelle, à laquelle l'Au-

 „ teur

s la Religion de sa propre ex-
ence ? quelle assurance n'y
ıve-t'il point de la plus pré-
ıse estime qui fut jamais, de
time de Dieu même ? S'il se re-
rche dans son origine, & par
port à sa fin ; qu'il est grand cet
ame, qui avant la naissance
tems, qui durant la suite de
té l'éternité, est l'objet de l'at-
tion d'un Dieu ! Cet homme
il a créé à son image, qu'il n'a
mé que pour lui seul, en fa-
r de qui il a produit tous les
s, en faveur de qui il employe
plus nobles Intelligences, en
eur de qui il daigne descendre
la terre, dont il veut bien du-

„ revétu des glorieux titres d'ami,
„ d'enfant, de frere de Jesus-
„ Christ, & qui durant l'éterni-
„ té partagera avec lui l'heritage du
„ Pere celeste !

„ Voilà ce que la Religion, quoi-
„ que d'ailleurs si attentive à humi-
„ lier l'homme, & à lui faire conoî-
„ tre ses miseres & ses foiblesses,
„ lorsqu'elle le regarde hors de l'or-
„ dre de Dieu ; voilà, dis-je, ce
„ qu'elle lui promet de grandeur &
„ de felicité. Voilà ce que lui dé-
„ couvre la Foi, ce que lui prépare
„ l'Esperance, ce que lui assure la
„ Charité, ce que lui donne enfin la
„ pratique des vertus chrétiennes.

Le dessein du quatriéme Discours est tiré de St. Augustin, & tend à prouver *que l'esprit est trompé, quand on trouve son bonheur ailleurs que dans la pratique des vertus chrétiennes, ou que le cœur est malade quand on ne l'y trouve pas*. Deux traits suffiront pour juger du style de l'Auteur. Dans la premiere partie en faisant le détail des illusions de l'esprit sur le bonheur, il desabuse ainsi ceux qui le mettroient dans l'amitié : „ Et vous

charmes innocens d'une amitié vive & tendrement cultivée, ne pourrez-vous aussi nous rendre veritablement heureux ? En effet, ne semble-t'il pas que la félicité devroit être bien affermie dans ce commerce établi par la nature, s'il faut ainsi parler, pour trafiquer de sentimens agréables entre les ames du premier ordre, & pour mutuellement s'enlever ses peines & se communiquer ses joyes. Mais quand nous supposerions l'engagement le plus fidelle affranchi de soupçons & d'allarmes, quand les delicatesses les plus ingenieuses 'empêcheroient de languir, le moyen d'éviter la vûë du moment atal où se doivent rompre des ens si doux ? & le bonheur veritae, tel que nous l'avons dépeint, ut-il résider dans des cœurs infamment menacez de la perte ce qu'ils aiment ?

ns la seconde partie il décrit ment le bonheur du Juste. résentons nous d'abord un e qui vit de Foi. Tout ce qui uche, tout ce qui l'interesse

„ eſt éternel. Nulle autre idée, nul
„ autre ſentiment ne l'occupe. Le
„ torrent des choſes periſſables paſſe
„ devant lui comme une décoration
„ fugitive, ſans le diſtraire ni l'é-
„ mouvoir. Son cœur libre & déga-
„ gé, ſe repoſe en paix ſur l'immu-
„ tabilité des biens qu'il contemple.
„ Tout ce que les créatures ont d'a-
„ gréable, de ſéduiſant, & de terrible,
„ vient comme autant de flots im-
„ puiſſans ſe briſer contre la fermeté
„ de ſon ame : il inſulte à leurs char-
„ mes, à leurs erreurs, à leurs mena-
„ ces.

Le ſujet du prix de Poëſie étoit, *que la ſageſſe du Roi le rend ſupérieur à tous les évenemens.* Mr. de la Motte Houdart l'a remporté. Et qui auroit pû le lui diſputer? L'Ode que le jugement de l'Academie a couronnée, eſt une des plus belles de l'Auteur. Obligez d'en tranſcrire quelques ſtrophes, pour en donner au Lecteur une legere idée, tout nôtre embarras eſt de choiſir. Prenons celles qui ſe préſentent ſous nos yeux.

Tu sçus vaincre & braver l'envie :
Mais de tes ennemis vaincus
Quand l'audace fut asservie,
Tu sçus ; Grand Roi, ne vaincre plus.
Laissant des palmes toûjours prêtes,
Tu resistâs à tes conquêtes,
Triomphe ignoré des Guerriers !
Vainqueur, toi même tu te domptes
Et dès ce seul instant tu comptes
Avoir mérité des Lauriers.

Ainsi respectant les limites
Que te prescrivoit l'équité,
Cent fois à ses bornes prescrites
Ton courage s'est arrêté.
Mais le Dieu que ton cœur adore
En toi vouloit donner encore
Un autre exemple à l'Univers ;
Et pour t'ouvrir une carriere,
Où s'exerçât ton ame entiere,
Le Ciel te devoit des revers.

Il semble que la Providence
Toujours jalouse de ses droits,
ait voulu tromper ta prudence,
Qu'elle seconda tant de fois.
out paroissoit à nos armées
r cent triomphes animées
urer des honneurs nouveaux.
dige ! fatale méprise !

Je vois la Victoire surprise
S'égarer sous d'autres drapeaux.

Drapeaux trop étrangers pour elle !
Déja sa faveur se dément.
LOUIS, ta vertu la rappelle
De ce honteux égarement.
Les cohortes Hesperiennes,
Qu'animoit l'exemple des tiennes,
L'ont vû expier son erreur.

On comparera sans doute avec plaisir à ces vers admirables, la traduction Latine du P. Rauld Jesuite, qui a imprimé en vers Latins toute l'Ode de Mr. de la Motte avec une fidelité dont nous avons peu d'exemples parmi tant de traductions de vers François en vers Latins.

Vicisti inanes invidiæ minas:
Sed colla postquam subdita pertinax
Demisit Hostis, sponte cessas
Vincere, pacificator orbis.

Lauros paratas negligis, & tuos
Cursus refrænans, insolito domas
Temet triumpho, tunc carentes
Cæde ratus meruisse palmas.

Avril 1708.

Sic Cultor agri, dum trahit impetus
Ultrà superbus, limitibus sacris
Hæres, & objectis repressa
Molibus ira gravis quiescit.

At Numen alto pectore quod colis,
Exemplar ingens ut LODOIX *palam*
Totus pateret, temperare
Debuerat tibi læta duris.

Juris supremi semper amans Deus
Priscis amicus consiliis, semel
Visus futuri cautiorem
Fallere te voluisse. Centum

Miles triumphis fervidus ad novos
Ibat triumphos: ô dubias vices
Fortunæ aberrantis! Maligno
Deseruit pede læva Gallos:

Insueta quanquam signa diu negat
Fovere: pennas jam celeres quatit,
Fugamque detestata, rursùs
Quò revocas, LODOICE, *tendit.*

Vidit piantem ritè suum scelus
Hispana nostro Marte ferocior
Pubes; redonavitque fusis
Hostibus illa redux pavorem.

Les deux Odes qui ſuivent auroient diſputé le prix à d'autres qu'à Mr. de la Motte. La ſeconde de ces Odes eſt de Mr. l'Abbé Aſſelin. On trouve enſuite une Ode de Mr. de la Motte pour remercier l'Academie, digne de l'Auteur, digne de l'Academie, & une *Epître de Mr. l'Abbé Abeille à Monſeigneur le Prince de Conty ſur l'eſperance*, dont il balance avec beaucoup de penetration, les avantages & les dangers. La beauté, la force des vers, répond dans cet Ouvrage à la ſolidité des penſées, à la verité des portraits, à la délicateſſe des reflexions. Que la peinture d'un avare trompé par l'eſperance eſt naturelle!

A ſes champs paternels Clyte bornant ſes ſoins
Eût toûjours ignoré la peine & les beſoins;
Mais avide de l'or d'une plage étrangere
Il s'impoſe lui-même un exil volontaire,
Flaté de l'eſperance il oſe tout tenter,
Perils, pieges, écueils, rien ne peut l'arrêter.
Faut-il franchir des mers aux Nochers inconnuës,

Des monts dont les sommets se perdent dans les nuës,
Des deserts où jamais le doux souffle des vents
Ne tempere l'ardeur de ces climats brûlans?
Clyte à qui l'esperance a promis des miracles
Loin de se rebuter, force tous ces obstacles.
A ces riches climats Clyte parvient enfin,
Et l'avare y perit de misere & de faim.

Que de grandeur dans les portraits de feu Monsieur le Prince, de Monsieur de Turenne, & de Mr. de Luxembourg! Tout y brille; mais le portrait de Mr. de Turenne a des traits plus marquez.

C'est ainsi qu'au courage alliant la prudence,
Et d'un espoir tranquille armant sa patience,
Plus d'une fois Turenne a fait évanoüir
Les fiers projets d'un Chef prêt à tout envahir.
Habile à ménager une sûre retraite,
En lassant son rival il tramoit sa défaite;

„ il s'en trouvera peu qui exci
„ la compaſſion & qui attirent
„ ſecours. La corruption tou
„ en habitude tient de ces mala
„ où le malade ne ſent rien. I
„ peut même ne pas apperce
„ une paſſion naiſſante : elle a
„ commencemens & des progrès
„ perceptibles. Qu'on ne ſe
„ donc pas ſur le peu d'impreſ
„ que ſemblent faire ces lectu
„ c'eſt un grain ſemé ; il germe
„ rant le ſommeil, & il rappor
„ fruit de mort.

„ Les Auteurs, dit-on, prév
„ nent ces ſuites par l'honnêteté
„ leurs termes. Mais ne ſçait-on
„ que pluſieurs Anciens emplo
„ les mots les plus libres, qu'ils di
„ tout ſans ménagement ? Et pa
„ les Nouveaux, combien paro
„ d'hiſtoires galantes, de contes
„ lettres, de comédies, d'autres pi
„ de Poëſie, où le vice a levé le n
„ que ? Ce ne ſont plus des amo
„ heroïques : ce ſont des intrig
„ conduites ſans probité, ſans
„ deur. Les Ouvrages même où
„ s'étudie à n'uſer que d'expreſſ

„ honnêtes, ne laissent pas de sédui-
„ re quand l'amour en est le sujet.
„ Il importe peu que le mal se ca-
„ che, ou qu'il paroisse à décou-
„ vert, s'il produit le même effet.
„ Tout voile est aujourd'hui trans-
„ parent. La finesse des tours & des
„ termes n'affoiblit pas la malignité
„ du sens. Chaque puissance saisit
„ son objet ; & pendant que l'esprit
„ s'amuse aux paroles, le cœur s'ou-
„ vre aux sentimens. En vain l'Au-
„ teur a prétendu n'en exciter que
„ de chastes ; l'effet que produit son
„ ouvrage va plus loin que son in-
„ tention.

„ Certainement cette honnêteté ap-
„ parente, s'attire une approbation
„ qu'elle ne merite pas. Les Auteurs
„ ne peuvent s'éxcuser de rendre
„ aimable ce qu'il n'est pas permis
„ d'aimer. L'on nous vante encore
„ aujourd'hui l'honnêteté du Ro-
„ man de Théagene & de Cariclée.
„ Il ne trouva pas cette indulgence
„ dans la celebre assemblée qui dé-
„ fendit le Livre, & qui flétrit l'Au-
„ teur. Je ne comprens pas la sécu-
„ rité où nous vivons, quand je lis,

„ qu'on a craint autrefois qu'un
„ vre divin, qui ne respire qu
„ amour celeste, ne fit sur les jeu
„ gens les impressions d'un am
„ sensuel. Il nous reste assez de
„ numens de la défense qu'on fai
„ de lire avant un certain âge
„ Poëme inspiré.

L'autre Piéce envoyée de S
sons est une Paraphrase du Pseau
CXXIX. *De profundis*, par M
Picard Receveur des Tailles.
versification en est claire, aisée,
turelle, dans le goût de Malherb
de Racan.

ARTICLE LIII.

TRAITE' DE LA DIVINI
de JESUS-CHRIST *prouvée par*
raisonnemens tirez des Saintes I
tures de l'Ancien & du nouveau
tament, dedié à Monseigneur le
de Bourgogne par Mr. *** A P
chez François Muguet prem
Imprimeur du Roi ruë N. Dan
la croix d'or 1708. *in* 12. *pages*

LE Privilege de ce Livre n
apprend qu'il a pour Aute
Avril 1708.

Mr. Etienne Rouxelin Bachelier de Sorbonne Curé de Fremecourt. Il a fait cet Ouvrage dans la vûë de fournir à tous les Fidelles, de quoi se fortifier dans le point le plus essentiel de nôtre Foi, & de quoi répondre aux soupçons que pourroient répandre au milieu du Christianisme des gens qui n'ont guere que l'apparence de Chrétien. Il divise son traité en deux parties : dans la premiere il prouve la Divinité de Jesus-Christ par des raisonnemens tirez du nouveau Testament, & dans la seconde par des raisonnemens tirez de l'ancien.

Les preuves tirées du nouveau Testament sont principalement au nombre de huit. 1°. Les qualitez & les noms que Jesus-Christ se donne lui-même. 2°. Les miracles qu'il a operez. 3°. La verité de ses prédictions. 4°. L'excellence de sa doctrine. Bien que ces preuves soient ordinaires, elles n'en sont pas moins solides ; & quand on les voit ramassées, elles font plus d'impression.

Mais parce qu'elles sont tirées de l'Evangile, dont les libertins s'effor-

cent de revoquer en doute la
rité ou la Divinité, l'Auteur
quelques chapitres pour détruir
doute. Il montre d'abord que ce
est dit des miracles & de la Div
té de Jesus-Christ ne peut
supposé ; il veut dire que le Livr
ils sont rapportez, ne peut être
posé. 1°. Parce que ce qu'il cont
a été combatu dès l'origine du Cl
tianisme, & qu'il a passé jusqu'à n
malgré les efforts des Hereti
& des Infidelles. 2°. Parce qu
Livre ainsi supposé n'auroit pû t
ver nulle créance parmi des
raisonnables, d'autant plus qu
Mysteres qu'il annonçoit étoien
pables de révolter l'imaginatio
les passions des hommes.

Les noms que Jesus-Chris
donne à lui-même sont tous re
quables ; il s'appelle la *lumier*
monde, le *principe* de tout, la *resu*
tion, la *vie*, la *verité*, la *voye* ; le *pai*
donne la vie éternelle. Si l'on en
sa parole, il est *le Juge des viva*
des morts, il *remet les pechez aux*
mes, il est *égal à Dieu en puissance*
action, *en volonté* &c. puisqu'il

exprimé de la sorte, il est donc Dieu, ou bien il nous auroit induit en erreur ; & c'est ce qu'il est impossible de se figurer pour peu qu'on fasse d'attention à la sagesse, à la sainteté de ses paroles, & de toute sa conduite. En effet si cela étoit possible, il faudroit avoüer que les Juifs auroient eu raison de le faire mourir. Ce raisonement, comme on sçait, a été traité déja fort au long par d'autres Auteurs : il se trouve ici exposé avec tous les passages des Livres canoniques qui marquent plus expressément la Divinité du Sauveur.

La 8. preuve se tire de la conversion de tout le monde, qui n'auroit pu arriver si une vertu superieure & divine n'y eut présidé ; à cause 1°. De la foiblesse de ceux que Dieu employoit à ce dessein ; 2°. Des obstacles qu'y apportoient les Juifs, les Idolatres, les Infidelles ; 3°. Du changement prodigieux qui se fit en passant du culte des Idoles au culte du vrai Dieu, & de l'abîme des vices à la pratique des vertus les plus sublimes, telles que l'amour des ennemis &c. Or le monde converti par ce-

moyens à reconnu & adoré la Divinité de Jesus-Christ. C'eſt pour la ſoutenir que les Martyrs ont verſé leur ſang, & les plus ſaints & les plus profonds Docteurs ont épuiſé leur ſcience. Cette preuve comme la plûpart des autres rapportées dans ce Livre montrent évidemment la verité de l'Evangile. Mais à l'égard de ceux qui admettroient cette verité & qui conteſteroient en particulier la Divinité de Jesus-Christ, il faudroit s'en tenir à la premiere preuve c'eſt-à-dire aux termes de l'Evangile reçus & interpretez par l'Egliſe, qui a toûjours reconnu Jesus-Christ pour le vrai Dieu.

La ſeconde partie eſt du caractere de la premiere : elle contient principalement un recueil de paſſages de l'ancien Teſtament qui rendent témoignage à la Perſonne de Jesus-Christ. Si ſa Divinité n'y eſt pas exprimée toûjours diſtinctement, ſes Propheties jointes aux évenemens rapportez dans l'Evangile y ajoutent une nouvelle force.

ARTICLE LIV.

NOUVELLES LITTERAIRES D'ALEMAGNE.

MOnsieur Langius (Joachim) a fait imprimer à Hall dans le Duché de Magdebourg un espece de Dictionnaire Hebreu de l'Ecriture sainte, *Clavis Hebrai codicis.*

Mr. Hartman (Philippe,) a donné au public un abregé de la Grammaire Ethiopienne selon la méthode dont le sçavant Mr. Maïus s'est servi dans ses Grammaires des autres langues sçavantes....

Grammatica Æthiopica, D. Joannis Henrici Maii Hebraica, Chaldaica, Syriaca atque Samaritana linguarum institutionibus harmonica, conscripta à Joanne Phillippo Hartmanno Vildunga Valdevo. Francofurti ad Mœnum, Typis Joannis Philippi Andreæ in 8°. *pages* 24.

La passion qu'ont les curieux d'Alemagne pour l'Hebraïsme va jusqu'à donner dans les visions les plus

ridicules des Rabbins. A force de ne lire qu'eux on commence à s'accoutumer à leurs réveries, & fier de les entendre, on voudroit persuader à ceux qui ont negligé une étude si vaine, que ces rapsodies contiennent des secrets merveilleux. De là est venu apparemment le goût pour la cabale, qni ne regne que trop en Alemagne. Mr. Berger Assesseur en Philosophie dans l'Uuniversité de Vitemberg a combattu ce mauvais goût dans un traité court, mais solide.

Pauli Bergeri Ordinis Philosophorum, in Academiâ vitembergensi Assessoris Cabalismus Judaico-Christianus detectus, breviterque delineatus. Vitembergæ typis Chrystiani Gordesii 1707. in 4°. pages 150.

Je ne vous parle point d'un Ouvrage posthume qu'on devoit enfermer dans le tombeau de son Auteu
Le Suedois Medecin du monde. Suec mundo medicinam faciens.

Les grandes actions des Rois Suede, Gustave Adolphe, Char Gustave, & Charles XI. y sont posées par une fade allusion à la

decine. Du moins le livre eſt court: c'eſt un in 8°. de 12. pages imprimé à Staden.

C'eſt peu de choſe qu'une compilation de quelques écrits de Mr. Schurtz-fleiſch ſur l'orthographe Latine. On y a joint quelques remarques du Cardinal Noris ſur l'orthographe ancienne, tirées de ſon livre *de Cenotaphiis Piſanis.*

Orthographia Romana ex Acroaſibus V. C. Conradi Samuelis Schurtz-fleiſchii collecta à m. c. Acceſſit orthographia Noriſiana. Vitembergæ in 8. 1707. Il y a un autre Mr. Schurtz-fleiſch grand Chronologiſte.

On a réimprimé à Hambourg un livre curieux augmenté conſiderablement. Mr. Placius Auteur de cet Ouvrage à prétendu découvrir les Auteurs anonymes, & ceux qui ſe ſont cachez ſous des noms ſuppoſez.

Vincentii Placii de anonymis & pſeudonymis ſcriptoribus, & ſcriptis adeſpotis editio ſecunda. Hamburgi.

Manentibus Statûs Urbini dicatus. Romæ apud Franciscum Gonzagam 1707. *pages*. 474. *in* 4°.

L'Auteur dans sa Préface qui est fort coute porte un jugement de son Ouvrage assez conforme à la verité : il convient qu'on y trouvera quantité de choses qui ne sont pas assez digerées, bien des redites, des propositions hardies, & qui ne doivent pas être du goût de plusieurs personnes, que son dessein a été blâmé generalement, *licet contrà omnium ferè sententiam scribere videar.* Ses Censeurs ne lui ont permis d'imprimer son Ouvrage qu'après l'avoir obligé d'en retrancher plus de vingt feüilles.

Son dessein est de faire voir jusqu'où s'étend l'autorité Episcopale. Il divise son Ouvrage en huit parties. Dans la premiere il établit la difference de l'autorité spirituelle & temporelle. Dans la seconde il parle des personnes & des lieux exempts de la jurisdiction de l'Evêque. Dans la troisiéme il demande, si les Prelats inferieurs peuvent en quelque maniere acquerir cette Puissance : c'est

ainsi qu'il appelle les Archidiacres, les Archiprêtres, les Abbez Commendataires & Reguliers. Dans la quatriéme & dans la cinquiéme partie il traite la même matiere, & répond à trois objections prises du Droit Canon. Dans la sixiéme il examine les changemens qu'a pû faire le Concile de Trente touchant cette autorité des Evêques. Dans la septiéme partie il examine si on peut prescrire contre la puissance spituelle de l'Evêque, soit quant à sa Jurisdiction contentieuse, soit quant à l'autorité qu'il a de gouverner son troupeau. Enfin dans la huitiéme il demande, en cas de dispute entre un Evêque & un Prélat inferieur, qui des deux doit prouver son droit?

Cet Ouvrage, qui de l'aveu de son Auteur a trouvé tant de contradicteurs au de là des Alpes, court grand risque de ne trouver aucun approbateur en de-çà. l'Auteur auroit mieux fait de ne point toucher au rapport de la puissance Ecclesiastique & de la séculiere, sujet souvent traité, & rarement avec cette sage discretion, qui craint de re-

nuer les bornes que Dieu a mises entre l'une & l'autre.

Mr. l'Abbé de Polignac nouvel Auditeur de Rote pour la France a soûtenu selon la coûtume, des Theses de Droit. L'illustre & nombreuse Assemblée qui fut présente, convint que les esprits du premier ordre se distinguent en tout, & qu'ils font les actions communes d'une maniere qui n'a rien de commun. Avant de donner des preuves de sa capacité l'illustre Abbé en donna de son Eloquence par une harangue Latine sur l'excellence du droit, frein necessaire & efficace pour arrêter la cupidité des Grands, ressource prête aux malheureux pour se tirer de l'oppression. Rome dans ses plus beaux jours n'auroit point desavoüé le style pur, naturel, ma jestueux de cette harangue. On at tend avec impatience l'impressic du Poëme Latin en six livres qu a composé contre Lucrece, & c doit, à ce qu'on dit, s'imprin bien-tôt à Paris.

Je ne sçai ce que c'est qu'un vre intitulé, *Triangulus prateritor*

modernorum, & futurorum memoratu dignorum. Le titre ne prévient pas en sa faveur.

Triangle des choses passées, presentes, & futures, qui sont dignes de mention.

DE MADRID.

Il s'est publié ici sur la fin de l'année derniere un nouveau catalogue des livres défendus, sous ce titre, *Index expurgatorius librorum prohibitorum & expurgandorum pro Catholicis Hispaniarum Regnis Philippi V. Regis Catholici, de Consilio supremi Senatûs Inquisitionis generalis.* C'est un in folio de plus de douze cens pages. On a ajouté dans ce nouveau catalogue un grand nombre de livres & d'Auteurs, qui ne sont point dans les precedens. Comme c'est le Tribunal de l'Inquisition generale qui a fait travailler à cet Ouvrage, on l'a publié avec beaucoup d'appareil. Il s'est fait pour cela une cavalcade magnifique : tout le Tribunal de l'Inquisition y étoit avec ses Ministres & ses Qualificateurs : & il a été accompagné de pres-

que toute la Noblesse de Madrid, & de plusieurs Grands d'Espagne, qui en ces sortes d'occasions se font honneur de montrer au peuple leur zele pour la Religion & leur déférence pour le St. Office. L'affaire du P. Papebroch que le Grand Inquisiteur fait examiner de nouveau, n'étant point encore décidée; les livres de ce Pere n'ont point été mis dans le nouveau catalogue: ce qui a fait beaucoup de plaisir à tous les Sçavans.

Garcia Infanzon a aussi fait imprimer à Madrid un in 4°. de sept à huit cens pages, intitulé *Opusculos de Oro y virtudes Cristianas*, composé par le Chevalier Dom Loüis Talderon d'Altamirano. Ce recüeil contient vingt opuscules ou chapitres, dans chacun desquels l'Auteur traite d'une vertu Morale,& ramasse à ce sujet les passages de l'Ecriture & des Peres, qui lui ont parû y avoir rapport, & mêle dans tout son Ouvrage beaucoup d'érudition sacrée & profane.

Il paroît encore ici quelques autres livres nouveaux, dont je vous

rendrai compte par le premier ordinaire.

D'ANGLETERRE.

Mr. Sloane Docteur en Medecine & Secretaire de la Societé Royale de Londres veut donner en plusieurs tomes la description & *l'histoire naturelle de la Jamaïque.* Il y joindra quelques relations de voyages faits dans le continent voisin & dans les autres Isles de l'Amerique.

Le premier tome paroît in folio avec un grand nombre de figures en taille douce, qui représentent chaque chose de sa grandeur naturelle. Il contient une description de la situation & des qualitez de l'air de la Jamaïque, des maladies qui y regnent, du negoce & du Gouvernement de cette Isle. La relation du voyage de Mr. Sloane suit cette description, & fait connoître les Isles de Madere, des Barbades, de Nieves, de St. Christophle: ce premier volume finit par l'histoire des plantes de la Jamaïque. Le volume sui-

vant contiendra l'Histoire des arbres & des animaux de cette contrée. Mr. Sloane est homme à bien choisir ses observations ; & il ne donnera rien que de curieux. L'Ouvrage est écrit en Anglois.

Mr. Whiston a fait imprimer ses leçons de Mathematique. Je crains que son Commentaire sur l'Apocalypse ne previenne contre l'exactitude de ses démonstrations. l'Astrologie lui conviendroit mieux que l'Astronomie.

Prælectiones Astronomicæ Authore Guilelmo Whiston Matheseos Professore.

Mr. Jenkins Membre du College de St. Jean à Cambridge, a entrepris la défense de St. Augustin contre les notes, qu'un Remontrant caché sous le nom de Phereponus a fourrées dans l'*Appendix Augustiniana*, que les Huguetans ont imprimée en Hollande il y a quelques années, & qui fait le dernier tome de leur édition des Ouvrages de St. Augustin corrigez par les R. P. Benedictins de St. Maur. On n'ignore pas que le faux Phereponus est Mr. le Clerc. Mr. Jenkins n'a pas mis son

nom à l'Ouvrage dont nous parlons & dont voici le titre :

Defensio Sancti Augustini adversus Joannis Phereponi in ejus opera animadversiones. Cantabrigiæ in 8°.

La vie de l'Empereur Leopold en Anglois imprimée à Londres, n'est qu'un extrait des Gazettes assez méprisé.

L'Evêque de Lincoln a publié *une Instruction Pastorale.* Il propose au Clergé Anglican d'excellentes loix ; mais empruntées de la discipline Catholique, & qui sont d'un usage difficile parmi les Protestans.

Le R. P. Georges Joseph Camelli Jesuite Missionaire des Philippines, continuë d'envoyer à son ami Mr. Petiver des memoires exacts & travaillez pour *l'Histoire naturelle des Philippines.* On les imprime dans *les transactions* à mesure que Mr. Petiver les reçoit. Les deux derniers qui ont parû, sont un *traité des animaux à quatre pieds, & un traité des monstres des animaux ordinaires qu'on prendroit pour des monstres, & des serpens.*

Georgii Josephi Camelli de quadrupedibus Philippensibus Tractatus.

Georgii Josephi Camelli de monstris, quasi monstris, & monstrosis, & serpentibus Philippensibus Tractatus.

DE HOLLANDE.

Le sort d'un livre a dépendu pendant quelque tems de la bizarrerie du titre. C'étoit une affaire pour l'Auteur que de chercher des expressions allegoriques qui eussent rapport à l'Ouvrage. Entendre de pareils titres c'étoit autrefois une autre affaire pour le Lecteur : grace au bon sens, ce mauvais goût est passé. Voici pourtant un Auteur qui n'y a pas renoncé tout à fait.

La Forge de Vulcain, ou l'Appareil des machines de guerre, par le Chevalier de St. Julien. A la Haye chez Guillaume de Voys in 4°. pages. 141.

On s'est encore moins corrigé de copier les titres heureux. Aprés *les delices de la France*, on a vû *les delices de l'Espagne & du Portugal*; ensuite *les delices de l'Italie. Les delices de l'Angleterre* paroissent imprimées à Leyde chez Pierre Vanderaa. Sous ce

titre, l'on y donne des descriptions de certains païs tirées de differens Auteurs, sur tout de ceux qui ont écrit leurs voyages.

Voici encore un Champion qui entre en lice contre l'ombre de feu Mr. Bayle. Si l'on n'y prend garde les défenseurs de la Religion lui feront plus de tort que ses ennemis. Il lui est plus desavantageux d'être mal défendue, que d'être fortement attaquée. Ces veritez qui m'échapent ne regardent point le livre que je vous annonce. Je ne l'ai point lû : il peut être bon : mais assurément on n'a déja que trop écrit sur une matiere que Mr. Bayle a traitée d'une maniere qui ne fait pas bien penser de sa Religion, mais qui confond les Calvinistes rigides, & les doit convaincre, que la doctrine du Synode de Dordrecht détruit l'idée de Dieu, & combat également la raison & la Religion. Personne n'a mieux servi les Remontrans que cet ingenieux Ecrivain.

Son nouvel Adversaire paroît être un Reformé des plus attachez à Calvin, si l'on en juge par le titre de

vres de Mr. Bayle. A Amsterdam. *tomes in* 12.

Il paroît aussi deux Ouvrag quelques difficultez de l'Ec Sainte. Le dernier est d'un I qui veut par les suppositio plus insoûtenables annéantir l racles racontez par les Auteu crez.

Examen des septante semaines niel, du Vœu de Jephté, & du Apostolique act. XV. in 12. *A dam.*

Histoire de Bileam, (c'est Bal: *Renards de Samson, machoire corbeaux d'Elie, l'Ante-Christ, in* 12 nom d'Auteur ni d'Imprimeu qu'on ait marqué ni le lieu

des Arminiens & des Gomaristes, sur le Synode de Dordrecht, & les procedures contre Barnevel, Grotius, & Hogerbeets. On y trouve des faits échapez à Grotius dans son Apologetique, & des actes qu'on chercheroit vainement ailleurs. C'est dommage qu'ils soient ensevelis dans une langue que personne ne cultive, hors ceux à qui elle est naturelle.

Mr. Chevalier Libraire & Medailliste a donné in 4°. le Catalogue des raretez de la chambre d'Utrech, & la description de l'Academie pour monter à cheval gouvernée par Mr. Staffa.

La guerre est plus allumée que jamais entre les partisans de Mr. de Sebaste, & les Catholiques, qui se croyent obligez d'obéïr aux ordres réïterez du St.Siege ; & on continuë de part & d'autre à publier un grand nombre d'écrits Latins & Flamans. Je vous en ai déja envoyé une longue liste. Voici le titre decelui qui m'est tombé le dernier entre les mains. *Denunciatio apologetica Petri Archiepiscopi Sebastem, sinceris solidisque documentis firmata.* C'est une brochure de

près de quatre vingts pages in
imprimée à Utrect chez Théodc
de Eynden.

DE FLANDRES.

Ce n'est pas seulement en fave
de Mr. de Sebaste qu'écrivent
prétendus Disciples de St. Augi
tin qui sont en ces provinces. Ils c
eu la badiesse de se déclarer cont
la derniere Bulle du Pape dans
vers écrits & sur tout dans deu
dont voici le titre : *Aviti Acade
Paranesis ad Alumnos alma Universit
Lovanensis, quâ liquet quid deferend
sit Constitutioni Clementina nuperæ 17*

*Paranesis vindicata, sive depulsio
lumniarum ac cavillationum, quas
versùs avitum Academicum & perill
trem Cornelium Jansenium intorsit q
dam Ecclesiastica authoritatis defen
In quâ & latiùs discutitur Clement
Periodus.*

Une feüille volante intitulé
Memoire touchant le dessein qu'
a d'introduire le formulaire du Pa
Alexandre VII. dans l'Eglise
Pays bas, a fait ici beaucoup

Avril 1708.

bruit. Elle a été refutée par un écrit Latin intitulé, *Epistola occasione folii qui titulus, Memoire &c.* Cet écrit a été suivi d'un second memoire, dans lequel on refute ceux qui ont attaqué le premier.

Je ne sçai si vous avez appris le procès que le sieur Vandenesse a intenté à Mr. l'Arch. de Malines au conseil de Brabant; & la fermeté que ce Grand Prélat a fait paroître en cette occasion. Cette affaire pourra avoir des suites & donner lieu à plusieurs écrits. Il en paroît déja un en faveur de Mr. de Malines: il est intitulé, *Déduction sommaire pour Monseigneur l'Archevêque de Malines.*

Ignace Lisen Libraire d'Anvers y vient de publier une dissertation Latine, dont on fait beaucoup de cas. En voici le titre *De mente Concilii Tridentini circa Gratiam physicè determinantem, Dissertatio Prima. Authore Liberio Gratiano Théologo.* Elle merite une place dans vos Memoires.

DE PARIS.

L'Edition *d'Hildebert & de Marbodus est* achevée. Ce dernier Auteur étoit devenu tres rare.

La quatriéme édition de *l'Apocalypse expliqueée par l'Histoire Ecclesiastique est* augmentée de plusieurs notes. Mr. le Curé de St. Sulpice Auteur de ce judicieux & sçavant Commentaire sur la partie la plus obscure de l'Ecriture Sainte, s'est attaché dans cette derniere édition à donner au grand nombre de figures dont le livre est embelli une exacte conformité avec les descriptions de l'Auteur Sacré. Ainsi elles servent encore plus à éclaircir le livre qu'a l'orner.

Nous n'avons gueres d'ouvrage de Morale plus solide que *le chemin du Ciel, manductio ad Cœlum*, du Cardinal Bona.

Mr. des Fontaines Guyot Conseiller de la Cour des Comptes & Finances de Normandie, connu par l'agreable *Histoire des deux Jeannes Reines de Sicile*, vient de nous donner une traduction élegante & fidelle de cet excel-

lent livre imprimée in 12. chez Jean Mariette ruë St. Jaques aux colomnes d'Hercule.

L'Epine vend *deux Retraites nouvelles*, une *pour les personnes Religieuses*, Ouvrage du P. Nepveu Jesuite; l'autre *pour les Ecclesiastiques*, Ouvrage de Mr. Tiberge. Ces Auteurs sont si connus & si estimez que leur nom seul fait l'éloge d'un livre. Leurs derniers Ouvrages ne feront qu'augmenter l'estime generale & pour leurs personnes & pour leurs écrits. Le P. Nepveu vient de recevoir la récompense d'une vie consommée dans les travaux Apostoliques, & toûjours appliquée à procurer en mille differentes manieres, le salut des ames, que tant de livres qu'il a composez continûeront de procurer : ils se vendent tous chez le même de l'Epine.

Il vend encore un nouveau livre de spiritualité, qui peut être fort utile aux ames soigneuses de leur progrès. Ce sont des *Instructions Chrétiennes en forme d'examen pour les personnes qui font profession de pieté in 12. pages 348.*

Le douziéme tome des *Memoires*

de Mr. de Tillemont sur l'Histoire Ecclesiastique paroît. Il y a plus de cinq ans que *le troisiéme*; qui contient *la vie de St. Augustin* a parû hors de son rang.

Mr. de Fontenelle a donné *une troisiéme édition de ses Poësies pastorales beaucoup augmentée.*

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois d'Avril 1708.

ART. XL. *Histoire de Bretagne composée sur les Titres & les Auteurs originaux, par Dom Lobineau de la Congregation de Saint Maur.* p. 547

ART. XLI. Observationum selectarum ad rem litterariam spectantium Tomus IV. *Observations choisies & sçavantes &c.* p. 567

ART. XLII. *Lettre d'un Docteur de Sorbonne touchant le Jansenisme.* page 575

ART. XLIII. *Histoire de l'Academie Royale des Sciences, année 1706. avec les Memoires de Mathematique & de Physique.* p. 582

ART. XLIV. *Explication analitique de la Loi* Æde Cod. de loçat. & conduct. *par Mr. de Gama.* p. 600

ART. XLV. *Extrait d'une Lettre du P. Souciet Jesuite sur un passage de Theophile d'Antioche.* p. 605

ART. XLVI. *Memoires d'Artillerie*

par Mr. Suriray de Saint Remy &c. Seconde Edition augmentée. p. 621
ART. XLVII. *Discours prononcé dans l'Academie Françoise à la reception de Mr. le Marquis de Mimeure le premier Decembre 1707.* p. 631
ART. XLVIII. *Memoires sur les differentes prérogatives des Duchez & des Ducs.* p. 636
ART. XLIX. Georgii Bulli S. T. Professoris Anglicani Opera omnia &c. *Les Oeuvres de George Bullus, sur la Sainte Trinité & sur la Justification.* p. 643
ART. L. *Recüeil de Sermons choisis &c. Tome premier contenant huit Sermons ou Panegyriques &c.* p. 666
ART. LI. *Reflexions sur la fermentation, & sur la nature du feu, fondées sur des experiences nouvelles, par Mr. Rouviere.* p. 670
ART. LII. *Recüeil de plusieurs Pieces d'Eloquence & de Poësie, présentées à l'Academie Françoise pour les prix de 1707. avec plusieurs Discours prononcez dans la même Academie.* p. 683
ART. LIII. *Traité de la Divinité de* JESUS-CHRIST, *prouvée par des raisonnemens tirez des Saintes Ecri-*

tures de l'ancien & du nouveau Testament, par Monsieur Rouxelin Curé de Fremecourt. p.702

ART. LIV. *Nouvelles Literaires.*

D'*Alemagne.* p.707

De *Rome.* p.710

De *Madrid.* p.715

D'*Angleterre.* p.717

De *Hollande.* p.720

De *Flandre.* p.724

De *Paris.* p.726

Fin de la Table.

Errata du mois de Avril 1708.

PAge 564. l.18. le prouver *lisez* l'éprouver.

p.572. l.5. can.48. *l.* can.42.

p.595. *le Lecteur suppléera à la ponctuation qui n'a été nullement observée.*

p.596. l.2. *effacez un zero.*

p.597. l.19. avec *l.* vers.

l.21. declination *l.* declinaison.

l.28. *au lieu d'un point mettez une virgule.*

p.598. *la ponctuation n'est point observée.*

p.599. l.9. qui tourne *l.* qui tournent.

p.601. l.2. l'onc. *l.* l'once.

p.604. l.9. Robuste *l.* Rebuffe.

p.605. l.8. qu'il doit faire *l.* qu'il fera.

p.606. l.26. de la Brigne *l.* de la Bigne.

p.611. l.8. le principe, en disant la terre, *l.* le principe. En disant la terre.

p.613. l.4. quelques ordres, quelques sens, *l.* quelque ordre, quelque sens.

p.614. l.6. qui l'a produit *l.* qui la produit.

l.23. *l.* [illegible].

p.618. l.20. Archeologie *l.* Archæologie.

p.637. leur Duchez, *ajoutez* ou Comtez.

p.649. l.2. & 16. dans Philon, *l.* & 16. dans.

p.650. l.12. parfaitement cette venerable, *l.* parfaitement, cette.

p.651. l.5. établi *l.* établir.

p.652. l.4. ἑλληνικὴν λαμβάνεται *l.* ἑλληνικὴν χρῆσιν.

p.659. l.11. expliqué *l.* expliquez.

p.663. l.20. paroles *l.* parole.

CATALOGUE

Des Livres Imprimez à Trevoux chez Etienne Ganeau.

Histoire de l'Isle de Ceylan *in* 12. *avec figure.*

Les Caracteres d'Epictete avec le Tableau de Cebes, par Mr. l'Abbé de Bellegarde, *in* 12.

Lettres Philosophiques sur divers sujets importans, *in* 12.

Dix Preuves de la Religion Chrétienne, traduit d'Emond Campian par le P. Brignon *in* 12.

Scriptura Sacra in Locos communes Morum & Exemplorum in novo ordine distributa. Auctore Antonio de Balinghem, in folio.

Description de la Livonie, *in* 12. *avec fig.*

Bibliotheque Curieuse & Instructive *in* 12. 2. vol.

Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, commencez en Janvier 1701. continuez jusques à present. *in* 12. 82. vol. *on vend tous les mois separez.*

De l'Indecence aux hommes d'accoucher les femmes, & de l'Obligation aux femmes de nourrir leurs enfans *in* 12.

Abregé du Catechisme Historique de Fleury *in* 12.

Pratique du Sacrement de Penitenc
Le Nouveau Mercure dédié à Mr.
ce de Dombes, Janvier 1708. O
nuera à le donner au Public
mois.
De la Difference du Tems & de l'I
par Eusebe de Nieremberg, &
nouvellement par le P. Brignon
Sermons sur differens sujets in 12.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Soûverain de Dombes.

May 1708.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez JAQUES ESTIENNE Libraire, Ruë Saint Jaques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Vertu.

Avec Privilege & Approbation. 1708.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

May 1708.

ARTICLE LV.

THE RIGHTS OF THE Christian Church asserted &c. C'est-à-dire, *les Droits de l'Eglise Chrétienne défendus contre les Prêtres de l'Eglise Romaine, & contre tous ceux qui prétendent avoir une autorité indépendante.* A Londres 1708. seconde Edition *in* 4°. *pages* 416.

IL ne s'est gueres imprimé depuis long-tems d'Ouvrage aussi pernicieux, que celui dont nous donnons ici l'Extrait. C'est une Satyre ma-

ligne, écrite avec artifice; dans laquelle ſous prétexte de réduire la Puiſſance Eccleſiaſtique à de juſtes bornes, on établit des principes, qui renverſent également & la puiſſance legitime des Souverains dans leurs Etats, & la Juriſdiction des Evêques & des Prêtres dans l'Egliſe. Le titre du Livre ne promet qu'une Diſſertation contre le Clergé de l'Egliſe Romaine : mais les Miniſtres Proteſtans ont bien ſenti, que l'Auteur eſt ennemi generalement de toute Autorité Eccleſiaſtique. Son Ecrit eſt plein de maximes dangereuſes, qui font horreur à tous ceux qui aiment l'ordre, de quelque Communion qu'ils ſoient. Auſſi voyons nous qu'on les a d'abord combattuës en Angleterre & en Hollande, où néanmoins le libertinage d'eſprit, & la licence en matiere de Religion n'eſt déja que trop à la mode.

En s'élevant contre un Ouvrage ſi ſcandaleux, on n'eſt pas pour cela venu à bout de le faire ſupprimer. Au contraire il a été imprimé à Londres pour la ſeconde fois : il s'y debite ouvertement : il y eſt applau-

di par les Tolerans, & par tous les libertins, qui voudroient pouvoir secoüer le joug des Loix Ecclesiastiques & Civiles. Si le Livre étoit demeuré obscur & peu connu, nous n'aurions eu garde d'en parler dans nos Memoires ; mais comme il se répand de plus en plus ; & qu'il ne fait que trop de bruit, nous en donnerons un plan exact. Il ne faut qu'en bien exposer la suite, pour en faire sentir tout le venin & le peu de solidité. En décriant cet ouvrage comme il le merite, nous ne ferons que suivre la Loi que nous nous sommes proposée en entreprenant nos Memoires, de ne point demeurer neutres lorsqu'il s'agiroit des interêts de l'Etat & de la Religion.

Un Ministre Anglois a soutenu, que les maximes sur lesquelles roule tout cet Ouvrage, ont été tirées du Livre d'un *Docteur Papiste* ; voulant sans doute désigner par là le livret de Richer, *sur la Puissance Ecclesiastique.* Mais une semblable autorité, bien loin de mettre à couvert l'Anonyme Anglois, ne sert qu'à rendre sa temerité plus con-

damnable ; puis qu'il est certain que le livret de Richer ne parût pas plûtôt en France au commencement du dix-septiéme siécle, que toutes les Puissances de l'Eglise & de l'Etat, le Pape & les Evêques, le Roi & son Conseil, conspirérent à le condamner. D'autres croyent que l'Auteur s'est instruit dans un Livre de Spinosa, imprimé en 1665. sous ce titre, *Lucii Antistii Constantis de Jure Ecclesiasticorum liber singularis.* Quelle que soit la source empoisonnée dans laquelle l'Anonyme a puisé ses maximes, les voici telles qu'il les propose. Il commence par poser quelques principes generaux, d'où il tire ensuite diverses conclusions.

Ses deux premiers principes sont ceux-ci : *Les hommes*, dit-il, *avant qu*
de former des corps politiques, étoient nes
libres & indépendans les uns des autres
& cette indépendance que les homm
ont naturellement les uns des autres,
se peut perdre que par leur choix & le
consentement, lors qu'ils entrent lib
ment dans une Societé politique.

Ces principes entendus com
il faut, & renfermez dans

justes bornes que la droite raison leur prescrit, sont très-veritables: mais pris dans toute l'étenduë que leur donne l'Anonyme, ils ne peuvent servir qu'à ruiner generalement toutes les Societez; en donnant à chaque particulier le droit & la liberté de secoüer le joug de toute Autorité. En raisonnant sur ces principes il faut dire premierement, qu'un enfant sitôt qu'il est parvenu à l'âge de discretion, étant né libre & independant de tout autre homme, ne doit plus rien ni à ses parens ni à sa famille: consequence, dont il paroit que l'Anonyme n'est pas fort éloigné. Il faut dire en second lieu, qu'un sujet né dans un Etat policé peut, s'il le veut, quand il a atteint l'âge de discretion, ne se point faire membre de l'Etat, & par consequent ne point obéïr à la Puissance qui le gouverne. Il faut dire en troisiéme lieu, que l'inégalité des conditions, qui fait naître les hommes dépendans les uns des autres, est contre le Droit naturel; & que par consequent tous ceux qui sont nez sujets, vassaux, esclaves,

ſont en droit de ſe ſoulever contre leur Seigneur & leur Maître ; & par conſequent qu'ils ſont en droit de renverſer l'ordre établi dans le monde par la ſage diſpoſition de la Providence, qui ayant créé l'homme pour la ſocieté, a auſſi introduit la difference des conditions, neceſſaire pour entretenir la paix, & pour éviter la confuſion.

Le troiſiéme principe de nôtre Auteur eſt, que *le Droit de gouverner la Communauté appartient plus eſſentiellement & plus immediatement à la Communauté qu'à aucun particulier.* Il ajoute que ce principe eſt fondé ſur le Droit naturel ; contre lequel l'uſage & les inſtitutions humaines ne peuvent preſcrire. Rien de plus faux & de plus ſeditieux que ce principe, ſur tout dans les Etats Monarchiques, qui paroiſſent les plus anciens & les plus parfaits de tous ; ayant été formez ſur le gouvernement des familles, dans leſquelles le Pere ſeul à toute l'autorité. S'il étoit vrai, que le droit de gouverner la Communauté appartint eſſentiellement & immediatement à la

Communauté, & que cela fût fondé ſur le droit naturel contre lequel rien ne peut preſcrire ; le Prince qui gouverne la Monarchie, le Senat qui gouverne la Republique, les Evêques & les Paſteurs qui gouvernent l'Egliſe, ne pourroient plus être regardez que comme de ſimples Miniſtres, que le peuple & la Communauté auroit droit de dépoſer à ſa volonté, & dont les loix & les reglemens n'auroient lieu qu'autant que le peuple & la Communauté les voudroient recevoir. Etrange abus, qui mettroit infailliblement le trouble & la confuſion dans l'Egliſe & l'Etat ! C'eſt comme ſi dans une famille, des enfans dénaturez s'élevoient contre leur Pere, & lui ſoutenoient, que c'eſt à toute la famille, & non pas à lui, que l'Autorité appartient eſſentiellement & immediatement, & qu'en ſe l'attribuant il viole le droit naturel, contre lequel il ne peut y avoir de preſcription.

Le quatriéme principe eſt, que *ceux qui ſont choiſis pour veiller au bien de la Communauté, demeurent revêtus*

de leur Autorité aussi long-tems, . *en eussent selon l'intention du peupl* *la leur a confiée.* C'est souffler l dition, que de parler ainsi. Le contens trouveront toûjours ceux qui les gouvernent, use leur Autorité contre l'intentio tout le peuple : ainsi ils se cro toujours en droit de ne leur obéïr. Desordre qui auroit de tes infiniment plus fâcheuses, celles qui peuvent provenir d bus que feroient de leur Auto les Magistrats mêmes les plus lens & les plus injustes.

Les deux principes suivans ne que des conclusions du troisiém peuvent se reduire à ces deux pr fitions; que *les regles du Gouverne tirent leur origine du consentemen peuple* ; & que *les Chefs de la Co nauté ne peuvent avoir d'Autorité q*

nier principe que l'Auteur établit son Systême par rapport à la Religion. Parce que la Religion appartient au bien de la Communauté, dont le Magistrat est obligé de procurer l'avantage, il soûtient que c'est au Magistrat à regler & à maintenir tout ce qui regarde la Religion. Mais en accordant à ce Magistrat cette prérogative, il ne lui donne pas pour cela l'Autorité de décider ce qu'il faut croire interieurement. Tous les hommes, selon nôtre Auteur, doivent être laissez à leur conscience là dessus. Ce qu'il entend donc par le mot de Religion, ce n'est que le culte exterieur que tous doivent à l'Etre Souverain : ce n'est qu'à cela seul, qu'il étend la jurisdiction du Magistrat. Car pour ce qu'on appelle la Créance, il en abandonne, comme nous le venons de dire, le jugement à tous les particuliers, & il veut que chacun la regle, comme il le juge à propos. Quel est le Libertin & le Tolerant qui ne s'accommodera point d'un tel Systême ?

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

May 1708.

ARTICLE LV.

THE RIGHTS OF THE Christian Church asserted &c. C'est-à-dire, *les Droits de l'Eglise Chrétienne défendus contre les Prêtres de l'Eglise Romaine, & contre tous ceux qui prétendent avoir une autorité indépendante*. A Londres 1708. seconde Edition *in* 4°. *pages* 416.

IL ne s'est gueres imprimé depuis long-tems d'Ouvrage aussi pernicieux, que celui dont nous donnons ici l'Extrait. C'est une Satyre ma-

risdiction Ecclesiastique, qui ne soit soumise à la Justice seculiere. Après avoir avancé cette these generale, il vient au détail, & il soutient, qu'on ne doit pas laisser au seul Clergé le pouvoir de faire & de déposer les Ministres de l'Eglise. Ce seroit, dit-il, ôter au Magistrat le pouvoir de punir les Ecclesiastiques, lorsqu'ils commettent des crimes; puisque les punir de l'exil, de la prison, de la mort, c'est les mettre hors d'état de faire leurs fonctions. Pour répondre à cette difficulté, il n'y a qu'a prier l'Auteur de jetter les yeux sur ce qui se passe dans l'Eglise Catholique. Le Clergé y a eu de tout tems le pouvoir d'établir les Ministres & de déposer ceux qu'on reconnoît indignes du saint Ministere auquel on les a élevez: ce pouvoir s'exerce dans toute l'Eglise selon les usages propres de chaque païs, sans que la paix & la tranquillité publique en soit alterée.

Il soutient en second lieu, qu'on ne peut attribuer au Clergé le droit de lier & de délier, d'absoudre & de condamner. Ce seroit, dit-il, at-

tribuer aux Prêtres un pouvoir immediat & absolu sur les consciences; ce qui ne convient qu'a Dieu seul. Deplus ce seroit leur attribuer le pouvoir de sauver & de damner ceux qu'ils voudroient : comme si l'effet de l'absolution ou du refus qu'on en fait, ne dépendoit pas de la disposition interieure du penitent.

3. Il tourne en ridicule, autant qu'il peut, les ceremonies de l'Ordination des Prêtres & de la Consecration des Evêques; & il appelle une farce spirituelle les ceremonies que l'Eglise Anglicane conserve encore dans la consecration des Evêques.

4. Mais il en veut sur tout aux excommunications. Rien de plus violent & de plus déraisonnable, dit-il, que d'exclurre un pecheur de l'assemblée des Fidelles. C'est lui ôter le moyen de se convertir, en l'empêchant d'entendre la parole de Dieu, & de frequenter les gens de bien. L'usage de l'excommunication & des censures est un reste du Paganisme. C'est selon l'Anonyme faire une injustice criante que de retrancher de la societé des Fidelles un

membre gangrené capable de corrompre les autres.

5. Il parle avec la derniere impieté du mystere adorable de l'Eucharistie. Ce qui regarde la Messe & le Sacrifice de l'Autel, n'est pas selon lui une institution divine, mais une invention du Clergé, qui ne cherche qu'à abuser le peuple.

6. La Discipline Ecclesiastique est à son jugement un mal préjudiciable à l'Etat. Il soutient qu'il seroit du bien de la Republique, que l'Eglise n'eût pas un Gouvernement stable & uniforme.

7. Les dixmes & les autres revenus Ecclesiastiques lui fournissent un ample sujet de déclamation : ils ne servent, dit-il, qu'à entretenir le luxe & l'ambition des Prêtres, & ne sont propres qu'à fomenter l'Athéisme.

8. Les Décisions des Conciles les plus anciens & les plus universellement reçus, ne lui paroissent dignes d'aucun respect. C'est, dit-il, une folie de les écouter : les Synodes ne sont propres qu'a renverser les Societez les mieux établies : on n'a ja-

mais vû que cabales, qu'intrigues, que factions dans les Synodes, même dans ceux qui se sont tenus au commencement du Christianisme : c'est une erreur de croire que le Saint Esprit y ait présidé. Il pousse jusqu'aux derniers excés ses invectives sur ce sujet ; & ce qui devroit faire honte aux Protestans, c'est qu'il ne fait une peinture si affreuse des premiers Conciles, qu'après Parker, Chillingworth, Tillotson, Wake, Marvel, le Clerc, Burnet, & plusieurs autres.

9. Il n'en veut pas moins aux Universitez qu'aux Synodes. Les Universitez selon lui ont beaucoup servi à augmenter l'Autorité du Clergé: ce sont elles qui ont introduit dans la Religion une infinité de termes obscurs, qui ne sont bons qu'à entretenir le peuple dans l'ignorance. Ce sont les Universitez qui sont cause de cette bigoterie affectée qui regne dans tous les pays où le Clergé domine.

10. Il vient ensuite à la reformation des mœurs : & il prouve qu'elle est impossible, tandis que

le Clergé aura quelque autorité.

Prenant le contrepied de la plus part des Heretiques, qui avoient soutenu que la Puissance du Clergé étoit incompatible avec l'autorité absoluë des Rois, il prétend au contraire, que c'est par la flatterie du Clergé que les Rois se sont attribuez ce qu'il appelle une Puissance arbitraire.

Enfin il finit son ouvrage par une espece d'Apologie pour les Tolerans: & il a soin avant que de conclurre, de renouveller ses invectives contre la jurisdiction des Evêques & du Clergé. Quoiqu'il y ait de quoi être surpris des excès où cet Auteur s'abandonne, on l'est encore plus, de ce qu'un livre de cette nature s'imprime & se debite impunément dans la Capitale d'un grand Etat.

ARTICLE LVI.

PANEGYRICUS SILLERIANÆ Familiæ dictus in Collegio Remensi Societatis JESU &c. *Panegyrique de la Maison de Sillery, prononcé dans le College de Rheims des Peres de la Compagnie de* JESUS, *par le Pere Pierre Colignon.*

LEs Jesuites, qui sont toûjours prêts à se corriger des fautes dont on les advertit, souffriroient impatiemment qu'on leur imputât celle d'être ingrats. Ils ont en particulier à la Maison de Brulart Sillery des obligations, qu'ils ne croiroient pas sentir, comme ils le doivent, s'ils ne les publioient. C'est dans cet esprit, que les Peres du College de Rheims ont voulu consacrer l'année seculaire de leur fondation, par tout ce qu'une vive reconnoissance a pû imaginer dans les bornes de leur profession. Sacré & profane, service solennel pour le repos de l'ame du Fondateur, fête des Muses, appareil magnifique, Harangue, De-

viſes, Inſcriptions, Tragedie, rien n'a manqué pour tâcher de faire connoître aux trois illuſtres arriere-Neveux de François Brulart de Sillery Fondateur du College de Rheims, que les Jeſuites ne ſont pas encore aujourdhui tout à fait indignes de leurs bontez. Nous ne nous arrêterons ici qu'à la Harangue, qui fut après les prieres publiques l'objet principal de toute cette Ceremonie.

Le Pere Colignon qui en étoit chargé, s'en acquita d'une maniere à ſatisfaire au juſte engagement de ſa Compagnie. Après un exorde tiré du fonds de ſon ſujet, c'eſt à dire, de ce que devoient les Jeſuites à François Brulart Abbé de la Valleroy, il amena inſenſiblement ſon diſcours au Panegyrique general de la Famille de ce digne Fondateur. Le merite, dit-il, eſt héréditaire dans la famille des Sillery. En loüer un, c'eſt loüer tous les autres. La loüange du grand Oncle eſt commune aux arriere-Neveux, & l'éloge de ceux-ci réjaillit ſur celui-là. Par tels & ſemblables traits l'Orateur

entra dans ſa diviſion, qui fut 1°. Que les Grands-hommes qu'a donnez la Maiſon de Sillery, ont dû faire craindre que les Deſcendans ne ſoûtinſſent pas la grandeur de leur origine. 2°. Que les Deſcendans de ces Grands hommes ſont eux mêmes ſi grands, qu'il y a lieu de douter, *s'ils* ne font point encore plus d'honneur à leurs ancêtres, que leurs ancêtres ne leur en ont fait.

Ces deux parties ont chacune leurs endroits diſtinguez. La Maiſon *de Brulart* n'avoit beſoin ni de l'Orateur ni de nous, pour faire connoître ſon ancienneté & ſa nobleſſe, qui a toutes les marques les plus ſûres auxquelles ont reconnoît les grandes Maiſons. Les Brularts étoient à la tête du premier Parlement avant même qu'il fût Parlement, c'eſt à dire dès la fin du douziéme ſiecle. Ils étoient ſous le Roi Jean ce que l'on a appellé depuis Grand Maître & Capitaine Général de l'Artillerie de France. Les autres poſtes éminens dans l'Epée & dans la Robe, qu'ils ont occupez dans la ſuite, auſſi-bien que les Alliances qu'ils

ont encore aujourd'hui avec les premieres Maisons du Royaume, n'ajoûtent rien à ce qu'étoit cette illustre Famille il y a plusieurs siecles. L'Auteur du Panegyrique a touché tout cela : mais il reservoit des traits particuliers au grand Chancellier de Sillery, (qui réünit le premier dans sa personne cette éminente dignité avec celle de Garde des Sceaux, qui fut érigée pour lui en titre d'Office,) à Pierre Brulart Secretaire d'Etat plus grand encore par l'envie qu'il sçût soûtenir avec une fermeté à l'épreuve de tout, que par le grand credit & la faveur qu'il eût, & qu'il se contenta de meriter, sans en user comme il auroit pû, pour mettre sa Famille au rang fixe des Ducs & Pairs ; & enfin à François Brulart qui étoit l'occasion de ce Panegyrique, & que la reconnoissance des Jesuites envers leur magnifique Fondateur, a donné droit à l'Orateur de placer avec ce que cette famille a eû de plus grand. Il étoit grand lui-même sans avoir besoin des premieres dignitez de l'Eglise, qu'il refusa constamment. L'Eloge du feu Mar-

quis de Sillery, Pere des trois illustres freres qui vivent aujourd'hui, fait la liaison de la premiere partie de la Harangue avec la seconde. L'esprit, la politesse, le sel le plus fin, & l'enjoüement le plus delicat de la conversation, la franchise, & l'exacte probité formérent son caractere. Avec ces qualitez qui le rendirent aimable aux Turennes & aux autres grands Hommes de son tems, il se passa aisément de ce que donne la Fortune, qu'il méprisa toûjours noblement.

Après tout ce que nous venons de rapporter, l'Orateur devoit naturellement se trouver embarrassé dans la seconde partie. On passe plus aisément aux Panegyristes les loüanges des morts. Celles des vivans sont plus sujettes, si l'on ose parler ainsi, à être arrêtées en chemin. Elles trouvent sur leur passage presque tous les Auditeurs en garde. Mais le Pere Colignon avoit le plaisir de parler devant une Assemblée, qui rendoit justice à Messieurs de Sillery avec toute la France, & qui en pensoit plus qu'il n'en pouvoit dire. Il

repandit d'abord quelques fleurs sur le jeune Comte de Sillery, qui fut tué en Hongrie l'an 1664. & dont le courage beaucoup au dessus de son âge auroit touché tout autre que des Turcs, au milieu desquels ce jeune Seigneur se trouvant engagé, s'envelopa de l'Etendart qu'il portoit, & qu'il ne quitta qu'avec la vie.

L'action de Monsieur le Marquis de Puysieux, qui enleva lui même de la mêlée le corps de son cher frere, pouvoit être un beau morceau d'Eloquence, que l'Orateur s'est contenté de mettre en apostille. Le bon cœur & la tendresse fraternelle ne sont pas chez Messieurs de Sillery moins dignes de loüanges que leurs autres qualitez : mais on est excusable de ne pas dire tout quand on a trop à dire.

L'Orateur aima donc mieux s'étendre sur les vertus publiques de Monsieur le Marquis de Puysieux, que sur les domestiques. Il cita le Prince de Condé & le Vicomte de Turenne comme Juges & témoins oculaires de sa valeur guerriere, que ces deux Heros éprouvérent durant

vant de Campagnes, pendant lesquelles il servit sous eux avec succès & dans des Commandemens distinguez. Mais au travers des vertus militaires, qui ont toûjours fait regarder Monsieur de Puysieux comme un de nos meilleurs Officiers Generaux, on démêla bien-tôt en lui un rare talent pour la négotiation; talent que l'Historien Romain loüe si fort dans le fameux Asdrubal; talent moins brillant, mais plus utile souvent que celui de faire des Conquêtes. C'est ce qui l'a fait choisir dans ces tems difficiles pour l'Ambassade chez les loüables Cantons: & c'est ce que l'Orateur exposa simplement & sans art, qui n'étoit pas en effet necessaire, où les faits parlent assez, aussi bien que les marques d'honneur par lesquelles le Roi a témoigné la satisfaction qu'il avoit des services de Monsieur de Puysieux.

De l'Ambassadeur le Pere Colignon passa à l'Illustre Prélat, que l'Eglise de Soissons respecte comme son Pere, que son Academie admire comme son digne Chef, & l'Aca-

demie Françoise comme l'un de ses plus honorables Membres. Cet endroit du Panegyrique est peut-être le plus delicatement manié. Les Muses chantent mieux Appollon que Mars. C'est qu'elles connoissent l'un mieux que l'autre. L'Orateur a dit ce qu'il voit de plus près que nous, l'attention du Prélat aux affaires de la Religion dans son Diocése, son zele à y faire fleurir les vertus, à déraciner les vices, à éclairer l'erreur, sa doctrine pure, sa vigilance également éloignée d'une vivacité trop inquiete & d'une douceur trop molle &c. Mais il nous permettra de dire, que nous en sçavons autant que lui sur cette sagesse & cette égalité d'ame, dont il parle, & qui est peinte dans tout l'exterieur aimable & respectable d'un Prélat, qui merite tout sans ambitionner rien, qui se fait aimer de tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher, sans affecter rien pour se rendre aimable. Nous ne faisons que reconnoître dans le portrait qu'a fait l'Orateur de l'esprit de Monsieur de Soissons, la beauté, la for-

ce, la delicateſſe, l'amenité, & tous les autres agrémens que nous y avons admirez nous mêmes. Nous pourrions ſur cela donner de nouveaux memoires à l'Orateur, qui n'a peut-être pas eû comme nous l'avantage d'entendre des pieces qui marquent, que ce Prelat poſſede en même tems l'Ecriture & les Peres, c'eſt-à-dire la Science d'un Evêque, & toutes les beautez du Diſcours & de la Poëſie, qui l'amuſe quelque fois, comme elle amuſoit le ſaint & noble Evêque Sidonius Apollinaris, & le grand Pape Damaſe.

Le Pere Colignon enſuite de cet éloge pacifique retourne une ſeconde fois au champ de Mars, où il nous peint Monſieur le Comte de Sillery, brave dans toutes les occaſions, comme le ſont tous ceux de ſon nom, mais en particulier aux ſanglantes journées de Steinkerque & de Nervinde à côté de Monſeigneur le Prince de Conty, c'eſt-à-dire à l'endroit, où la victoire plus opiniatrément diſputée, devenoit auſſi plus glorieuſe. „ L'illuſtre Comte, „ tout frapé qu'il eſt d'une bleſſûre

„ considerable, combat encore con-
„ tre l'ennemi qui ose faire ferme,
„ & qui trouve enfin son salut dans
„ sa fuite, parceque la blessûre du
„ Comte l'empêche de le poursui-
„ vre. L'Orateur pouvoit ajouter à ces loüanges guerrieres d'autres traits aimables. L'esprit & les bonnes manieres ne distinguent pas moins ce Seigneur que son intrepidité dans l'action.

Le Panegyriste n'avoit pas omis le Marquis de Sillery, digne héritier de tant de Heros, mais la mort l'a moissonné trop tôt dans les Campagnes d'Almanza: perte irreparable pour la branche de Brulart Sillery, si le Ciel ne la consoloit dans la personne du Comte dont nous venons de parler, qui voit croître chez lui un tendre rejetton de cette branche si feconde en grands Hommes. C'est de quoi l'Orateur n'a pû parler, parce qu'au tems qu'il prononça sa Harangue, ce jeune Comte ne faisoit pas encore l'unique ressource de sa Maison, en faveur de laquelle nous ratifions ici avec plaisir au nom de nôtre Compagnie, tous les vœux

que le Pere Colignon fit au nom des Jesuites de Rheims à la fin de son *Discours*, qui lui attira de toutoute l'Assemblée , c'est-à-dire de toute la Ville de Rheims, que la veneration pour Messieurs de Sillery, avoit rassemblée, les justes applaudissemens qu'il meritoit.

ARTICLE LVII.

COMMENTAIRE LITTERAL *sur tous les Livres de l'ancien & du nouveau Testament , par le R. P. Augustin Calmet Religieux Benedictin de la Congregation de St. Vanne & de St. Hydulphe. La Genese.* A Paris chez Pierre Emery quai des Augustins in 4°. *pages chifrées & non chifrées* 975.

LE R. P. Calmet remarque judicieusement dans sa Preface generale , qu'à n'en juger que par les apparences, il sembleroit qu'il n'y auroit plus rien à dire sur l'Ecriture, que tout est découvert & éclairci, ou que s'il ne l'est pas, c'est qu'il est impossible de le penetrer , &

qu'ainsi c'est assez mal à propros qu'on veut fatiguer le public par de nouveaux Commentaires sur les Livres Saints; l'experience faisant voir, que depuis qu'on écrit sur cette matiere, on revient toûjours aux mêmes choses ; & que qui a lû un bon Commentaire, les a tous lûs.

Mais, ajoute ce sçavant Benedictin, il n'y a que ceux qui n'ont pas approfondi cette étude, qui puissent faire ces objections. La lettre de l'Ecriture est encore remplie d'un grand nombre de difficultez, que personne n'a bien comprises. La quantité de Livres sur ce sujet n'est point une preuve qu'il soit épuisé. Si l'on vouloit n'écrire que sur des sujets nouveaux, il y a long-tems qu'on devroit être dans le silence. Tous les jours on travaille sur l'Histoire, sur la Philosophie, & on le fait avec succès. Si l'on vouloit se donner la peine de creuser les matieres de l'Ecriture, on y verroit des difficultez qui n'y ont point encore été apperçûës jusques ici, & on y trouveroit des solutions qu'on n'a point encore employées. Il ne

faut pas croire, qu'on ne puiſſe pas découvrir ce que les premiers Interpretes n'ont point découvert, ni que ce qu'on n'a pas penetré ſoit impenetrable. On doit ſe défaire ici des préjugez de l'Autorité, & du grand nombre. Le grand nombre ſuit les voyes les plus commodes, & la voye la plus commode eſt de copier les autres. Mais qu'on étudie & qu'on approfondiſſe un ſeul chapitre: on verra la neceſſité de travailler encore ſur les Livres Saints, & on comprendra la difficulté de le faire comme il faut.

L'Auteur n'avoit pas beſoin de cette excuſe, puiſque ſon Commentaire François a toute la grace de la nouveauté. On n'a encore vû dans nôtre langue aucun ouvrage pareil au ſien. Il donne le texte Latin avec la traduction Françoiſe ſuivis d'un Commentaire débarraſſé, autant qu'il a été poſſible, de citations, de langues étrangeres, & de diſputes grammaticales. Il paſſe legerement ſur les endroits clairs, & donne une juſte étenduë à l'explication des paſſages obſcurs: Quand les diffi-

n'ont pût s'éclaircir par une
il les examine dans des Differ-
s separées du Commentaire.
l ne s'est point asservi aux opi-
s des Interpretes qui l'ont pre-
é, il ne s'est point piqué non plus
ne dire que des choses nouvelles
extraordinaires : il a suivi & copié
ême les autres Commentateurs
uand il a crû leurs sentimens veri-
ables : il s'en est écarté quand il
jugé qu'ils s'écartoient de la verit
Il avertit qu'il s'est quelquefois re
contré avec des Auteurs sans
avoir lûs. Quand on travaille sur
même texte, il seroit extraordin
que cela n'arrivât pas. Est-il sur
nant que deux hommes pensen
la même maniere sur la mêm
ficulté? Il s'est borné au sens l
c'est avoir pris le party le pl
& le plus penible. Rien n'est
sé que de grossir un volume
flexions morales & spirituel
legories souvent arbitrair
n'est plus difficille que d
vrai sens de la lettre : c'es
cette explication précise
qui doit être le fondem

tes les explications morales & ſpirituelles : & il ne faut pas s'imaginer, que l'attachement au ſens de la lettre éloigne de l'intelligence des Myſteres : le ſens litteral bien penetré montre Jesus-Christ dans toutes les parties de l'ancien Teſtament. A la tête de chaque Livre, le Pere Calmet a mis une preface qui explique tout ce qui en regarde l'Auteur, le deſſein, l'autorité. Elle eſt ſuivie d'une Table chronologique dreſſée ſelon la ſupputation d'Uſſerius.

l'Auteur à pouſſé la fidelité de la Traduction, juſqu'a rendre en François d'une maniere indéterminée les endroits du texte de la Vulgate, qui n'offrent qu'un ſens vague & ſuſpendu : on ne peut que loüer cette fidelité. L'Auteur de la Vulgate a ſouvent eu des raiſons pour ne pas déterminer trop ſon expreſſion à un ſeul ſens : & d'ailleurs prêter à la lettre, ce n'eſt point traduire le texte de ſon Auteur : c'eſt lui faire dire ce qu'il n'a pas eu intention de dire.

Le reſpect de nôtre ſçavant Commentateur pour la Vulgate ne lui a pas fait negliger les differences des

autres Verſions, ni les leçons diverſes du texte original : il les examine dans le Commentaire, ſans pourtant s'arrêter aux minuties.

Comme la diviſion de l'Ecriture en chapitres, en verſets, eſt recente, & que la ponctuation l'eſt encore davantage, le Pere Calmet y a peu d'égard dans l'éclairciſſement des endroits difficiles.

Une preuve ſûre de ſon bon goût, c'eſt le mépris qu'il témoigne pour les Rabbins : il les croit plus propres à nous jetter dans l'erreur qu'à nous en tirer. On trouve dans la plus-part de leurs écrits, dit-il, des explications, baſſes, pueriles, indignes de la Majeſté de l'Ecriture : leurs plus habiles Grammairiens manquent ordinairement de goût & même de bon ſens : nourris dans des traditions fauſſes & dans des ſuperſtitions mal fondées, entêtez de leurs ſentimens, ils débitent avec gravité des fauſſetez, des impertinences manifeſtes, des corruptions viſibles du ſens de l'Ecriture. La plus-part de leurs explications des Loix judicielles nous paroiſſent mauvaiſes, ajoute

conjectures.
ilà un portrait qui n'eſt pas
, on ne peut nier qu'il ne reſ-
le. Il n'eſt donc pas ſurprenant
le Pere Calmet ait déliberé
tems, s'il donneroit dans ſon
mentaire quelque place aux
is des Rabbins. Il s'eſt enfin re-
le les rapporter, parcequ'il a
ue c'étoit un moyen facile de
uſer ceux qui ſont prévenus
ıelque eſtime pour eux.
oilà le plan de ce grand Ouvra-
.e Commentaire ſur la Geneſe
pour montrer, que ce n'eſt pas
an en idée, & que le Pere Cal-
eſt en état de l'executer avec
cours que lui donne le zele de

ner un nouveau Commentaire litteral ſur tout l'ancien Teſtament. On a choiſi pluſieurs Religieux ; on leur a diſtribué les meilleurs Commentaires ; ils en ont fait des extraits. On a rapporté ces extraits dans des Aſſemblées communes, où chacun a propoſé & défendu modeſtement ſon opinion. Un ſeul nommé Arbitre de ces conferences, & chargé de l'Ouvrage a recüeilli en un corps ces extraits. Il a retranché, ajouté, ce qu'il a jugé neceſſaire. Il a fait de nouvelles recherches, conſulté les Sçavans, arrangé, compoſé tout l'Ouvrage, dont il faut avoüer que la gloire lui eſt dûë. Ceux qui tirent le marbre des carriere ne prétendent point à la gloire du Sculpteur & de l'Architecte. Mais ſi ſes Freres ne peuvent pas partager les loüanges qu'il merite en qualité d'Auteur, on doit de grands éloges à leur union, exempte de cette jalouſie ſi naturelle aux gens de Lettres, & à leur travail humble & docile. De quoi n'eſt pas capable une Communauté où regne cet eſprit ?

May 1708.

Pour entrer dans le détail du premier Tome, nous dirons qu'après une Préface particuliere sur le Pentateuque, on trouve d'abord quatre Dissertations. La premiere sur la matiere & sur la forme des Livres anciens, & sur les diverses manieres d'écrire. La seconde sur le pays d'Ophir. L'Auteur le place entre le mont Masius & les monts Saphires, au milieu de la Medie, de l'Armenie, & de l'Assyrie. Il propose lui-même contre son Systême, la plus grande difficulté qu'on puisse lui objecter. L'Ecriture marque expressément que la flotte de Salomon alloit à Ophir. Si l'on place Ophir au milieu des terres il n'est pas possible d'y arriver par mer. Le Pere Calmet croit qu'il suffit pour verifier l'expression de l'Ecriture, que la flotte de Salomon allât jusqu'à quelque port où se faisoit le commerce des peuples d'Ophir, quoique ce port ne leur apartint pas. Nous avoüons que cette réponse ne nous contente pas, & nous croyons qu'il faut absolument, quelque part que l'on place Ophir, que cette re-

gion s'étende jusqu'à la mer.

La troisiéme Dissertation traite de l'origine & de l'antiquité de la Circoncision. Le Sçavant Benedictin prouve solidement, que cette Ceremonie est d'institution Divine. Et comme Herodote dit, qu'elle a été de tout tems en usage dans l'Egypte, & que les autres peuples & en particulier les Juifs l'ont prise des Egyptiens ; l'Auteur s'attache à refuter cet Historien, & montre qu'il s'est contredit sur cétte matiere ; puisqu'il dit dans un endroit que les Egyptiens ont enseigné la Circoncision aux Ethiopiens, & qu'il doute ailleurs, si elle n'est pas aussi ancienne chez les Ethiopiens que chez les Egyptiens. Il remarque que Diodore & Manéthon ont reproché à Herodote, qu'il étoit mal instruit des coutumes d'Egypte, & qu'en effet il a étendu à tout le peuple l'usage de la Circoncision, qui étoit particuliere à certains Prêtres : il convainc l'Historien de mensonge sur l'aveu qu'il attribuë aux Juifs : ils sont bien éloignez d'avoüer que la Circoncision leur est venuë des

Egyptiens. Il s'efforce de montrer comment cet uſage à paſſé des Juifs à quelques autres nations; & finit en faiſant remarquer beaucoup de difference entre la Circonciſion commandée à la poſterité d'Abraham, & celle qui a été pratiquée par quelques autres peuples.

La quatriéme Diſſertation plus curieuſe, s'il ſe peut, que les trois autres , traite de l'antiquité de la monnoye frapée au coin, de la valeur des monnoyes Hebraïques, & de la reduction des meſures dont il eſt parlé dans l'Ecriture ſainte à nos meſures. Le Pere Calmet reconnoît modeſtement, combien dans un détail ſi difficile il a profité des lumieres de Monſieur Pelletier de Roüen, dont on connoît la profonde érudition & l'exactitude : ce ſont ſes termes, qu'aucun veritable Sçavant ne trouvera trop forts.

Après ces quatre Diſſertations, viennent des remarques ſur la Chronologie des Egyptiens, des Caldéens, & des Hebreux, & une Carte dreſſée par Mr. Samſon ſur les opinions de l'Auteur touchant la

ſituation du Paradis terreſtre, & les pays qu'ont occupez les petits fils de Noé. Il place le Paradis terreſtre dans la plus belle partie de l'Armenie, entre les ſources du Phaſe, de l'Ararce, de l'Euphrate, & du Tigre. Il établit par de nouvelles preuves ce ſentiment ſi vrai-ſemblable, proposé d'abord par le Pere Fournier Jeſuite, & ſuivi depuis par Mr. Samſon, & le Pere Lubin, celebres Geographes, par Carver docte Anglois, Reiherus Aleman, les Peres le Tellier, & Tournemine Jeſuites, & que tout recemment Mr. Reland vient de ſoutenir avec beaucoup d'eſprit & de doctrine, dans la premiere de ſes Diſſertations mêlées, imprimées en Latin à Utrecht. A l'égard du partage de la terre entre les petits fils de Noé, le Pere Calmet rend la juſtice qui eſt duë aux découvertes heureuſes du celebre Bochart. Il a crû neanmoins pouvoir s'écarter quelque fois de cet habile guide, pour s'ouvrir de nouvelles routes. Quoique nous ne puiſſions approuver toutes ſes conjectures, comme nous n'approuvons pas tou-

tes celles de Bochart, on ne peut nier que le Pere Calmet n'ait eu raison de contredire sur quelques points ce docte Critique. Ainsi une nouvelle Carte étoit necessaire. Il est impossible de rendre compte au Lecteur de tout ce que le nouveau Commentaire ajoute à ceux qui l'ont precedé. L'histoire de la tentation, le changement de la femme de Loth en statue de sel, & la fameuse Prophetie de Jacob, sont des endroits traitez avec beaucoup d'esprit & de veritable Critique. La maniere dont l'Auteur défend l'universalité du Déluge, peut donner quelque idée de la maniere dont les difficultez sont traitées dans ce Livre.

Le Nouveau Commentateur propose d'abord les raisons qui la prouvent ; il répond ensuite aux objections ; enfin il propose quelques hypotheses pour essayer de l'expliquer.

La principale raison, dit le Pere Calmet, qui prouve l'universalité du Déluge, c'est le texte de l'Ecriture, qui la marque d'une maniere que l'on ne peut raisonnablement

contefter. Moyfe dit que les eaux inondérent & couvrirent tout ce qui étoit fur la face de la terre ; que les plus hautes montagnes qui foient fous le ciel furent couvertes d'eau ; & que l'eau étoit plus haute que les montagnes de quinze coudées ; que tout ce qu'il y avoit d'animaux fur la terre furent noyez. Ne cherchons point à chicaner continue le docte Auteur : ces paroles ne donnent-elles pas l'idée d'un Déluge univerfel ? peut-on leur donner un autre fens, à moins qu'on ne veüille s'abandonner à fes préjugez , ou à la paffion de tout contefter ? Si Dieu n'eût pas voulu inonder toute la terre, mais feulement cette partie du monde que les hommes habitoient, pourquoi faire bâtir l'Arche, pourquoi y affembler de toutes fortes d'animaux ? Noé & fa famille auroient pû à moins de frais gagner le païs où le Déluge ne devoit pas s'étendre. C'eft cette évidence du texte qui a déterminé tous les Interpretes Juifs & Chrétiens, hors deux ou trois avanturiers modernes , à croire fans balancer l'univerfalité

du Déluge, que la tradition conservée jusqu'à present par les peuples du nouveau monde avoit apprise aux Payens. Ces Novateurs objectent, que le sentiment du Déluge universel renferme plusieurs miracles nullement necessaires; que toutes les eaux du monde, que tout l'air changé en eau, ne pourroit pas couvrir la terre à la hauteur marquée par Moyse. Que si l'on suppose l'eau & l'air extraordinairement rarefiez, ils ne pourront plus porter l'Arche. Si l'on suppose que l'eau est venuë des corps celestes, ce sera un miracle qu'elle ne se soit pas gelée dans la moyenne region de l'air. C'est une folie, disent-ils, de croire que toute la terre fut déja habitée; & l'on ne peut sans absurdité s'imaginer que Dieu ait fait des miracles pour noyer sans aucune necessité, des terres où il n'y avoit jamais eu d'hommes. Comment les plantes se seroient-elles conservées sous les eaux? comment les animaux après étre sortis de l'Arche se seroient ils répandus jusques dans les Isles?

Le Pere Calmet tourne contre

ces impies leur propre raiſonnement. Ils reconnoiſſent un Déluge particulier : or ce Déluge particulier renferme les mêmes difficultez, & peut-être de plus grandes que le Déluge univerſel. Dans l'hypotheſe du Déluge particulier, Dieu auroit agi contre les Loix de la raiſon & de la nature, autant qu'ils oſent dire qu'il l'a fait dans l'hypotheſe du Déluge univerſel. Car pourquoi dans cette ſuppoſition faire conſtruire l'Arche, y renfermer avec la famille de Noé tous les animaux, au lieu de faire retirer Noé dans les pays qui ne devoient pas être inondez ? Cela eſt contre la raiſon. Il eſt contre la nature que l'eau demeure élevée de quinze coudées au deſſus des plus hautes montagnes dans un pays, ſans qu'elle ſe répande dans les terres voiſines qui ſont plus baſſes ; qu'un vaiſſeau demeure longtems ſur une montagne d'eaux, ſans qu'il coule par ſon propre poids ſur le penchant de cette montagne. Si les plantes ont dû perir ſous l'eau, comment les hommes & les animaux ont-ils vécu immediatement après le Déluge, dans le pays qui

avoit été inondé, où il eſt certain qu'ils habitérent au ſortir de l'Arche? On pourroit propoſer encore d'autres difficultez contre cette chimerique hypotheſe d'un Déluge particulier; mais dit l'Auteur il vaut mieux montrer par des preuves directes, que l'univerſalité du Déluge n'eſt contraire, ni à la raiſon, ni aux loix de la nature.

Au commencement du monde toute la terre étoit couverte d'eaux, qui s'élevoient au deſſus des montagnes. Pour faire un Déluge univerſel, il n'a fallu que remettre les choſes au premier état : c'eſt ce qui eſt arrivé ſelon Moyſe, *Rupti ſunt fontes Abyſſi magna.* La même Puiſſance qui avoit fait retirer les eaux à pû les répandre de nouveau. On convient que la mer eſt plus étenduë que la terre, & qu'elle eſt en pluſieurs endroits d'une profondeur qu'on ne peut ſonder. Si des cauſes naturelles enflent les eaux dans une tempête, & les pouſſent avec violence; ſi elles les font avancer & ſe retirer regulierement dans le flux & le reflux, eſt-il impoſſible qu'un

vent furieux, une fermentatio
impreſſion extraordinaire, n'
ne repande ſur la terre aſſez
pour l'inonder? C'eſt ainſi qu
lon explique l'univerſalité du
luge. On ſe fait une trop g
idée de la hauteur des monta
& ſi l'on n'a égard qu'à leur
tion reſpective à l'égard des e
l'Ocean, la profondeur de
paroîtra ſuperieure à la h
des montagnes. Nous abr
peut-être trop les raiſonnem
l'Auteur, nous omettons la
cieuſe critique qu'il fait des
manieres d'expliquer la poſſ
du Déluge: mais nous ſomn
nez par les bornes preſcriptes
extraits. Le Pere Calmet finit
ticle en montrant, qu'il eſt vra
blable que toute la terre éto
bitée au tems du Déluge, & q
animaux ont pû paſſer dans l
de plus d'une maniere. L'Imp
du Commentaire ſur l'Exo
fort avancée.

Article LVIII.

RONOLOGIE DE L'ILIADE *ftinguée par chaques jours, avec uelques reflexions.*

A vengeance de l'outrage fait à Ménélas coûta aux Grecs dix ées de guerre : & Calchas ce fa- ıx Augure qu'ils menérent avec , leur pronoftiqua dès le com- ıcement de cette fameufe Expé- on [a], qu'ils ne fe verroient Maî- de Troïe qu'au bout de ce ter- A la defcente [b], où ils perdi- beaucoup de monde & entre es Protefilas, ils trouvérent tout ıys en armes pour la défenfe de la itale. Pour s'en affûrer donc les roches, & en même tems pour onner des quartiers & de la fub- nce, ils attaquérent & forcérent Villes dans la Troade, à fça- ·, [c] Lyrneffe patrie de Briféïs, afe, Thebes patrie d'Androma-

Iliade Chant 2. vers 329. [b] *Meta- bofe d'Ovide l. 12.* [c] *Euftate fur l'Il. v. 690.*

ɯucc5 a ia vaicui u iacmmc . cc
eſt d'autant plus remarquable,qı
paravant il n'avoit point vû la g
re, étant demeuré caché ſous le
bits d'une fille par l'ordre de ſa
re, qui vouloit le dérober aux
gers des Combats.

Enfin à la dixiéme année
Grecs parvinrent à former le
de Troïe. Ainſi leurs Princes,
ne s'étoient point encore faits
de près, étoient inconnus à Pria
qui du haut d'une tour ſe le
montrer par Helene. Cet end
un des plus beaux d'Homere, a
injuſtement critiqué par Jules
liger. [c] Le Taſſe l'a heureuſe
imité.

causa de maux aux Grecs. „ Chan-
„ tez ô Déesse, dit Homere apostro-
„ phant sa Muse ; chantez la colere
„ d'Achille fils de Pelée ; colere fu-
„ neste, qui causa tant de maux aux
„ Grecs, & qui jetta dans les enfers
„ tant de braves hommes. On aura
du plaisir de voir exposé par chaque
jour, tout ce qui est contenu dans
l'Iliade.

Chrysés Roi de Chryse & Prêtre
d'Apollon [a], vient redemander sa
fille qui avoit été enlevée à la prise
de cette Ville, & donnée à Aga-
memnon pour sa part du butin. Le
refus qu'il reçoit, irrite Appollon,
qui [b] pendant neuf jours fait pleu-
voir ses traits sur le Camp des
Grecs, & y met la peste.

Le dixiéme jour, Achille fait as-
sembler le Conseil, & anime Cal-
chas à parler, pour faire rendre
Chryséïs, & appaiser Appollon.
Là Agamemnon & Achille se broüil-
lent ; le premier s'obstinant à ne
point relâcher sa prisonniere, qu'il
n'ait en sa place Briséïs. Cependant
après de longues contestations, où

[a] *Il. ch.*1. *v.*13. [b] *Il. ch.*1. *v.*53. & 54.

Agamemnon rend un gloriei
moignage à la valeur d'Achil
est resolu que Chryséïs sera r
à son pere. Mais Agamemno
voye deux Herauts enlever Br
Achille ; qui s'abandonne à s
pit & aux larmes. Thetis sa m
vient consoler dans son afflicti
lui promet de porter ses plai
Jupiter : mais il falloit atte
parce que [a] la veille ce R
Dieux étoit parti de l'Olympe
toute sa Cour, pour une par
divertissement de douze jou
delà de l'Ocean, chez les b
irreprochables Ethiopiens.

Ce fut donc le vingt-uniém
depuis l'arrivée de Chryses au C
que Thetis [b] alla de grand ma
Ciel demander audience à Ju
Le moyen qu'il prit de la satis
ce fut d'engager les Grecs à
quer les Troïens, afin qu'ils s
sent ce qui leur arriveroit, d
mécontenté Achille, & de ne l
point à leur tête. La nuit do
nüe, il ordonne en songe à
memnon de combattre. Qui tr

a V. 423. b V. 497.

par l'esperance d'une victoire & même de la prise de Troïe, dont le fier Achille n'auroit pas l'honneur, dès le lendemain vingt-deuxiéme au matin assemble le Conseil; où après une feinte de vouloir lever le siege & se retirer dans la Grece, il expose son songe, & avec Ulysse & Nestor fait resoudre au combat. Ce fut le vingt-troisiéme jour, second en évenemens, & qui s'étend depuis le commencement du second chant de l'Iliade jusqu'au milieu du huitiéme. Les Armées déja en presence, Hector fait convenir, que Ménélas & Paris, les seuls interessez dans cette querelle, la décideroient entre eux dans un combat particulier, qui tournant à l'avantage de Ménélas, fut interrompu par une lâcheté, suggerée néanmoins par Minerve. Il en faut donc venir à une action générale, où les Troïens ont d'abord du pis; & puis animez par Apollon, repoussent leurs ennemis : ils sont encore une fois battus, & se remettent par la valeur d'Hector, qui fait un combat particulier contre Ajax. Les Dieux se jettent dans la mêlée,

Junon & Minerve en faveur des Grecs ; Apollon & Mars pour les Troïens : Mars même y eſt bleſſé par Dioméde ; & Venus reçoit auſſi une bleſſûre du même Dioméde.

Une treve [a] pour faire des funerailles aux morts finit le vingt-troiſiéme jour : & après cette cérémonie [b] les Grecs tirent un grand retranchement pour mettre leurs vaiſſeaux hors d'inſulte. De part & d'autre il ſe tient des Conſeils.

Dès le matin [c] du vingt-quatriéme jour le combat recommence, mais d'une maniere très deſavantageuſe aux Grecs, qui ſont pouſſez juſques dans leur retranchement. De ſorte qu'Agamemnon deſeſperé de ce mauvais ſuccès, propoſe dans le Conſeil d'abandonner l'entrepriſe de Troïe & de ſe retirer. Mais par l'avis de Neſtor il ſe réſout à regagner Achille en lui rendant Briſéïs, & en lui faiſant de grands preſents. Surquoi Ulyſſe & Ajax ſont envoyez vers ce Heros, qui demeure inflexible dans ſa colere. Homere eſt admirable en cet endroit.

a *Il. ch.7. v.433.* b *V.465.* c *Ch.8.*

Ulysse de retour se joint à Dioméde pour aller pendant la nuit apprendre des nouvelles des Ennemis : ils pénétrent jusques dans leur camp, où tout étoit endormi, & y font un grand carnage. Rhesus qui y étoit arrivé la veille avec un grand secours de Thrace pour les Troïens, perit en cette occasion. Ainsi finit le Chant 10e.

Avant l'aurore du 25e. les Armées * sont mises en bataille, & incontinent entrent en action. Journée funeste aux Grecs. Car Agamemnon après avoir donné de grandes preuves de valeur est blessé & mis hors de combat; Dioméde & Ulysse le sont aussi : tandis que les Troïens sous la conduite d'Hector, de Polydamas, & de Sarpedon, forcent le retranchement, & malgré les efforts d'Ajax, de l'autre Ajax, d'Idomenée, & de Merion portent le feu dans les vaisseaux. Achille se laisse alors toucher en quelque sorte aux larmes de Patrocle, & sans vouloir aller lui même au secours des Grecs, il lui permet d'y conduire ses trou-

* *Ch.* 11. *v.* 1.

pes, & le revêt de ses propres armes. Les Troïens s'étonnent d'abord dans la créance que c'est Achille même : mais enfin Patrocle est vaincu, tué, & dépouillé par Hector. Achille désolé de la perte de son ami & de ses armes, court au lieu du combat ; & se faisant reconnoître à sa voix, il intimide les Troïens & les oblige à la retraite. Homere s'étend sur ces événemens depuis le 11[e]. Chant jusques bien avant dans le 18[e]. qu'il finit par la description des belles armes, que Vulcain à la priere de Thetis forgea aussi-tôt pour Achille, & qui se trouvérent prêtes [a] pour le lendemain.

Achille respirant la vengeance contre Hector, se rend plus facile à se reconcilier avec Agamemnon ; [b] & il reçoit ses satisfactions le lendemain au matin qui fut le 26[e]. jour : & aussi-tôt & à jeun il se met en campagne. Les Dieux qui depuis la blessûre de Venus & de Mars avoient eû ordre de Jupiter de laisser faire les deux partis ; obtiennent la permission de retourner au combat, &

[a] *Il. ch.* 19. *v.* 1. [b] *v.* 56.

se partagent; Junon, Minerve, Neptune, Vulcain, en faveur des Grecs; Venus, Mars, Apollon, le Scamandre pour les Troïens.

Mais il faut avoüer, que Neptune, & Apollon n'avoient qu'une attache mediocre au parti qu'ils prenoient; car le premier rendit un bon service à Hector en le cachant à Achille dans une premiere rencontre qu'eurent ces deux Heros. Cependant l'impitoyable Achille fait un terrible massacre de Troïens, qu'il contraint de fuir & de se renfermer dans leur ville. Hector seul a l'audace de l'attendre, & est tué par lui avec le secours de Pallas. Et Achille use avec férocité de sa victoire. C'est où finit le 22. chant.

Le 27e. jour est employé [a] aux funerailles de Patrocle, à consoler Achille sur la mort de ce cher Ami, aux lamentations des Troïens, sur celle d'Hector; le 28e. à ramasser [b] les cendres de Patrocle, & à celebrer des jeux à son honneur. Ensuite [c] Achille pour contenter sa vengean-

[a] *Il ch.* 23. *v.* 49. & 217. [b] *v.* 226. [c] *Il. ch.* 24. *v.* 31 & 413.

ce traine pendant dix jours le corps d'Hector autour du tombeau de Patrocle.

Enfin sur les remontrances d'Apollon, les Dieux pensent à arrêter l'indigne traitement, qu'Achille continuoit de faire au corps d'Hector ; & ils lui font inspirer quelque sentiment d'humanité par Mercure, & de rendre ce malheureux cadavre à Priam, [a] qui le vient demander le 38e. jour. Deplus, [b] il accorde onze jours de tréve pour rendre les derniers honneurs à Hector.

De sorte que l'Iliade comprend l'espace de 49. jours. dont il n'y en a que quatre de combat, le 22e. le 24e. le 25e. & le 27e. Aussi-tôt qu'Achille se presente à combattre, Homere ne dit plus rien des autres Heros Grecs.

Il semble que tout ce qui s'est passé depuis la mort d'Hector, est épisodique, & au delà du sujet & du dessein que le Poëte s'étoit proposé. Car on n'y voit aucun rapport à la colere d'Achile contre Agamemnon, & les Grecs ne souffrent point

[a] *v.* 413. [b] *v.* 664. & 469.

de sa fureur contre Hector. On ne sçait pas, que quelque autre ait fait une semblable attention à la durée de l'Iliade & à la distinction des jours, sinon le P. le Bossu Chanoine Regulier dans un excellent Traité du Poëme Epique [a], qu'on n'avoit pas vû, quand on a fait cette supputation ; qu'il abbrege de deux jours, omettant le 21e. & semblant n'en faire qu'un du 27. & du 28e.

Ovide fait parler durement Ulisse à Ajax [b] :

Decimo demum pugnavimus anno.
Quid facis intereà, qui nil nisi corpore prodes?

„ Ce ne fut enfin qu'a là 10e. an-
„ née que nous commençames à
„ combattre : que fîtes vous aupa-
„ ravant, vous qui n'avez que des
„ bras ? Ulisse auroit pû dire que les services d'Ajax se reduisoient à trois jours. Car le 4e. jour de combat, Achille fit toute la besogne: & on ne voit plus Ajax exercer la force de ses bras que dans les Jeux funéraires à

[a] *L.* 3. *ch.* 12. [b] *Metamorph. l.* 13.

l'honneur de Patrocle, à luter contre Ulysse, à pousser la lance contre Diomède, & à jetter le disque : on le voit aussi exercer la légereté de ses pieds à la course, en quoi il cedoit au seul Achille.

On ajoutera, qu'Eustathius le sçavant Commentateur d'Homere *, semble se contredire. Car demandant, pourquoi il n'y eût de combats qu'à la dixiéme année ? il répond, que la crainte d'Achille, avant qu'il fut broüillé avec Agamemnon, tint les Troïens renfermez dans leur Ville, sans oser faire de sorties. Il dit néanmoins, que tandis qu'une partie des Grecs étoit demeurée à bloquer Troïe, une autre partie sous la conduite d'Achille étoit allée ravager les villes de la Troade, & faire du butin. Les Troïens donc auroient pû profiter de l'absence de ce redoutable Ennemi pour faire quelque entreprise.

* *Sur les premiers vers de l'Iliade, & sur le vers 366.*

ARTICLE LXIX.

LES FABLES DE PHEDRE en Vers François, avec une édition Latine à côté, & des notes, par Mr. Denise Professeur de Grammaire & Sous-Principal des Artiens au College Royal de Navarre. A Paris chez Jacques Estienne, ruë St. Jacques au coin de la ruë de la parcheminerie à la Vertu. 1708. *in* 12. *pages* 348.

NOUS avions déja deux Traductions Françoises de Phedre, une de Mr. de Sacy, l'autre imprimée en mil sept cens deux plus litterale & moins élegante que la premiere. Mr. Denise a crû qu'il valoit mieux traduire en Vers François les Vers Latins, & quoique le Celebre la Fontaine l'eût prévenu, & que ce grand Poëte eût mis une trentaine de Fables de Phedre dans son Recüeil de Fables en Vers, nôtre Auteur sans perdre courage a sondé le goût du public par l'édition des Fables du premier Livre que Mr. de la Fontaine n'avoit pas traduites. La

maniere dont ont a reçu cet Essai a déterminé le nouveau Traducteur a donner la version des cinq livres, sans omettre ni les prologues, ni les epilogues.

Quoique Mr. Denise n'ait eû en vûë que les enfans, son ouvrage sera d'un usage plus étendu, & les Sçavans estimeront l'édition de Phedre la plus exacte qui ait encore paru.

Il est honteux à l'homme qu'il ait fallu lui chercher des modeles parmi les bêtes; qu'on n'ait pu lui proposer les plus belles maximes de la Morale, qu'enveloppées sous des fictions amusantes; & qu'il ait été necessaire de ménager jusqu'à ce point le dégoût des veritez utiles qui nous est naturel. Cet usage tout injurieux qu'il est au genre humain est fort ancien, puisque le Livre des Juges nous fournit des preuves de l'antiquité des Apologues. Esope qui vivoit du tems de Cresus s'est distingué par la multitude de ceux qu'il a composez, par la brieveté pleine de sens, par la noble simplicité de son style: c'est à ce style serré, net, judicieux, qu'on distingue les

:s qui sont de lui, de celles qui
:nt faussement son nom. Socra-
· divertissoit dans sa prison à
re en Vers les fictions instructi-
'Esope. Seneque exhortoit Po-
a les mettre en Latin : tant les
grands Philosophes ont crû ce
age propre à former les mœurs.
surprenant que ce Précepteur
leron n'ait pas connu l'Ouvra-
e Phedre. Un Livre si excellent
t-il tombé dans l'obscurité peu
nées après qu'il eut paru? Phe-
écrivoit sous Tibere : cela est
in : il n'est pas moins constant
Seneque a écrit *la consolation a*
e sous le regne de Claude : c'est
i'il dit qu'aucun Auteur Latin
ravaillé sur les Fables d'Esope.
nd le fameux Pere Sirmond eût
vé en Lorraine le premier Ma-
rit de Phedre dont on ait parlé,

ces Fables. L'autorité de Martial & d'Avienus, le manuſcrit de Rhenus, celui de la Reine de Suede, & ſur tout le goût antique, & le tour inimitable de Phedre, détruiſirent bien tôt de ſemblables ſoupçons.

Rimicius en Alemagne & Faërnus en Italie n'en avoient pas uſé ſi genereuſement que Mr. Pithou : contens d'avoir copié tres imparfaitement Phedre dans leurs Fables, pour cacher leur vol ils en étoient venus à l'indigne précaution de ſupprimer les manuſcrits dont ils s'étoient ſervis. Rigaud, Nevelet, Rittershuſius, Sciopius, Freinshemius, Meurſius, Guyet, Tangui le Febvre, Praſchius, Scheffer, ſe ſont appliquez à corriger le texte de l'Eſope Latin. Ce dernier a profité des remarques de Gronovius, de Nicolas Heinſius, de Marquardus Gudius, & d'un manuſcrit fort ancien qui appartenoit à la Reine de Suede, & qui avoit appartenu à Pierre Danielis. Son édition qui parut à Upſale en Suede en mil ſix cens ſoixante & trois, eſt meilleure que toutes les precedentes : elle cede

pourtant à la seconde édition que le même Scheffer publia l'année suivante mil six cens soixante quatre, à celle que Mr. Burman a procurée, & qui parut à Amsterdam l'an mil six cens quatre vingts dix-huit; aux deux de Mr. Hoogstrate, la premiere de sept cens un in 4°. dont l'impression & les tailles douces sont d'une beauté parfaite, & la seconde in 12. de mil sept cens six encore plus correcte que la premiere : on estime aussi l'edition des jeunes Gronovius de mille sept cens trois, dont l'indice sur tout est exact & commode.

Si Mr. Denise a profité des découvertes de tous ces sçavans Critiques, il n'a pas adopté leurs conjectures sans examen. Le peu de notes qu'il a mises a la fin de sa Traduction sont autant de preuves d'une rare sagacité : il a même tenté heureusement la correction de certains endroits où tous les autres Editeurs avoient échoüé. Il est vrai qu'une ou deux de ces corrections ne seront pas reçûës sans quelque opposition. Dans la premiere Fable

du troisiéme Livre on aimera mieux lire avec toutes les autres éditions,

Anus jacere vidit epotam amphoram
Adhuc falernâ face & testâ nobili,
Odorem quæ jucundum latè spargeret,

Que de lire avec le nouvel Editeur *testâ nobilem*. *Tèstâ nobili* fait un beau sens. On marquoit sur les bouteilles le Consulat sous lequel on les avoit emplies : le prix & pour ainsi dire la noblesse du vin augmentoit à proportion de son ancienneté.

Nous ne pouvons non plus renoncer à l'ancienne opinion que Phedre étoit de Thrace, malgré la raison ingenieuse que le nouveau Traducteur propose pour la combattre: il la tire de ces quatre vers du prologue du troisiéme Livre.

Ego litterata qui sum propior Græciæ,
Cur somno inerti deseram patriæ decus?
Threïssa quum gens numeret Auctores suos,
Linoque Apollo sit parens, Musa Orpheo.

Mr. Denise prétend, que Phedre a dit dans ces Vers qu'il étoit né dans

un pays plus voisin de la sçavante Grece que la Thrace; d'où il conclut qu'il étoit né dans la Macedoine : mais par malheur pour cette conjecture, Phedre dit quelques Vers plus haut, qu'il est né sur le mont Pierien que Strabon met dans la Thrace : & si l'on veut faire attention aux Vers qui appuyent l'objection de Mr. Denise, & les comparer avec ce qui précede & ce qui suit, on jugera comme nous; que Phedre compare sa patrie à celles d'Anacharsis & d'Esope, quand il dit qu'elle est plus voisine de la Grece, & qu'il se glorifie d'être du pays qui a produit Linus & Orphée.

Les justes loüanges que nous donnerions à la netteté & aux agrémens de la versification du nouveau Traducteur persuaderoient moins qu'un exemple choisi au hazard : c'est la version de la septiéme Fable du second Livre.

Deux voleurs dans un bois étoient en embuscade :
Il passa deux mulets chargez differemment,

Le premier avec l'orge alloit son petit
Les Muletiers furent pris à la gor
On courut à largent : pour le mulet à
On n'y pensa seulement pas.
De part & d'autre on se mit en dé
Et le mulet porte-finance
Triste témoin de ce fracas,
Attrapa pendant la mêlée
Cinq ou six legers coups d'épée.
Sentant qu'il avoit tout perdu,
Et voyant du Sang repandu
Il s'en alloit déplorant sa miser
L'autre lui dit: retenez bien, mon
Que l'argent vous rend fier, & no
plus sensé.
Je me suis contenté de ma charge
naire.
Je l'ai sauvée, & ne suis point
La bassesse du pauvre est souvent mép
Ce mépris fait sa sureté.
La fortune d'un Riche aux malheu
posée
Doit le faire trembler dans la p
rité.

May 1708.

mot du texte Latin de cette Fa-
fort agité les Critiques qui li-
les uns *tonfitant*, les autres *tru-*
les autres *tuditant*, quelques
rutidant: Mr. Denise voudroit
ı lût *fautiant* : mais ce mot est
éloigné de ceux qu'on trouve
les manuscrits, & rien n'oblige
nger *tonfitant*, dont Plaute s'est
dans le même sens qu'il a ici,
signifie *tondre de près*, *écorcher*,
le *legeres blessures*. Il reste à par-
les cinq Fables nouvelles que
iusa restituées à Phedre après
voir tirées d'un manuscrit de
n, qui contenoit un grand nom-
e Fables en prose, dont quel-
unes & celles-ci entre autres
oient par quelques legeres cor-
ons être remises en vers Iambes.
cinq Fables ne sont pas indignes
hedre. Les arbres parlent dans la
iere, & Phedre se justifie dans le
ogue du premier livre d'avoir

seconde, qu'en deux noms propr
nous avons laissé en blanc dans l
duction, parce qu'ils étoient si déf
dans la copie, qu'il a été impossi
les reconnoître.

ARTICLE LX.

DE'CISION DE LA FACU
de Théologie de Helmstad *, s
Question proposée à l'occasion d
riage de la Princesse de Volfen
avec l'Archiduc, faite le vingt-h
me d'Avril mil sept cens sept.

La Question a été proposée en ces te

On demande si une Princesse Prote
destinée a épouser un Prince Catho
peut sans blesser sa conscience, em
la Religion Catholique.

DE'CISION.

la Question proposée, sans avoir décidé auparavant, si les Catholiques sont ou ne sont pas dans des erreurs fondamentales & opposées au salut ; ou, ce qui est la même chose, si l'Etat de l'Eglise Catholique est tel, qu'on y puisse pratiquer le veritable culte de Dieu & parvenir au salut.

Nôtre Réponse à cette seconde Question, dont la premiere dépend, est indubitablement affirmative pour trois raisons.

Premiere Raison.

Les Catholiques sont dans la même Religion que nous. Ils ont comme nous la Foi necessaire pour connoître Dieu d'une maniere utile au salut. Car le fondement de la Religion & de la vie Chrétienne, est la Créance de Dieu le Pere nôtre Créateur ; du Fils de Dieu le Messie promis, qui nous a délivré des pechez, de la mort, du Diable, & de l'Enfer ; & du Saint Esprit qui nous illumine. Il faut encore recevoir les dix Commandemens de Dieu qui nous instruisent de ce que nous de-

Catholique Romaine ; comme on le reconnoîtra, disent-ils, si l'on consulte les écrits des Peres. Et cela est si vrai, que nous croyons fermement & avec une extrême confiance, qu'il y a dans les Monasteres Catholiques des personnes d'une probité & d'une pieté incontestable.

Un autre fondement de la Religion, c'est la créance d'un Dieu, juste Juge qui recompense la vertu & qui punit le crime ; créance qui sert plus que tout autre motif à nous détourner des mauvaises actions ; créance que l'Apôtre nous insinuë dans le chapitre onziéme de l'Epître aux Hebreux : *Celui qui veut approcher de Dieu, doit croire qu'il est, & qu'il récompense ceux qui cherchent à lui plaire.* Les Catholiques ne different point de nous dans la créance de cet article.

Au reste on ne peut nier que l'Eglise Catholique ne soit une vraye Eglise ; où le Ministere de la parole de Dieu & l'usage des Sacremens subsiste. Car si elle n'étoit plus, ou n'avoit pas été vraye Eglise, tous ses membres seroient en état de

damnation & perdus sans ressource, ce qu'aucun de nous n'oseroit avancer. Melancthon même a soûtenu, que l'Eglise Catholique n'a point cessé d'être la vraye Eglise ; parce qu'on s'y instruisoit suffisamment de la parole de Dieu dans les diverses parties du Catechisme, qui contient le Décalogue, le Symbole des Apôtres, l'Oraison Dominicale ; & dans les instructions qu'on fait en baptizant, ou dans les Epitres & les Evangiles qu'on lit les Dimanches. L'Auteur de cet Ouvrage est Jean Scubothius : & le feu Duc Auguste de glorieuse memoire l'estimoit à tel point, qu'il en a corrigé le langage. La doctrine de Melancthon sur la verité de l'Eglise Catholique, est suivie par un celebre Théologien de Tubinge Jean Haffenresfer, dans ses lieux communs qu'on lit au peuple par toute la Suede, & qu'on regarde dans les Universitez comme un ouvrage Orthodoxe.

En troisiéme lieu l'Eglise Catholique d'accord en ce point avec l'Eglise Protestante, croit & confesse même publiquement dans les Chai-

res & dans les Ecrits ; que le nom de Jesus est le seul nom dans lequel les hommes doivent esperer, & par qui l'on puisse obtenir le salut ; & que l'homme n'est pas justifié par les œuvres de la Loi, c'est-à-dire, qu'il n'est pas justifié par la seule observation de la Loi, mais par la clemence & la misericorde de Dieu, & par la satisfaction que Nôtre Seigneur Jesus-Christ a faite pour nous. Telle est la doctrine de l'Eglise Catholique, comme l'a remarqué le vertueux Abbé mort depuis peu à Doësbourg dans le prologue de son abregé des regles de Foi : *L'Eglise croit & a toûjours enseigné, que personne depuis la création du monde, n'a obtenu le salut que par* Jesus-Christ, *Mediateur entre Dieu & les hommes, selon ce qui est écrit dans les Actes* [a], *& comme le Concile de Trente* [b] *le reconnoît.*

La même Assemblée Chrétienne enseigne, que le commencement de la justification, doit necessairement venir de Dieu, & de sa Grace prévenante, c'est-à-dire de la vocation,

[a] *Chap. iv. v.* 13. [b] *Sess. & Sess.* 6. *chap.* 1.

par laquelle Dieu nous appelle sans aucun égard à nos merites. Elle enseigne que, ni la Foi, ni les œuvres ne meritent point la justification, & qu'on doit croire que jamais les pechez ne sont & n'ont été remis que par la misericorde & la Grace de Dieu, & parce que Jesus-Christ l'a voulu.

Nos Docteurs ont été contraints d'avoüer que le Livre intitulé, *Hortulus animæ, le Jardin de l'ame*, & les Rituels de Mayence, de Treves, & de Cologne, prouvent, qu'on exhorte les Catholiques agonizans, de n'avoir aucune confiance dans leurs merites, ou dans les autres moyens de salut, & de mettre toute leur confiance en Jesus-Christ. Nous pourrions faire sentir la force des preuves qu'on tire de tous ces Livres; mais nous nous arrêterons au Rituel de Mayence imprimé l'an 1699. Voici l'exhortation qu'il prescrit pour les moribonds à qui on donne l'extrême-Onction: *Vos mérites & ceux de tous les hommes, sont trop peu chose, pour que vous y cherchiez vôtre consolation, & l'esperance de vôtre*

ſalut : & puiſque donc nous reconnoiſſons l'imperfection de nos merites, nous mettons nôtre confiance dans les merites de nôtre Sauveur Jesus Christ, *que Dieu a donné au monde par un amour véritablement divin. Mettez donc vôtre eſperance dans ce Dieu clement & favorable.* Après que le malade a reçû l'extremé-Onction ; on adjoute : *Mettez vôtre conſolation dans ce Dieu éternel, qui eſt diſpoſé à vous faire miſericorde, & qui vous donne la force de reſiſter à toutes les attaques du peché & du Demon ; & ne doutez pas que Dieu n'abîme facilement vos pechez dans la multitude des precieux merites de* Jesus-Christ. *C'eſt par ce Sauveur que vous ſerez délivré des pechez & du Démon, & que vôtre ame ſera veritablement ſauvée.*

Dans le Catechiſme de.... on preſcrit au malade prêt de mourir cette priere : *Et dans le cas que je duſſe deſormais vivre ſaintement, & que vôtre volonté, mon Dieu, fût que je mouruſſe, j'aimerois encore mieux mourir à preſent ſuivant vôtre ſainte volonté, & renoncer aux bonnes œuvres que je pourrois faire, ſi je vivois plus long-tems.* Parmi d'au-

tres prieres qu'on peut ſuggerer aux malades, on trouve celle-ci : *Vous demandez que Dieu vous traite plûtôt avec miſericorde qu'avec juſtice, & qu'il agiſſe avec vous non ſelon vos merites, mais ſelon ſa bonté infinie* : Le malade répond, *je le veux. Ne croyez-vous pas que vous ne pouvez être ſauvé que par la précieuſe mort de* Jesus-Christ *ſeulement ?* le malade répond, *je le crois.*

Il eſt évident que ces exhortations Catholiques ont pour principe cette verité, *Perſonne n'eſt juſtifié & délivré de ſes pechez que par la miſericorde de Dieu, & les merites de* Jesus-Christ : mais cela n'exclud pas les bonnes œuvres & l'obſervation des préceptes, comme ſi les bonnes œuvres, quoiqu'unies aux merites de Jesus-Christ precédens ne ſervoient de rien pour le ſalut éternel : car on ne peut enſeigner l'inutilité des bonnes œuvres ſans contredire les ſaintes Lettres.

On lit dans Saint Mathieu, [a] *Si vous voulez entrer dans la vie éternelle, gardez les commandemens* ; & [b] *Tous*

[a] *Chap. xix. v.* 14. [b] *Chap. vii.*

ceux qui disent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas dans le Royaume des Cieux : mais celui qui fait la volonté de mon Pere entrera dans ce Royaume. Et Saint Jacques [a] dans son Epître assûre *qu'Abraham a été justifié par ses œuvres :* & si ce texte ne paroît pas canonique à quelqu'un, qu'il écoute ce que long-tems auparavant Daniel [b] dit à Nabuchodonosor, *Rachetez vos pechez par vos aumônes.* L'aumône n'est-elle pas une bonne œuvre ? & si les bonnes œuvres ne servent de rien, pourquoi St. Jean au sortir du desert crie-t'il si haut, *Faites penitence* ? pourquoi Jesus-Christ répond-il, que pour être sauvé, *Il faut aimer Dieu & le prochain* ? La raison même nous apprend qu'un scelerat ne merite pas le pardon de ses pechez, s'il ne les déteste, s'il ne frape sa poitrine, s'il ne s'excite à la contrition, quelque confiance qu'il ait dans les merites de Jesus-Christ.

Nous sommes donc convaincus que les Catholiques sont d'accord avec les Protestans ; que s'il y a en-

[a] *Chap. xx.* [b] *Chap. iv.*

tre eux quelque dispute, elle roule sur des questions de nom.

Après avoir démontré que le fondement de la Religion subsiste dans l'Eglise Catholique Romaine, en sorte qu'on peut y être Orthodoxe, y bien vivre, y bien mourir, & y obtenir le salut, il est aisé de décider la Question proposée.

La Serenissime Princesse de Volfembutel, peut en faveur de son mariage embrasser la Religion Catholique; vû principalement. 1°. Qu'elle ne s'est point offerte, ni n'a point negotié pour être choisie, & qu'il est indubitable, que c'est la Providence Divine qui la conduit à cette Alliance : 2°. Que ce mariage sera tres-avantageux, non seulement au Duché de Brunswik, mais encore à toute l'Eglise Protestante, & que peut-être il servira à procurer la paix de toutes les Eglises si ardemment souhaitée.

Il faut seulement prendre garde, qu'elle ne fasse point d'abjuration, & qu'on ne lui propose pas comme articles de Foi, des points d'une controverse difficile & embarrassée. Il

suffira de l'instruire avec simplicité.

On peut opposer quelques objections à nôtre réponse, mais ces objections n'ont aucun fondement solide.

Premiere Objection.

La Religion Catholique Romaine exige qu'on se soumette à des ordonnances humaines.

Réponse.

On impose aux Catholiques Romains. Ils enseignent, que les Traditions Divines & Apostoliques, c'est-à-dire la doctrine qui n'est pas contenuë dans l'Ecriture sainte, & qui cependant vient de Jesus-Christ & de ses Apôtres, doit être reçûë avec le même respect que l'Ecriture sainte : & nous le disons comme eux. Il reste à disputer entre eux & nous, si quelques traditions viennent de Dieu & des Apôtres. A l'égard des traditions purement humaines, les Catholiques pensent comme nous.

May 1708.

Seconde Objection.

Les Catholiques veulent qu'on invoque les Saints, quoi qu'il ne faille invoquer que Dieu seul.

Réponse.

Le Concile de Trente n'ordonne point d'invoquer les Saints : il définit seulement qu'il est bon & utile de les invoquer ; & en verité aucun bon Chrétien ne refusera de le faire, quand il fera reflexion qu'on ne leur attribuë point d'autre pouvoir que celui de prier pour nous ; que l'Eglise Grecque & Latine a pratiqué cette invocation depuis quatorze cens ans, que l'invocation des Saints ainsi expliquée n'est nullement injurieuse à Dieu.

Troisiéme Objection.

Pour être Catholique il faut croire le Purgatoire, dont l'Ecriture ne parle point.

Réponse.

Si par le nom du Purgatoire on entend un état, où les ames expient après leur mort les pechez qu'elles n'ont pas expiez pendant leur vie, beaucoup de Docteurs de l'Eglise ont crû le Purgatoire.

Quatriéme Objection.

Plusieurs Ceremonies de la Messe donnent du scandale.

Réponse.

Ce scandale vient de l'ignorance de ce que ces Cerémonies représentent, il n'y en a aucune qui n'ait une signification édifiante. On peut en lire l'explication dans les Catechismes Catholiques, en particulier dans celui de . . . . . page 86. En un mot la Messe est une représentation de la tres-amere Passion & de la Mort de JESUS-CHRIST.

Cinquiéme Objection.

L'usage du Calice est interdit aux Catholiques.

Réponse.

De même que l'incredulité des hommes ne détruit pas les promesses de Dieu, ainsi la privation du Calice ne peut être imputée aux Laïques, qui n'en sont pas privez par leur faute. Il faut juger au contraire, que s'ils reçoivent la Communion avec un cœur contrit & une pleine confiance en Dieu, ils reçoivent aussi-bien que les Protestans le Corps & le Sang de Jesus-Christ. On doit ajouter que les Laïques Catholiques reçoivent tout Jesus-Christ, & communient au Corps & au Sang du Fils de Dieu, en sorte que le Prêtre même ne reçoit rien davantage que le Laïque. Enfin il faut avoüer qu'il n'y a aucun précepte qui oblige d'accorder le Calice aux Laïques; que l'usage en étoit propre des Apôtres & des Prê-

tres, comme on le prouve clairement par le Chapitre XIV. de Saint Marc, où il est évident que JESUS-CHRIST parle des Apôtres, quand il ordonne que tous boivent son Sang. Il faut expliquer de la même maniére le Texte de St. Mathieu chap. XXVI. où il est dit que tous bûrent.

Sixiéme Objection.

Les Catholiques sont obligez de croire sept Sacremens, quoiqu'il n'y en ait que deux.

Réponse.

L'Etymologie du nom de Sacrement ne se trouve pas dans l'Ecriture : ainsi la question sur le nombre des Sacremens, s'il y en a deux ou sept, peut être une question de de nom. La Confession d'Augsbourg a varié sur cette question. Tantôt elle ne compte que deux Sacremens, tantôt elle en compte trois, en ajoutant l'absolution au Baptême & à la Cene. Dans le fond nous sommes d'accord. Les Catholiques

croyent comme nous que le Baptême & la Cene sont les principaux Sacremens. Nous croyons avec eux, qu'il y a beaucoup d'autres signes secrets des Mysteres ; qu'on peut établir par l'Ecriture, qu'il y en a plus de trois. Quand les Catholiques font de l'imposition des mains un Sacrement, il se fondent sur ce qu'on en lit dans les Actes des Apôtres, & c'est après Saint Paul écrivant aux Ephesiens, qu'ils donnent au Mariage le nom de Sacrement.

Conclusion.

Nous sommes prêts de répondre aux autres Objections ou par écrit, ou de vive voix.

Il faut pourtant remarquer que ces controverses, qui sont entre nous & les Catholiques, ne regardent point la Princesse, qui doit demeurer dans la simplicité de la Foi, qui est la plus excellente de toutes les dispositions. Pour les Théologiens, ils peuvent examiner les matieres disputées. Heureusement il s'en

ouve dans l'un & dans l'autre parti
lusieurs à qui Dieu à ouvert les
yeux, & qui reconnoissent que la
difference des deux Religions est
moins grande qu'on ne dit.

Ce que Philippe Melancthon, homme véritablement docte, a écrit dans son jugement sur les Controverses du tems adressé au Roi François Premier *, mérite une attention singuliere. *Il est facile*, dit-il, *de terminer les disputes: & j'espere que tous ceux qui ont de la pieté & qui craignent Dieu, n'auront pas de peine à s'accorder.*

Fasse le Seigneur que ce souhait de Melancthon s'accomplisse, & qu'il permette que cette décision serve à augmenter sa gloire, & le salut temporel & éternel des illustres Familles qu'elle regarde, selon la volonté de JESUS-CHRIST nôtre commun Sauveur.

C'est le vœu des Théologie de Helmstad. Fait le d'Avril. 1707.

* Part. 4. page 3. 4.

Reflexions sur la Décision précedente.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Heretiques reconnoissent l'Eglise Romaine pour une veritable Eglise, où l'on peut se sauver. On sçait ce que répondirent les Ministres Calvinistes à Henri IV. Le Pere Meynier Jesuite a rempli un volume in 8°. des témoignages de cinquante Protestans illustres, de deux Synodes, & de tous les Lutheriens de la Confession d'Augsbourg sur le salut des Catholiques. Leur aveu est un juste hommage que l'erreur est contrainte de rendre à la vérité. Il est bien propre à confirmer les Catholiques, & il doit certainement allarmer les Protestans soigneux de leur salut. Les deux Partis conviennent qu'on peut se sauver dans l'Eglise Catholique : les Catholiques nient qu'on puisse se sauver dans l'Eglise Protestante : il est donc necessaire d'embrasser la Religion Catholique, où le salut n'est pas douteux, & de quiter l'Eglise Protestante, où on ne convient pas que le salut soit pos-

ſible. Agir autrement eſt-ce agir prudemment? eſt-ce ſonger ſerieuſement à ſon ſalut? n'eſt-ce pas viſiblement le hazarder? Voilà nôtre premiere reflexion ſur la Déciſion de Helmſtad.

Une autre reflexion que cette Déciſion fait naître, c'eſt que les Princes & les Théologiens qui ſont dans les ſentimens de l'Univerſité de Helmſtad, ne peuvent differer de ſe réünir à l'Egliſe Romaine, ſans demeurer convaincus du crime de Schiſme. Leur ſéparation n'a plus aucun prétexte. Les premiers Réformateurs n'ont traité cette Egliſe d'idolatre, d'adultere, de nouvelle Babylone; que ſur les articles de la Juſtification, de l'Invocation des Saints, du Purgatoire, & des Traditions. S'ils l'ont accuſée de Tyrannie, c'eſt principalement à cauſe du refus du Calice. Voilà l'Egliſe juſtifiée ſur tous ces points: il faut donc convenir que la ſéparation eſt inexcuſable, que Luther & les Chefs de la Secte Proteſtante, ont été des ſeditieux, qui ont troublé ſans aucun ſujet le repos des Fidelles, &

causé tant de désolations, fait couler tant de sang, qu'on ne les doit regarder que comme des séducteurs, qui ont trompé les peuples par de fausses accusations contre l'Eglise, & qu'ils méritent l'éxecration de tous les honnêtes gens par l'énormité & les suites funestes de leurs calomnies.

Au reste nous ne souhaitons pas moins ardemment que les Théologiens de Helmstad, la rëünion de tous les Chrétiens. Fasse le Dieu de paix, que l'Auguste Maison de Brunswik, & la Sçavante Université de Helmstad ayent la gloire de la commencer.

Nous avons crû devoir imprimer à la fin de ces Memoires l'original Latin, pour prévenir jusqu'au moindre doute, que nous n'ayons pas traduit fidellement une Piece si importante.

May 1708.

A

EXPLIC
très-r
dressée
sieur
Inscrip

MC
n
niere du
une pet.
Justinien
se alors
pûs néa
sens que
vous sou
écrit : ce
par ce bi
neur de
Cette
guliere ,
que j'aye ... dans les C
nets les p... complets, ou dans
les livres de ceux qui nous ont
né des Catalogues de Médai
celle-ci est la seule de l'Empe
Justinien, dont l'inscription so

J'avois crû jusqu'ici avec tous
s habiles Antiquaires, qu'il
oit point de Médailles Grec-
le cet Empereur. Celle-ci m'a
tement détrompé.

us vous souvenez bien, MON-
R, que d'un côté est la tête
Prince avec une inscription
que; & de l'autre, son nom en
, & en Grec de même, com-
us l'honneur de vous le dire :
le revers de cette Médaille
faut sur tout considerer ici;
à dire, le grand C ou σίγμα
, qui renferme & qui enve-
presque le nom de ΙΟΥΣ-
ΝΟΣ en chifre. Dans ce σίγμα
il faut observer jusqu'à sa fi-
e. Car en le tenant droit dans
ure ordinaire, il détermine
ent il faut tenir la Médaille
our y voir le chifre de la ma-
qu'il le faut lire. Dans cette
on la premiere lettre est à la

que j'aye jamais vûës dans les Cabinets les plus complets, ou dans tous les livres de ceux qui nous ont donné des Catalogues de Médailles, celle-ci est la seule de l'Empereur Justinien, dont l'inscription soit en

May 1708.

Grec. J'avois crû jusqu'ici avec tous les plus habiles Antiquaires, qu'il n'y avoit point de Médailles Grecques de cet Empereur. Celle-ci m'a parfaitement détrompé.

Vous vous souvenez bien, MONSIEUR, que d'un côté est la tête de ce Prince avec une inscription Grecque ; & de l'autre, son nom en chifre, & en Grec de même, comme j'eus l'honneur de vous le dire : C'est le revers de cette Médaille qu'il faut sur tout considerer ici ; c'est à dire, le grand C ou σῖγμα Grec, qui renferme & qui enveloppe presque le nom de ΙΟΥC-ΤΙΝΙΑΝΟC en chifre. Dans ce σῖγμα même il faut observer jusqu'à sa situation. Car en le tenant droit dans sa figure ordinaire, il détermine comment il faut tenir la Médaille fixe, pour y voir le chifre de la maniere qu'il le faut lire. Dans cette situation la premiere lettre est à la droite de la croix : c'est un I, qui est la premiere lettre du nom de *Justinien* : elle est pour cela plus grande que les autres ; & elle sert en même tems à former le premier trait de la

lettre N. La seconde est l'O qui est au milieu de la croix : la troisiéme est l'Y ; qui est au haut : la quatriéme est le C ou *σίγμα*, qui est à la gauche de la croix : la cinquiéme est le T qui est en en haut sous l'Y. La 6. 7. & 8. savoir I N I se trouvent, comme j'ai dit, dans la premiere lettre à droite : ensuite l'A est au bas de la croix : les lettres N, O, & C qui restent, sont évidentes, comme je les ai déja marquées. Cela fait IOYCTINIANOC. Outre que l'image du Prince, la fabrique, & le métal, marquent incontestablement le tems de Justinien.

L'Inscription est composée de la légende qui est du côté de la tête, & de ce chifre-ci, avec le grand C ou *σίγμα* qui l'enferme. Et le tout ensemble fait un sens complet, que voici : THC CEBαςῆς, KAICAPEIAC Cωτὴρ IOYCTINIANOC Cεβαςός. *Augusta Cæsarea Conservator Justinianus Augustus. Justinien Auguste est le Conservateur de Cesarée surnommée l'Auguste.* Car comme nous disons en François l'*Auguste* avec l'article, le Grec demande aussi sur

cette Inscription, τῆς Σεβαστῆς.

De toutes les Villes qui ont eu le nom de Césarée, il n'y a que celle qui est sur la mer Mediterranée à l'entrée de la Palestine, qui ait été surnommée l'Auguste, ἡ Σεβαστή. On lit sur quelques-unes de ses Medailles Latines, C. A. C. *Colonia Augusta Cæsarea* : sur d'autres, COL. PR. FLAV. AVG. CAESAREA, *Colonia prima Flavia Augusta Cæsarea*; parce qu'outre les anciens habitans qui étoient Grecs, on y avoit établi une Colonie Latine;& c'étoit la premiere qu'eût établi la Maison des Flaves, c'est à dire, l'Empereur Vespasien. Sur une Médaille très-curieuse de Diadumenien, qui est chez Mr. FOVCAVLT, elle à tous ces noms-ci; COL. P. FL. F. AVG. G. CAES. *Colonia prima Flavia Felix Augusta Germanicia' Cæsarea. La Colonie la premiere des Flaves, l'Heureuse, l'Auguste, la Germanique Cesarée.* Ces quatre titres lui avoient été donnez par quatre differens Princes, qui lui avoient communiqué le nom ou le surnom de leur Famille; Vespasien, Commode, Auguste, Germanicus

frere de l'Empereur Claude, ou plûtôt l'Empereur Claude lui-même, qui avoit aussi le surnom de Germanique, parce qu'ils le tenoient tous deux de leur pere. Le surnom d'*Heureuse* lui vient de l'Empereur Commode, qui est appellé sur ses Médailles, *Pius Felix*, *le Pieux & l'Heureux*. Et celui d'*Auguste* est de l'Empereur Auguste, long-tems avant qu'on y établît une Colonie Latine. Et c'est ce que l'Ouvrier sans doute nous a voulu apprendre, en mettant du moins pour la troisiéme lettre du mot A V Γ. une lettre Grecque.

Pour la même raison sur toutes les Médailles de cette Ville, si elles sont Latines, le nom de *la Premiere des Flaves*, que la Colonie y porta, y est ordinairement placé le premier, parce qu'il est propre de la Colonie, qui frappe la Médaille en Latin. Les surnoms d'*Auguste* & de *Germanique* y sont ordinairement les derniers; parce qu'étant plus anciens que la Colonie, ils ne la touchent pas de si près. Et les Médailles Grecques de cette Ville au con-

traire, n'ont jamais le nom de Flaves, que la Colonie y a porté ; mais ſeulement les noms anciens ; ſçavoir celui d'*Auguſte Ceſarée*, comme ſur cette Medaille de Juſtinien ; parce que Ceſar Auguſte eſt le premier Prince qui ait donné ſon nom à cette Ville ; ou ceux de *Germanique* & de *Commodienne*, par ce que ces deux Princes, Claude & Commode, ont accordé aux Habitans Grecs de grands privileges. Ce qui ſe vérifie pour l'un par l'époque qu'ils comptent ſur leurs Médailles depuis la ſeconde année de Claude ; & pour l'autre, par le ſurnom de Commodienne, qu'ils ont ſur leurs Médailles, comme la Colonie a celui d'*Heureuſe* ſur les ſiennes.

Les Grecs étoient peut-être les ſeuls qui habitoient Céſarée du tems de Juſtinien : ou bien ils partageoient encore la Ville, comme ils faiſoient ſous M. Aurele, ſous qui ils frappoient des Médailles avec cette Inſcription, ΚΑΙΣΑΡΕ. ΓΕΡΜΑΝΙΚ. & ſous Commode, chez Monſieur FOUCAUT, ΚΑΙΣ. ΓΕΡΜΑΝΙΚΑΙΩΝ ; & au Cabinet du Roi,

ΚΑΙϹΑΡΕ. ΓΕΡΜΑΝΙΚΕ. ΚΟΜ. Καισαρέων Γερμανικέων Κομοδιανῶν ; & enfin ſous l'Empereur Peſcennius Niger, chez le Roi, avec l'Inſcription, ΚΑΙϹΑΡΕΙΑϹ ΓΕΡΜΑΝΙΚΗϹ. Ce qui n'empêchoit pas que ſous tous ces Princes, les Latins de la même Ville ne fiſſent frapper auſſi de leur côté des Médailles en Latin ; avec le nom de *Colonie*, que les Grecs ne mettoient pas. Il ſe trouve en effet dans les Cabinets, de ces Médailles Latines, frappées ſous ces Empereurs.

Σωτὴρ, *Servator, le Conſervateur*, ou *le Liberateur*, eſt un éloge qui ſe donne aux Princes, lors qu'ils ont ſecouru quelque Ville ou quelque Province, ſur tout contre quelque ennemi de la patrie. Vous pouvez voir ; MONSIEUR, ſur une Médaille de la Ville de Nicopolis ſur le Danube, qu'on donne ce titre à Trajan: ΑΥΤ. ΚΑΙϹ. ΤΡΑΙΑΝΟϹ ϹΩΤΗΡ ΤΗϹ ΠΟΛΕΩϹ: *Imperator Cæſar Trajanus Urbis Conſervator* ; & au revers, ΝΙΚΟΠΟΛΙϹ. C'eſt que Trajan avoit délivré cette Ville des incurſions que les Daces faiſoient ſur tout le païs d'alentour. On voit

ême en Latin sur les Médailles
Constantin & de Maxence, le
de CONSERVATORES
B. SUÆ ; pour marquer que
ines Villes attribuoient leur
é & leur repos à Jupiter, dont
ge est representée sur le revers
t cette legende ; & en même
à celui de ces Empereurs, dont
ge & le nom est de l'autre côté.
des plus nobles & des plus
ifiques Inscriptions qui soient
es Médailles en ce genre-là, est
de la Médaille de l'Empereur
lien, qui est chez Monsieur
AULT. D'un côté est le Soleil,
cette légende, SOL DOMI-
IMPERI ROMANI ; & de
é est Aurelien avec cette Ins-
ion, AVRELIANVS AVG.
IS. c'est à dire, *Aurelianus Au-*
Conservator, & non pas *Consul.*
qui avoient frappé cette Mé-
, vouloient dire, que le Soleil
toit la Divinité principale qu'a-
ient les Romains, étoit le Maî-
ouverain de l'Empire ; mais
'Empereur Aurelien en étoit
nservateur. Il y en a encore

d'autres exemples que je passe que vous sçavez.

Le nom de l'Empereur Justi est ici en chifre : toutes les lettre son nom se trouvant ou aux ex mitez, ou au milieu de la croix est dans le champ, pour marque Christianisme du Prince. Autant je m'en puis souvenir, c'est ic plus ancien chifre qui paroisse les Médailles. Car celui qui est porté par Octavien Strada, pag. sous l'Empereur Marcien, est suspect, comme le sont la plû des Médailles que rapporte cet A tiquaire. Le chifre y est mal fai sans art, & n'a nulle marque Christianisme.

Vous ne serez pas surpris, M sieur, de voir que le nom de tinien ne soit pas du côté où est image. Je sçai que vous en avez d'autres semblables. L'Ouvrier v lant mettre le nom du Prince chifre, comme une nouvelle inv tion, il falloit qu'il le mît sur le vers de la Médaille ; & consequ ment il étoit nécessaire, que le r de l'Inscription fût du côté où

son image. Je m'oubliois de dire, que le C qui est ici mis principalement pour signifier Σωτὴρ, y est encore pour signifier Σεβαστὸς *Augustus*. Car quoi que ce dernier mot ne soit pas absolument necessaire, il est néanmoins bien placé dans cette Inscription ; puis qu'il y donne à entendre, qu'il convient bien à un Auguste de proteger sur tout une Ville qui porte le nom d'Auguste comme lui.

Voilà, MONSIEUR, pour ne rien dire de superflu ou d'inutile, ce qui m'est venu depuis hier dans l'esprit sur vôtre Médaille, laquelle a son merite, comme vous voyez, & dont je vous suis tres-obligé. Je suis aussi avec beaucoup de respect, MONSIEUR, &c.

Ce 5. Mars 1708.

ARTICLE LXII.

SUITE DES OUVRAGES DE BULLUS.
Judicium Ecclesiæ Catholicæ trium priorum sæculorum, de necessitate credendi, quod Dominus noster JESUS-CHRISTUS sit verus Deus. *C'est-à-dire, Sentimens de l'Eglise Catholique des trois premiers siecles sur l'obligation de croire la Divinité de* JESUS-CHRIST.

CE Traite n'est pas moins beau que le précédent. Et Bullus s'est senti d'autant plus obligé d'y travailler, qu'il voyoit le nombre croître tous les jours en Angleterre, de Gens qui faisant une profession apparente de croire, que JESUS-CHRIST est veritablement Dieu, nioient cependant que ce fût un article de Foi nécessaire à salut. Simon Episcopius Chef des Remontrans aprés Arminius, a donné naissance à cet impie sentiment. Il est manifeste que pour être au fait sur ce point, il faut avoir de l'érudition, une éxacte connoissance des ouvrages des Peres & de

l'Histoire Ecclesiastique : or c'est précisément ce qui a manqué à Episcopius. Il n'y a qu'à l'entendre sur cela dans une réponse à un Jesuite nommé Wadingus. „ Je vous déclarerai une fois ce que je pense ; „ c'est que vous ne me forcerez jamais à un travail si desagréable ; „ je ne prétens point à une gloire „ aussi legere, & je ne porte nulle „ envie à ceux qui se font un merite d'avoir de la lecture & de la memoire. Qui voudra, se peut embarquer dans cet Ocean des Conciles & des Peres, y voguer & y errer à son gré. Bullus plus justement s'engage à démontrer, que comme le Concile de Nicée a formé sa Décision après la Doctrine des Peres qui l'ont précedé, il a aussi suivi la pratique de l'Eglise, en prononçant Anatheme à ceux qui nieroient la Divinité de JESUS-CHRIST.

Il propose donc son dessein en trois articles. 1°. Que les Peres des trois premiers siecles ont jugé cette créance absolument necessaire à salut. 2°. Que quiconque l'a niée, a été rejetté de l'Eglise. 3°. Qu'il n'y a

aucun vestige de tolérance à cet égard. Il execute ce dessein en sept chapitres.

Bullus commence au ch. 1^er^. par de terribles paroles de St. Ignace dans l'Epitre aux Ephesiens, où ce Disciple des Apôtres distingue exactement deux natures en Jesus-Christ, & traite ceux qui nient l'une ou l'autre, de Gens qui en vain se donnent le nom de Chrétiens. Ce sont, dit-il des bêtes féroces, dont il faut se garder, des chiens enragez & qui mordent en secret, qui sont plus éloignez de l'heritage & du Royaume de Dieu que les Pecheurs. St. Irenée & les autres Peres ne les ménagent pas davantage.

Les Hérétiques du premier siecle de l'Eglise se partagérent à attaquer les uns l'Humanité, les autres la Divinité de Jesus-Christ. Simon & Menandre oférent dire, qu'il n'étoit homme qu'en apparence. Cerinthe & Ebion poussérent l'impiété jusqu'à n'en faire qu'un homme, & à nier qu'il fût Dieu. Les Evêque donc de l'Asie scandalizez de telles doctrines si contraires à celle

qu'ils avoient reçûë des Apôtres, eurent recours à St. Jean, qu'on trouve par tout appliqué à faire connoître JESUS-CHRIST Dieu & homme. Car dès le ch. 1. v. 1. de son Evangile il condamne Ebion en disant, qu'*Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit en Dieu, & le Verbe étoit Dieu.* En marquant dans la suite, que c'est ce même Verbe qui s'est fait chair, & a été Jesus, il refute Cerinthe. Enfin en déclarant au v. 14. que *le Verbe s'est fait chair, à vécu parmi nous, & nous avons vû sa gloire*, il dissipe le phantastique dogme de Simon & de Menandre. Le même dessein de St. Jean, de combattre ces heresies, se fait encore sentir au commencement de sa 1ere. Epitre, qui est entierement conforme à celui de son Evangile. Or après avoir ainsi établi les deux natures en JESUS-CHRIST, il appelle Ante-Christ, ch. 2. v. 22. & ch. 4. v. 3. quiconque enseigne autrement. C'est ce que Bullus expose au ch. 2d. où il cite quelques endroits des Lettres de St. Polycarpe & de St. Ignace, qui ont un entier rapport aux paroles de *St. Jean.*

Il vient ensuite à un point important de l'Histoire Ecclesiastique touchant les Nazaréens, ces premiers Fidelles de la Circoncision à Jerusalem, que les Sociniens voudroient mettre de leur parti en les confondant avec les Ebionites. Mais 1°. Est-il un Auteur ancien qui ait seulement donné à entendre, ou qui semble avoir soupçonné, que le Christianisme ait pris naissance dans un si bas sentiment de Jesus-Christ, que de le croire seulement homme? 2°. Eusebe l. 4. de l'Hist. Eccl. ch. 5. dit positivement, qu'il sçavoit par le témoignage des anciens Ecrivains, que quinze Evêques qui gouvernérent successivement l'Eglise de Jerusalem jusqu'au renversement de cette Ville, furent tous de la Nation Juive, & eurent de Jesus-Christ le sentiment qu'il en falloit avoir. 3°. Bullus pouvoit ajouter, que les Hérétiques qui tâchérent dans la suite de rabaisser le Sauveur à la condition d'un simple homme, se seroient prévalus d'une aussi grande autorité que celle des premiers Fidelles. 4°. St. Jerôme dans sa lettre 89e. sur le diffe-

rend de St. Pierre & de St. Paul touchant l'obſervation de la Loi, diſtingue les Ebionites de ceux qui étoient appellez *Minei*, Minéens; & il dit, que ceux-ci, parcequ'ils vouloient être Juifs en s'obſtinant à obſerver la Loi, & Chrétiens en confeſſant que JESUS eſt le CHRIST, n'étoient en effet ni Juifs ni Chrétiens. Or les Ebionites avoüoient que JESUS étoit le Meſſie; donc les Minéens reconnoiſſoient de plus ſa Divinité: & ils deſcendoient des premiers Nazaréens, dont ils avoient néanmoins dégeneré par leur zele obſtiné pour la Loi de Moyſe. St. Juſtin dans ſon Dialogue contre Tryphon, & l'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques l. 6. ch. 10. & 11. font la même diſtinction de deux ſectes, qui convenoient dans l'obſervation de la Loi, & ſe partageoient ſur la Divinité de JESUS-CHRIST. 5°. En effet les Ebionites faiſoient une ſecte à part; puiſqu'ils avoient, dit Bullus, pour Auteur Ebion, dont-ils portoient le nom.

Dans le ch. 3e. Bullus montre par la ſuite de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique,

que tous ceux qui ont osé se déclarer contre la Divinité de Jesus-Christ, ont été retranchez de l'Eglise. C'est ce qui arriva à Théodote le corroyeur, à un autre Theodote, à Artemon ou Artemas, à Paul de Samosate.

Mais les anciens Symboles, objecte Episcopius, n'éxigent point d'autre créance, sinon que Jesus-Christ est le Fils de Dieu, sans faire mention de la maniere dont il est le Fils de Dieu, si c'est de toute éternité & en unité de nature avec le Pere. C'est ici que Bullus triomphe, en faisant voir clairement dans le ch. 4. que les Symboles & les anciennes regles de la Foi expriment aussi la maniere de la filiation; puisqu'il falloit confesser avant le Baptême, *un seul Dieu, Pere, Fils, & S. Esprit.* L'expression Grecque a encore plus de force : πιστεύω εἰς τὸν θεὸν τὸν πατέρα, τὸν υἱὸν, καὶ τὸ ἅγιον πνεῦμα. C'est-à-dire, *Je crois en Dieu, qui est le Pere, le Fils, & le St. Esprit.* C'est justement ce que dit Tertullien au l. contre Praxeas ch. 13. *Et le Pere est Dieu, & le Fils est Dieu, & le St. Esprit est Dieu.* St. Cyprien dans

une Lettre à Jubaïen assûre, par rapport à la même confession de Foi d'avant le Baptême, que qui nie la Divinité de Jesus-Christ, ne sçauroit devenir son temple. Enfin St. Irenée & Tertullien la marquent expressément dans les expositions de la Foi, qu'ils font en plusieurs endroits de leurs ouvrages; celui-là au l. 1. ch. 1. & 19. & l. 3. ch. 4. & 20. celui-ci au l. de la Prescription ch. 9. & contre Praxeas ch. 2.

Pour ce qui est du Symbole des Apôtres, on ne s'arrêtera pas à ce qu'avance Bullus après Vossius au ch. 5e. que c'est le Symbole particulier de l'Eglise Romaine: mais on remarquera les justes loüanges qu'il donne à cette Eglise de n'avoir point été troublée par les heresies, & d'avoir conservé l'integrité de la Foi. C'est par cette raison, dit-il, qu'elle s'est servie d'un Symbole plus abbregé, mais qui exprime suffisamment la Divinité de Jesus-Christ, en ordonnant de croire en lui, comme de croire en Dieu le Pere, *& in Jesum Christum*, & en le nommant Fils unique, *Filium ejus unicum*. Il réfute so-

lidement les quatre manieres, selon lesquelles les Sociniens prétendent, que ce nom a pû lui être attribué. 1°. Est-ce parce qu'il est né par l'operation du St. Esprit? mais Adam a été formé par les mains de Dieu. 2°. Est-ce à raison de l'emploi que Dieu lui a confié? Mais les Rois établis de Dieu & les Prophetes pourroient pareillement se vanter d'être les Fils de Dieu: & JESUS-CHRIST en St. Jean ch. 10. fait bien connoître la différence qu'il y a de lui à eux. 3°. Est-ce parce qu'il a été ressuscité? Mais tous les Justes le seront: & d'ailleurs il est dit de lui avant sa resurrection, que le Fils de Dieu est venu au monde: & sa resurrection a été seulement une preuve, qu'il est veritablement le Fils de Dieu. 4°. Est-ce enfin parcequ'il est établi comme héritier universel sur tous les biens de Dieu, soit dans le ciel soit sur la terre? Mais il n'a ce supreme pouvoir qu'en tant que Fils de Dieu, comme il est manifestement déclaré dans l'Epitre aux Hebreux ch. 1. v. 2. On peut ajouter, que ce titre de Fils unique signifie

une excellence incommunicable à tout autre, & par conséquent Divine : tous les anciens l'ont ainsi entendu, quand ils ont assuré, qu'il a toûjours été dans le sein du Pere.

Le Symbole de Jerusalem, comme il est rapporté dans les Catecheses de St. Cyrille, & qui a été commun à cette Eglise avec toutes celles d'Orient, n'a pû s'exprimer plus clairement: *Et en un seul Seigneur* JESUS CHRIST, *qui est le Fils unique de Dieu, engendré du Pere avant tous les siecles, Dieu veritable, par lequel toutes choses ont été faites, qui s'est incarné & fait homme.* Bullus démontre l'antiquité de ce Symbole, & par l'autorité d'Eusebe, & par l'opposition qui s'y trouve avec les premieres heresies.

Mr. Grabe dans ses notes sur les trois précédens chapitres de Bullus, prouve sçavamment, que dès le tems des Apôtres, la formule de la confession de Foi n'étoit pas renfermée dans ce peu de mots: *Je crois au Pere, au Fils, & au St. Esprit.* Il le prouve, dis-je, par le soin qu'ont pris les Apôtres d'inculquer comme nécessaire à salut, qu'il n'y a qu'un

Dieu, qu'il eſt le Créateur du ci
& de la terre; que JESUS-CHRIST
ſouffert, qu'il a été crucifié, qu
eſt mort, reſſuſcité, placé à la dro
du Pere, & qu'il viendra juger l
vivans & les morts. Il en eſt de m
me de l'article du St. Eprit, &
ceux de la rémiſſion des pechez
de la réſurrection generale. Il
remarquable que les Novatiens m
mes dans leur Symbole reconno
ſoient la rémiſſion des pechez en l'I
gliſe, comme la Lettre 69e. de S
Cyprien l'atteſte : ce qu'aſſu
ment ils n'auroient pas fait, ſi
Symbole ordinaire ne les y av
forcez. Reſte l'article de la deſce
te de JESUS-CHRIST aux enfers, q
Mr. Grabe penſe avoir été inſe
contre les Valentiniens : il n'ét
point dans le Symbole de Rom
comme nous l'apprenons de Ruf
non plus que dans celui d'Afriq
Ce qu'on doit conclurre contre B
lus, qui a adopté le ſentiment
Voſſius, c'eſt que l'Egliſe Rom
ne a gardé le Symbole des Apôtr
& que les Egliſes d'Orient l'ont a
plifié pour l'oppoſer au débord
ment des Héreſies.

Le ſeptiéme chapitre eſt employé à forcer les Tolerans dans le retranchement, où ils ſe croyent le plus en aſſurance. Ils ſe couvrent d'un paſſage de Saint Juſtin, qu'ils ne ceſſent de vanter : & Bullus démontre que ce paſſage là même porte leur condamnation, & fait manifeſtement voir, que l'Egliſe a toûjours rejetté avec anathême ceux qui ont nié la Divinité de JESUS-CHRIST. Avant que d'en venir à l'endroit dont il s'agit, il eſt bon de reprendre d'un peu plus haut le Dialogue de Saint Juſtin avec le Juif Tryphon. Celui-ci déclare donc, „ qu'il „ lui paroît que ce n'eſt pas ſeule„ment un paradoxe, mais une ex„travagance, de dire que le Chriſt, „ a dû être avant tous les ſiécles, ſe „ faire homme, & naître d'une ma„niere ſi extraordinaire que d'a„voir pour mere une Vierge. C'eſt „ un paradoxe, répond Saint Juſtin, „ principalement pour ceux de vô„tre Nation, τοῖς ἀπὸ τοῦ γένους ὑμῶν, „ qui par l'attachement qu'ils ont „ pour les enſeignemens de vos „ Maîtres, ne veulent plus voir ni

„ faire ce que Dieu command
„ comme il s'en plaint lui mêı
„ Mais, continuë Saint Justin, qu
„ je ne pourrois pas vous conva
„ cre par les Ecritures, que le
„ du Créateur étoit avant la c
„ tion, qu'il est Dieu, & qu'il a
„ naissance d'une Vierge ; je ne
„ pas cependant obligé à aband
„ donner ce que j'ay avancé ;
„ quel qu'il soit en lui-même, il
„ néanmoins le Christ & le Me
„ Car c'est ce que j'ay déja dém
„ tré. Vous pourrez dire, que je
„ trompe sur sa préexistence &
„ sa merveilleuse naissance ; n
„ vous êtes obligé d'avoüer q
„ est le Christ, quoique né d
„ maniere ordinaire aux homm
„ & fait Christ par le seul choix
„ Dieu. Car il en est quelques
„ d'entre nous ἀπὸ τοῦ ὑμετέρου γέν
„ qui confessant qu'il est le Chri
„ disent néanmoins qu'il est né co
„ me les autres hommes: je ne
„ pas en cela de leur sentiment,
„ peu de personnes l'approuver
„ parce que nous ne reglons pas
„ tre Foi envers Jesus-Christ

„ des traditions humaines, mais sur „ ce que les Saints Prophêtes ont „ annoncé, & sur ce qu'il a lui-mê„ me enseigné.

Que voit-on dans tout ce discours qui favorise la Tolerance? Au contraire, nier la préexistence, la Divinité, les merveilles de la naissance de Jesus-Christ; c'est ce que Saint Justin appelle aveuglement sur les Propheties & sur la Doctrine de Jesus-Christ, obstination à suivre les égaremens de ses Maîtres & les traditions humaines. Il est vrai qu'il propopose à Tryphon l'exemple de quelques personnes, qui étoient dans ce sentiment : mais sur eux tombe tout ce qu'il vient de dire d'aveuglement & d'obstination : mais c'étoient les Ebionites, notoirement herétiques & retranchez de l'Eglise. Bullus conjecture qu'il pourroït bien y avoir eû dans le texte de St. Justin, ἀπὸ τοῦ ὑμετέρου γένους au lieu de ἡμετέρου. Mais quoi qu'il en soit de cette correction; s'il faut retenir ἡμετέρου, cela signifie que les Ebionites étoient compris sous le nom general de Chrétiens. Au reste Saint

Justin range parmi les heretiques & les blasphemateurs, ceux qui ne reconnoissent pas l'Envoyé de Dieu, pour le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob.

Un endroit encore digne de remarque, c'est celui où Bullus explique ce que Saint Justin a dit dans ses Apologies, que les Philosophes qui ont suivi la droite raison, ont été Chrétiens, ou doivent passer pour Chrétiens ; & il le dit en particulier de Socrate, d'Heraclite, de Musonius. A-t'il donc eû une opinion plus favorable de ces Philosophes que des Heretiques, qui nioient que Jesus-Christ fût le Dieu d'Abraham? Cela n'est pas croyable. De plus il assure dans l'Exhortation aux Gentils, „ Qu'il est absolument impos-
„ sible de connoître Dieu, comme
„ il le faut, & la maniere de le ser-
„ vir, sinon par le seul moyen des
„ Prophetes inspirez de Dieu & nos
„ Maîtres ; & dans la Lettre à Dio-
„ gnete, Que nul homme n'a vû ni
„ connû Dieu ; que c'est lui-même
„ qui s'est fait connoître ; & qu'il
„ s'est fait connoître par la Foi, par

„ laquelle seule il est permis d'arri-
„ ver à sa connoissance. Il a donc voulu seulement faire entendre, que toute droite raison est une semence, & une portion, comme il s'exprime, & un écoulement de la raison de Dieu, mais qui ne suffit pas pour le salut. Ainsi dans la premiere Apologie opposant ces Philosophes aux Chrétiens, il dit, „ Que si pour avoir tâ-
„ ché par une portion & une semen-
„ ce de raison, de vivre bien & d'é-
„ viter le mal, les Démons leur ont
„ suscité des persecutions ; il ne faut
„ pas s'étonner, qu'ils en excitent de
„ plus grandes contre ceux qui ont
„ la parfaite connoissance, qui est
„ Jesus-Christ.

Article LXIII.

TRADUCTION DES EGLOGUES *de Virgile, avec des notes critiques & historiques.* A Paris chez Jacques Estienne ruë Saint Jacques 1708. *in 12. pag. chifrées & non chifrées* 420.

Ce n'est pas ici une simple traduction des Bucoliques, où l'on n'ait eu en vûë que de rendre en

François les beautez de cet excellent Modelle de la Poëſie paſtorale. C'eſt un Commentaire d'un nouveau goût, plein de vûës nouvelles ſur le deſſein & ſur l'œconomie de chaque Eglogue. L'Auteur connu par *l'Hiſtoire du Mogol & par l'Hiſtoire du Fanatiſme*, attaché autrefois par ſon emploi, à expliquer les Eglogues de Virgile, écrivit les difficultez qu'il n'étoit pas en état de reſoudre. Une étude de quelques mois dérobez à de plus grandes occupations, lui a ſuffi pour ſatisfaire lui-même à ſes doutes, & pour donner un nouveau jour aux Bucoliques de Virgile, dont on ne goûtoit pas aſſez la beauté, parce qu'on n'en connoiſſoit pas aſſez toute la delicateſſe. Pour réüſſir dans le projet qu'il s'étoit formé, voici la route qu'il s'eſt frayée. „ Il a ceſſé de ſuivre les ruiſſeaux pour remonter juſqu'aux ſources. Il a étudié l'hiſtoire du tems où Virgile compoſa ſon Ouvrage. Il a recüeilli les differens endroits des Auteurs anciens, dont il pouvoit tirer des lumieres. Il a lû avec reflexion la

„ vie de Virgile, que l'on attribuë
„ à Donat, & qui est sûrement
„ un ouvrage de l'Antiquité. De
„ tout cela il a formé des Systêmes
„ qui sont vrai-semblables par tout,
„ & qui souvent ont quelque chose
„ de plus que de la vrai-semblance.
„ Il est vrai, (c'est l'Auteur qui par-
„ le,) qu'au milieu même du plaisir
„ que donne une découverte, au
„ moment qu'on vient de la faire,
„ j'ai toûjours senti un scrupule qui
„ diminuoit ma joye. Est-il possi-
„ ble, me disois-je à moi-même, que
„ j'aye apperçû dans un Auteur,
„ sur lequel on a si long-tems tra-
„ vaillé, ce que tant d'habiles gens
„ n'y ont point vû depuis dix-sept
„ siécles, qu'il a passé par les mains
„ de tous les Sçavans? J'avoüe, con-
„ tinue le nouveau Traducteur, que
„ cette reflexion me touche encore
„ aujourd'hui. Je rappelle les noms
„ les plus respectez dans l'érudition
„ profane, & je tremble à leur sou-
„ venir. Ce qui m'assure, c'est qu'au-
„ jourd'hui plus que jamais on a
„ cessé de se laisser éblouïr par les
„ grandes autoritez. On aime à trou-

„ ver dans la litterature de ces hom-
„ mes hardis, que l'amour de l'in-
„ dépendance anime à faire des dé-
„ couvertes. On ne méprise pas mê-
„ me ces personnes un peu teme-
„ raires, qui défrichent de nouvel-
„ les routes sans avoir le bonheur
„ d'arriver jusqu'au terme. Certai-
„ nement si l'on juge des explica-
„ tions que j'abandonne & de celles
„ que j'adopte par la celebrité des
„ noms, j'ai beaucoup à craindre. Au
„ contraire si l'on a égard à la lumie-
„ re que j'ai répanduë sur les en-
„ droits obscurs des Eglogues, à la
„ vrai-semblance de mes differens
„ Systêmes, & à la fidelité des cita-
„ tions sur lesquelles je les appuye,
„ on en viendra peut-être jusqu'à
„ surmonter ses préjugez. Du moins
„ on me sçaura gré du courage que
„ j'ai eû, à cesser d'être copiste, pour
„ devenir Auteur.

„ Il y a peu d'Eglogues que je
„ n'aye éclaircies par quelque nou-
„ velle recherche. A la verité je me
„ suis crû quelquefois l'inventeur
„ de certaines opinions, que j'ai
„ appris dans la suite, avoir été en-

„ trevûës par d'autres. Par exemple
„ dans l'ouvrage que je donne au
„ public, je n'ai rien découvert avec
„ plus de joye, que le sujet de la cin-
„ quiéme Eglogue. Je croyois avoir
„ trouvé le premier, que le jeune
„ Marcellus, qui fut autrefois les
„ délices de Rome, est le Héros
„ dont Virgile celebre la naissance.
„ Cependant je viens d'apprendre,
„ qu'Ascensius dans ses Commen-
„ taires sur Virgile, a jetté avant
„ moi quelques semences de cette
„ belle découverte. A la vérité il ne
„ fait que l'insinüer sans en appor-
„ ter la preuve. Voici ses paroles :
„ *Videtur autem non absurdum, si de*
„ *Marcello Octavia Augusti sororis filio,*
„ *quem Augustus sibi adoptavit, intelli-*
„ *gatur.* Il est vrai que je perds par
„ là le plaisir d'avoir été le premier
„ inventeur d'un Systême si vrai-
„ semblable; mais outre que person-
„ ne avant moi, ne l'a prouvé, éclair-
„ ci, & appliqué à l'Eglogue de Pol-
„ lion, j'ai encore l'avantage d'être
„ appuyé dans mon sentiment, par
„ l'autorité d'Ascensius.

Les autres découvertes de l'Au-

teur, ne sont pas moins considerables, que celle du veritable sujet de la cinquiéme Eglogue de son Edition, qui étoit la quatriéme dans toutes les Editions précedentes. Il propose, il établit des sentimens singuliers sur l'ordre des Eglogues, par rapport au tems que Virgile a composé chacune; sur le Tityre de la premiere Eglogue qu'il croit être le pere de Virgile; sur deux jeunes esclaves Cebes & Alexandre Disciples de Virgile, Acteurs dans plusieurs Eglogues; sur la liaison des fables que Virgile entasse dans la septiéme Eglogue, qui dans les autres Editions est la sixiéme. Ces nouvelles conjectures lui fournissent le dénoüement de presque toutes les difficultez qui ont le plus embarassé les autres Commentateurs.

Pour la traduction, quoique l'Auteur se soit efforcé de lui donner toute la fidelité qu'il a pû, il a quelquefois ajouté dans le François des transitions qui ne se trouvent pas dans le Latin. D'autres fois il a un peu paraphrasé son Auteur, pour le rendre intelligible; mais il a eu soin

 de

de marquer presque tous ses changemens en lettres Italiques.

Il a suivi deux regles dans la correction du texte Latin. 1°. Il a préferé les vieux exemplaires imprimez éxactement sur les manuscrits aux exemplaires modernes, que les conjectures des nouveaux Editeurs ont souvent alterez. 2°. De deux leçons également autorisées, il a choisi celle qui lui a paru faire un plus beau sens.

Les notes ne sont destinées qu'à justifier les Systêmes particuliers, qu'il a inventez pour expliquer chaque Eglogue ; & il avertit lui-même ceux qui aiment les remarques de Grammaire, de Géographie, de Polymathie, de les chercher dans les autres Commentateurs. Si l'Auteur a écrit ses difficultez sur les autres pretieux restes de l'Antiquité, & qu'il veüille donner quelque tems à les débroüiller avec autant d'esprit & d'art, qu'il en paroît dans le Livre dont nous parlons, on peut répondre que le public lui sçaura gré de ce travail. Ce sera pour l'Auteur un amusement qui le délassera

des études penibles, où l'engage le dessein de donner une Histoire complette du Fanatisme, dont le premier tome qui parut il y a deux ans fait souhaiter la suite. Nous parlerons des deux tomes quand le second paroîtra.

ARTICLE LXIV.

INSCRIPTION ANTIQUE gravée sur une pierre, trouvée dans la Ville de Calahorra sur les frontieres de Castille & de Navarre, envoyée a Mr. de Baville Conseiller d'Etat ordinaire, & Intendant en Languedoc.

DIIS MANIBUS
QUINCTI SERTORII
ME BREBICIUS CALAGURITANUS
DEVOVI
ARBITRATUS
RELIGIONEM ESSE
EO SUBLATO
QUI OMNIA
CUM DIIS IMMORTALIBUS
COMMUNIA HABEBAT
ME INCOLUMEM
RETINERE ANIMAM
VALE VIATOR QUI HÆC LEGIS
ET MEO DISCE EXEMPLO
FIDEM SERVARE

May 1708.

IPSA FIDES
ETIAM MORTUIS PLACET
CORPORE HUMANO EXUTIS.

TRADUCTION.

JE Brebicius (natif) de Calahorra (qui suis inhumé ici) me suis immolé aux Dieux Manes de Quintus Sertorius, m'étant fait un scrupule de Religion de vivre encore après la mort de ce (grand) homme, qui étoit semblable en toutes choses aux Dieux immortels. Adieu, Passant qui lis ceci. Apprens à mon exemple à garder ta foi, les morts quelques dépouillez qu'ils soient de leur corps, ne laissent pas d'être touchez de cette vertu.

Lettre de Mr. Mahudel de Langres Docteur en Droit & en Medecine, à Mr. de Baville Conseiller d'Etat ordinaire, & Intendant en Languedoc, contenant une Explication de l'Inscription.

Monsieur Si l'Histoire doit beaucoup aux Inscriptions, les Inscriptions ne doivent pas moins à l'Histoire; puisqu'elles se prêtent reciproquement de grands secours, pour l'éclaircissement des faits qu'elles nous presentent.

L'Inscription trouvée à Calahorra, est de la nature de celles dont la seule construction grammaticale n'apprendroit point

le veritable ſens, ou du moins laiſſ
beaucoup de doutes ſur celui qu'o
donneroit, ſi elle n'étoit aidée des lu
res de l'Hiſtoire du tems, & du pays
même auſſi l'obſervation d'une cou
des anciens Eſpagnols rapportée par
tarque * pourroit paroitre fabuleuſe
cet illuſtre Auteur n'avoit pour garan
témoignage de celui qui parle dan
monument.

L'Auteur des Delices de l'Eſpagne
voit déja donné en partie dans la deſc
tion de Calahorra : mais en quelles m
pouvoit-il tomber mieux qu'entre les
tres, pour recevoir le luſtre qu'il meri
à qui pouvoit on plus raiſonnable
s'addreſſer pour faire revivre la mem
d'un fait digne de la curioſité de tou
Sçavans, qu'a vous, Monſieur, qui étes
ne Maiſon, où les belles lettres, & la
noiſſance de l'Antiquité ſont heredita
pour lequel les Muſes n'ont jamais
eû de caché, & chez qui elles ont le
dit de trouver des momens favor
pour converſer avec vous, malgré la
titude des affaires importantes qui
conſacrent au ſervice de l'Etat & au ſalu
de cette Province ?

Je me ſers de la liberté que vous
vez donnée, de me gliſſer avec elles
vôtre Cabinet, pour avoir l'honneur d
puyer le ſentiment que vous avez d'al

* *In Sertorio.*

eû de cette Inscription, en jugeant qu'elle est l'Epitaphe d'un Officier Espagnol de la Ville de Calahorra, du nombre des Créatures que Sertorius étant en Espagne, & proscrit par Sylla, s'étoit faites; lequel prévenu en faveur de ce General en qui il voyoit tant de belles qualitez, & persuadé comme ceux de sa Nation qu'il avoit en sa personne quelque chose de Divin, s'étoit tellement attaché à lui, qu'il ne voulut pas survivre au malheur de ce grand Homme, & que l'ayant vû miserablement assassiné par Marcus Perpenna Prétorien, il se crût doublement obligé, par un devoir d'amitié, & de Religion, à mourir, & se sacrifier aux Manes de ce vaillant Capitaine.

C'étoit une chose assez ordinaire chez les Grecs, & les Romains, de trouver des gens assez zelez pour exposer leur vie pour la patrie, pour leurs parens, & pour leurs amis: c'est ce qu'ils appelloient *Devovere se*, ce qui signifioit, se sacrifier, s'immoler. Ciceron, Val. Maxime, & T. Live se servent souvent de ce mot: Servius l'a employé sur Virgile, & un ancien Grammairien Latin lui donne toute l'étenduë de sa signification en ces termes: *Patrio exemplo me dicabo, animam devotabo hostibus.* Ce fut pour le salut de la patrie que Codrus Roi des Atheniens se livra à la mort; que les trois Decies se jetterent au milieu des ennemis; que Curtius se précipita dans

le goufre qui s'étoit ouvert à Rome. Alceste mourut pour sauver la vie a son mari Admete. Les Historiens sont pleins de ces exemples fameux, qu'ils ont qualifié des noms de *charitas, pietas*, ou de *devotio*. Ces sortes de dévoüemens étoient tellement en usage alors, qu'il y avoit même une maniere de les faire, & des ceremonies à observer pour les rendre plus solemnels. Ils étoient toûjours précedez de prieres, & d'une invocation du grand Pontife & de celui qui se dévoüoit, à tous les grands Dieux; mais sur tout aux Manes, & à la Terre. Tite-Live nous en a laissé la formule, & Pline assure que de son tems elle avoit encore lieu.

Il y a apparence qu'on celebroit la memoire de ceux qui s'étoient ainsi sacrifiez, par une Epitaphe honorable; puisqu'il nous en a resté qui font mention de cette grandeur d'ame. Celle de deux soldats qui s'étoient ainsi dévoüez se voit dans Gruter:

MILITES LEG. VI. ET XIII.
DEVOTIS CAPITIBVS.

Mais ce n'étoit pas seulement chez les Romains, que cette coutume se pratiquoit: Plutarque dans la vie de Sertorius, nous apprend que du tems de ce Conquerant, elle étoit encore plus en vigueur en Espagne qu'ailleurs: le passage est trop essen-

tiel à nôtre explication pour ne le pas rapporter tout au long. C'étoit, dit il, alors la coutume en Espagne, que ceux qui environnoient le Prince ou le Capitaine mourussent avec lui, lorsqu'il venoit à être tué: coutume que ces barbares appelloient dévotion : le Grec dit κατάσπεισις, que Rob. Etienne traduit libation, qui se faisoit du vin qu'on versoit sur les Victimes : ce qui fait voir que ceux qui s'immoloient ainsi, croyoient faire un acte de Religion.

Comme néanmoins, quelque Religion qu'on ait, la vie est chere à tous les hommes, le même Plutarque ajoute d'abord après, que le nombre des Ecuyers ou amis des Capitaines oû Officiers generaux, qui vouloient bien s'asservir à cette coutume pour l'amour de leurs Chefs, étoit tres petit ; mais qu'à l'égard de Sertorius, plusieurs milliers d'hommes le suivoient ordinairement, ayant fait serment de perdre leur vie lorsqu'il perdroit la sienne.

Cela ne paroîtra point douteux, si l'on examine quel attachement cette Nation avoit pour ce grand Capitaine. Aulugelle dit que quelques desavantages qu'eut eu Sertorius, jamais Espagnol n'avoit déserté de son Armée ; au lieu que presque tous les Romains qu'il avoit amenez avec lui l'avoient abandonné. Et dans les occasions ces fidelles soldats ne lui donnérent-ils pas des marques de leur tendresse, lorsque s'étant vûs en danger avec lui, dans une

affaire où il eut le dessous, ils l'enlevérent sur leurs épaules, le passérent par dessus eux de main en main, & ne pensérent à leur salut qu'après l'avoir mis en sûreté dans la ville la plus prochaine.

Or comme Sertorius ne mourut point dans un combat, mais au milieu d'un festin, où Perpenna son faux ami jaloux de sa gloire & de son credit, le fit assassiner en sa presence, & trempa lui même les mains dans son sang; il est certain que tous ses amis ne pûrent mourir avec lui, & que Brebicius qui parle dans cette Epitaphe n'étant pas dispensé de son serment, il s'immola volontairement aux Dieux Manes, & par un pur scrupule de survivre à celui avec lequel il avoit fait serment de mourir.

Cette conjecture deviendra encore plus probable, lorsqu'on fera reflexion que Bebricius étoit de Calahorra; sans nous jetter dans une discussion géographique touchant cette ville, sur la vraye situation de la quelle les Géographes sont partagez; soit parceque Pline en a distingué deux, l'une *Calaguris Nasica* & l'autre *Fibularia*; soit parceque la diversité des surnoms que les autres lui ont donnez, a fait naître l'opinion de leur difference. Il est toûjours certain que Calahorra d'aujourd'hui, qui est dans la Castille vieille aux confins de la Navarre sur l'Ebre, au confluent de la Riviere nommé Cicados de Castilla, est

Calaguris patrie de Brebicius, qui a été si illustrée par le séjour, le choix des troupes, & les belles actions de Sertorius.

L'appanage des Habitans de cette Ville & du pays qui en dépendoit appellez *Calaguritani*, étoit la valeur & le dévoüement à Sertorius. Ils repoussérent Metellus & Pompée, qui étoient venus assieger leur place, l'un jusques dans la Basse Espagne, & l'autre jusques dans les Gaules. Ils l'accompagnérent dans tous les dangers & conservérent pour lui encore après sa mort une telle veneration, & un attachement si inviolable à sa memoire, qu'étant depuis une seconde fois assiegez par Pompée, ils firent une si vigoureuse & si longue resistance, qu'ayant consommé tous leurs vivres, ils aimérent mieux manger leurs femmes, & leurs enfans, dont ils salérent les corps, que de manquer, en se rendant, à ce qu'ils croyoient devoir à ses cendres.

Cette fidelité à leur General, les fit depuis tellement distinguer des Empereurs, qu'il nous paroit par une Medaille antique, que Jules leur donna son nom, avec le droit de Bourgeoisie Romaine.

MVN. CALAC. IVL. *Municipium Calaguris Julia*, & que de trois cohortes qu'Auguste avoit à Rome pour sa garde, il y en avoit une de soldats de Calahorra.

Sera-t'il donc surprenant, qu'il se soit trouvé dans cette Ville un homme capable de s'immoler après la mort d'un Chef

du merite de Sertorius, qui étoit si grand, qu'il passoit dans l'esprit des Espagnols pour un genie plus qu'humain, & qui avoit un commerce aussi particulier avec les Dieux, que Numa avec la Déesse Egerie ? C'est aussi le motif que Brebicius dit, qui l'a porté à mourir.

Plutarque & Aulugelle achevent d'éclaircir ici nôtre Inscription, par le recit qu'ils font des ruses dont Sertorius s'étoit servi pour en imposer à la credulité des gens qu'ils appellent Barbares : (c'est le nom que donnoient les Romains, à tous les peuples éloignez d'eux, & nouvellement conquis.) Il profitoit du penchant à la superstition qu'il connoissoit dans la Nation Espagnole, & pour les tromper, il se servoit du secours d'une biche blanche, qu'il avoit apprivoisée au milieu du bruit des armes, & qu'il avoit stilée à venir s'approcher de son oreille. Il leur faisoit accroire que c'étoit un don de Diane, qui lui parloit par la bouche de cet animal qui lui étoit consacré ; & dans tout ce qu'il avoit à faire, il faisoit ainsi semblant de consulter cette Déesse, & en leur rapportant l'oracle prétendu qu'elle avoit prononcé, il les engageoit à approuver toutes ses entreprises, & les obligeoit à lui obéïr dans les choses les plus difficiles.

Si quelque Messager lui apportoit la nouvelle de quelque avantage, que ses Lieutenans generaux eussent remporté, il

le faiſoit cacher, & annonçant enſuite à ſes troupes, que les Dieux & ſa biche lui avoient appris en ſonge, qu'il auroit quelque heureux ſuccés, il faiſoit amener en public ſa biche couronnée de fleurs, ordonnoit des ſacrifices en action de graces, & faiſoit enſuite paroître le Meſſager qui confirmoit le ſonge : fineſſes qui lui avoient acquis tant de credit ſur l'eſprit de ces peuples, qu'ils ne ſe croyoient plus gouvernez par un homme étranger, mais par les Dieux mêmes.

Rien n'eſt donc plus d'accord que les Hiſtoriens avec nôtre Inſcription, dont il eſt aiſé de déterminer l'Epoque par celle de la mort de Sertorius arrivée l'an 681. de Rome, & ſoixante douze environ avant la Naiſſance de Jesus-Christ. Il ne reſte plus qu'à expliquer quelques phraſes, ou mots qui dépendent de la Grammaire.

La Conſtruction de l'Epitaphe eſt à la premiere perſonne : il étoit ordinaire aux Anciens de faire ainſi parler les morts, comme s'ils euſſent appris eux mêmes aux Paſſans leurs noms, leur genéalogie, leurs charges, leur belles actions, leur fortune, leurs malheurs, leur âge, & l'hiſtoire de leur Vie.

L'Epitaphe, ou plûtôt l'action eſt dediée au Dieux Manes de Sertorius : terme qui ne doit point ſe prendre ici, pour l'ame du défunt, comme il en a ſouvent la ſignification ; mais pour les Divinitez ſouter-

raines, que les Payens croyoient présider aux tombeaux, & au soin des morts, qui chacun en avoient un particulier, comme nous avons nos Anges Gardiens. Ils appelloient ces Dieux *Ἀσίμονες* Demons ou Genies.

Le mot de *fides* est pris en deux significations dans deux lignes consecutives : à la premiere il s'entend du serment prêté à Sertorius par ses troupes, appellé dans les Medailles *fides militum*; de cette parole même qu'elles lui avoient donnée de se sacrifier pour lui en cas de mort : & dans la seconde il marque l'accomplissement du vœu de Bebricius.

Enfin le *Vale Viator* est un remerciment que fait le défunt au Voyageur, de la peine qu'il a prise de se détourner de son chemin, & de s'arrêter pour lire ce qui est gravé sur son tombeau. Les Collecteurs d'Epitaphes, sont pleins de ces complimens que faisoient les morts aux passans pour les avoir plaints; tantôt par ces mots, *sit tibi bene qui legis*; *sit tibi terra levis*; souvent par *salve, bene valeas qui legis*, ou par *ave*, *salve*, ou *vale & salve*. Le *corpore humano exutis* est une preuve du sentiment que ces peuples avoient touchant l'immortalité de l'ame.

Voilà, Monsieur, les conjectures auxquelles vôtre Inscription peut donner lieu. Vous les presenter, pour paroître Historien au-près d'un homme qui en possede si,

May 1708.

à fond la ſcience , ce ſeroit une temerité qui ne ſeroit pas pardonnable à qui a eû l'avantage de lire vôtre Hiſtoire admirable de l'Etat preſent du Languedoc : mais on l'excuſera volontiers , lors qu'on ſçaura qu'elle n'eſt que l'effet d'une prompte obéïſſance aux ordres d'un Magiſtrat ſi Illuſtre & ſi reſpectable , & une marque de l'entier dévoüement , & du reſpect avec lequel je ſuis ,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-obéïſſant ſerviteur.

MAHUDEL.

à Montpellier ce 20. Février 1708.

ARTICLE LXV.

NOUVEAU SYSTEME, ou nouvelle explication du mouvement des Planetes, par Messire Philippe Villemot Prêtre Docteur en Théologie, &c. imprimé à Lyon chez Loüis de Claustre, vis-à-vis le Grand College, *in* 12. *pag.* 252.

L'Auteur se propose dans les trois parties de ce Traité d'expliquer par la Regle de Kepler, ou par une Hypothese particuliere les trois mouvemens qu'on remarque dans les Planetes ; le commun autour du Soleil ; le propre sur leur propre centre ; & l'interieur, qu'on nomme pesanteur, de la circonference au centre. Il joint à la pesanteur les marées & le magnetisme, comme dépendans des mêmes causes generales. On ne parlera toutefois dans cet extrait que des Phenomenes qui dépendent de la Regle de Kepler, renvoyant à un autre Journal ceux qui dépendent de l'Hypothese.

Dans la premiere partie l'Auteur divise le grand Tourbillon en trois Cieux, le Ciel du Soleil, des Planetes, & des Cometes au dessus de Saturne. Il commence par le Ciel des Planetes, & démontre dans ce premier article la Regle fameuse de Kepler, qui est la loi generale de tous les mouvemens des

Cieux, & dont la demonſtration manquoit à l'Aſtronomie. Il fonde cette nouvelle démonſtration ſur les forces centrifuges, qui ne dépendent ſelon lui que d'une double viteſſe, qu'il diſtingue dans tout ce qui ſe meut circulairement ; la viteſſe progreſſive qu'il nomme V, c'eſt la développée d'un arc parcouru en un tems donné ; & la viteſſe circulaire qui eſt la courbe du même arc, ou la ſomme des degrez, minutes &c. qu'il contient. Cette viteſſe n'étant que le rapport de l'arc parcouru au diametre s'exprime par $\frac{V}{D}$.

Lemme. La force centrifuge d'un mobile qui circule, eſt égale au produit de la viteſſe progreſſive & circulaire : $F = \frac{VV}{D}$.

Demonſtration. Soit A l'arc AB parcouru dans un tems infiniment petit ; T la tangente AT ; F la ſecante exterieure Tb égale à la force centrifuge ; D le diametre bd. (Par la 36e. du 3e. d'Euclide) FF + FD = TT = AA, (les arcs infiniment petits étant égaux à leurs tangentes ;) & retranchant FF infiniment petits, FD = AA, & $F = \frac{AA}{D}$. Or A = V viteſſe progreſſive : donc $F = \frac{VV}{D}$.

La raiſon phyſique de ce Lemme, c'eſt que la force centrifuge eſt l'effort que fait le mobile pour ſuivre ſa tendance natu-

V est la moitié de leur nombre

D

$F = \frac{vV}{D}$. On a reduit à ces deux d

ſtrations toute la théorie des forces

fuges, que l'Auteur propoſe dans le

tre premier. Et l'on voit par l'une

l'autre, que ces forces ſont entre

comme les quarrez des viteſſes divi

les diametres ou rayons, qui eſt le t

me fondamental de Neuton.

De ce principe on peut déduire e

théoremes, la proportion du mouv

des Cieux & la Regle de Kepler.

Théoreme premier. Les viteſſe

ſpheres celeſtes ſont entre elles com

racines des diſtances reciproques d

tre commun qui eſt le Soleil. V : u ::

√ d. Car les Cieux doivent être en é

bre : ce qui ne ſe peut à moins q

ſpheres n'ayent une égale quantité d

Théoreme deuxiéme. Les quarrez des tems periodiques ſont comme les cubes des diſtances ; $tt : TT :: d^3 : D^3$. Car les tems ſont entre eux comme les eſpaces parcourus diviſez par les viteſſes. Donc $t : T :: \frac{d}{V} : \frac{D}{u} :: u\,d : V\,D :: r^3 : R^3$. Donc $tt : TT :: r^6 : R^6 :: d^3 : D^3$. Et comme les Planetes ſuivent les mouvemens des ſpheres qui les entraînent, les quarrez des tems de leurs revolutions ſont comme les cubes de leur diſtance du ſoleil. Les planetes ſecondaires gardent auſſi la même regle. C'eſt la démonſtration de la fameuſe Regle de Kepler, qu'on n'avoit juſqu'ici connuë que par des conjectures fondées ſur les obſervations. L'Auteur par cette Regle generale donne & démontre toutes les regles particulieres, pour juger de la diſtance des Planetes par leur tems periodique.

Du Ciel des Planetes l'Auteur paſſant aux deux autres Cieux de nôtre tourbillon, fait voir qu'ils ne peuvent garder la Regle de Kepler. Le mouvement du premier qu'il met au deſſus de Saturne doit être, par le choc des tourbillons voiſins, tout irregulier, & plein de courans tres rapides qui ſe meuvent de tous côtez, même contre le cours de la matiere celeſte : & par là il explique très facilement toutes les irregularitez du cours des cometes. Le mouvement du ſoleil n'eſt qu'un bouillonne-

ment très violent joint à une circulation très lente, puisqu'il employe 27 jours & demi à faire un tour sur soi-même; au lieu que suivant la Regle de Kepler, il devroit tourner en trois heures. Comme la raison de ce fait dépend de l'hypothese, on renvoye le Lecteur au chapitre sixiéme, où l'on démontre par un nouveau calcul l'agitation prodigieuse de la matiere solaire, & la grandeur énorme du Soleil.

Dans la seconde partie on démontre par la même Regle de Kepler, le mouvement diurne de la terre, le période de 24 heures, l'inclinaison de l'Axe, le parrallelisme & sa variation : ce qu'on peut appliquer aux autres planetes. Dans tous les calculs on a fixé avec Mr. Cassini la distance d'ici au soleil à 22000 rayons de la terre; quoique l'Auteur soit persuadé qu'elle est de plus de 35000.

1°. La terre doit tourner sur K par le bas dans un sens contraire au fluide qui l'entraine. Car ayant une vitesse moyenne entre celle des courans extremes c & C, le fluide qui la heurte en z 6, à cause que sa vitesse progressive & circulaire est plus grande, doit refluer en z h, où la terre, qui va plus vîte que le fluide, laisse un vuide à remplir. De même le fluide en h x poussé par la terre qui va plus vite, doit refluer en x 6, où il se fait encore un vuide, ce qui doit faire tourner la terre dans le sens 6 z h x. On doit remarquer que ce reflux

ne se peut faire que dans ce sens, & non dans le sens contraire x h z 6, pour aller de l'endroit où la pression est plus grande à celui où elle est moindre.

2°. Voici comme on démontre le période de 24 heures. On trouve par le calcul que chacun des deux espaces qui se vuident dans ce tems de 24 heures à côté de la terre dans le plan de l'Ecliptique en h 6 & h z est de 18000 lieües quarrées ; d'où il suit que le fluide au tour de la terre qui se déplace pour les remplir dans le même tems étant supposé de 4 lieües de hauteur en doit avoir 9000 de longueur, & doit faire tourner la terre qui a 9000 lieües de tour, en 24 heures. Or il n'y a qu'un tel fluide qui puisse la faire tourner en ce tems : car les rectangles égaux ayant les côtez reciproques, si la hauteur étoit moindre, la longueur seroit plus grande, & la terre tourneroit plus vîte ; & plus lentement, si la hauteur étoit plus grande.

3°. Le reflux qui se fait autour de la Lune comme autour de la terre, ne peut toutefois la faire tourner : car à cause de son peu de distance de la terre, on démontre que le centre de cette revolution est sensiblement éloigné du centre de son globe, & doit le partager en deux hemispheres sensiblement inégaux, dont le plus grand doit toûjours être le plus éloigné de la terre. Mais dans l'Apogée, comme ces deux centres se rapprochent, la Lune peut

commencer à tourner : c'est le mouvement de libration qui convient à toutes les Planetes secondaires.

4°. L'inclinaison de l'Axe dépend & de l'héterogenéité de la terre plus solide sous les Poles, & de l'irregularité de sa figure plus haute sous l'équateur : d'où il suit que les Poles & l'équateur faisant effort pour se mettre dans le plan de l'Ecliptique, l'Axe doit demeurer incliné : & comme l'effort de l'équateur prenant cette inclinaison n'est que de 23 degrez & demi, il semble que l'équateur étant couché dans le plan de l'Ecliptique, & l'Axe perpendiculaire, cette disposition pourroit satisfaire à ces deux efforts : mais comme cette situation demande un équilibre parfait qui ne se peut trouver dans la terre, dont les parties heterogenes changent continuellement de situation, soit par le mouvement diurne, soit par d'autres causes particulieres, il est necessaire que l'Axe se précipite & demeure toûjours incliné.

5°. Pour démontrer le parallelisme on suppose, 1°. Que les peripheries C. m. c. des courans qui emportent les points h k 6 de la terre, ont un tel rapport que $C = m \dagger p$; $m = c \dagger p$; & $c \dagger 2p = C$. Car elles sont entre elles comme les rayons. 2°. Que la difference des vitesses des courans C & c est égale à $p \pm \frac{p}{44000}$, comme on le démontre par la Regle de Kepler & par cette

progression, $\div$ 22000 + 1 : 22000 — $\frac{1}{44000}$: 22000 — 1. Donc la différence de la vitesse moyenne de m & de celle de c & C = $\frac{p}{2} - \frac{1}{11000}$.

6°. La cause du parallelisme est l'Equilibre de toutes les parties de la terre comme des points H & B, qui l'empêche de tourner sur soi même, pendant que K tourne sur m autour du Soleil. *Démonstration.* Le centre K étant emporté sur m dans une année autour du Soleil, les points H & B de la terre décriront en même tems C & c : ainsi la vitesse de B étant égale à c, à raison de ce mouvement, celle de H sera égale à C = c + 2 p, (*supposition premiere :*) cette difference fait faire un tour à la terre dans le sens h x 6 z qui détourne l'Axe du parallelisme : & comme cette différence est égale à 2 p, ce tour se fera sur 6 & non sur K, afin que la peripherie décrite par h autour de 6 soit égale à 2 p. (J'appelle cetour sur 6 le détour.) D'autre part les mêmes points h & 6 étant emportez par les courans C & c, la terre à cause de la différence de leurs vitesses progressives & circulaires, doit faire deux tours sur K dans le sens 6 x h z, qui sont ensemble équivalens & contraires au détour sur 6. Et 1°. quant à la vitesse circulaire, supposant les vitesses de c & C égales à celle du courant m, le point 6 dans cette supposition parcourra dans une année c + p = m, (*sup-*

position premiere,) & fera ainsi tourner une fois la terre dans le sens h x 6 z, & par ce même tour h reculant autant que 6 avance, parcourra $C - p = m$. Donc ce seul tour satisfera à la différence des vitesses circulaires C & c, quoique égales à 2 p, les vitesses circulaires étant reciproques aux cercles décrits. Mais la vitesse progressive du courant étant égale à $m + \frac{p}{2}$ (*supposition* 2e.) $= c + p + \frac{p}{2}$ le point 6 fera sur K un tour & demi 6 x h z, 6 x h; & la vitesse progressive de C étant égale à $m - \frac{p}{2}$, le point h reculera de l'espace $\frac{p}{2}$ dans le sens h z 6 x : ainsi la terre achevera le second tour, & ces deux tours ensemble faisant l'équilibre au détour autant que l'Axe est détourné du parallelisme par la premiere cause, autant il est redressé par la seconde, & doit ainsi demeurer toûjours parallele à soi-même sensiblement pendant le cours d'une année. C'est en ce sens qu'il faut entendre & corriger les chap. 3. & 4. l'Auteur pour faciliter le calcul s'étant servi de la Regle de Ptolomée au lieu de celle de Kepler, & du moyen proportionel arithmetique, au lieu du géometrique.

7°. Pour démontrer la variation du Parallelisme, on n'a qu'à reprendre la difference insensible $\frac{p}{44000}$ qu'on a negligée; car cette petite difference qui n'est qu'une $\frac{5}{8}$ environ pour chaque année, doit faire

tourner une fois la terre sur K dans le sens z 6 x h en 44000 ans, qui est le période que Clavius donne aux fixes & aux apogées des orbes, lequel s'accorde avec la distance de 22000 rayons déterminée par Mr. Cassini. Mais comme il faut peu pour alterer ce mouvement aussi lent que celui d'une aiguille de quadran, on doit penser que les causes particulieres, comme l'apogée & perigée de la Terre, la figure irreguliere de son orbe, & les changemens qui se font par la suite des tems sur sa surface & dans l'interieur de son globe, peuvent diversement en divers tems accelerer ou retarder ce periode. En effet les Astronomes ont donné en divers siecles des tems si differens à la revolution des fixes qui dépend de ce mouvement de la Terre, comme de 49000, 36000, & 25000 ans, qu'on ne peut attribuer cette difference énorme qu'a une cause irreguliere, & non au défaut des observations.

8°. Pour la troisiéme partie, on la renvoye à un autre mois : où l'on expliquera les phenomenes qui dépendent de l'hypothese de ce nouveau systeme, comme le boüillonnement dans le tourbillon general & dans les particuliers, les effets de la pesanteur dans le Ciel & sur la Terre, l'apogée & le perigée des Planetes qui dépend de leur pesanteur, les marées & le magnetisme. On remarquera seulement touchant les marées, que l'Auteur ayant combiné

la Regle de Kepler avec la pression du tourbillon de la lune & non de son globe, explique tres-facilement toutes les irregularitez du flux & reflux de la Mer, qui dépendent des causes generales, & qui ont paru jusqu'ici inexplicables aux Philosophes, faute d'y appliquer cette fameuse Regle.

ARTICLE LXVI.

LE SENS PROPRE ET LITTERAL *des Pseaumes de David, exposé brievement dans une interpretation suivie, avec le sujet de chaque Pseaume*. A Paris chez Nicolas le Clerc ruë Saint Jaques & Jean Herissant, ruë neuve Nôtre Dame. 1708. *in 12. pages 645. sans la Preface & les Tables*.

IL n'y a point de partie de l'Ecriture, que les Fidelles ayent plus souvent entre les mains que les Pseaumes de David. C'est pour cela qu'on s'est toûjours appliqué, & sur tout dans les derniers tems, à les rendre intelligibles à tout le monde, & qu'on a composé en nôtre langue plusieurs excellens Ouvrages pour éclaircir ces divins Cantiques. Mais il n'en avoit point encore paru du goût de celui-ci. C'est une interpretation courte, dans laquelle l'Auteur s'est tellement attaché à exprimer le sens propre & litteral du Texte sacré, qu'il n'a rien omis de ce qui pouvoit contribuër

le rendre clair & facile à comprendre. ... interpretation n'est gueres plus longue ... le seroit une simple Traduction : & ...ndant elle a tous les avantages d'une ...aphrase & d'un long Commentaire. ... presque rien ajouter au Texte, il fait ...cevoir la liaison naturelle qui est en... les versets d'un même Pseaume. Il a tel... modifié les expressions figurées, qui ... si frequentes dans les Pseaumes, que ...personnes les plus simples n'y trouvent ... rien qui puisse les arrêter : & cepen... il a conservé l'énergie, la noblesse, & ...nction du Texte.

C'est là ce qui fait le prix & le caractere ...ticulier de cet Ouvrage. C'est ce qui lui ...érité l'approbation de plusieurs Prélats ...lebres, qui se sont donné la peine de ...xaminer. Comme leurs éloges nous don...nt une idée juste de cette nouvelle in...pretation, nous avons crû en devoir ici ...nscrire une partie.

„ L'Auteur, dit Mr. l'Archevêque de ...le Cambray, ne s'est donné la liberté de ...paraphraser un peu, que pour se propor...tionner au besoin de la plû-part des Lec...teurs qu'il veut instruire. Par tout on ...sent qu'il ne cherche qu'à conserver l'onction du Texte, & qu'à en ren...dre la beauté, la force, la magnificen...ce, en éclaircissant les endroits qui ont quelque obscurité dans la Vulgate. Par tout on voit qu'il aime ce qu'il tra-

„duit, & qu'il ne songe qu'à le faire
„ aimer.

„ Feu Mr. l'Evêque de Digne assuroit,
„ que cette exposition n'est ni une para-
„ phrase, parceque elle n'en a pas la lon-
„ gueur, ni une version purement litterale
„ des Pseaumes, parce que l'Auteur a eu
„ soin d'en diminuer l'obscurité.

„ Mr. l'Evêque de Chartres la recom-
„ mande à tous les Fidelles de son Diocese,
„ comme un Ouvrage tres propre à nour-
„ rir en eux l'esprit de la priere, & à les
„ faire entrer dans les grands sentimens
„ de la Religion, dont les Pseaumes sont
„ remplis.

„ Mr. L'Evêque de Bazas déclare, qu'il
„ est persuadé, que ceux qui liront cet Ou-
„ vrage y trouveront toute l'onction &
„ l'instruction necessaire pour les porter
„ au bien, & que ceux qui auroient pû
„ être dégoutez de la lecture des Pseau-
„ mes, par l'obscurité & la secheresse de
„ de quelques Traductions, trouveront
„ des agrémens dans celle-ci, & qu'elle
„ leur en rendra l'usage facile & tres-utile.

„ Mr. l'Evêque de Tournay dit, que
„ l'Auteur en rendant les Pseaumes intelli-
„ gibles par une courte paraphrase, fait
„ connoître aux Chrétiens le fruit qu'ils
„ en peuvent tirer.

„ L'Auteur, dit Mr. l'Evêque de la Ro-
„ chelle, a exposé le vrai sens de chaque
„ Pseaume : il en fait sentir toute la beau-

„ té & l'onction ; il y fait remarquer un „ sens suivi & naturel : & il a exprimé les „ sentimens du Prophete d'une maniere „ si vive & si noble, qu'il est impossible de „ de n'en être point touché.

Mr. l'Evêque de Tulle dit, que ce Livre „ peut contribuer beaucoup à réveiller „ la ferveur & à nourrir la pieté des Fi„ delles qui le liront.

„ Mr. l'Evêque de Poitiers dit, que l'Au„ teur a expliqué avec beaucoup de netteté „ & d'exactitude le sens des Pseaumes.

„ Mr. l'Evêque d'Agen loüe dans cette „ nouvelle interpretation la brieveté, la „ pureté du style, l'onction qui y est ré„ panduë.

„ Mr. l'Evêque d'Angers dit, que cet „ Ouvrage lui a paru plein d'onction, & „ capable de réveiller dans ceux qui le li„ ront, les sentimens de ferveur & de pe„ nitence dont David lui-même étoit pé„ netré.

„ Mr. l'Evêque d'Amiens nous assûre „ qu'on ne sçauroit trop estimer le juste „ milieu qu'a tenu l'Auteur de cette inter„ pretation : qu'il nous a donnée dans une „ explication litterale & spirituelle tout „ ensemble, un sens suivi & naturel, & „ qu'il a sçû réünir avec la plus grande „ pureté du langage, la noblesse des ex„ pressions & l'onction des sentimens.

„ Enfin le Censeur ordinaire dit qu'il „ n'a vû dans aucun Ouvrage de cette na-

„ ture, plus de fidelité, plus de netteté ; „ plus de noblesse, plus d'onction.

L'Auteur a dédié son Ouvrage à la Reine d'Angleterre. Son Epitre dédicatoire est toute Chrétienne. Il y a fait un caractere de David qui est très-beau & très-fidelle, & qui représente parfaitement celui du Roi d'Angleterre. Il y loüe avec beaucoup d'élegance & de delicatesse, la pieté de la Reine & celle de toute sa Cour. Il ne faut pas oublier que l'Auteur a eu soin de mettre à la fin du Livre, toutes les tables necessaires pour la commodité des Lecteurs, & à la tête de chaque Pseaume ce qui en fait le sujet.

Mais afin de mettre le Lecteur en état de juger par lui-méme du merite de l'Ouvrage dont nous parlons, nous mettrons ici un Pseaume tout entier. Nous nous attachons au vingt-deuxiéme qui commence par ces mots, *Dominus regit me* ; parce que c'est un des plus courts, & un de ceux où le Prophete a parlé d'une maniere plus figurée. Voici d'abord l'argument du Pseaume, tel que l'Auteur le propose.

David en ce Pseaume considere Dieu comme un bon Pasteur, & sous cette idée il expose les soins de la Providence à son égard. Ce Pseaume ne renferme rien, que tout Chrétien & principalement tout serviteur de Dieu, ne puisse s'appliquer dans un sens moral & spirituel.

Voici maintenant le Pſeaume tel que l'Auteur l'a traduit & interpreté :

„ Le Seigneur veut bien prendre ſoin de „ moi ; je ne manquerai jamais de rien „ dans les heureux pâturages où il m'a „ conduit.

„ Il m'a élevé le long des eaux pour me „ défendre toûjours de la ſoif & de la cha- „ leur : & ſi quelque fois je me ſuis déro- „ bé à ſa conduite, il a ſçû me ramener au „ troupeau.

„ Il m'a remis dans le droit chemin, „ dont je m'étois écarté, & cela par un „ pur effet de ſa miſericorde.

„ Maintenant, Seigneur que je me vois „ avec vous, je ſerai ſans crainte au mi- „ lieu des plus évidens dangers.

„ La houlette que vous avez entre les „ mains, aſſûre mon repos contre tout ce „ que j'aurois à craindre.

„ Vous avez eu ſoin de me ſoûtenir „ d'une forte nourriture contre les attaques „ de mes ennemis.

„ Lors qu'il ſembloit que je dûſſe être „ plongé dans l'amertume, vous avez ver- „ ſé ſur moi vos plus douces conſola- „ tions, & vous m'avez comme enyvré de „ joye.

„ Tant de témoignages de vôtre bon- „ té, Seigneur, me font eſperer que vôtre „ miſericorde m'accompagnera dans tout „ le cours de ma vie.

„ Elle me conduira enfin dans vôtre

„ sainte demeure, pour y vivre toujours
„ avec vous.

ARTICLE LXVII.

DE SARCOPHAGO MARMOREO Probi Anicii & Probæ Faltoniæ in Templo Vaticano &c. C'est-à-dire. *Dissertation de l'Abbé Battelli sur l'Urne sepulcrale de marbre, de Probus Anicius & de Proba Faltonia, dans l'Eglise de St. Pierre de Rome*, A Rome, chez Caietan de Zenobiis, devant le Seminaire Romain. 1705. *in* 8°. *pages* 168.

SI l'on ne s'attache pas dans cet extrait à suivre l'ordre, que l'Abbé Battelli a mis dans sa Dissertation; on n'en omettra rien de ce qui peut faire plaisir aux Lecteurs.

La Maison des Aniciens fut dans le 4e. siecle la plus distinguée de Rome, par la noblesse, les richesses, les emplois: l'éloge qu'en fait Claudien est magnifique.

Quemcunque requiras
Hac de stirpe virum, certum est de Consule nasci;
Per fasces numerantur AVI....
Nec quisquam procerum tentat, licet ære vetusto
Floreat, & claro cingatur Roma Senatu,
Se jactare parem.

Théodat Roi des Goths en Italie, écrivant à Maximus Anicius, à qui il donnoit en mariage une Princesse de son sang, fait entendre en son style Gotthique, quelle étoit la grandeur de cette Maison. *Anicios quidem pene Principibus pares atas prisca progenuit .... Quis ergo relinqueret in posteris minus honoris, quos tandiù constat fuisse pracipuos ? Accusarentur sacula ; si talis potuisset latere Familia.* „ Ce seroit „ la honte de nôtre siecle ; si une Famille „ si illustre ne possedoit pas les honneurs. Il faut ajouter la splendeur d'un superbe Palais : & quelqu'un * croyoit bien loüer St. Augustin, de lui dire, que les traits d'éloquence brilloient encore plus dans ses écrits, que les marbres employez avec tant d'art dans le Palais Anicien. Mais la plus solide gloire de cette Maison fut la pieté & la vertu que la profession du Christianisme y porta : & c'est par là principalement que nôtre Histoire Eclesiastique l'éleve au dessus de tout ce qui étoit alors à Rome. Au reste il est surprenant que l'Histoire ne fournisse aucune preuve, & ne fasse voir nulle trace de cette ancienneté si vantée des Aniciens : car voici tout ce qui est connu de leur Généalogie. Cælius Probinus deux fois Consul les années 341. & 351. Prefet de Rome en 346. Son fils fut

* *Secundinus en une lettre à St. Augustin, parmi les lettres de ce Pere.*

Sextus Anicius Petronius Probus, Proconsul d'Afrique & des Gaules en 369. Consul avec l'Empereur Gratien en 371. & qui eut de Faltonia Proba trois fils, Anicius Hermogenianus Olybrius, qui épousa Anicia Juliana, & fut pere de l'Illustre S. Demetriade, Consul en 395. Anicius Probinus Consul avec son frere en 395. Anicius Probus Consul avec l'Empereur Arcade en 406. Il paroit que Faltonia Proba & Anicia Juliana étoient de la même Maison, sans qu'on sçache comment, non plus que Maximus Anicius allié du Roi Théodate ; le changement de noms introduit dans le bas Empire ayant autant contribué que l'extrême négligence des Historiens, à faire évanoüir la descendance des plus nobles Familles.

L'Urne sepulcrale dont il s'agit ici renfermoit les os de Sextus Anicius Petronius Probus, & de Faltonia Proba sa femme. Elle étoit posée dans une Chapelle attachée à l'Eglise du Vatican, & destinée à la Sepulture de ceux de cette Maison. Dans la longueur de l'Urne d'un côté se voit la figure de JESUS-CHRIST, ayant à sa gauche St. Pierre & à sa droite St. Paul, & ensuite huit Apôtres de part & d'autre : dans le côté opposé paroissent Anicius Probus & Faltonia Proba au milieu, & deux Apôtres, ou deux Saints aux extremitez : dans la longueur, sont six figures d'un côté & autant de l'autre : la Sculpture & l'Archi-

tecture qui servent d'ornement sont Gothiques avant même que la domination des Goths fût établie à Rome. Le Cardinal Baronius [a] s'est contenté de faire graver la premiere face de cette Urne, mais Bosius [b] & Aringhus [c] ont eu soin de les representer toutes. Outre cela la Chapelle étoit ornée d'épitaphes en vers rapportez par les mêmes Auteurs, & qui se sentent aussi de la décadence des bonnes Lettres. Ce qu'il y a de remarquable pour la Doctrine Catholique, c'est que le bonheur present des Saints, sans attendre après le jugement dernier, y est exprimé avec leur intercession.

Lætabare priùs mensâ regalis honore,
Principis alloquio, Regis amicitiâ:
Nunc propiùs Christo, Sanctorum sede potitus,
Luce novâ frueris, lux tibi Christus adest.

Et un peu après.

Hunc tu Christe choris jungas cœlestibus, oro:
Te canat, & placidum jugiter adspiciat.
Quique tuo semper dilectus pendet ab ore
Auxilium soboli conjugioque ferat.

Il est vrai qu'Ammien Marcellin ne fait pas un portrait avantageux de Probus, qu'il

a *Ad annum* 395. b *Roma subterran. l.* 2. *c.* 8. c *Aringhus Roma subterr. l.* 2. *c.* 10.

dépeint comme un homme ambitieux & vindicatif, fier à l'égard de ceux qui le craignoient, & rampant devant ceux de qui il avoit à craindre : mais deux Poëtes le vangent des traits malins de cet Historien payen. Les mœurs de Probus, dit Ausone [a], répondoient à son nom.

Mundi supremus Arbiter,
Qualem creavit moribus,
Jussit vocari nomine.
Nomen datum præconiis,
Vitaque testimonio.

Claudien [b] rend justice à sa modestie & à sa liberalité.

Virtutibus ille
Fortunam domuit; nunquamque levantibus altè
Intumuit rebus....
Quippe velut denso currentia munera nimbo
Cernere semper erat; populis undare Penates;
Assiduos intrare inopes, remeare beatos.
Præceps illa manus fluvios superabat Iberos,
Aurea dona vehens.

Un autre Historien [c] a chargé Proba du crime d'avoir livré Rome à Alaric dans

a *Epist.* 16. b *Panegyr. de Consul. Prob. &* *Olybr.* c *Procop. de bello Vandal. l.* 1.

la vûë de mettre fin à l'extrême misere où la longueur du siege avoit reduit cette grande ville : Mais il ne l'a pû faire croire à personne. L'Abbé Bartelli attribue à une autre Dame, aussi nommée Proba, le Centon composé des vers de Virgile sur l'ancien & le nouveau Testamens ; & il annonce que Mr. Fontanini va épuiser ce sujet dans une sçavante Dissertation.

La mort de Probus arriva entre 389. & 395. sans qu'on puisse précisément en marquer l'année, non plus que de celle de Proba, qui ne sçauroit néanmoins être arrivée avant 411. ou 412. Car cette sainte Dame après la prise de Rome en 409. se retira en Afrique avec Juliana Proba & Demetrias, d'où elle revint mourir à Rome.

L'Urne qui leur servit de tombeau, & la Chapelle où cette Urne fut Placée subsistérent jusqu'au tems de Nicolas V. Dans le grand dessein que ce Pape prit de bâtir l'Eglise du Vatican, la Chapelle de Probus fut condamnée à être abbatuë : & les Ouvriers ne scachant pas respecter les monuments antiques, c'en étoit fait des épitaphes, s'il n'étoit heureusement arrivé six mois auparavant, que Maffée Vegius Chanoine de St. Pierre les eût décrites. L'Urne déchargée des os qu'elle renfermoit, fut destinée à servir de Fonts baptismaux : & cet usage lui procuroit encore quelque place honorable. Mais enfin elle a

été rejettée dans un coin, depuis qu'Innocent XII. a fait bâtir un magnifique Baptistere. On ne doit pas oublier ce que remarque l'Abbé Battelli à l'honneur de l'Eglise du Vatican, qu'outre les corps des Princes des Apôtres, elle possede encore ceux des Apôtres St. André, St. Simon, & St. Jude; celui de St. Lüc; ceux de St. Gregoire de Nazianze & de St. Jean Chrysostome; Plus de 30. Sts. Papes y sont enterrez avec une infinité de Martyrs, qui sont sous le pavé: & par respect pour ces saintes Reliques Jules II. ordonna qu'en rebâtissant cette Eglise, le pavé ancien fut conservé autant qu'il se pourroit.

L'Abbé Battelli s'étend sur l'ancienne coutume de mettre St. Paul à la droite & St. Pierre à la gauche; & il prétend que la droite est la place d'honneur. Il attribue à St. Prosper la Lettre qui est de Pelage à sainte Demetriade. Il fixe la prise de Rome par Alaric à l'année 409.

ARTICLE LXVIII.

AVIS TOUCHANT LES Dictionnaires Universels par Mr. Blondel.

LEs Dictionnaires Universels sont si utiles à tout le monde, qu'il n'y a personne qui ne doive s'interesser à leur progrès. aussi combien de gens habiles se sont-ils

appliquez à perfectionner ces sortes de Livres, depuis qu'ils ont commencé à paroître ; sans même se foucier de voir leur gloire confonduë avec celle du premier Auteur, quoique leur travail ne fût pas moins grand. Car qu'étoit-ce à leur naissance que les Dictionnaires de Furetiere & de Moreri ? & à quelle perfection ne les a-t'on pas portez depuis ? Ce n'est pas qu'il ne leur manque encore quelque chose pour l'exactitude & pour l'utilité : sur quoi il m'est venu une pensée dont j'ai crû devoir faire part au public dans ces journaux, qui ont l'avantage d'être repandus dans tous les lieux de l'Europe où l'on cultive les Lettres.

Premierement pour ce qui regarde le Dictionnaire Universel François, je crois qu'il seroit à propos de dresser des Tables alphabetiques des termes de chaque Art, que l'on pût, quand on voudroit, aller chercher tout de suite dans le corps de l'Ouvrage. Par ce moyen le Dictionnaire Universel tiendroit lieu des Dictionnaires particuliers de chaque Art ; & au lieu que l'on ne s'en sert que pour s'instruire sur les mots qu'on sçait, il serviroit aussi à apprendre les mots que l'on ne sçait pas. Cela seroit fort utile tant à ceux qui font profession d'un Art en particulier, qu'à ceux qui sont bien aises d'avoir quelque connoissance de tout. Ainsi un Livre qui semble n'être fait que pour être consulté,

deviendroit propre à des lectures suivies. D'ailleurs c'est encore un moyen pour le rendre parfaitement exact. Car plusieurs personnes sçavantes en chaque genre d'Erudition, entre les mains de qui ces tables pourront tomber, verront tout d'un coup sans beaucoup de peine, si l'on n'a point omis quelque termes ; & avec un peu de curiosité, il leur sera aisé de voir dans l'explication des termes, s'il n'y a rien à redire, afin d'en avertir l'Editeur ; au lieu qu'il leur seroit trop penible de les aller chercher de memoire dans le Livre, pour s'assurer s'il est exact.

Comme il y a des Sciences qui se partagent en plusieurs branches, il faudroit faire autant de tables qu'il y a de branches differentes. Par exemple il ne faudroit pas mettre, Table des termes de Mathematiques ; cela est trop vague ; mais Table des termes de Géometrie, Table des termes d'Astronomie, Table des termes de Mecanique ; & de même dans ce qui regarde la Medecine ; Table des termes de Botanique, (& par là on ne laisseroit pas de trouver dans ce Dictionnaire une histoire des plantes assez complette ;) Table des termes de Chimie ; Table des termes d'Anatomie &c. Et ainsi du reste : Table des termes d'Architecture : Table des termes de Peinture, Table des termes de Marine &c.

Si l'on vouloit même on pouroit ran-

ger ces termes selon un certain ordre methodique, plûtôt que selon l'ordre alphabetique ; par exemple les termes d'Anatomie selon la suite qu'on a coutume d'observer en démontrant les parties du corps humain : ainsi des autres Sciences ; puisqu'il suffit d'avoir les termes dans quelque ordre qu'ils soient pour les trouver dans le Dictionnaire.

Il est aisé d'appliquer la même methode au Dictionnaire Historique & d'en retirer les mémes avantages. Premierement, il devroit y avoir des Tables chronologiques de tout les Souverains du moins les plus connus tant de l'ancienne Histoire que de la nouvelle ; c'est-à-dire tant de ceux qui ont précedé Jesus-Christ, que de ceux qui l'ont suivi. Ces Tables chronologiques seroient dressées selon l'ordre des Etats où ces Princes ont regné. Ainsi on auroit des suites chronologiques des Souverains des quatre premieres Monarchies, & des autres Princes ou Etats libres qui appartiennent à l'ancienne Histoire ; & de même des Empereurs de Grece, des Rois de France, des Rois d'Espagne &c. qui appartiennent à la nouvelle. Je sçai bien qu'on trouve plusieurs de ces sortes de suites dans le corps de l'Ouvrage, mais elles seront mieux en un corps separé.

De plus il faudroit adjouter à cela des Tables de Géographie tant ancienne que moderne, & enfin des Tables de tous les

des grands Peintres, une des Inv
des Arts.

Il est aisé de voir que par ce mo
Dictionnaire Historique deviendroi
coup plus commode, soit pour ce
ne veulent que le consulter, soit po
qui y voudroient faire des lectures
d'histoire, & qui ne sont point d'l
à feüilleter tous les Historiens. Car
te maniere, il tiendroit lieu de t
abregez historiques qu'on pourroi
giner.

Je crois que pour la plus grand
modité, ces Tables devroient faire
me séparé, afin qu'on pût l'avoir
devant soi pour chercher les autres

Je ne parle point de la facilité qu
à executer ce dessein; puisqu'il est
qu'on n'aura pas plus de peine à fa
sortes de Tables qu'à faire celles de

ARTICLE LXIX.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE LUQUES.

JE vous envoye un Discours prêché il y a deux ans devant nôtre Senat dans la Salle du Palais, par *le Pere François Grandi Jesuite*. Le dessein du Predicateur est de montrer que les projets de la Politique la mieux concertée ne réüssissent qu'autant que Dieu s'en mêle. *La Politica umana senza Dio non ha fortuna.* C'est un in 18. imprimé *à Luques chez Dominique Ciuffetti.*

DE FLORENCE.

On a imprimé ici un *Traité de la maniere de tailler ceux qui ont la pierre. Lithotomia overo del cavar la pietra, Trattato di Tomasò Alghisi Academico Fiorentino, in folio.*

L'impression du *Canzoniero*, ou recüeil de Chansons de feu Monsieur *Filicaia* est présque achevé.

On imprime à Pise *l'Anatomie & les Institutions de Medecine de Monsieur Zambeccari.*

DE VENISE.

Outre un *Nobiliaire des Familles Venitiennes, la Nobiltà Veneta, origine, bla-*

soni ò arme, nous avons pour nouveauté *les Opuscules de Santorini Medecin de réputation*. Ils traitent de la structure & du mouvement des fibres, (c'est une matiere que Mr. Baglivi avoit mise à la mode,) de la nutrition, des hemorrhoïdes, & des purgations menstruales des femmes.

Santorini Opuscula de structurâ & motu fibra, de nutritione animali, de hemorrhoïdibus & catameniis, in 8°.

DE BOLOGNE.

Le Pere Dom Bernard Cavalliere Théatin nous a donné depuis peu *la vie du Pere Bernadin Alberti de Catenzano Religieux réformé de l'Ordre de Saint François*, mort en odeur de sainteté. C'est un *in* 4°. imprimé *chez Pizarri*.

Nous differons à donner l'éloge de Mr. Baglivi, parce que nous attendons encore quelques Memoires sur ce grand Homme.

DE LIPSIC.

Mr. *Olearius* fait imprimer ici avec beaucoup de soin *les Ouvrages de Philostrate* en Grec & en Latin.

DE STRASBOURG.

Le Traité de Mr. *Eisenschmid sur les poids & les mesures* paroit. C'est un petit

in 12. dédié à Monsieur l'Abbé Bignon.

On verra bientôt une seconde édition de *la Réponse à l'Histoire des Oracles de Mr. de Fontenelle, augmentée de la refutation des Critiques de Mr. Bernard & d'un Anonyme dont l'Ouvrage a été imprimé dans la Bibliotheque choisie de Mr. le Clerc*

DE MADRID.

Antoine Gonzales de Reyes Libraire de cette Ville a fait imprimer *un Panegyrique historique du Roi Philippe V. en vers.* Cet Ouvrage, qui est un in 4°. de 252. pages, est intitulé, *Laurel Historico, y Panegyrico Real de las gloriosas impresas del Rey nuestro Señor D. Phelippe V. el animoso con los empleos de su Etad florida antes de occupar el trono, sucesos en el tempo de su Reynado asta el mes de Noviembre de* 1707. Son Auteur, fort estimé en ce Royaume, est *Don Loüis Enriques de Navarre, Chevalier de l'Ordre de Monteza, & Regidor perpetuel de la Ville d'Almanza*, à laquelle sa fidelité a mérité le nom de très-noble, très-loyale & très-heureuse Ville.

DE VALENCE en Espagne.

On a imprimé ici chez *Antoine Bordo* un Livre de Mathematique, dont le titre est *Compendio Mathematico; en que se contienen todas las materias principales de las*

Ciencias que tratan de la Cantitad, *dedicado al Rey nostro Phelippe V. el animoso.* Le premier tome, qui est un in 8°. de 432. pages, comprend *les Elemens de Géometrie*, *l'Arithmetique*, *& la Géometrie pratique*. L'Auteur est *Dom Thomas Vincent Tosca*, *Prêtre de la Congregation de l'Oratoire de Saint Philippe de Neri*, *& Superieur de la Maison de Valence*. Le Pere Tosca passe pour un des plus habiles hommes du Royaume. Il y est generalement estimé & aimé ; & dans les derniers troubles il a fait paroître une fidelité & un attachement inviolable à son Roi legitime. On ne sçait point encore combien son Ouvrage comprendra de tomes, parce qu'il nous promet toutes les parties de la Mathematique. On imprime actuellement *son Traité d'Algebre avec une analyse de la Musique*. Il donnera ensuite *les Sections coniques*, *l'Optique*, *la Trigonometrie*, *l'Astronomie*, *& les autres Traitez necessaires pour faire un Cours de Mathematiques complet*.

DE CAMBRIDGE.

Nos Sçavans continuent de s'appliquer à revoir sur les Manuscrits les meilleurs Auteurs Grecs & Latins. Cette application marque que le bon goût regne en ce Pays.

Mr. Vasse, qui nous a donné depuis peu *la meilleure édition de Salluste que nous*

ayons, travaille *à une nouvelle édition de Diodore*. Celle que Rhodoman fit imprimer le siecle passé à Francfort chez Vechel, est bonne, mais elle devenoit rare.

Mr. Davies Auteur des belles éditions *de Cesar & de Maxime de Tyr*, imprime *Minutius Felix*.

Mr. Barnes connu par les éditions *d'Euripide & d'Anacréon*, en promet une *d'Homere*.

Mr. Souly travaille à une nouvelle edition de *Lucien*. On dit que Mr. Needman prepare une nouvelle édition *du Commentaire Grec d'Hierocle sur les Vers dorez de Pythagore*.

DE LONDRES.

Mr. Sibbald acheve *le second tome de son Introduction à l'Histoire naturelle d'Ecosse*, *Prodromus Historiæ naturalis Scotiæ*.

Dans *les Transactions Philosophiques du mois de Juin de l'an passé*, on a inseré *une Relation de la dissection d'un nommé Jean Bayly* natif de Northampton, qu'on assure être mort âgé de cent trente ans.

Il court une brochûre intitulée, *Défense de la Mathematique universelle de Mr. Gregory, contre les attaques de Mr. l'Abbé Gallois renouvellées dans l'Histoire de l'Academie Royale des Sciences de mil sept cens trois*.

Vindiciæ Matheseos universalis Gregorianæ, contrà secundos Abbatis Galloysii impetus in Historiâ Academiæ Scientiarum anni 1703.

Mr. Friend Medecin du Comte de Peterboroug a publié *la Relation de ses campagnes en Espagne, sur tout de la campagne de Valence, avec les Memoires originaux qui servent de preuves à sa narration* : ce qui n'a pas empêché un Auteur inconnu qui a fait imprimer *des remarques sur cette Relation* de revoquer en doute beaucoup de faits. L'Edition de la Relation a été venduë en un jour.

DE HOLLANDE.

Mr. Broekvis Poëte Latin celebre, qui s'est principalement distingué par la delicatesse de ses Elegies est mort presqu'en même tems que sa nouvelle Edition *de Tibulle* a paru. C'est *un in* 4°. parfaitement bien imprimé. Le Commentaire est dégagé du fatras d'Erudition inutile, qui gâte souvent ces sortes d'Ouvrages.

Mr. Kuster Auteur de la belle Edition de *Suidas*, qui parut en Angleterre il y a deux ans, fait imprimer *Aristophane* revû sur trente Manuscrits, avec des Scholies qui n'ont point encore paru, & une nouvelle version de la Comedie des Oiseaux & de celle des Thesmophories.

Mr. Hemsterhuys qui a travaillé aux nouvelles éditions de *Pollux* & *d'Homere*, imprimées par *Vetstein*, fait imprimer *quelques Dialogues de Lucien avec des notes*.

Mr. Burman qui s'est acquis tant de

gloire par son excellente édition *de Phedre*, prépare une nouvelle édition *de l'infame Petrone*. Il ne pouvoit choisir une plus indigne matiere à ses travaux. Les ordures de cet Auteur font tout son merite. Son style affecté, inégal, seroit méprisé, s'il avoit plus respecté les loix de la pudeur.

On acheve à Amsterdam d'imprimer *Tite-Live avec les supplemens de Freinshemius & de petites notes en* 10. *volumes in* 8°. d'un beau caractere.

La querelle des Cocceïens & des Voëtiens s'échauffe. Mr. Joncourt avoüe l'ouvrage qui l'a causée. On continuë d'écrire vivement contre lui. Et Mr. Vantil ne l'a point ménagé dans un Livre Latin, où les injures paroissent jusque dans le titre.

Antidotum viperinis morsibus D. J. oppositum, quod ad pacem & concordiam in Ecclesiâ Belgicâ Illustrium Ordinum Edicto feliciter in eam introductam, integrè conservandam, hominisque Schismatici iniqua consilia in tempore dispellenda in publicum edit Author provocatus Salomon Vantil, S. T. D. ejusdemque Facultatis in almâ Lugdunensium Academiâ Professor. Lugduni Batavorum apud Jordanum Luchtmans 1707. Antidote contre les morsures viperines de Mr. Joncourt, imprimé par Salomon Vantil, Docteur en Théologie, & Professeur de la même Faculté dans l'Université de Leyden, provoqué à la dispute par les Ecrits de son Adversaire: Ouvrage

publié, pour conserver dans l'Eglise des Provinces unies, la paix heureusement établie par l'Edit des Etats de Hollande, & pour dissiper de bonne heure les desseins injustes d'un homme Schismatique. A Leyden chez Jourdain Luchtmans 1707. in 4°. pages 134.

Comme Mr. Vantil à l'esprit net, beaucoup de capacité, & qu'il a fort étudié l'Ecriture, on trouve dans son Livre autre chose que des injures. Il expose très-clairement l'état de la dispute, où il s'agit de sçavoir. 1°. Si dans les Sermons il vaut mieux négliger l'explication des Dogmes, pour s'étendre sur la Morale, ou traiter à fonds les veritez de la Foi, & se contenter d'en tirer en peu de mots des conclusions de pratique. 2°. Du merite personnel de Cocceïus & de ses opinions particulieres. 3°. Des explications allegoriques de l'Ecriture. Mr. Vantil montre que son Adversaire n'a point entendu les sentimens qu'il vouloit combattre, qu'il les a outrez, pour en railler avec plus d'avantage. Il déteste les noms de Cocceïens & de Voëtiens. Il justifie Cocceïus, donne la véritable idée d'un Sermon utile, prouve la necessité de ne pas négliger l'exposition des Dogmes, défend avec beaucoup de force les explications allegoriques de l'Ecriture.

Il a parû depuis peu un Livre François sur le même sujet *de feu Mr. Cocceïus, &*

de sa doctrine, contre un Livre intitulé, Entretiens sur les differentes méthodes d'expliquer l'Ecriture des Cocceïens & des Voëtiens, dont Mr. Joncourt se dit Auteur. A Amsterdam, in 12. 1707.

On estime *les Institutions de Medecine de Mr. Boerhave*, dont on loüe la netteté & l'élegance :

Institutiones Medicæ in usus annuæ exercitationis domesticos digestæ, ab Hermanno Boerhave. A Leyde chez les Vanderlinden 1708. *grand in* 12.

Le premier tome de l'Histoire d'Angleterre de Mr. de Larrey, paroît depuis quelque tems imprimé *à Rotterdam chez Reinier Leers in folio.* Le second & le troisiéme tome, par un dérangement assez rare, ont précedé le premier. Le second parut en 1697. le troisiéme en 1698. Il finit avec le Regne de Jacques premier.

DE TOURNAY.

Mr. Brisseau le Fils a depuis peu confirmé son nouveau Sytême sur les Cataractes, qu'il prétend n'être autre chose que le crystallin même endurci & obscurci, par diverses experiences faites en présence de plusieurs Chirurgiens habiles. Il a imprimé une relation de ces experiences que je vous envoye.

DE TOUL.

Le R. P. Benoît de Toul continuë *sa Notice du Diocese de Toul. L'Histoire du*

même Diocese, qu'il imprima ici l'an passé, répond de sa capacité & de son exactitude.

DE PARIS.

L'Harmonie Grecque des Evangiles dressée par feu Mr. Toinard si long tems attenduë, se vend depuis quelques mois *chez André Cramoisy.*

Feu Mr. Du Ché avoit formé un dessein digne d'un bel esprit Chrétien, pour ôter des mains de la Jeunesse cette foule de nouvelles amoureuses, dont la lecture est encore plus dangereuse qu'elle n'est amusante: il vouloit leur substituer des morceaux d'Histoire choisis, qui parmi des évenemens merveilleux, & capables d'attacher les jeunes esprits, offrissent de grands exemples de vertu. La mort a réduit ce dessein à un seul volume, imprimé *chez Rigaud* sous le titre de *Recueil d'Histoires édifiantes.*

Muguet a imprimé *une nouvelle Traduction de l'Histoire des deux Conquêtes de l'Espagne par les Mores, la premiere faite par Tarif & Mussa sur les Chrétiens, la seconde par Abdalasis sur les Mores revoltez; & des revolutions arrivées dans l'Empire des Califes pendant près de cinquante ans; par Abulacim Tarif Abenturique, l'un de ceux qui ont eu part à la premiere Conquête, avec la description de l'Espagne par le même Auteur; La Vie du grand Almansur*

par Ali Abensufian ; & quelques Lettres & Pieces originales : le tout traduit de l'Arabe en 1589. *par Miguel de Luna, Interprete de Philippe II. Roi d'Espagne, & mis de nouveau en François par D. G. A. L. P. & R. B. de la C. de S. M. A Paris chez la Veuve de François Muguet.*

De Laulne vend *le septiéme tome des Lettres du prétendu Suisse*, qui écrit sur les affaires de l'Europe avec tant d'Eloquence & de bon sens.

Les autres Livres nouveau sont :

Le troisiéme tome des Lettres de Saint Jerôme traduites en François sur l'édition du Pere Martianay, chez Roulland.

La Coutume de Normandie reduite en maximes, par Pierre de Merville Avocat, chez Charpentier in 4°.

Les Oeuvres de Mr. Auzanet, ses Notes sur la Coutume, Reflexions, Memoires, Arrêts, chez Gosselin in folio.

Les Oeuvres de Droit de Claude Henrÿs, chez Gosselin & Lemery.

Traité de l'origine de la Regale par Mr. Audoul, chez Colombat.

Traité du secret de la Confession par Mr. Lochon Docteur de Sorbonne, chez Simart. L'Auteur connu par *son abregé de la Discipline Ecclesiastique*, défend d'une maniere tres solide l'inviolabilité absoluë du secret de la Confession.

Le R. P. le Quien de l'Ordre de Saint Dominique, fait imprimer chez Lépi-

même Diocese, qu'il imprima i*ant Jean de* répond de sa capacité & de *up, & plus cor-* . Le Pere Labbe DE. P *is* eu le même des- *me* publié le plan de *L'Harmonie G* *ditoir*, il est mort sans *sée par feu Mr* *ncé.*

due, le ver *Imprimeur travaille à une* *André Cr* *Homere Grecque & Latine in* 8°. Feu P *rgne* rien pour la rendre belle & dign *ce.*

de *c'est* encor chez lui qu'on imprime *un* *P* *uité du Pere Eschard Dominicain, pour* *dissiper les soupçons de quelques Critiques sur la somme de Saint Thomas.*

Sancti Thomæ Summa Auctori suo vindicata, sive de Venerabilis Fr. Vincentii Bellovacensis scriptis Dissertatio, in quâ, quid de Speculo morali sentiendum, aperitur; & quorumdam aliorum ejusdem Prædicatorum Ordinis opera recensentur ac dilucidantur, in 8°.

DE TREVOUX.

On a imprimé ici un Traité de Morale & de Medecine, sur *l'indecence aux hommes d'accoucher les femmes, & sur l'obligation aux femmes de nourrir leurs enfans.* Il est bien écrit, & merite d'être lû par les personnes dont il veut éclairer la conscience.

On entreprend ici *un nouveau Mercure dédié à Monseigneur le Prince de Dombes.*

On en promet un tome chaque mois. Les Auteurs ont dessein, disent-ils, de donner des memoires fidelles de l'Histoire du tems, où ils ne se permettront ni la licence de la Satyre, ni la flaterie du Panegyrique. Ils se piquent plus de donner des nouvelles exactes, que de les donner promptement. Les reflexions politiques seront courtes, & toûjours soûtenuës de faits. Ils feront entrer dans leur ouvrage toutes les piéces nouvelles, que le suffrage des Connoisseurs assureront d'un succès infaillible. Ils croyent que les livres amusans méprisez par les Journalistes, sont de leur competence, & promettent une Critique sincere de toutes les piéces de Théatre. Au lieu d'Enigmes, ils proposent des Questions, sur lesquelles ils invitent d'écrire. Voilà leur plan, qui n'est pas mal executé dans le premier Tome.

Comme quelques personnes nous ont attribué ce Mercure, parce qu'il s'imprime dans le même lieu que nos Memoires, & se débite à Paris chez le même Libraire, nous croyons devoir les détromper, en déclarant ici que nous n'y avons aucune part.

ARTICLE LXX.

QUÆSTIO PROPOSITA occasione matrimonii Principissæ Wolffenbutlensis cum Rege Catholico ineundi.

An in Catholicâ Religione possimus salvi fieri? Cui bene responsum per Protestantes Theologos & Doctores Helmstadii congregatos. Seu expeditum Consilium ratione instantis matrimonii suæ Hispanicæ Majestatis Caroli tertii cum Serenissimâ Wolffenbutlensi, à Theologica Helmstadiensi Facultate die 28. Aprilis 1707. *

AN Principissa Protestanticæ Religioni addicta, ratione matrimonii cum Catholico Principe contrahendi, queat ininviolatâ conscientiâ Catholicam Religionem amplecti; non rectè nec fundatè determinari potest, nisi illâ quæstione evacuatâ: Num Catholici in fundo Religionis & salutis aberrent; vel quod unum & idem est, num status Catholicæ Ecclesiæ talis sit, ut cum ipso veram colere vel habere Religionem & ad æternam pervenire salutem possimus?

* *La traduction Françoise de cette piéce se voit à l'Art. 60. p. 794. du present volume.*

dubitanter per affirmationem
…os ob tres rationes.

…ia in fundo unam nobiscum ha-
…eligionem aut Fidem, quæ ad rea-
… salutiferam Dei cognitionem exi-
…ur. Nam stabile fundamentum Chris-
…anæ Religionis & conversationis est il-
lud, quod credamus in Deum Patrem qui
nos creavit; in Filium Dei nobis quondam
ad promissum Messiam, qui nos à peccatis,
morte, Diabolo, & inferno redemit; ac
in Spiritum sanctum, qui nos illuminavit;
item & decem præceptis Decalogi nos ins-
trui, quomodo oporteat nos erga Deum &
proximum gerere; quod ex Oratione Do-
minicâ vel ex *Pater noster* intelligamus,
quomodo nos orare oporteat; & quod Sa-
cramentali Baptismate & Cœnâ Domini
utamur, quoniam Christus id constituit
& demandavit: ad quod accidit munus
Clavium, quoniam credimus Apostolis &
illorum Sequacibus illo in officio, datam
esse in Ecclesiâ à Deo potestatem, pœni-
tentibus remissionem peccatorum, impœ-
nitentibus autem iram Dei & pœnam de-
nunciandi, & eo modo istis peccata reser-
vandi, illis vero remittendi; & quod ad
hoc intentum aliquando nos ad confiten-
dum nostra peccata in sede confessionali
reperiamus, ut à nostris peccatis absolva-
mur. Quicumque illud facit & credit,
fidei habet fundamentum, ut & salutis: &
quando est Christianus & Dei filius, uti

& vitæ æternæ hæres esse desiderat, ita vivere & mori potest.

Modo autem illud omne invenitur in parvo Catechismo, qui est breve compendium Christianæ doctrinæ; compendium quod describitur in omnibus Prophetarum & Apostolorum Libris, cujus partes sunt sex, videlicet Fides Christiana, Pater noster, verba Christi Domini de Baptismate, de Cœnâ Domini, de munere Clavium, & de Vocatione. Hunc Catechismum non solùm habent Protestantes, sed etiam Catholici & nobiscum habent communem: & quando intendunt quempiam in Christianâ Fide instruere, sic urgent easdem partes, & ipsum pariformiter docent, si velit devenire Christianus & æternæ salutis particeps, ut videre licet ex Catholicorum Cathechismis Canisii & Volusii; uti similiter ex recenter impresso Hildeshemensi Catechismo. Unde Augustana Confessio in præfatione ait, omnes Catholicos & Protestantes sub uno Christo militare; ac postmodum declarat, quod nostra Protestantium Doctrina Christianæ imò Romanæ Ecclesiæ, in quantum ex Patrum scriptis advertere licet, non sit contraria, pro ut nos firmiter tenemus & confidimus esse multos & varios in cœnobiis honestos & pios homines.

2°. Fundamentum Religionis, & id quod à malefaciendo potissimùm abstrahit est hoc, Deus est malorum vindex & puni-

ctor, ac remunerator bonorum. Ita scribit Apostolus ad Hebræos undecimo: Qui Deo vult appropinquare, tenetur credere quod ipse sit, & quod remunerator sit. Quod credunt Catholici sicut & nos.

De cætero inter Catholicos veram esse Ecclesiam, hoc est talem congregationem existere, quæ Dei Verbum audit & Sacramentis à Deo institutis utitur, negari nequit: nam si non foret vera Ecclesia, vel etiam fuisset, sic deberent omnes Catholicæ Ecclesiæ addicti perditi esse & damnari; quod nostrûm nemo dicere potest: immò sustinuit Philippus Melanchton in sui epitome examinis, apud Catholicos semper veram permansisse Ecclesiam, quod fundamentum notum foret ex Verbo Dei, & ex inde desumptis Catechismi partibus, videlicet ex Decalogo, Symbolo Apostolorum, Oratione Dominica, doctrinâ Baptismi, lectionibus dominicalium Evangeliorum, & Epistolis. Hujus operis auctor est Joannes Sambectus, quem plurimi existimavit Dux Augustus gloriosæ memoriæ, qui illud mutavit ex locis communibus Haffenafeis celeberrimi Dubingensis Theologi: quod opus etiam pro orthodoxo habetur; ita ut per totam Sueciam in populo & Universitatibus vigeat.

3°. Æque Ecclesia Catholica quam Protestantium credit, immò ore confitetur, ac etiam publicè in scriptis & cathedris docet, nullam salutem vel nomen esse da-

tum hominibus quam nomen JESU, & quod homo non justificetur per legis opera: ipsi volunt dicere hominem non justificari per legem tantum, verum per Dei clementiam & misericordiam, & per satisdationem Domini nostri JESU CHRISTI. Nam Catholica Ecclesia, (prout ille justus & probus Abbas, qui recenter Drusimbrugi obiit, in suo Prologo super compendio regularum Fidei scribit, credit, & semper docuit, neminem à creato mundo salutem fuisse consecutum, nisi per Mediatorem inter Deum & hominem, Jesum Christum; & quod nullum aliud sub cœlo datum sit nomen homini, (Actuum 4. v. 12.) qui, prout loquitur Concilium Tridentinum sessione 25. Salus nostra est & Redemptio; & prout ulteriùs Concilium Tridentinum dicit, Quem Deus proposuit tanquam Conciliatorem per Fidem in suo sanguine pro nostris peccatis, & non solùm pro nostris, sed totius mundi, sessione 6. capite primo de justificatione.

Docet ulteriùs Tridentina Christiana Congregatio, initium justificationis à Deo prorsùs ex præveniente Gratiâ nobis derivari debere; hoc est ex illius vocatione, per quam non nostrorum meritorum intuitu vocamur, (capite 5.) nec Fides nec opera merentur justificationem, (capite 8.) & necesse est ut credamus peccata non remitti, nec unquam esse re-

missa, nisi per misericordiam & Gratiam Dei propter voluntatem JESU-CHRISTI, (capite 9.) Et nostri Doctores communiter coguntur fateri, quod ex libro cognominato *Hortulus animæ*, quinimò ex Agendis Moguntinis, Trevirensibus, & Coloniensibus didicerint, Catholicis agonizantibus proponi, ut non confidant in suis meritis, nec aliis salutis mediis, sed solummodò in fiduciâ ergà Christum. Hæc urgeri ut benè informari possunt; sed sufficit unum tantùm adductum ex Agendo Moguntinensi, anno 1699. impresso: in eo reperitur hæc exhortatio ad moribundum, cui extrema Unctio datur: „ Modo autem „ non solùm tua, verùm omnium homi- „ num merita nimis exigua, & parva ad „ hoc sunt, ut homo in suis meritis suam „ consolationem ponat quoad adipiscen- „ dam salutem. Quia igitur in nostris me- „ ritis est defectus, hinc in meritis nostri „ Salvatoris JESU-CHRISTI fiduciam col- „ locamus, quem Deus ex amore Divino „ mundo dedit: in hoc gratioso & cle- „ menti Deo tuam fiduciam collocabis. Et post susceptam extremam Unctionem additur: „ Tuam pones consolationem „ in illo perpetuo Deo, qui inclinat ad „ præstandam tibi misericordiam, & dat „ contra omnes peccati & Dæmonis insul- „ tus decertare & dimicare. Insuper non „ dubitabis, quin omnipotens Deus tua „ peccata in illis multis & pretiosis Christi

„ meritis facilè sit occultaturus : in hoc „ ipso Salvatore à peccatis & à damnatione „ liberaberis, & anima tua in vera conser- „ vabitur salute. Et in Catechismo Sigu- „ thergico ait ægrotus & morti proxi- „ mus in suâ oratione : Casu quo ego „ in posterum sanctam ducerem vitam, tu „ verò Deus mandasses ut modò moriar, „ sic malo sepositis bonis operibus juxtà „ sanctissimam tuam voluntatem modò „ mori, quam vivere, (paginâ 134.) Et „ inter varia rogatoria ægris proponenda, „ illud etiam reperitur : Tu quoque petis, „ ut tibi Dominus non justitiam, sed mi- „ sericordiam præstet, & ut tecum agat „ non secundùm tua merita, sed secundùm „ suam infinitam misericordiam ? Respon- „ det, ita. Tu etiam credis te non posse „ salvum fieri nisi solummodò per pretio- „ sam Christi mortem ? Respondet, ita. „ (paginâ 163. & 164.)

Admonitionis Catholicæ quoad justificationem est fundamentum talis veritas, *neminem justificari, aut à suis liberari peccatis, nisi per Dei misericordiam & Christi merita*: Verùm exinde non excluduntur bona opera & Præceptorum observatio, quasi illa præcedentibus Christi meritis ad æternam salutem non proficerent. Hoc enim contrariatur sacris Litteris, Matthæi 19. v. 17. *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata* : & capite 7. *Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in Regnum*

Cœlorum, verùm qui voluntatem mei Patris facit intrabit : Jacobi cap. 20. *Abraham ex operibus justificatus dicitur* : & si hic Textus tibi non videatur canonicus, audi quid ante dudùm Daniel Nabuchodonosori dixit cap. 4. nempe ut eleemosinis sua redimeret peccata : nunquid eleemosina est opus bonum ? Insuper si opera non proficiant, ad quid clamat tantopere Joannes ex eremo, *Facite pœnitentiam ?* & quare dicit Christus 1°. Lucæ ; *Amabis Dominum Deum tuum &c.* Tandèm etiam naturale judicium docet malefactorem, si sub fiduciâ meritorum Christi delicta non revocet, pectus tundat, & contritionem excitet, non mereri remissionem. Credimus ergò Protestantes hisce in punctis cum Catholicis convenire, & quod solummodò in verbis sit decertatio.

Postquam itaque sufficienter demonstratum est, etiam penes Romanam Catholicam Ecclesiam fundamentum Religionis consistere ; ita ut in illâ rectè credere, Christianè vivere, & moriendo salutem consequi possimus. Hinc facilis ad primævam Quæstionem est responsio.

Serenissima Domina Wolfenbutlensis Principissa hoc potest facere ; præcipuè si ad hoc consideretur. 1°. Quod se ipsam ad illud matrimonium non obtulerit, nec offerri curaverit ; verùm quod hoc ei absque dubio ex Divinâ Sanctâ Providentiâ fuerit propositum. 2°. Quod hujusmodi connu-

bium, non solùm Ducatui unde est oriunda, verùm etiam Protestantium Religioni, & forsitan diù speratæ Ecclesiarum pacificationi queat esse utile. Verùm in eo vigilandum, ut non constringatur ad ejurandam suam Religionem, & ut illi non proponantur tanquam articuli ad credendum necessarii, illæ controversiæ & dubia, quæ sunt altioris indaginis, verùm ut informetur in brevi simplicitate.

Contrà hoc nostrum responsum autem varia queunt opponi, & sine fundamento objici.

Primò Romana Catholica Doctrina exigit hominum Constitutiones, & homines ad illarum observationes adstringit. Respondetur: Dicunt ipsi Divinas & Apostolicas Traditiones, videlicet illam doctrinam, quæ in Scripturâ non elucet, sed tamen à Christo & ab Apostolis proposita fuit, cum eodem respectu ac scriptum Dei verbum; assumendam esse. Et idipsum nos agnoscimus, reservatâ solùm eâ quæstione, an hoc vel illud sit Traditio à Deo vel ab Apostolis emanata? Circà hominum traditiones autem, idem docent quod nos Protestantes.

2°. Volunt Sanctos esse invocandos, cum tamen Deus solus invocandus sit. R. Quod hoc fieri debeat, non habetur in Conc. Trid. sed solummodò quod illud sit bonum & utile. Deinde unusquisque probus Christianus id facere non recusabit,

perpendendo eis solummodo attribui, ut pro nobis orent; quod Ecclesia Græca & Latina jam ante mille quadringentos annos (nec hæc fides quidquam de Dei honore detraxit) practicavit.

3°. Credendum est in Purgatorium, de quo tamen Dei verbum nihil novit. R. Casu quo Purgatorium designet purgationem animarum ex hac vitâ migrantium à peccatis adhærentibus, illud ipsum multi ex Doctoribus Ecclesiæ crediderunt.

4°. Id ipsum quod fit apud Missam, propter multas cæremonias præbet scandalum. R. Apud illos qui istarum cæremoniarum repræsentationem non intelligunt: nulla autem datur quæ non habeat bonam repræsentationem, de quibus inter multa alia legatur Catechismus....... pag. 86. & seqq. De cætero est Missa figura & repræsentatio amarissimæ Passionis & Mortis Jesu Christi.

5°. Apud ipsos Calicis benedicti usu interdicimur. R. Prout hominum incredulitas Dei fidem non tollit, sic nequit Laïcis Calicis privatio, cujus culpam non habent, imputari: Verùm potiùs judicandum est, quod ipsi non minus quam Protestantes, dum corde contrito & confidente ad Cœnam accedunt, fiunt participes Corporis & Sanguinis Christi. Addi meretur quod Laïci qui apud Catholicos vivunt accipiunt Christum, & ita corporis & Sanguinis Christi fiunt participes, ita ut Sacerdos non ampliùs *in substantiâ* recipiat. Denique seve-

râ nullibi præceptum est Laïcis Calicem concedere ; ast Calix tantummodo spectabat ad Apostolos & Presbyteros, ut clarè licet percipere ex Marci 14. ubi præcipitur ut illi omnes, (nempe Apostoli) exinde biberent : hinc perspicuum fit, quomodo Textus Matthæi 26. sit explicandus, *Et omnes biberunt ex eo.*

6°. Oportet credere septem esse *Sacramenta*, cum tamen sint solummodo duo. R. Vltrà etymologiam verbi, *Sacramentum*, in Scripturâ non habetur, si sint duo aut septem. Sic in Apologiâ Augustanâ aliquando numerantur duo, aliquando tria dum absolutio illis adjicitur : & Catholici recognoscunt Baptisma & Sanctam Cœnam esse duo principalia : Protestantes pariformiter agnoscunt plura occulta Mysteriorum signa in Scripturâ quam duo vel tria : etenim absque dubio legerunt illud quod in Actis Apostolorum de manuum impositione habetur ; scilicet quod Spiritus Sanctus illos in die Pentecostes in ipsorum Fide confirmaverit, & quod Apostolus ad Ephesios 5. de Matrimonio dicat, *hoc est magnum Sacramentum.*

Ad alia objectamenta continuò stamus similiter parati vel in scriptis vel ore tenus ad respondendum ; quamvis ante omnia sit notandum, quod illæ controversiæ quæ inter nos & Catholicos vigent, ad Principissam non spectent ; cujus solummodo est manere in simplici Fidei doctrinâ quæ est

optima. Aliud pertinet ad Theologos, inter quos etiam tales reperiuntur ab utrâque parte quibus Deus oculos aperuit; ita ut benè videant, discrimen utriusque Religionis non esse tam magnum ut vulgò spargitur: prout valdè etiam est notabile illud quod fundatè doctus Philippus Melancthon, in suo ad Regem Franciscum judicio de modernis Controversiis parte 4. pag. 34. ita dicit: *Tandèm est omnium Controversiarum facilis enodatio, & spero quod omnium piorum & Deum timentium corda in omnibus benè convenire poterunt.* Det Deus ut hoc fiat, & ipse sinat hoc præ manibus existens opus in sui honorem nominis, & harum Familiarum sæcularem & æternam salutem proficere, pro Christi Jesu communis Salvatoris voluntate.

Ita vovent omnes Facultatis
Theologicæ Helmstadiensis
Professores hac die vigesimâ
octavâ Aprilis 1707.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de May 1708.

ART. LV. THe Rigths of the Christian Church aſſerted &c. *Les Droits de l'Egliſe Chrétienne défendus contre les Prêtres de l'Egliſe Romaine, & contre tous ceux qui prétendent avoir une autorité indépendante.* Page 729

ART. LVI. Panegyricus Sillerianæ Familiæ dictus in Collegio Regio Societatis JESU &c. *Panegyrique de la Maiſon de Sillery, prononcé dans le College des Jeſuites de Rheims par le Pere Colignon.* page 745

ART. LVII. *Commentaire litteral ſur tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament par le R. P. Calmet Benedictin. La Geneſe.* p.755

ART. LVIII. *Chronologie de l'Iliade diſtinguée par chaques jours avec des reflexions.* p.773

ART. LIX. *Les Fables de Phedre en Vers François, avec une édition Latine & des notes, par Mr. Deviſe.* p.785

ART. LX. *Déciſion de la Faculté de Théologie de Helmſtad ſur la Queſtion, ſi une Princeſſe Proteſtante épouſant un Prince*

Catholique, peut sans blesser sa conscience se faire Catholique. p.794

ART. LXI. *Explication d'une Médaille très rare de l'Empereur Justinien, par le P. H. Jesuite.* p.816

ART. LXII. *Suite des Ouvrages de Bullus.* Judicium Ecclesiæ Catholicæ trium priorum sæculorum &c. *Sentimens de l'Eglise des trois premiers siecles sur l'obligation de croire la Divinité de* JESUS-CHRIST. p.826

ART. LXIII. *Traduction des Eglogues de Virgile avec des notes critiques & historiques.* p.841

ART. LXIV. *Inscription antique trouvée à Calaborra en Espagne, envoyée à Mr. de Baville Intendant en Languedoc.* p.848

ART. LXV. *Nouveau Systême du mouvement des Planetes, par Mr. Philippe de Villemot Docteur en Théologie &c.* page 860

ART. LXVI. *Le sens propre & litteral des Pseaumes de David exposé brievement &c.* p.870

ART. LXVII. De Sarcophago marmoreo Probi Anicii &c. *Dissertation sur l'Urne sepulcrale de Probus Anicius & de sa femme dans Saint Pierre de Rome, par l'Abbé Battelli.* p.876

ART. LXVIII. *Avis touchant les Dictionnaires universels, par Monsieur Blondel.* page 882

TABLE.

ART. LXIX. *Nouvelles Literaires.*

De Luques. p.887

De Florence. ibid.

De Venise. ibid.

De Bologne. p.888

De Lipsic. ibid.

De Strasbourg. ibid.

De Madrid. p.889

De Valence en Espagne. ibid.

De Cambridge. p.890

De Londres. p.891

De Tournay. p.895

De Toul. ibid.

De Paris. p.896

De Trevoux. p.898

ART. LXX. Quæstio proposita occasione &c. An in Catholica Religione possimus salvi fieri? Cui indubitanter per affirmationem responsum est per Protestantes Theologos Helmstadienses die 28. April. 1707. *La traduction Françoise de cette piece se voit à l'Article* 60. *page* 794. *du present volume.* p.900

Fin de la Table.

CATALOGUE

Des Livres Imprimez à Trevoux chez Etienne Ganeau.

Histoire de l'Isle de Geylan *in 12. avec figures.*

Les Caracteres d'Epictete avec le Tableau de Cebes, par Mr. l'Abbé de Bellegarde, *in 12.*

Lettres Philosophiques sur divers sujets importans, *in 12.*

Dix Preuves de la Religion Chrétienne, traduit d'Emond Campian par le P. Brignon *in 12.*

Scriptura Sacra in Locos communes Morum & Exemplorum in novo ordine distributa. Auctore Antonio de Balinghem, in folio.

Description de la Livonie, *in 12. avec fig.*

Bibliotheque Curieuse & Instructive *in 12.* 2. vol.

Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, commencez en Janvier 1701. continuez jusques à present. *in 12.* 82. vol. *on vend tous les mois separez.*

De l'Indecence aux hommes d'accoucher les femmes, & de l'Obligation aux femmes de nourrir leurs enfans *in 12.*

Abregé du Catechisme Historique de Fleury *in 12.*

Pratique du Sacrement de Penitence *in* 24.
Le Nouveau Mercure dédié à Mr. le Prince de Dombes, Janvier & Février 1708. On continuera à le donner au Public tous les mois.
De la Difference du Tems & de l'Eternité, par Eusebe de Nieremberg, traduit nouvellement par le P. Brignon *in* 12.
Sermons sur differens sujets *in* 12. 5. vol.

Errata du mois de May 1708.

PAge 764. l. 20. lisez *Manethon.*
P. 766. l. 6. lis. *Araxe.*

P. 789. l. 13. lis. *le jeune Gronovius.*

P. 818. l. 23. THC. CEB*asñs*, *ostez la virgule.*

P. 887. l. 23. lis. *Zambeccari.*

P. 890. l. penult. lis. *nous va donner dans peu.*

P. 894. l. derniere, *sujet de feu*, lis. *sujet, justification de feu.*

P. 898 l. 7 lis. *commencée.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1708.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez JAQUES ESTIENNE Libraire, Ruë Saint Jaques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Vertu.

Avec Privilege & Approbation. 1708.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1708.

ARTICLE LXXI.

JOANNIS NICOLAI Libri quatuor de Sepulchris Hebræorum. C'est à dire, *Des tombeaux des Juifs, Ouvrage divisé en quatre livres, où les usages de diverses Nations touchant la sepulture sont aussi rapportez. Par Jean Nicolai Ancien Professeur de l'Université de Tubinge.* A Leyde, chez Henri Teering, 1706. *in* 4°. *pages* 285.

CETTE sorte d'Ouvrages qui consistent à recueillir & à mettre ensemble ce qui est épars dans mille Auteurs, est un peu décriée ; com-

me si ces Ouvrages, sortoient plûtôt des layettes que de la tête de ceux qui les composent, & qu'ils marquassent plus de lecture que d'esprit. Mais avoüons, qu'il y faut du discernement, de la critique, de l'arrangement ; qualitez propres d'un bon esprit. Leur utilité ne se borne pas à donner l'intelligence des endroits touchez seulement en passant par un Auteur, & qui s'éclaircissent par d'autres sur le même sujet ; mais ils peuvent contribuer à former les mœurs, en faisant connoître celles des Anciens. Le Sage Ulysse s'appliqua davantage à remarquer les coutumes des peuples, où ses égaremens le portérent, qu'à s'informer de leur histoire, *Qui mores hominum multorum vidit & urbes.* En effet l'histoire instruit les Rois, les Généraux d'armées, les Ministres d'Etat : les particuliers trouvent ce qui leur est propre dans les usages communs. Il est donc juste d'applaudir au travail de ces Sçavans laborieux, qui nous ont recueilli ce qui regarde les habillemens, les fêtes, les festins, les jeux des Grecs,

& des Romains. Mais pour ce qui regarde les Juifs, comme il y a une raison particuliere de rechercher avec soin, quelles furent leurs coutumes, à cause qu'elles ont quelque rapport à la Religion, & peuvent souvent aider à entendre l'Ecriture; on est davantage obligé à ceux qui portent leurs études de ce côté-là. M. Nicolai pour réüssir dans ce Traité a eû de grands secours : car avant lui Bekius & Hottinger avoient entrepris le même sujet, que Gyraldus, Queenstedius, Heïdegger, & Muller avoient aussi renfermé dans leurs Ouvrages de la sepulture & des tombeaux, Geier avoit écrit du dueil des Juifs : il faut ajouter Menoch de la Republique des Juifs, Buxtorff, & d'autres.

On trouve ici dans le premier livre une espece de Glossaire de tous les mots Hebreux, Grecs, & Latins, qui signifient ou la mort ou ce qui a quelque rapport à la mort, comme sepulture, funeraille, biere, tombeau, corps mort, &c. Il n'y a en tout cela de bien remarquable que de fixer la propre signification du

du mot Hebreu שאול. *Scehol*, que les Interpretes Grecs ont rendu par celui de ᾅδου, & les Latins par celui de *Infernus*. Muller est presque seul à prétendre que c'est le tombeau; parce qu'il est dit que la mort fait descendre les hommes dans le *scehol*. Ainsi Jacob dans son extrême douleur d'avoir perdu Joseph qu'il croyoit mort, disoit, comme il est rapporté dans la Genese ch 37. v.35. *Descendam ad filium meum lugens in infernum*, Je ne cesserai de pleurer mon fils, jusqu'à ce que je descende dans le *scehol*, jusqu'à la mort & au tombeau. La plus commune opinion sur ce terme, c'est qu'il signifie l'état d'après la mort. Tous les hommes ne sont pas renfermez dans le tombeau, mais tous les hommes vont dans le *scehol*. Le tombeau est pour leur corps, le *scehol* pour leur ame. Mais Calixte sur cet endroit de la Genese qui vient d'être cité, accorde le differend : car après avoir examiné plus de soixante divers endroits de l'Ecriture, où ce mot est employé, il prononce que c'est tantôt le tombeau, tantôt l'état d'a-

près la mort, ou la demeure & le *receptacle* des ames, comme parle Saint Augustin l. 12. de la Cité de Dieu ch. 9. Le *sceHol* pour les impies est l'enfer : pour les Saints avant la Resurrection de JESUS-CHRIST, c'étoit un état tranquille appellé le Sein d'Abraham. On renvoye là-dessus à une dissertation de Delrio sur le second Livre des Rois dans son livre intitulé *Adagialia Sacra.* Et on finira sur ce mot par cette remarque de Mr. Gousset dans ses Commentaires de la langue Hebraïque, qu'il n'est d'usage que dans le style figuré & pathétique.

Mr. Nicolai commence le second livre par montrer, qu'il est du droit des Gens de donner la sepulture aux morts ; que la coutume la plus ancienne a été de les mettre en terre. Après quoi il parcourt diverses nations pour faire voir leurs usages : les unes enterroient leurs morts, les autres les brûloient, presque toutes en cette occasion faisoient profusion de parfums. Ce qui avoit fait le plus grand ornement des vivans suivoit les morts jusques dans le tombeau

ou ſur le bûcher, comme armes, habits pretieux, argent: des eſclaves mêmes ont été immolez pour aller rendre ſervice à leurs maîtres: & des femmes l'ont été auſſi pour accompagner leurs maris. Quoique Mr. Nicolai ne donne pas à tout cela la juſte étendüe d'un Traité complet, il en donne néanmoins plus qu'il ne convient à un abbregé: Au reſte il s'expoſe à mécontenter un Lecteur, qui s'attendant à être conduit d'abord aux tombeaux des Juifs, peut trouver mauvais de ſe voir trainé par ceux de toutes les autres nations, & puis arrêté aſſez longtems à l'épitaphe de Sardanapale & aux Pyramides d'Egypte. Si elles furent bâties pour ſervir de tombeaux, il faut dire que les Princes qui voulurent être mis ſous ces lourdes maſſes, ne faiſoient pas pour eux-mêmes le ſouhait ſi ſouvent exprimé par les épitaphes Romaines, *Sit tibi terra levis*, Que la terre ne ſoit pas peſante ſur vous, & qu'elle ne vous accable pas.

C'eſt enfin au troiſiéme livre, que Mr. Nicolai vient proprement à ſon

sujet. Il dit que les Juifs pratiquent une espece de vestibule à l'entrée de leurs tombeaux, qu'ensuite ils creusent un caveau, ou qu'ils bâtissent une voute en quarré-long, & que dans les côtez ils font des especes de niches jusqu'au nombre de treize, pour recevoir & renfermer autant de corps morts, la porte du caveau occupant la place d'une niche : & quelquefois un seul vestibule sert à quatre caveaux. A côté de ces tombeaux & non pas dessus, s'élevoient des colomnes & des pyramides pour les faire reconnoître : & sur les tombeaux vulgaires, c'étoit seulement de la chaux détrempée dans l'eau, qui y étoit repanduë & renouvelée tous les ans. Voilà ce que cet Auteur nous débite de la doctrine des Rabbins, qui ajoutent encore, que les sepulcres devoient être éloignez des Villes d'environ deux mille coudées, situez dans un lieu sec, & où il ne falloit pas laisser paître les animaux. Cette construction de tombeaux est assez probable quant aux familles honnêtes, qui s'en faisoient de particuliers : mais pour le petit

celui de David & de ses success
étoit dans Jerusalem sur la mont
de Sion.

Mr. Nicolai ajoute quelques
tions incidentes, qu'il faut par
rir. Il demande 1°. Où est le tom
d'Adam ? & il répond, que
l'ancienne tradition reconnuë
Saint Jérôme & suivie par les R
bins, c'est à Cariath-Arbé, c'e
dire, à la Ville des quatre,
appellée, parce qu'Adam avec
Abraham avec Sara, Isaac avec
becca, & Jacob avec Lia, y ont
sepulture : cette Ville prit en
le nom d'Hebron. Il est dit au
vre de Josué ch. 14. qu'Adam

voisin du lieu du Paradis terrestre. Pour ce qui est de Jacob, St. Etienne au chap. 7. des Actes des Apôtres v. 16. dit expressément, que son corps transporté d'Egypte avec celui de ses enfans, fut mis à Sichem & non à Hebron : & cet endroit de l'Ecriture n'est pas celui qui donne le moins de peine aux Interpretes.

2°. Fut-ce un peché à Saül de se tuer ? Les Rabbins l'excusent : cet Auteur le condamne ; & il a raison.

3°. Pourquoi toucher un mort ou seulement un tombeau, étoit-ce encourir une soüillûre, comme il est marqué au Levitique chap. 19. v.16 ? Les Rabbins en rendent une raison ridicule. C'est, disent-ils, que les esprits malins & impurs qui n'ont pû faire d'autre mal au gens de bien pendant leur vie, qu'approcher de leurs habits & de les user, s'amassent auprès de leur corps après la mort. Ils disent aussi, qu'il n'y a point de soüillûre à craindre de l'attouchement du corps mort d'un Gentil.

4°. D'où vient ce souhait des Juifs, d'être inhumez dans leur ancienne patrie ? C'est, au sentiment

des Rabbins, que là seulement les hommes sortiront de la terre à la Resurrection ; & que ceux qui sont enterrez ailleurs, seront contraints de s'y rendre avec d'extrêmes peines en se faisant des chemins sous terre, tantôt par des cavernes, & tantôt par des lieux fort étroits.

On s'est réservé à remarquer à la fin de ce Livre, que ce qui y est dit des niches destinées à renfermer les corps, ne s'accorde point avec ce qui se lit du tombeau d'Elisée au Livre 2. des Rois ch. 13. de celui de Lazare, & de celui de JESUS-CHRIST.

Le quatriéme Livre renferme diverses choses, mais la plûpart assez legeres, touchant les tombeaux & les funerailles des Juifs. Mr. Nicolai se fait une question, si Jacob érigea une statuë sur le tombeau de Rachel? La Vulgate porte au ch. 35. de la Genese v. 20. *Erexitque Jacob titulum super sepulchrum ejus.* „ Jacob „ éleva un titre, un monument sur „ son tombeau. Le terme Hebreu repondant à *titulum* est מצבה, qui souvent signifie ce que nous appellons une statuë, & quelque fois

une pierre élevée : cet Auteur est ici pour la premiere signification, en observant, que comme la racine du nom *statua* est le verbe *stâr*, être droit ; ainsi le nom Hebreu à pour racine נצב, qui fait le même sens.

Ce qu'il prétend touchant la maniere d'ensevelir les morts, est de quelque importance par rapport à la sepulture de Jesus-Christ. Car il assûre que les Juifs ne les envelopoient pas dans une piéce entiére de toile, comme dans un linceüil ; mais qu'ils les entouroient de bandes à la mode des Egyptiens. Il faut le renvoyer sur ce chapitre au traité du P. Chifflet, des linges dans lesquels Jesus-Christ fut enseveli. Il dit cependant que les Juifs faisoient une grande dépense à richement vêtir les morts, pour les mettre avec honneur dans le tombeau ; jusques à ce que Gamaliel ayant ordonné de retrancher ce luxe à son égard, apprit aux autres la modestie & la simplicité.

Cet Ouvrage est d'un Auteur de grande lecture. Avec de la méthode & une meilleure Latinité il seroit *plus estimable.*

ARTICLE LXXII.

TRAITÉ DE L'ORIGINE DE *la Regale & des causes de son établissement, par Mr. Gaspard Audoul Avocat en Parlement & aux Conseils du Roi & de Monseigneur le Duc d'Orleans.* A Paris chez Jaques Colombat 1708. *in quarto pag.* 458.

LE Droit de Regale est un des plus beaux dont nos Rois soient en possession. En vertu de ce Droit ils ont la joüissance des fruits & revenus des Evêchez vacans, & disposent de plein droit de tous les Benefices non Cures qui en dépendent. La Regale est ouverte jusqu'à ce que le nouveau Prélat à la face des Autels, revêtu d'une Etole, & tenant la main sur le Livre des Evangiles, ait prêté au Roi le serment de fidelité, & qu'il ait fait enregistrer son serment à la Chambre des Comptes. Ce droit des Rois de France est tres-ancien : & c'est pour cela qu'il étoit difficile de marquer précisément l'Epoque de son établissement. Pag.

Juin 1708.

quier & Mr. de Marca disent nettement qu'on n'a pû encore trouver son origine. Pinson & Bengy comparent la Regale au fleuve du Nil, dont il est difficile de connoître la source, à cause de son grand éloignement. Du Moulin, Papon, Duaren, & Boërius semblent avoir desesperé d'en découvrir le titre primordial ; puisqu'ils n'appuyent ce Droit que sur la tradition & sur une coutume tres-ancienne. Gregoire de Toulouze, croit que la Regale tire son origine des investitures accordées à Charlemagne par le Pape Adrien I. Mais les Gens du Roi au Parlement de Paris déclarérent dans leur Avis du 24. Juillet 1633. que la Regale est un Droit uni & incorporé à la Couronne, né & établi avec elle : & c'est dans le même esprit que Mr. Bignon a soutenu que la Regale ne procede point d'une grace ni d'un privilege de concession, mais d'un Droit tout ancien, que le Roi à sur les Eglises de son Royaume, comme en étant Patron, Seigneur, & Protecteur.

Mr. Audoul entreprend de dire

quelque chose de plus précis & de plus déterminé. Il croit avec quelques Jurisconsultes que le titre constitutif de la Regale, est le premier Concile d'Orleans, tenu du têms du Pape Symmaque, sous le Régne du Grand Clovis en l'an 507, comme on le dit communément. Les Archevêques de Toulouze, de Roüen, de Tours, de Bourdeaux, de Bourges, & d'Auch, assistérent à ce Concile avec vingt-sept autres Evêques assemblez de presque toutes les Provinces des Gaules.

Nôtre Auteur prétend qu'on doit regarder les actes de ce Concile, comme un espece de Concordat fait entre le Roi des François d'une part, & les Evêques des Gaules de l'autre : & il fait remarquer 1°. Que c'est par un ordre exprès du Roi que les Evêques s'étoient assemblez, *Episcopi quos ad Concilium venire fecisti: Sacerdotes in unum colligi jussisti...* 2°. Que les Evêques n'y traitérent que des matieres sur lesquelles le Roi les avoit consultez, & qu'il leur avoit proposées dans un Ecrit divisé par titres & par articles, *secundum*

vestra voluntatis consultationem , & titulos quos dedistis, ea qua nobis visa sunt definitione respondimus. 3°. Qu'ils prient le Roi leur Seigneur d'approuver leurs reglemens, afin qu'ils ayent plus de poids & d'autorité, *Ut si ea qua statuimus etiam vestro recta esse judicio comprobentur, tanti consensus Regis ac Domini majori autoritate servanda, tantorum firmet sententia Sacerdotum.* 4°. Que tous les Evêques de ce Concile y reconnoissent le Roi, comme leur Seigneur & leur Souverain, *Clodoveo Catholica Ecclesia filio, Domino suo, Gloriosissimo Regi.* 5. Enfin qu'ils y reconnoissent tenir de lui plusieurs terres & plusieurs exemptions.

C'est particulierement ce dernier article, que l'Auteur s'applique à faire valoir, & sur lequel il appuye son Systême. Car il prétend que Clovis en donnant aux Eglises des Gaules des terres & des domaines, s'en reserva la proprieté directe, & qu'il n'en laissa aux Eglises que le simple usufruit. Voici les preuves qu'il donne de son sentiment; 1. Les Evêques du Concile, dit-il, n'acceptent en effet que le simple usufruit des terres que le Roi avoit déja accordées aux Eglises,

ou leur accorderoit dans la suite. 2. L'Eglise, continue-t'il, n'ayant besoin des biens temporels que pour les reparations des Temples, l'entretien des Ministres, le soulagement des pauvres, & la redemption des Captifs; & ces dépenses se dévant prendre sur le simple usufruit; la proprieté directe lui seroit absolument inutile, & lui auroit été inutilement donnée. 3. L'usufruit ne pouvant être donné à perpetuité, parce que la proprieté deviendroit inutile au proprietaire, le periode de l'usufruit des Eglises du Royaume, poursuit nôtre Auteur, a été attaché à la vie & à la mort des Evêques. 4. Enfin, conclut-il, il est certain que le Roi donne au nouvel Evêque l'investiture, & qu'il le met en possession de l'usufruit de ses Domaines : ce qui seroit inutile, si la proprieté directe de ces mêmes Domaines ne residoit en la personne du Prince.

Mr. Audoul pour confirmer son opinion, cite le canon 12. du Concile general de Lyon tenu en 1274: où *ceux qui par la fondation des Eglises ou*

par un ancien usage, s'attribuent les Regales & la garde des Eglises, sont avertis de contenir leurs Ministres, & de les empêcher de prendre pendant la vacance des Eglises, autre chose que les fruits & les revenus qui en proviennent. Ce Canon, réprend l'Auteur, montre que le Concile, a reconnu 1°. un Droit de Regale qui étoit dès-lors regardé, comme un Droit ancien. 2°. Que les Seigneurs Regalistes joüissoient dès ce tems-là du fruit & des revenus des Eglises vacantes. 3°. Qu'on étoit persuadé alors, que la Regale venoit ou de la fondation des Eglises ou d'une ancienne coutume. Guillaume Durand Evêque de Mende qui avoit assisté à ce Concile, en commentant ce même Canon dit, que la Regale dont il y est parlé, est un Droit que le Roi de France a sur les Eglises Cathedrales, ou par ce qu'il a fondé ces Eglises, ou par ce qu'il les a enrichies.

Le Reglement general touchant la Regale conservé dans la Chambre des comptes, porte que la Regale est ouverte dans un Evêché vaçant, jusques à ce que le futur Evê-

que legitimement pourvû, ait fait le serment de fidelité qu'il doit au Roi son Seigneur. On voit par les Registres de cette même Chambre que ce serment a toûjours été prêté depuis qu'elle est établie : & nous apprenons par une lettre d'Yves de Chartres, que de son tems cet usage étoit très-ancien, & qu'on croyoit dès-lors qu'il y avoit quatre cens ans qu'il étoit observé. Ce Prelat assure même le Pape Paschal, que tous les Archevêques de Rheims, & tous les Evêques de France, mêmes les plus Religieux & les plus Saints, avoient prêté le serment de fidelité aux Rois leurs Souverains.

On a encore la formule du serment qu'Hincmare Evêque de Laon prêta dans le neuviéme siécle au Roi Charles le Chauve. La voici: *Ego Hincmarus Laudunensis Episcopus à modo & deinceps Domino Seniori meo Carolo Regi, sic fidelis & obediens secundum Ministerium meum ero, sicut homo suo Seniori & Episcopus per rectum suo Regi esse debet.* C'est-à-dire „ Moi „ Hincmare Evêque de Laon, veux „ être dès-à-present & desormais,

„ ainsi que le demande mon minis-
„ tere, fidelle & obéïssant au Roi
„ Charles mon Maître & mon Sei-
„ gneur ; comme un Vassal le doit
„ être de droit à son Seigneur, & un
„ Evêque à son Roi.

Près de deux cens ans auparavant Saint Leger Evêque d'Autun aima mieux perdre la liberté & la vie, que de manquer à la fidelité qu'il avoit promise à son Roi. *Que mes amis, mes freres, & mes ennemis sçachent, disoit-il, que tandis qu'il plaira à Dieu me conserver la vie, je ne manquerai point à la fidelité que j'ai promise à Thierry. J'ai resolu d'exposer plûtôt mon corps à la mort que de soüiller honteusement mon ame par une déloyauté.*

Marculphe qui écrivoit sous Clovis II. Pere de Thierry, dans le recueil qu'il a fait des formules de ce tems-là, en a mis une des Lettres que le Roi donnoit aux Evêques, & qu'il intitule. *Preceptum Regis de Episcopatu*, Ordre du Roi touchant l'Episcopat. Cet Ordre du Roi tenoit alors la place de ce que nous appellons maintenant *Brevet*. On a encore deux ou trois *Preceptes* de cette

nature donnez par Dagobert I. en faveur de Didier qu'il établit dans l'Evêché de Cahors. Des monumens si anciens & diverses autres pieces de cette nature, n'auroient pas dû échaper à la diligence, de l'Auteur.

Mais rien ne seroit plus formel pour la Regale des Rois de France successeurs de Charlemagne, que ce qui est contenu dans le Canon 22. de la distinction 63. de la premiere partie du Droit canonique; si cette piece étoit aussi certaine qu'elle est forte & précise. Il y est dit que le Pape Adrien détermina, que les Archevêques & les Evêques de chaque Province recevroient l'investiture du Roi Charles; & qu'aucun Evêque ne pourroit être sacré avant que d'avoir été approuvé par le Roi, & en avoir reçû l'investiture, *Archiepiscopos & Episcopos per singulas Provincias ab eo* (Carolo Rege) *investituram accipere definivit* (Hadrianus Papa,) *& ut nisi à Rege laudetur & investiatur Episcopus, à nemine consecretur.*

Baronius s'est inscrit en faux contre le Synode dont il est fait men-

tion au commencement de ce Canon & contre le Canon même. Bellarmin, Binius, Mr. de Marca, le P. Sirmond, les Peres Thomassin & le Cointe, le P. Mabillon, & quelques autres sont sur cela de même opinion que Baronius. Mais Mr. Audoul a pris la défense de ce Canon ; & a fait sur cela une longue dissertation, qui est peut-être la partie de son Ouvrage la plus exacte & la plus estimable. Il y attaque fortement les preuves des sçavants Critiques auxquels il s'oppose, & fait voir que Baronius n'a pas été sur ce point assez d'accord avec lui même.

C'est là ce qui nous a paru de plus remarquable dans ce Traité que l'Auteur a divisé en huit livres, & à la fin du quel il a mis un recüeil de quelques titres dont il s'est servi dans son Ouvrage. L'Edition en est fort belle : & on a eu soin de l'enrichir d'un grand nombre de vignettes.

ARTICLE LXXIII.

LES VERITABLES ACTES DES Martyrs recüeillis, revûs, & corrigez sur plusieurs manuscrits sous le titre de Acta primorum Martyrum sincera & selecta. *Par le R. P. D. Thierry Ruinart Benedictin de la Congregation de St. Maur, & traduits en François par Monsieur Droüet de Maupertuis.* A Paris chez Loüis Guerin ruë St. Jaques 1708. *deux tomes in* 8°. *tome premier pages* 648. *tome second pages* 614.

L'Histoire des Martyrs est la plus belle partie de l'Histoire Ecclesiastique, & j'ose dire que l'Histoire profane n'offre rien de si merveilleux ni de si interessant, que les exemples d'une constance à l'épreuve des tourmens les plus rudes, & d'un courage invincible, donnez non par des Heros ou par des Guerriers accoutumez à mépriser la mort, mais par des enfans, des vieillards, de jeunes filles, un peuple grossier, foible, & naturellement timide.

Rien ne montre mieux ce que Dieu peut faire dans l'homme par la force de sa Grace : rien n'apprend mieux ce que l'homme doit faire pour Dieu. Après l'Ecriture Sainte il n'y a point de lecture plus necessaire aux Fidelles, & plus capable de les former aux grandes vertus du Christianisme que la vûë de ces prodiges de magnanimité Chrétienne. L'ame s'éleve & conçoit un genereux mépris pour les biens & pour la vie : la veritable Gloire brille à ses yeux, & dissipe les fantômes qui l'effrayoient: elle sent l'opposition d'une vie molle avec l'Evangile : elle connoît ce que c'est que d'être Chrétien, & ce que ce nom exige de ceux qui le portent. Les impies mêmes trouvent dans cette lecture une preuve évidente de la veritable Religion, trop sensible pour qu'ils y resistent. L'erreur a eu ses Martyrs, il est vrai, mais elle en a eu peu ; & leur opiniâtreté, leur fureur, leur desespoir n'ont pas été difficiles à reconnoître.

« Qu'une foule innombrable de personnes de tout âge, de tout sexe,

que les Perſecuteurs même changez en un moment courent au ſupplice, plûtôt que d'abandonner une Réligion mépriſée ; qu'ils y courent ſans emportement, tranquilles & modeſtes : une grandeur d'ame devenue ſi commune, une grandeur d'ame compatible avec la plus profonde humilité, n'eſt point un effet naturel : c'eſt un don de Dieu, c'eſt le ſceau dont il marque la verité du Chriſtianiſme. Quel malheur, que la pieté indiſcrette de quelques Dévots ſans prudence, la fauſſe Eloquence de certains Déclamateurs, euſſent tellement alteré les Actes des Martyrs, qu'on eût peine à diſtinguer la verité de la fable ! Dans pluſieurs de ces monumens l'hiſtoire eſt contredite pas par des fictions groſſieres, où l'on n'a pas même eu ſoin de garder la vrai-ſemblance : & le ſtyle romaneſque acheve de dégouter de leur lecture.

L'Egliſe a toûjours condamné ces indignes artifices pour relever la gloire des Martyrs : elle a défendu la lecture de ceux de ces Actes ſuppoſez qui devinrent publics : la ſeu-

sè obscurité a mis les autres à couvert de la proscription. Les Critiques Chrétiens ne peuvent donc s'exercer à rien de plus digne d'eux, qu'à rechercher ce qui reste d'Actes des Martyrs entiers, & qui ayent échapé à l'alteration des Grecs modernes, dont le genie est tourné vers la fiction, & de quelques Moines dont le zele n'a pas toûjours été reglé par la Science.

Les Peres Henschenius & Papebrok ont rendu en cela de grands services à l'Eglise : d'autres Sçavans les ont secondez.

Le R. P. Dom Thierry Ruinart Benedictin, a la gloire d'avoir rassemblé le premier les monumens les plus certains de l'Histoire des Martyrs. Sa Collection parut en 1689.

Un sçavant Anglois * qui s'est signalé depuis par de plus grands égaremens, avoit par un rafinement de Critique, revoqué en doute le grand nombre des Martyrs : le sçavant Benedictin combattit cette erreur naissante dans la preface de sa collec-

* Mr. Dodwel.

tion. Avec moins d'érudition & moins d'esprit il auroit aisément triomphé d'un Adversaire, qui n'opposoit au témoignage de toute l'Antiquité que de vaines conjectures, des citations infidelles, des raisonnemens obscurs sans justesse & sans force.

Le Pere Ruinart dût être content du succès de son Ouvrage : les personnes d'une pieté solide en firent leur delices : les Sçavants l'estimérent : les Protestans le loüérent : il fit impression sur quelques incredules. On souhaitoit depuis long-tems qu'une bonne plume le rendit d'un usage plus commun par une traduction fidelle. L'on ne doit point se plaindre d'avoir attendu quelque tems : celui que la Providence a choisi pour y travailler dédommage de cette attente. *Monsieur Droüet de Maupertuis* connu par divers ouvrages de pieté, & sur tout par une excellente *Traduction de Salvien*, a employé tout son talent pour rendre parfaite *la Traduction des Actes des Martyrs*. L'Ouvrage demandoit une main aussi habile. Il falloit conserver la sim-

plicité de la plûpart des Actes, en leur ôtant ce que l'expression avoit de rustique & de bas: dans d'autres il falloit rendre la beauté du style des Basiles & des Euchers: dans quelques-uns il falloit corriger le mauvais goût du siecle dans le quel ils ont été composez, sans rien prêter à la pensée: par tout il falloit être élegant sans cesser d'être naturel. M. Droüet de Maupertuis a réüssi, & s'il a l'avantage d'offrir au public le plus utile Ouvrage qu'on lui ait presenté depuis long-tems, il a encore la gloire de lui offrir une des plus belles Traductions dont on ait enrichi nôtre langue. Ce seroit avec plaisir que nous donnerions un abregé des Actes; mais ils sont publics depuis trop long-tems pour croire qu'aucun Sçavant les ignore: & nous aimons mieux exhorter les Lecteurs à se convaincre, par une lecture qui ne peut être trop familiere aux Chrétiens, que nous avons parlé sans flaterie d'un Livre dont l'Auteur n'a aucune relation avec nous. L'Impression est d'un beau caractere & correcte.

ARTICLE LXXIV.

DISCOURS PRONONCEZ DANS *l'Academie Françoise le Jeudi premier de Mars* 1708. *à la reception de Mr. l'Abbé Mongin Précepteur de son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc d'Anguien, & de Mr. l'Abbé Fraguier de l'Academie Royale des Inscriptions & des Medailles.* A Paris chez Jean Baptiste Coignard ruë St. Jaques. 1708. *in 4°. pages* 53, *en y joignant les Pieces de Vers.*

MOnsieur l'Abbé Mongin avoit depuis long-tems des droits sur la place qu'il occupe. Les prix qu'il avoit remportez par les suffrages des grands Hommes dont il est aujourd'hui le Confrere le rendoient digne de cette place, & le choix que ses Juges avoient fait de lui pour prononcer devant eux le Panegyrique de St. Loüis, étoit un présage heureux du choix qu'ils viennent de faire. On ne peut douter que Monseigneur le Prince & Monseigneur le Duc, en destinant Mr. l'Abbé Mongin à donner la der-

niere perfection à l'éducation de Monſeigneur le Duc d'Anguien, n'ayent contribué à déterminer l'Academie. L'eſtime des Condez eſt un titre inconteſtable pour les premiers rangs, où l'eſprit & la Science peuvent élever. Ils naiſſent Arbitres des belles Lettres autant que Princes de la premiere Maiſon du monde.

Mr. l'Abbé Mongin répondit dans ſon Diſcours à toute l'attente de l'Academie & du public. Son cœur parut autant que ſon eſprit; & il eſt difficile de marquer plus de reconnoiſſance, ni de la marquer plus éloquemment. Avec combien de délicateſſe exprime-t'il tout ce que lui ont valu les ſuffrages de l'Academie qui l'ont couronné, & ce qu'il doit à la protection de ſon Auguſte Maître : „ En recevant l'illuſtre qualité „ de vôtre Confrere, je prétends en„core porter celle de vôtre Diſciple. „ Je dois trop à ce dernier titre, pour „ ſouffrir qu'un titre plus glorieux „ puiſſe jamais l'éffacer. Mais vous „ ne connoiſſez peut-être pas, Meſ„ſieurs, tous vos bienfaits : ma juſte „ reconnoiſſance ne ſe borne pas à les

„ sentir ; elle me porte aussi à les pu-
„ blier, & à vous apprendre que j'ai
„ dans cette occasion plus d'un re-
„ mercîment à vous faire.

„ Parmi ceux qui pouvoient aspi-
„ rer à l'éducation d'un Prince, dont
„ le grand nom & les merveilleuses
„ qualitez promettent encore à la
„ France un des plus fermes appuis
„ de sa grandeur; vos premiers dons,
„ vos premieres graces, me décou-
„ vrirent. On montra mon nom dans
„ vos immortelles Annales: vos suf-
„ frages suppléerent au merite : vô-
„ tre Eleve fut préferé, & j'eus le
„ bonheur de voir mes Maîtres &
„ mes Juges devenir encore mes
„ Protecteurs. Enfin vous avez vou-
„ lu achever aujourd'hui vôtre ou-
„ vrage, & couronner vous mêmes
„ vos propres bienfaits. Il est vrai
„ que la place que j'ai l'honneur
„ d'occuper a pû déterminer, ou du
„ moins hâter vôtre choix. Mais je
„ n'ai point à rougir d'une pareille
„ déférence. Les seules bontez d'un
„ Prince également distingué par l'a-
„ mour des Lettres & par la gloire
„ des Armes, rendent recommenda-

„ bles ceux qu'elles protegent : la
„ faveur & la protection des grands
„ Condez ressemblent, Messieurs,
„ à vos éloges ; elles immortalisent.

Aprés tant d'éloges du Cardinal de Richelieu & du Chancellier Seguier, où les plus beaux esprits de France se sont épuisez à inventer de nouveaux tours ; quelle gloire pour le nouvel Academicien, de s'être distingué dans la partie de son Discours consacrée à la loüange du Fondateur & des Protecteurs de l'Academie ? Vôtre illustre Fondateur, (ce sont les termes de l'éloquent Orateur) „ l'avoit bien prévû, que vous
„ seriez un jour les dispensateurs de
„ cette glorieuse immortalité, l'ob-
„ jet le plus cher de ses travaux &
„ de ses soins. Déja il avoit changé
„ la face de l'Europe, reculé nos
„ frontieres, desarmé l'Heresie, jet-
„ té le trouble & le desordre dans
„ les Cours étrangeres, & avoit ra-
„ mené les Grands de ce Royaume
„ à cette exacte dépendance, qui fait
„ la gloire & la sureté des Empi-
„ res. C'étoit là sans doute beaucoup
„ faire pour l'Etat ; mais ce n'étoit

„ rien faire pour lui : l'importance
„ de ses services pouvoit être oubliée
„ ou affoiblie par l'injustice, où par
„ l'ignorance des tems. Et comme
„ s'il eût pressenti que la gloire des
„ grands Ministeres alloit être effa-
„ cée par un Roi qui sçauroit re-
„ gner lui-même, il songea à s'assurer
„ de la Posterité. Les monumens,
„ les trophées, le marbre & le
„ bronze, sur lesquels on voit enco-
„ re son nom gravé à la suite du nom
„ auguste de son Maître, ne lui sem-
„ blérent pas d'assez sûrs garants de
„ l'execution de son noble projet.
„ Des Homeres, des Demosthenes,
„ des Virgiles, des Cicerons, des
„ Plines, lui parurent plus propres à
„ son dessein. Et dans cette vûë qui
„ s'étendoit sur tous les siecles, plein
„ de l'immortalité qu'il alloit enfan-
„ ter, Armand, le glorieux Armand
„ établit & forma l'Académie.

„ Voilà, Messieurs, l'Histoire de
„ vôtre naissance, & voici celle de
„ vôtre florissante jeunesse. Vous ne
„ joüîtes pas long-tems des tendres-
„ ses de vôtre illustre Pere, & vous
„ fûtes orphelins presque dès vôtre

„ enfance. Mais si la mort fut in„ exorable à vos regrets, la fortune „ ne le fut pas à vos plaintes. La Jus„ tice elle-même du haut de son „ Tribunal en fut touchée, & vous „ donna pour Tuteur l'Oracle de ses „ Conseils, le fidelle Interprete de „ ses Loix, le grand Seguier, qui „ eut son Roi pour Successeur à la „ protection qu'il avoit donnée à „ l'Académie, & ses Enfans pour „ héritiers du zele & de l'affection „ qu'il avoit pour elle. Ici enfin vos „ glorieuses destinées se déclarent, „ les sçavantes Muses vont auprès „ du Trône prendre la place de „ l'ignorance & de l'oisiveté; & le „ Palais des Rois si long-tems fermé „ aux Sciences, va s'ouvrir à vos „ doctes Assemblées, & devenir „ l'Ecole de l'Eloquence & de la Sa„ gesse.

Il faudroit transcrire tout le Discours, si on vouloit ne rien omettre de ce qui frappe, de ce qui plaît. Le portrait de l'Academie ne doit pas être omis: .... „ Vos usages nous „ instruisent & sont devenus la re„ gle ou la honte de nos jugemens.

„ On y apprend à faire plus de cas
„ des avantages naturels que des
„ biens de la fortune. On se sent ici
„ comme rendu & appellé à sa pre-
„ miere origine. On y respire, pour
„ ainsi parler, l'air du premier âge
„ du monde. L'ordre des conditions
„ y est marqué ou plûtôt rétabli sur
„ les loix de la nature. L'homme
„ habile & celebre n'y est point au
„ dessous de l'homme puissant. Les
„ talens y sont au dessus des titres.
„ On n'y reconnoît point d'autre
„ noblesse que celle des sentimens,
„ d'autre élevation que celle de l'a-
„ me, ni d'autre rang que celui
„ que donne le merite. Ces noms de
„ superiorité & de subordination,
„ qui flatent ou qui humilient trop
„ l'orgüeil, sont des noms que vous
„ ignorez, ou qui vous offensent.
„ Rien ne distingue, rien ne releve
„ ici l'homme que sa propre vertu :
„ & si la varieté des talens y établit
„ quelque différence, ou y souffre
„ quelque distinction ; la modestie
„ les confond, le commerce les par-
„ tage, & la politesse empêche de les
„ faire trop sentir.

Juin 1708.

Nous passons à regret le portrait de Mr. l'Abbé Gallois, auquel Mr. Mongin succedoit : mais comment oublier l'éloge du Roi ? Il efface tout ce que nous avons extrait de cet excellent Discours. „ Quel bonheur „ pour vous, Messieurs, d'avoir sans „ cesse à loüer un Prince qui vous „ fait trouver dans sa seule personne „ un fonds toûjours inépuisable de „ loüanges ! En effet si la gloire eût „ été attachée à ses seules conquêtes, „ si sa Grandeur eût été l'ouvrage „ d'une aveugle fortune ; où auriez-„ vous pris des éloges, aprés ces fa-„ tales journées, où la valeur de la „ Nation se vit trompée ou trahie „ par la Victoire ? Ce Heros immor-„ tel, dont la Religion & la Justice „ ont toûjours conduit les entrepri-„ ses, se verroit donc confondu „ avec ces Heros profanes, qui ne „ doivent leur gloire qu'à leur fu-„ reur, & dont tout le merite con-„ siste à avoir été ambitieux, injus-„ tes, barbares, & usurpateurs avec „ succés ? Ce seroit pour de tels „ Vainqueurs que l'Eloquence se „ trouveroit confuse ou muette au

„ premier changement de la fortu-
„ ne. Mais comme le digne sujet de
„ vos veilles n'a point changé, vous
„ n'avez dû, Messieurs, ni vous tai-
„ re, ni changer de langage : le He-
„ ros a soutenu le Conquerant : son
„ cœur toûjours ferme, toûjours in-
„ vincible, vous a toûjours laissé le
„ droit de publier ses propres Vic-
„ toires : & sa vertu plus forte que
„ ses Armées, a mis vos Eloges &
„ sa Gloire au-dessus de l'inconstan-
„ ce & de l'instabilité des choses hu-
„ maines. Les vrais Heros sont He-
„ ros dans tous les tems. Comme
„ leur grandeur réside dans leur
„ ame, & non dans le bras de leurs
„ soldats, il n'est pas nécessaire qu'ils
„ soient toûjours heureux pour être
„ grands. Il leur suffit d'agir toû-
„ jours par de grands principes &
„ pour de grands objets : le reste
„ n'est pas de leur devoir. Mais gra-
„ ces au Ciel les épreuves de patien-
„ ce & de soumission n'ont pas duré,
„ l'éclipse a été courte, & déja Mes-
„ sieurs, vous pouvez reprendre le
„ noble & magnifique langage de la
„ Victoire. Déja nos Troupes vic-

„ torieuses & triomphantes ont re-
„ pris leur premier ascendant, & ont
„ vû nos fiers Ennemis confondus
„ de toutes parts, fugitifs en Alle-
„ magne, déconcertez en Flandre,
„ repoussez en Provence, battus &
„ défaits en Espagne.

„ Puissiez-vous aussi reprendre
„ bien-tôt un style plus doux & plus
„ éloquent encore que celui des
„ Triomphes. Il est pour les grandes
„ ames un plaisir plus touchant que
„ celui de vaincre. LOUIS LE
„ GRAND l'a souvent appris à
„ ses Ennemis ; & les Nations entie-
„ res tant de fois soulevées contre sa
„ Gloire, & tant de fois pacifiées par
„ sa modération, devroient bien se
„ souvenir, qu'il a souvent oublié
„ ses injures pour essuyer leur larmes
„ & finir leurs miseres. Mais ou-
„ blions s'il se peut & sa moderation
„ & ses Victoires, pour réünir nos
„ vœux au seul objet qui interesse
„ tout à la fois nôtre amour, nôtre
„ repos, & nôtre Gloire. Ne de-
„ mandons pas à Dieu que ce Heros
„ triomphe, ou qu'il fasse la paix :
„ *demandons* seulement qu'il vive.

Juin. 1708.

„ thronez, le regne de la pi
„ tabli, l'Etat ſauvé des fure
„ l'héréſie, les Souverains lég
„ en poſſeſſion de l'héritage de
„ Peres, les Droits les plus
„ qu'on attaque ou qu'on vio
„ Thrônes renverſez ou les
„ nes raffermis, ſont comme
„ de voix qui demandent au C
„ conſervation du ſeul Prot
„ de la Religion, de la Royau
„ de la Juſtice.

Mr. l'Abbé Fraguier choiſ
remplir la place de feu Me
l'Archevêque de Roüen, parla
Mr. l'Abbé Mongin, & fit ac
un genre d'Eloquence differe
celui de ſon Confrere. Mr. l

de, & le talent de l'action, donnent à un Discours. Mr. l'Abbé Fraguier appliqué à des études où l'imagination est plus contrainte & toûjours asservie à une justesse scrupuleuse, plein de l'esprit & du style de Platon, & persuadé que la verité n'a pas besoin d'ornemens pour plaire, parla en homme de Cabinet, en Philosophe poli & delicat, mais simple & naturel. Il se plaint d'abord d'avoir à parler devant l'Academie aprés un homme dont elle avoit couronné trois fois l'Eloquence. „ Mais „ ce qui me rassure, ajoûte-t'il, delicatement, c'est que je n'ai besoin ni de talens ni d'éloquence, „ pour vous persuader de la sincerité de mes sentimens sur les très-humbles remercimens que je vous „ dois. De quelques foibles expressions dont je puisse les accompagner, vous ne pourrez jamais douter que celui qui a souhaité avec „ tant d'ardeur, & recherché avec „ tant de perseverance la grace que „ vous lui avez faite, ne l'ait aussi „ reçûë avec une extrême joye, qui „ doit vous répondre de son extrême *reconnoissance*.

„ Je n'ai jamais tourné les yeux „ sur vôtre Assemblée, Messieurs, „ sans me représenter dans l'esprit „ ces retraites bien-heureuses, où les „ Poëtes ont placé les grands génies „ qui s'étoient distinguez par les „ mêmes études qui vous réünissent. „ Là, disent ils, ceux qui pendant „ le cours de leur vie, ont eu le vrai „ goût de la Poësie & de l'Eloquen- „ ce, s'occupent agréablement des „ mêmes choses qu'ils ont aimées ; „ & séparez du vulgaire, ils s'atta- „ chent à varier par de sçavans exer- „ cices les momens d'un loisir déli- „ cieux.

„ Telle est à peu près l'idée, Mes- „ sieurs, que je me suis toûjours „ faite de l'Academie Françoise, „ avant même que l'honneur d'en „ être fît le plus ardent de mes sou- „ haits, & fût devenu la principale „ affaire de ma vie. Jugez, si dès qu'il „ m'a été permis d'aspirer à l'hon- „ neur d'être admis dans une Com- „ pagnie, qui se présentoit à moi sous „ une telle image, j'ai pû ne former „ que des vœux mediocres, & gar- „ der dans mes desirs quelque mo-

„ deration. Et que doit en effet sou-
„ haiter plus ardemment un homme
„ de Lettres, qu'un commerce assi-
„ du & reglé avec tant de personnes
„ d'un rare mérite, & tant de cele-
„ bres Ecrivains, la gloire & l'orne-
„ ment de leur siecle ? Un commer-
„ ce qui le met en état de profiter
„ continuellement de leurs lumie-
„ res; & qui le faisant entrer avec
„ eux en partage des couronnes im-
„ mortelles que les Muses leur pré-
„ parent, lui donne droit à l'immor-
„ talité ?

„ Que dis je, Messieurs ? Dès au-
„ jourd'hui même, que j'ai l'avantage
„ de ne faire plus qu'un corps avec
„ vous, l'immortalité m'est acquise
„ par vos Ouvrages & par ceux de
„ vos Prédecesseurs ; par ces excel-
„ lens hommes que l'amour des Let-
„ tres avoit assemblez dans une So-
„ cieté si douce, & qui par là ont
„ donné la naissance à l'Academie
„ Françoise.

„ Pleins du desir de cultiver en
„ eux-mêmes cette partie de l'es-
„ prit qui répand la lumiere & la
„ grace sur tous les autres, ces ames

„ illuſtres n'entreprirent pas moins
„ que de porter l'Eloquence & la
„ Poëſie au plus haut degré de leur
„ perfection. Et ce projet conçû par
„ des perſonnes capables de l'execu-
„ ter, dès qu'il vint à la connoiſſan-
„ ce du Cardinal de Richelieu, lui
„ fit concevoir le glorieux deſſein
„ de faire d'une Aſſemblée formée
„ par l'amitié & comme au hazard,
„ un Corps qui eût une forme ſta-
„ ble, & qu'aucun tems ne pût dé-
„ truire. L'Academie Françoiſe par-
„ tagea ſes ſoins les plus chers, & au
„ milieu des importans projets dont
„ il étoit ſans ceſſe occupé, ce grand
„ perſonnage, qui ne portoit jamais
„ ſes vûës à rien de mediocre, tra-
„ vailloit à l'établiſſement de vôtre
„ Compagnie.

„ Et certainement une Nation ne
„ travaille point aſſez pour ſa gloire,
„ ſi elle s'addonne aux exercices de la
„ Guerre, ſans apporter une égale
„ application à ceux qui ſont l'orne-
„ ment de la Paix, & ſi les Lettres
„ humaines n'y fleuriſſent au de-
„ dans, tandis que la valeur la rend
„ formidable au dehors.

Juin 1708.

„ Un aussi grand Dessein que l'é-
„ toit celui de mettre la France en
„ état, de ne devenir pas moins cele-
„ bre par les Lettres, qu'elle étoit
„ glorieuse par les armes, ne deman-
„ doit pas une ame moins élevée
„ que celle du Cardinal de Riche-
„ lieu. Il n'appartenoit qu'à lui de
„ fonder, pour ainsi dire, dans le mi-
„ lieu du Royaume, un Temple où
„ l'Eloquence & la Poësie rendissent
„ leurs oracles. Il n'appartenoit qu'à
„ lui d'y ouvrir une source inépui-
„ sable, d'où le bon esprit & le bon
„ goût se répandissent dans toutes
„ les parties de la France, au même
„ tems que des Victoires signalées
„ portoient la gloire du nom Fran-
„ çois dans toutes les parties de l'Eu-
„ rope.
„ Alors le titre d'Academicien re-
„ haussa dans les plus grands Hom-
„ mes l'éclat des vertus & des digni-
„ tez. Un Chancellier de France ne
„ le crût pas au-dessous de lui. Et
„ quand vous eûtes avec toute la
„ France le malheur, de perdre celui
„ qui par son ministere l'avoit ren-
„ duë si glorieuse, l'Academie se

„ placer le Grand Cardinal d
„ chelieu ! Et quelle plus gr
„ gloire encore, & pour cet ill
„ Chancellier, & pour vous,
„ ſieurs, que LOUIS LE GR
„ n'ait pas dédaigné de lui ſucc
„ dans le titre de Protecteur de
„ cademie Françoiſe !

„ J'avoüe encore une fois,
„ n'ai pas honte d'avoüer, qu
„ ſouhaité avec paſſion d'entrer
„ une Compagnie, qui raſſembl
„ avantages ſi ſinguliers. L'hon
„ d'y être reçû doit être reche
„ avec un empreſſement que ri
„ puiſſe rebuter.

On ne conviendra pas aiſé
avec Mr l'Abbé Fraguier qu'il

démie Françoise n'a peut-être jamais été loüée plus noblement. Quelles images! Tous les Heros de la Litterature rassemblez dans les Champs Elisées & réünis par un commerce qui fait leur bonheur mutuel; un Temple où l'Eloquence & la Poësie rendent leurs oracles; une source d'où l'esprit & le bon goût se repandent dans toute la France! Il semble que le nouvel Academicien n'ait pû retenir son imagination emportée par la reconnoissance, qui le fait sortir de la simplicité qu'il aime & qu'il suit ailleurs. Aprés tout il loüe encore mieux l'Academie par cette maxime nûment exprimée, & dont sa conduite a fait voir qu'il étoit penetré, *Que l'honneur d'être reçû dans l'Académie, doit être recherché avec un empressement que rien ne puisse rebuter.*

Les Eloges de feu Mr. l'Archevêque de Roüen & celui de Mr. l'Abbé Gallois mériteroient d'être rapportez, & seroient lûs avec plaisir. On sent que l'Eloge du Roi part du cœur. La justice que ce grand Prince venoit de rendre à M. Fraguier en *Juin 1708.*

homme attaché au parti qui c
l'Eglise, Mr. Fraquier élev
des ſentimens bien contrair
qu'un Ordre très oppoſé aux
teurs, comptera toûjours pa
plus ſolides Amis?

Mr. l'Abbé Regnier des
Secretaire perpetuel de l'Aca
obligé de répondre aux no
Académiciens, par la malad
prevûë du Directeur, n'av
qu'un jour pour ſe préparer
étoit trop pour un homme q
ſe toûjours de la maniere la p
rituelle & la plus juſte, & qu
toûjours avec cette pureté &
élégance, que l'Art & la re
donnent aux bons Ecrivains.

vons pû en rien extraire, parce qu'il auroit fallu ne rien omettre.

On a aussi imprimé dans le même Recüeil les Pieces de vers qu'on lût après la réponse de Mr. l'Abbé Regnier, une Epître de Mr. Campistron à Monseigneur le Duc de Vendôme, une Epigramme de Mr. l'Abbé Talleman, une Epître de Mr. l'Abbé Geneſt à Monseigneur le Duc de Bourgogne, une Ode de Mr. l'Abbé Abeille sur la constance ou la fermeté de courage, à Monseigneur le Duc.

Les noms de ces fameux Poëtes sont trop celebres, pour que nous ne nous croyons pas dispensez de faire connoître leurs Ouvrages autrement, que par quelques endroits choisis.

Mr. Campiſtron après un début ingenieux, où l'on reconnoît son Heros sans qu'il le nomme, le suit de victoire en victoire. Quelque éclat qu'il ait donné à la peinture du Conquerant, les couleurs, les traits qu'il a reservez pour l'honnête Homme, ont une beauté plus délicate & plus achevée ;

Mais ce qui plus que tout doit paroître incroyable,
Toûjours à tes desirs le sort fut favorable,
Les lauriers immortels qui te ceignent le front
N'ont jamais de sa part reçû le moindre affront,
Comme si la Victoire attentive à te plaire,
Agissoit par tes Loix, ou craignoit ta colere.
Cependant si ton cœur pour la gloire formé
Des plus douces vertus n'étoit point animé,
Obtiendrois-tu de nous une si haute estime?
Non, non, & souvien-toi de ce Guerrier sublime,
D'Alexandre, qui fut le plus grand des mortels:
En vain à son courage on dressa des Autels.
Nous reprochons encore à ce grand Alexandre
Le meurtre de Clitus, Persepolis en cendre,
Lysimachus forcé de combatre un Lion,
Et les Grecs indignez pleurans Parmenion.
La supreme valeur est pernicieuse & rare,
Mais seule & toûte nûë, elle tient du Barbare.

...eux que le Heros soit pitoyable &
...x,
...it fier sans orgueil, & vaillant
...ns courroux.
...aindre les malheureux, soulager leur
misere,
Les aimer, leur servir de refuge & de
Pere,
Estre accessible, humain; sont des dons
aussi grands,
Que tous ceux dont l'orgueil flate les
Conquerans:
Rarement les voit-on briller dans le même
homme.
La valeur, la Prudence éclatérent dans
Rome:
Presque tous ses enfans possedoient ces
vertus:
Mais Rome n'a produit & n'a vû qu'un
Titus.

Mr. l'Abbé Genest explique ingenieusement le sujet de son Epître,

Ne suis-je point déçû? Quelle rare avan-
ture,
*P*RINCE*, dans ton esprit a gravé ma*
figure?
Tu me peins, sans me voir! Dans ces fa-
meux Portraits

Mes regards étonnez ont reconnu mes
traits !
Tu viens de m'assurer une gloire immor-
telle,
GRAND PRINCE, *un Alexandre est ici*
mon Apelle.
J'ai peine toutefois à me voir peindre
ainsi,
Sans jamais te montrer que je suis Pein-
tre aussi.

Il l'est en effet, & Peintre du premier ordre. Le Portrait de Monseigneur le Duc de Bourgogne en est une preuve.

Il faut dans ton Portrait mêler à la jeu-
nesse
Les traits les plus marquez de la haute
sagesse ;
Te peindre, dans cet âge où regnent les
plaisirs,
Sur l'austere devoir reglant tous tes desirs ;
Montrer ce cœur nourri des constantes
maximes,
Qui font les vrais Heros & les vrais
Magnanimes ;
Découvrir cet esprit à qui sont dévoilez
Et les siécles présens & les tems reculez ;

Exprimer ton ardeur dans les champs de
Bellone,
Et le prix immortel dont Brisac te couronne.
Le Rhin fuyant de crainte à tes premiers
efforts
Crût voir encor LOUIS triompher sur ses
bords.
Dans ta sçavante Etude, où Minerve
préside,
Le beau se joint au grand, le charmant
au solide.
A la place des jeux ta noble activité
Des Sciences, des Arts, cultive la beauté,
Poursui. L'honneur qu'on rend aux Filles
de memoire
Des Etats & des Rois sçait relever la
gloire.
Jadis on vit brûler de leurs belles ardeurs
Philosophes, Heros, Princes, Legislateurs.
On vit leurs chants divins, leurs immortels Ouvrages,
Aux sublimes exploits poussant les grands
Courages,
Par un prix que le tems ne sçauroit effacer
Inspirer les vertus & les recompenser.

Ce que le Poëte dit à son Heros en faveur de la Scene purgée des passions dangereuses, est digne de l'Auteur de Joseph: mais les Sçavans seront plus touchez de l'esperance qu'il donne de voir paroître un Poëme François de sa main contre les impies. Mr. l'Abbé de Polignac a éxecuté le même dessein en vers Latins. Le feu divin de la Poësie est mis à son véritable usage, quand on l'employe à défendre la cause de Dieu. L'Epître à Mr. Bastide, où Mr. Genest a expliqué si poëtiquement les difficultez épineuses de la Controverse, répondent du succès de la grande entreprise qu'il a formée.

Mais, (dit-il à Mr. le Duc de Bourgogne,)

..... S'il te faut offrir de plus grandes
Merveilles,
Les immortelles Sœurs dans leurs sçavantes veilles,
Sur un Théatre immense ouvriront à tes yeux
L'ordre des Elemens & les secrets des Cieux.

Juin 1708.

Ce spectacle t'occupe, & la sage Uranie
Des Cercles étherez te montre l'harmonie.
Au gré de tes desirs trace nous des projets :
Nos vers ne parleront que de ces grands sujets.
Polignac décrira d'une force nouvelle,
L'origine du monde & l'Essence éternelle.
Il semble que pour lui le souverain Moteur.
Ait laissé de son Thrône approcher la hauteur.
Un Lucrece, un Spinose, un Loque, un Epicure,
Qui de l'Esprit divin dégradoient la nature,
Rassemblent vainement, contre tant de clarté
De leur fausse raison l'impie obscurité.
Plein de ces véritez, j'ose ici te le dire,
Pour en tracer l'idée un noble feu m'inspire.
J'ai recherché toûjours, toûjours examiné,
Et quel étoit mon Estre, & qui me la donné.
J'appris à séparer l'Esprit de la matiere ;
Je vis l'Estre parfait & la cause premiere :
Du sçavant Polignac l'objet & le deßein,

Dès mes plus jeunes ans sont formez dans mon sein.

Mr. l'Abbé Abeille explique avec beaucoup de justesse le sujet d'une Ode, qui peut tenir sa place parmi ce que nous avons de plus beau en ce genre :

Croit-on qu'avilissant ma veine
Par d'indignes amusemens,
J'aille celebrer des Amans
La passion frivole & vaine ?
Que pour échauffer leurs desirs,
J'attache de nouveaux plaisirs
A leurs querelles amoureuses,
Et leur fasse envier le sort
De trainer des chaines honteuses
Jusques aux portes de la mort ?

Ah ! ce seroit pour la Sagesse
Un affront trop injurieux,
Que de faire au sang de nos Dieux
Une vertu d'une foiblesse !
Je forme un plus noble projet,
Et n'envisage d'autre objet
Que la fermeté du courage,
Caractere du vrai Heros,

Qui même au milieu du naufrage
Triomphe des vents & des flots.

C'est cette fermeté constante
Par qui l'homme au dessus du sort
Tranquille sent venir la mort,
Et tranquille la voit présente.
C'est cette force de raison,
Qui soutient le Sage en prison
Dans le peril qui l'environne :
Fermeté qui fait les vertus,
Ou tout au moins qui les couronne
Dans ceux qui s'en sont revetus.

C'est elle qui dans tous les âges
Sous tant de climats differents
Lassa la fureur des Tyrans,
Par la tranquillité des Sages.

Après avoir marqué si nettement quelle constance il veut parler ; rès avoir distingué la vertu qui rte ce nom, de l'opiniatre perse-rance à qui on le donne quelque-is ; il choisit avec le même discer-ment les exemples de constance i'il veut proposer. La fermeté de

ter. Mr. Abeille nous donne l
pour modelle d'une constance
preuve des plus rudes disgrac
Monseigneur le Duc pour m
d'une fermeté de courage qu
obstacles ne font qu'augmenter

Ainsi Porus loin de se rend
Aux fers de son heureux Vainq
Sans autres armes que son co
Desarma le bras d'Alexandre,
L'Orient vit sans murmurer
La fortune se déclarer
Pour le Conquerant de l'Asie,
Et pour la gloire des vertus,
Alexandre porter envie
A la défaite de Porus.

[illegible]

[illegible]

A son courage opiniâtre :
Et las d'avoir tant resisté
Nervinde devint le Théatre
Où triompha la fermeté.

ARTICLE LXXV.

LA SCIENCE DE L'ECRITURE Sainte divisée en quatre Tables ; dont la premiere est de l'Ecriture Sainte en general ; la seconde de l'ancien Testament ; la troisiéme du nouveau ; & la quatriéme contient les comparaisons de l'ancien avec le nouveau. Ouvrage utile à ceux qui veulent lire & entendre la Sainte Ecriture, aux Théologiens & aux Prédicateurs ; dédié a Monseigneur le Cardinal d'Etrées par Mr. Macé Chefcier Curé de Sainte Opportune. A Paris chez Michel David, quai des Augustins, & Edme Couterot, ruë St. Jaques au bon Pasteur 1708. *en* 23. *feuillets in* 4°.

DIvers secours que l'on a pour faciliter l'usage & l'étude de l'Ecriture Sainte, comme les Concordances, les lieux communs, &

les interpretations ou paraphrases; ne produisent pas toûjours l'effet des Tables dont nous parlons ici. Les concordances ne peuvent servir qu'a trouver dans l'Ecriture les mêmes mots qui se rencontrent en divers endroits, ou les diverses matieres qui ont rapport a un même mot. Les lieux communs qu'on a faits sur la Bible sont d'ordinaire entassez si confusément, qu'ils contribuent souvent à faire prendre le change à ceux qui ne lisent point la Bible de suite, & qui n'employent que des passages vagues, sans en voir précisément le sens propre & déterminé. Les interpretations & les paraphrases, qui d'ailleurs sont utiles, ont néanmoins une sorte d'inconvenient: c'est qu'étant diffuses, en lisant la suite d'une matiere, elles laissent souvent oublier ce qui a précedé.

L'Usage des Tables n'a point ces inconveniens. 1°. On y voit d'un coup d'œil les citations des divers endroits de l'Ecriture non seulement suivant l'ordre des matieres en general, mais encore selon les genres, les especes, & les differences,

qui y sont indiquées par autant de divisions & de subdivisions : ce qui contribue à voir les choses dans leur veritable jour.

2°. Par le moyen des Tables on découvre le sens des passages expliquez en peu de mots selon l'interpretation des Peres & des Commentateurs ; & cela sur ce qui regarde les Mysteres, les Sacremens, les autres articles , de nôtre Foi. D'ailleurs ces Tables donnent autant de facilité à retenir qu'a apprendre ; puisque rien ne soulage tant la mémoire que l'ordre, la dépendance, & l'enchainement des choses : de sorte qu'en les apprenant par cette Methode , on peut acquerir une grande disposition à les énoncer sur le champ & en public.

L'Auteur de celles-ci n'a fait que citer les pages , sans les rapporter ; ce qui eût été trop long , & ce qui auroit ôté un avantage essentiel à ces Tables ; sçavoir de montrer au même tems ce qui appartient à une même matiere : outre que ceux qui voudront avoir ces passages tout au long, n'auront qu'a les transcrire eux

mêmes : ce qui leur fera faire une lecture utile de l'Ecriture Sainte: au lieu que s'ils les eussent trouvez tout transcrits, ils en seroient demeurez là, sans lire l'Ecriture en elle même. Pour l'Auteur de ces Tables, il en a un grand usage, & il en a donnné des preuves dans l'explication des Epîtres & Evangiles, dans l'interpretation des Pseaumes, & dans l'Abregé historique, chronologique, & moral de la Bible : Ouvrage estimé & lû avec plaisir.

Pour donner une idée plus exacte des Tables de Mr. Macé il est bon d'en rapporter quelque exemple.

Dans la premiere il expose, que l'Ecriture est appellée *Sainte* sous neuf regards differens ; sçavoir, 1°. son principe, 2°. son usage, 3°. sa matiere, 4°. sa forme, 5°. sa fin, 6°. son autorité, 7°. son excellence, 8°. son utilité 9°. sa necessité. Des Lecteurs moins instruits que l'Auteur auroient profité à trouver ici la notion de *Sainteté*, afin de l'apliquer plus juste à ces neuf rapports. Cependant on montre ici la sainteté de l'Ecriture en subdivisant chacun des

neuf articles citez en plusieurs branches, & ces branches en plusieurs rameaux. En parlant de son principe on marque, que c'est Dieu qui l'a donnée, & le S. Esprit qui la dictée.

Dieu l'a donnée par 4. motifs très saints, dit l'Auteur, sçavoir, 1°. pour retracer la Loi naturelle, 2°. pour soulager la memoire, 3°. pour nous faire operer nôtre salut, 4°. pour réfuter les Heretiques. Ceux qui ne verroient pas ici comment Dieu nous a donné l'Ecriture *pour soulager nôtre memoire*, peuvent faire reflexion, que l'Ecriture est pour suppléer aux Loix & aux préceptes qui auroient pû nous être donnez de vive voix, & dont il auroit été difficile de se souvenir, si elles n'eussent pas été écrites. La brieveté à quoi l'on est contraint de s'assujettir dans les Tables, aura empêché l'Auteur d'exposer cette raison, que nous croyons être la sienne. Les 4. motifs par lesquels Mr. Macé marque ici, que l'Ecriture a été donnée se subdivisent encore en divers points.

Dans la seconde Table qui est

l'ancien Testament, on expose d'abord pourquoi il est appellé ancien; sçavoir par rapport 1°. au tems qui s'est passé sous la Loi de Moyse, 2°. à la doctrine contenue en ses Livres, 3°. par comparaison à la Loi de Jesus-Christ.

Dans la troisiéme Table le nouveau Testament est exposé de la même methode.

Enfin la quatriéme Table contient une comparaison de l'ancien avec le nouveau. Les principaux points de la comparaison consistent 1°. en ce que les deux Testamens ont de commun entre eux, 2°. en ce qu'ils ont de different, 3°. ce qui subsiste encore de l'ancien, 4°. ce qui en est aboli, 5°. ce que la Loi nouvelle y a changé, 6°. ce que Jesus-Christ y a ajouté, 7°. les avantages du nouveau Testament par dessus l'ancien : ils sont au nombre de neuf.: 1°. Celui-ci avoit été donné par Moyse, celui là a été donné par Jesus-Christ : 2°. La Loi indique une perfection qui ne se trouvoit point dans les hommes, & l'Evangile nous la fait trouver en Jesus-

Christ : 3°. le peché dominoit par la Loi, il est vaincu par la Grace ; 4°. L'ancien donne des préceptes, le nouveau donne du secours pour les acomplir &c. On voit par ces prérogatives que Mr. Macé, ainsi que divers autres Auteurs, prend l'ancien Testament pour la Loi ancienne en tant qu'écrite seulement par Moyse, sujette à être violée ; & le nouveau Testament pour la Loi nouvelle en tant que donnée par Jesus-Christ, qui nous a merité des Graces pour l'accomplir : mais au fond ces Graces meritées ne laissent pas de regarder aussi ceux qui gardoient l'ancienne Loi ; puisqu'il est également de Foi, & qu'ils ne pouvoient rien faire de meritoire pour le Ciel sans le secours de la Grace surnaturelle, & que nul en quelque tems que ce soit depuis la chute d'Adam n'a reçu le secours de la Grace surnaturelle que par les merites de Jesus-Christ. C'est en ce sens comme nous n'en pouvons douter, que l'Auteur veut qu'on regarde l'opposition qu'il met entre l'*ancien Testament qui donne des préceptes, & le*

nouveau qui donne du secours pour les accomplir. Ainsi c'est moins une opposition formelle, qu'une opposition établie selon des termes consacrez par un usage pieux ; mais qu'il est bon de démêler pour en prendre le vrai sens ; de même que quand on dit de l'ancien Testament que c'est *une Lettre* usée, *& l'Evangile un Esprit toûjours nouveau* : ce sont des termes employez d'après l'Ecriture, qui au fond ne signifient autre chose, sinon que l'ancienne Loi est abrogée, & que la nouvelle animée de l'Esprit de Jesus-Christ durera toûjours. Mr. Macé qui renferme l'Ecriture en quatre Tables, n'a pas pû faire des expositions aussi longues que celles qui se trouvent dans les Tables d'Ederus intitulées *Oeconomia Bibliorum*: mais aussi cet Ouvrage est-il un in folio d'environ 700. pages, & celui de Mr. Macé n'en a qu'environ 40. in quarto : ce qui rend ce dernier plus commode à ceux qui ont moins de tems.

ARTICLE LXXVI.

QUÆNAM PRÆROGATIVÆ ex communi Gentium consensu, maximè quoad exercitium domesticum Religionis, Legatis, Ablegatis extraordinariis, & Residentibus in terris Principum, ad quos missi sunt debeantur? C'est-à-dire. *Ce que les Ambassadeurs, les Envoyez, & les Residens des Princes peuvent éxiger selon le Droit des Gens, principalement en ce qui concerne l'éxercice de leur Religion dans leur maison. in* 12. *pag.* 14.

LA contestation qui est presentement entre M. Diest Resident de Brandebourg à Cologne & les Magistrats de cette Ville, a donné naissance à ce petit Traité : Son Illustre Auteur fait paroître une grande netteté desprit dans l'exposition d'un sujet qui est délicat, & une pareille solidité dans le sentiment qu'il embrasse.

Il pose pour principe, que tout Prince & tout Magistrat revêtu de

des Pays-bas refusérent lor
d'en recevoir de l'Empereur
quelques Princes d'Allemag
Reine Elizabeth congédia
d'Espagne & d'Ecosse : Hen
Roi d'Angleterre ne voulut
souffrir aucun Ambassadeur o
re auprès de lui : de nôtre t
Noblesse Polonoise en a usé
me : & l'histoire fournit bea
d'autres semblables exemples.
Or comme des personnes
présentent de la part d'un
étranger, peuvent n'être pas
ses ; aussi le peuvent-elles être
taines conditions. Et il faut
que décide là dessus le Dr

Comme representans la Majesté & la dignité de leur propre Prince : ils portent un caractére representatif ; & par une espece de fiction, comme parle Grotius, ils reçoivent des honneurs qui seroient rendus à la personne de leurs Maîtres. Il n'en est pas de même des Envoyez, & moins encore des Résidens : ils sont les uns & les autres sans caractere representatif. Mais comme les Envoyez sont ordinairement des personnes d'une plus haute distinction, & respectables par eux mêmes, ils sont aussi reçûs avec plus d'honneur : mais c'est plûtôt en consideration de leur propre merite, que de l'emploi qu'ils exercent. Ainsi un Ambassadeur précéde tous les Envoyez de quelque part qu'il vienne. Et il n'y a pas cinquante ans, qu'un Envoyé extraordinaire ne pût obtenir de faire entrer son carosse dans la cour du Louvre, ni de se couvrir en parlant au Roi.

Entre les honneurs que l'usage attribuë aux Ambassadeurs, est le libre exercice de leur Religion pour eux & pour leur suite, sans qu'ils

plus prétendue à ce libre e
de Religion, qu'aux autres
gatives des Ambassadeurs.
néanmoins il leur est accc
quelques Etats, comme à
bourg; ils ne s'en peuvent p
valoir pour les autres Etats
un usage particulier, & nor
ral: ce n'est point le droit de
En effet la Cour de Vienne
mais voulu accorder l'exerci
Religion aux Résidens des
teurs ni aux Agens des Pri
la Confession d'Augsbourg :
vain ils le demandérent à Fer
III. en 1654. après tout e
interdit en Hongrie d'autr
gion que de la Catholique.

maintenant Mr. Dieſt, demanda ce que celui-ci demande ; & ne l'obtint pas. Les Magiſtrats de Cologne ſont dans une poſſeſſion, qu'ils ſont en droit de maintenir, de ne permettre dans la Maiſon des Envoyez, d'autre exercice de Religion que de la Catholique.

Mais dira-t'on, l'Electeur de Brandebourg a obtenu à Vienne ce qu'il a voulu, pour ſon Reſident! Il faut répondre que c'eſt une grace particuliere & une reconnoiſſance de l'Empereur envers cet Electeur. Mais, dira-t'on encore, l'Electeur de Brandebourg pour ſe vanger du refus du Magiſtrat de Cologne, ſe portera à priver ſes ſujets Catholiques de Cleves, d'Alberſtat, & de tous ſes Etats, de l'exercice de leur Religion. Quand dans l'apprehenſion d'un ſi grand mal, le Magiſtrat de Cologne jugeroit à propos de ſe relâcher, ce ne ſeroit pas néanmoins pour ſe conformer au droit des Gens. Au reſte, c'eſt faire injure à un ſi grand Prince de le ſoupçonner de vouloir jamais enfreindre la paix de Weſtphalie, qui a pourvû

la sureté de la Religion Catholique dans ces païs : la même paix qui lui en a asseuré la possession, y sera toûjours l'assurance des Catholiques.

ARTICLE LXXVII.

LETTRES EDIFIANTES ET curieuses écrites des Missions étrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de JESUS. 8e. *Recüeil.* A Paris chez Nicolas le Clerc ruë St. Jaques à l'Image St. Lambert vol. *in* 12. *pages* 343.

CE huitiéme Recüeil est du même goût que les précedens : il a dequoi plaire aux personnes qui aiment la sincere pieté & la vraye Religion : mais il fournit moins que les autres aux Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Il commence par un abregé de la vie du Pere Antoine Verjus, un des plus grands Hommes qu'ait eus la Compagnie des Jesuites dans ces derniers tems. Nous lui devous donc la même justice que nous ne manquons pas de rendre aux autres grands

Hommes, quand nous avons par nous mêmes ou qu'on nous donne d'ailleurs de quoi ériger un monument à leur gloire.

Le P. Antoine Verjus frere de Mr. le Comte de Crecy Plenipotentiare à la Diéte de Ratisbonne & aux Conferences de Ryſwic, joignoit à un grand-eſprit capable de tout, un cœur aimable dans le commerce des honnêtes gens, bien faiſant, d'une pieté tendre, & d'une ardeur pour tout ce qui étoit de la Gloire de Dieu & du ſalut des ames, à l'épreuve des plus grandes difficultez. Il fit ſes premiéres études au College des Jeſuites à Paris. Il eut le bonheur d'y tomber entre les mains du fameux Pere Petau, qui examina & qui approuva le deſſein qu'il avoit d'entrer dans la Compagnie. Il entra au Novitiat dans la dix-neuviéme année de ſon âge, & après le tems ordinaire il paſſa à la regence & aux études de la Théologie. Il excella par tout. Il y eut peu de gens de ſon tems parmi les Jeſuites qui euſſent plus de goût pour les Ouvrages d'eſprit, & qui

entendissent plus finement les belles Lettres. Nous avons de lui une Vie de Mr. le Nobletz, ce Saint & celebre Missionnaire de Bretagne, & la Vie de S. François de Borgia. L'une & l'autre furent estimées, quoique la premiere ne fût qu'un premier essai de sa plume : mais la seconde qu'il travailla beaucoup plus, montre bien mieux de quoi le P. Verjus étoit capable en ce genre. Il est difficile d'écrire plus élegamment & d'une maniere plus touchante : mais son talent pour écrire des lettres étoit encore plus singulier : il disoit tout ce qu'il vouloit. L'ordre, la justesse l'agrément, le tour d'esprit, rien ne lui manquoit. Il est peu de personnes en France d'une certaine distinction qui n'ayent lû on reçû de ses lettres. C'est une vraye perte pour le public, qu'ont n'ait pas conservé celles, qu'il écrivit à l'illustre Princesse Marie Eléonor de Rohan Abbesse de Malnoüe. Cette Princesse qui se connoissoit si bien en merite, & qui en avoit infiniment elle même, faisoit un cas particulier de tout ce qui sortoit de la plu-

me du Pere Verjus. Il fit à sa priere une preface courte, qu'elle voulut mettre à la tête de son excellente paraphrase des Livres de Salomon.

Le merite du Pere Verjus fut d'usage ailleurs qu'en France. Ce Pere alla en Allemagne par ordre du Roi en 1672. pour y soulager Mr. le Comte de Creci son frere, qui connoissoit tout ses talens mieux que personne. Il travailla auprès de lui à divers écrits qui regardoient les interês de la France. L'Apologie de Mr. le Cardinal de Furstemberg enlevé à Cologne contre le droit des gens, tandis qu'on y traitoit de la paix, est de lui, aussi bien que plusieurs Manifestes François & Latins pour les Princes d'Allemagne. Les Protestans mêmes, chez qui le nom seul de Jesuite est odieux, démêlérent ses grandes qualitez au travers de la robe qu'il faisoit gloire de porter parmi eux. Le Baron de Schwerin premier Ministre de Brandebourg sçavant & zelé Calviniste disoit souvent, qu'il passeroit volontiers sa vie avec lui. Mr. de Grote premier Ministre du Duc d'Ha-

novre fut ébranlé par les entretiens qu'il eut avec lui ſur la Religion: malheureuſement ſes préjugez l'emportérent. Mais la Princeſſe Sophie Palatine alors Ducheſſe d'Oſnabruck & aujourd'hui Ducheſſe Doüairiere d'Hanovre, dans qui l'eſprit n'eſt pas moins diſtingué que l'auguſte naiſſance, marqua au Pere Verjus une eſtime & une confiance bien plus honorable, quoi qu'elle n'eut pas tout l'effet qu'il en auroit ſouhaité pour le bien de la Religion.

Les Princes Catholiques convinrent avec les Proteſtans dans l'eſtime qu'ils eurent pour le Pere Verjus. Monſieur l'Electeur de Cologne Maximilien Henri de Baviere; le fameux Evêque de Munſter Bernard de Galeu; le Duc d'Hanovre Catholique, l'homme peut-être de l'Empire le plus ſçavant dans la Religion; l'Evêque de Straſbourg, & le Prince Guillaume ſon frere depuis Cardinal de Furſtemberg, furent de ce nombre: & ces grands noms valent plus qu'un panegyrique. On ne nous pardonneroit pas, ſi nous paſſions ici ſous ſilence le celebre

Evêque de Paderborn Ferdinand de Furstemberg alors Coadjuteur de Munster, le pere des belles Lettres, & le protecteur du vrai merite par tout où il le trouvoit. Ce grand Prince honora d'une bonté particuliere le Pere Verjus, qui profita en faveur de ses cheres Missions étrangeres, du zele ardent qu'avoit ce Prélat pour étendre par tout la Foi Catholique.

La France & l'Alemagne divisées d'interêts depuis si long-tems, ne le furent point sur ce que valoit le Pere Verjus. Ce Pere eut le bonheur de réünir en sa personne les bonnes graces de deux grands Ministres, le Marquis de Louvois & le Marquis de Segnelay. Car pour Mr. le Marquis de Croissy, il eut pour le Pere quelque chose de plus que de la bonté. Ce sage Ministre a dit souvent qu'il ne croyoit point avoir dans le monde un ami plus attaché & plus solide. Nous ne tairions point ici les marques d'estime que Mr. le Cardinal d'Etrées donna au Pere Verjus en tant d'occasions, si la modestie de son Eminen-

ce ne nous imposoit silence : & nous souhaitons de lui obéïr encore bien des années pour l'honneur de l'Eglise & de l'Etat, & pour l'avantage particulier de nôtre Compagnie, qui lui doit beaucoup & à son illustre Maison.

Nous passons beaucoup d'autres titres d'Eloge par rapport à la vie privée du P. Verjus, à ses vertus domestiques, Chrétiennes & Religieuses, à son zele pour la Religion, & aux benedictions que Dieu donna à ses travaux. Tout cela est avoüé de tous ceux qui l'ont connu, & n'est pas tant du ressort de gens qui travaillent pour les beaux Arts. Nous n'en dirons qu'un mot. Le desinteressement, qu'on peut regarder comme la pierre de touche de la vraye vertu, fut si grand dans le Pere Verjus, qu'il ne profita jamais en rien pour lui de tant d'illustres connoissances dont on a parlé : il ne songea qu'à les tourner toutes à l'avantage & à l'aggrandissement de la Religion.

Après cet éloge qui contient près d'un tiers du Recüeil, suivent deux Lettres, dont la premiere qui est du *Juin 1708.*

Pere Nyel Jesuite François, contient deux choses qui meritent plus d'attention. L'une est la route nouvelle & tres-singuliére que ce Pere a prise pour aller à la Chine par l'Amerique ; c'est-à-dire de Lima, Capitale du Perou au Mexique ; du Mexique à Acapulco, fameux Port de la nouvelle Espagne sur la mer du Sud ; & d'Acapulco aux Philippines. Or il faut remarquer que seulement de Lima à la Chine par ce chemin il y a plus de 5000. lieües. Pourquoi donc ce grand voyage ? C'est que le zele du Pere Nyel l'ayant porté à passer à Lima sur des vaisseaux François, qui ont été obligez de s'en revenir en France, il s'est trouvé obligé lui-même d'essayer cette nouvelle voye pour se rendre à sa chere Mission de la Chine. L'autre article de cette même Lettre regarde quelques Missions établies depuis peu. L'une dans le pays des Moxes sous la Zone torride au douziéme degré de latitude meridionale, assez près du Paraguay. Le Pere Cyprien Baraze un des plus zelez Jesuites qui cultivoient cette

Miſſion, y fut martyrizé le ſeiziéme de Septembre de l'année 1702. L'autre à cinquante lieües de la mer du Sud, & à la hauteur d'environ 42 degrez de latitude meridionale, habitée par deux peuples appellez Pulches & Poyas, par le pays deſquels on eſpere penetrer juſqu'au détroit de Magellan. Cette Miſſion a auſſi été arroſée du ſang d'un autre zelé Miſſionnaire Jeſuite nommé le Pere Nicolas Maſcardi, dont le nom eſt venerable aujourd'hui à ceux mêmes qui l'ont martyrizé.

La ſeconde Lettre qui eſt bien plus longue eſt du Pere de Fontaney en forme de Relation generale, qui pourtant ne nous arrêtera pas, puiſqu'elle ne dit rien qui ait rapport aux Sciences, quoi qu'elle renferme un grand nombre de faits qui font plaiſir, & dont quelques-uns montrent que les Adverſaires des Jeſuites leur rendent du moins à la Chine, une partie de la juſtice qui leur eſt dûë.

ARTICLE LXXVIII.

Η ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ. C'est à dire, *Le Nouveau Testament, avec des Scholies Grecques, tirées presque toutes des Auteurs Grecs, soit Ecclesiastiques, soit profanes; par le travail de Jean Gregori, Membre du College de la Trinité de Cambridge, & puis Archidiacre de Glocestre.* A Oxfort, du Théatre de Sheldon; aux frais de Thomas Bennet à l'enseigne du Croissant dans le Cimetiere de Saint Paul de Londres, 1703. *in folio, pages* 344.

CEtte nouvelle Edition Grecque du Nouveau Testament, fait plus d'honneur à celui qui a avancé les frais de l'Impression, qu'à celui qui l'a chargée de ses Scholies. Le premier n'a rien épargné pour la beauté du caractere, la bonté du papier, la propreté des vignettes. Le second a seulement ramassé quelques interpretations & quelques passages des Peres Grecs. Son travail est du goût de ce qu'on appelle

Chaînes des Peres sur l'Ecriture. Son grand Auteur, & auquel il revient incessamment, c'est Theophylacte ; & après Theophylacte, c'est Saint Jean Chrysostome ; sur l'Apocalypse, c'est Aretas. Des sentences des Philosophes mêlées parmi les paroles des Peres, font une bigarrure qui peut ne pas plaire : elles sont trop au dessous des maximes de l'Evangile. On ne sçauroit n'être pas indigné de trouver pour Scholie sur Saint Mathieu ch. 7. v. 6. ces mots tirez de Diogene de Laërce dans la vie de Chrysippe : „ Théodore de- „ mandoit encore, qui sont ceux „ qui profanent avec impieté les „ Mysteres ? Ce sont ceux, répondit „ Euryclides, qui en font confidence „ à des personnes non initiées. Et sur „ l'Epître aux Romains ch. 2. v. 14. „ Aristippe interrogé un jour, en „ quoi les Philosophes valoient „ mieux que les autres hommes ? „ C'est, répondit-il, que quand mê- „ me il n'y auroit plus de loix, nous „ ne laisserions pas de bien vivre. Le Compilateur des Scholies, y a fait entrer peu de ses propres ré-

flexions ; & encore elles ſont fort courtes. Quand il ſe feroit abſtenu d'en mettre, l'Ouvrage ne ſeroit pas pire ; quis qu'elles ſervent peu a l'intelligence du texte, & qu'elles ne tombent point ſur les endroits obſcurs & difficiles. L'Edition a été faite après la mort du Sieur Gregori : ceux qui en ont pris ſoin, ont inſeré les diverſes leçons ou les variantes du texte, entre le texte même & les Scholies. Elles ont été ramaſſées d'un grand nombre de manuſcrits & d'éditions précedentes. L'ancien manuſcrit venu d'Alexandrie, celui de Cambridge qui appartint à Beze, n'y ſont pas oubliez.

ARTICLE LXXIX.

ELOGE DU R. P. DOM JEAN *Mabillon Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur.*

IL n'y avoit pas long-tems que la Congregation des Religieux reformez étoit entrée dans l'Abbaye de Saint Remy de Reims, quand les Vertus des premiers Fondateurs de

cette Abbaye lui gagnérent par
éclat un Sujet, qui a contribué
qu'aucun autre à la gloire de
ſçavante Congregation.

Dom Jean Mabillon né le
Novembre 1632. à deux lieu
Mouzon en Champagne d
Village du Diocese de Rei
pellé Saint Pierre Mont, é
alors à Reims : & comme il
tinguoit déja par les deux
qui ont formé son caractére
prit propre à toutes les Scie
modeſtie ſuperieure à tou
cés ; il ſe faiſoit également
eſtimer. On lui avoit donn
ce dans le Seminaire de
drale, où l'on élevoit
Clercs, dans la vûë de l'
Dioceſe. Les Vûës de Di
ferentes de celles des
deſtinoit un plus grand
merite de ce jeune Eco
l'arrachoit ſouvent au
mens propres de ſon âg
duiſoit au tombeau de
François. Témoin de
la regularité des nouv
de l'Abbaye de Saint

Juin 1708.

ra de vivre parmi eux : Il l'obtint de Dom Vincent Marsolles alors Prieur de ce Monastere, & depuis General de la Congregation ; & il fit profession le 7. de Septembre 1654. âgé de 22 ans.

De cruels maux de tête, causez apparemment par l'excés de sa ferveur, donnérent bien-tôt une rude épreuve à sa patience, & firent perdre à ses Superieurs les esperances qu'ils avoient conçûës sur ses heureuses dispositions. On l'envoya demeurer dans un Monastere de la campagne appellé Nogent sous Coucy dans le Diocese de Laon : depuis on le transfera à Corbie. Il reçût l'Ordre de Prêtrise à Amiens en 1660 : & comme sa santé ne se rétablissoit point, on le destina aux fonctions exterieures & à prendre soin du temporel. Il fut chargé des emplois de Dépositaire & de Celerier, & il les remplit avec beaucoup d'exactitude ; mais toûjours avec une extrême repugnance. Si la dissipation où ces occupations engagent convenoient à ses infirmitez, elle choquoit, & son inclination natu-

relle pour l'étude, & l'amour que la pieté lui inspiroit pour le recueillement. Il pressa ses Superieurs de le retirer de ces emplois trop exterieurs, pour le rendre à une vie obscure & reguliere. Il n'obtint pas tout ce qu'il souhaitoit : on le déchargea du soin des affaires temporelles ; mais les égards qu'on eut pour sa santé, & la crainte que la solitude n'achevât de la ruiner, détermina ses Superieurs à lui imposer la necessité de se dissiper un peu. Ils l'occupérent à montrer le tresor de Saint Denis. Il y passa l'année 1663. Il cassa par malheur un miroir qu'on prétendoit avoir appartenu à Virgile : ce qui disposa les Superieurs à lui accorder la grace qu'il demandoit instamment, d'être déchargé de la contrainte de dire à ceux qui venoient voir le tresor, bien des choses qu'il ne croyoit pas. Qui eut osé se promettre tant d'excellens Ouvrages d'un homme réduit à ces fonctions ? C'en étoit fait, ses talens alloient être ensevelis pour toûjours, & sa Congregation auroit été privée d'une gloire infinie, si Dom Luc

Dacherry n'eût connu ce que valoit Dom Mabillon. Dom Luc étoit un homme veritablement ſçavant. Il faiſoit imprimer ſon *Spicilegium*, dont il avoit déja paru quelques tomes. Il avoit beſoin d'un compagnon qui le ſoulageât dans le travail de revoir les épreuves, & dans le ſoin de la Bibliotheque de Saint Germain des Prez. Il demanda Dom Mabillon, & il l'obtint. Ce fut en mil ſix cens ſoixante quatre que ce grand Homme vint demeurer à Paris. Un tableau qui hors de ſon point de vûë ne découvre rien de la perfection & des beautez qu'il tient de l'Art, frappe les yeux & remplit les eſprits d'admiration ſi-tôt qu'il eſt dans la place qui lui convient. Le Pere Mabillon, dont on n'avoit pas connu juſqu'alors tout le merite, ſi-tôt qu'il fut appliqué ſelon ſes talens, étonna ſes Superieurs & le Pere Dacherry lui-même, par le ſuccès incroyable de ſes études. Peu de tems lui ſuffit pour préparer une nouvelle Edition des Oeuvres de Saint Bernard, qui trois ans après, l'an mil ſix cens ſoixante ſept, parut

imprimée en grand & en petit volume tout à la fois, en deux tomes in folio, & en neuf tomes in 8°. Il a depuis revû cette Edition qu'il fit réimprimer en mil six cens quatre vingts-dix; & il avoit dessein de donner au public une troisiéme fois les Ouvrages de ce docte & dévot Pere de l'Eglise, dont il fit imprimer séparément les Livres *de Consideratione* en 1701.

L'Edition de Saint Bernard fut le premier essai du grand dessein formé par la Congregation de Saint Maur, de donner tous les Peres revûs exactement sur les manuscrits. Le Pere Mabillon auroit sans doute présidé à cet Ouvrage, si les Superieurs ne l'avoient jugé necessaire à une autre entreprise plus interessente pour la Congregation : c'étoit l'Histoire de l'Ordre de St. Benoît. On avoit amassé les materiaux de cet important Ouvrage, dont la principale partie consistoit dans les vies des Saints de l'Ordre, écrites ou de leur tems ou dans un tems peu éloigné du leur. Le Pere Mabillon crût qu'il falloit publier cette partie dès

memoires, qui devoient dans la suite servir de preuves à l'Histoire qu'il meditoit. Cette vûë sage & utile a produit les dix Tomes de la Collection des Vies des Saints de l'Ordre de Saint Benoît, imprimée sous le titre d'*Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti in sæculorum classes distributa.* Neuf volumes ont déja paru, le dixiéme est prêt à paroître. On doit regarder cette Collection, non comme un simple recüeil de memoires, pour l'histoire monastique, mais comme un précieux amas de monumens anciens, qui éclaircis par de sçavantes notes, répandent un grand jour sur la partie la plus obscure de l'Histoire Ecclesiastique. Les Préfaces seules assureroient à l'Auteur une gloire immortelle. Les mœurs & les usages de ces siécles tenebreux y sont recherchez avec soin, & cent questions importantes discutées avec une critique exacte & solide. A l'occasion d'une de ces Préfaces l'Auteur fut obligé d'écrire en Latin un traité sur l'usage des Azymes pour l'Eucharistie, *De Azymo & Fermentato, Parisiis* 1674. *in* 8°.

En foüillant dans les Bibliotheques pour rassembler les materiaux de son Histoire, il étoit tombé sur diverses piéces anciennes qu'il jugea dignes de la lumiere. Il les fit imprimer en quatre tomes, sous le titre de *Vetera Analecta in* 8°. *Parisus an.* 1675. *& seq.*

La dispute tant de fois agitée sur l'Auteur de l'Imitation de JESUS-CHRIST, s'échauffa à l'occasion de quelques manuscrits qui sembloient appuyer les droits du prétendu Jean Gersen sur ce Livre incomparable, & qu'on avoit fait venir à Paris. Le Pere Mabillon écrivit en faveur de son Ordre des Remarques, *Animadversiones*, sur l'écrit qu'un Chanoine Regulier avoit publié, pour défendre les droits de Thomas à Kempis, sous le titre de *Vindiciæ Kempenses.* Si le sçavant Benedictin défendit une mauvaise cause, il le fit du moins avec un art capable d'imposer, & une modestie propre à faire souhaiter qu'il eût raison.

Nous voici à l'époque du fameux Traité *De re Diplomaticâ*, qui parût

Juin 1708.

en mil six cens quatre vingts-un. Il est certain que parmi un petit nombre de Chartes anciennes, que le tems à respectées, & qui sont les monumens les plus precieux de l'histoire du moyen âge, la hardiesse des imposteurs en a mêlé un grand nombre de fausses, qui jettent une confusion fâcheuse dans l'Histoire, & qui embarrassent tous les jours les Juges dans les procès considerables; où le droit des parties est établi sur de semblables titres. Des regles sûres pour discerner les vrayes Chartres des fausses, étoient necessaires & aux Critiques & aux Jurisconsultes. Le Pere Papebrok Jesuite avoit donné un essai de ce nouvel art, dans la Préface du second tome des Actes des Saints, *Acta Sanctorum*, du mois d'Avril.

Le Pere Mabillon peu content de cet essai, entreprit d'épuiser la matiere dans *sa Diplomatique*. Le succès répondit d'abord à son attente. Le Pere Papebrok renonça à ses propres principes, pour approuver ceux du Pere Mabillon. Le suffrage d'un Adversaire & d'un Ad-

versaire tel que le fameux Pere Papebrok, mit le Pere Mabillon en pleine possession de l'estime publique. On n'éxamina plus les Chartres que sur les regles qu'il avoit données, & les Tribunaux reçûrent ces regles, comme des Loix qui décidoient de l'authenticité des anciens titres. La Republique Litteraire est sujette à d'étranges revolutions. Lorsque *La Diplomatique* sembloit n'avoir plus rien à craindre, il parut subitement un Censeur qui tenta d'en renverser les fondemens. Le Pere Germon Jesuite imprima une Dissertation Latine chez Anisson, pour montrer que les Chartres sur lesquelles le Pere Mabillon avoit établi ses regles, n'étoient rien moins qu'anciennes, & que les regles n'ayant d'autorité que celles qu'elles tiroient des piéces que le Pere Mabillon avoit supposé incontestables, tout l'édifice qu'il avoit élevé sur un fondement si ruineux, n'avoit aucune solidité. Le Pere Mabillon répondit sans nommer son Adversaire dans un supplément ajouté à la Diplomatique, *Supplementum ad li*

Juin 1708.

bros de re Diplomaticâ, *in folio Parisiis* 1704. Mr. Fontanini, les Peres Dom Ruinart & Dom Coutant, se joignirent au Pere Mabillon, pour repousser le Censeur de la Diplomatique, qui sans s'effrayer du nombre ni du merite de ses Adversaires, a déja répondu au feu Pere Mabillon, à Mr. Fontanini, & au Pere Dom Ruinart. Cependant le Pere Mabillon commença une seconde édition *de la Diplomatique*, qui s'acheve par les soins du Pere Dom Thierry Ruinart, digne Eleve & fidelle Compagnon de ce grand Homme.

Pour suivre l'ordre du tems que nous avons interrompu, afin de réünir sous un même coup d'œil, tout ce qui regarde *la Diplomatique*, il faut revenir à l'année 1681. Mr. Colbert à qui *la Diplomatique* fut dédiée, offrit à son illustre Auteur une pension, ou une gratification. Il refusa l'une & l'autre par un desintéressement sincere, & par un veritable amour de la pauvreté, digne d'un Sçavant & d'un Religieux. Ces refus humbles & genereux ne le rendirent que plus cher au Ministre.

Mr. Colbert toûjours attentif à la gloire de la France, & au progrès des Sciences, qu'il regardoit comme une des plus essentielles parties de son Ministere, forma l'utile dessein d'envoyer nôtre sçavant Critique, foüiller dans les Bibliotheques d'Alemagne. Le Pere Mabillon nous a donné la Relation de ce voyage, dans la Préface du quatriéme tome des Analectes imprimé en 1685. Un ancien Lectionnaire qu'il rencontra dans l'Abbaye de Luxeüil en Franche-Comté, lui fournit l'occasion & la matiere du *Traité de la Liturgie Gallicane*, *de Liturgia Gallicana*, qui parut la même année qui fut l'année du départ de l'Auteur pour l'Italie, où le Roi content du succès, qu'avoit eu le voyage d'Alemagne, resolut d'envoyer le Pere Mabillon, avec une Commission particuliere d'en rapporter tout ce qu'il croiroit propre à enrichir la Bibliotheque Royale. Mr. l'Archevêque de Rheims qui faisoit la fonction de Bibliothecaire du Roi, en fit la proposition à Sa Majesté. Le sçavant Benedictin a communiqué

au public dans les deux tomes *du Museum Italicum*, une partie des richesses qu'il rapporta d'Italie. Il en reste encore assez à publier pour remplir plusieurs volumes que l'on attend du R. Pere Dom Ruinart. Le premier tome du *Museum Italicum* parut en 1687. Dans la curieuse Relation qu'on y trouve du voyage de l'Illustre Auteur, il n'a oublié que les honneurs qu'on lui rendit, & que Sa Sainteté le fit Consulteur de la Congregation de l'Indice.

La Lettre sur le premier institut de Remiremont, & *le Factum pour les Benedictins contre les Chanoines reguliers*, qui leur contestoient la préséance dans les Etats de Bourgogne, sont de même date que *la premiere partie du Museum Italicum. La seconde* parut en 1689. & la même année l'Auteur écrivit sur le veritable sens, qu'ont dans la regle de Saint Benoît les noms de *Messe* & *de Communion*. Ses Superieurs souhaitoient depuis long tems qu'il découvrît aux Religieux de son Ordre, la route qui l'avoit conduit à un degré d'érudition si élevé. Il obéït, & *le Traité*

des études monastiques fut le fruit de son obéïssance. Plusieurs éditions de ce Traité faites en France & aux Pays-bas, les Traductions Latine & Italienne qu'on en a données, témoignages infaillibles d'une approbation presque generale, étoient necessaires pour balancer le refus d'un suffrage de grand poids. Le Saint Fondateur de la Trape attaqua ce Traité par zele pour la pureté de l'Institut monastique, qu'il ne croyoit pas compatible avec les études. Le Pere Mabillon répondit avec sa modestie ordinaire par des *Reflexions sur la réponse au Traité des études monastiques*, & soûtint avec tous les égards dûs au merite & aux intentions de son Adversaire, que l'étude pouvoit subsister avec la regularité monastique, & qu'on serviroit mal l'Eglise, si on la privoit du secours qu'elle tire des Monasteres où les études fleurissent. Il ne nia pas cependant que l'étude ne dût être interdite dans certains Instituts consacrez entierement à la Penitence : ainsi la dispute rapprocha insensiblement les esprits de ces

 deux

deux grands Hommes : elle n'avoit point du tout divisé leurs cœurs. Le Traité des Etudes monastiques parut en 1691. & *les Reflexions* en 1692.

Il lui échapa encore un petit Ouvrage sur le culte que l'on rend aux corps tirez des Catacombes, qu'il augmenta & corrigea dans une seconde édition, *Eusebii Romani Epistola de cultu Sanctorum ignotorum*; & il refuta un écrit de Mr. Thiers sur la Larme de Nôtre Seigneur qu'on montre à Vendôme.

Mais tous ses soins se réünirent pour executer le projet d'une Histoire generale de son Ordre, *Annales Ordinis Sancti Benedicti*. Le premier tome parut en 1703; trois autres l'ont suivi, & plusieurs suivront. Le Pere Mabillon a poussé cette Histoire jusqu'à la mort de St. Bernard, pour qui il avoit toûjours eu une dévotion particuliere. On ne s'apperçoit point dans ces Annales de la vieillesse de l'Auteur, à qui néanmoins une santé vigoureuse ne cachoit point la rapidité du tems & le déclin de l'âge. Il *se préparoit à la mort* de la maniere qu'il a rendue

publique dans un *Livre dedié à la Reine d'Angleterre.* Plus il approchoit de sa fin, plus ses vertus jettoient un vif éclat. Il n'a jamais parû si modeste ni s'y attaché à l'Eglise que dans le dernier Ouvrage qu'il a imprimé : *c'est le quatriéme tome des Annales Benedictines.* Une rétention d'urine qui d'abord n'allarma pas, fut le commencement de sa derniere maladie, qui l'attaqua le premier de Decembre, & qui finit le vingt-septiéme du même mois avec sa vie. D'excessives douleurs éprouvérent sa patience, & sa pieté éclata par la ferveur avec laquelle il reçût les derniers Sacremens. On a enterré son corps dans la Chapelle de Nôtre Dame de l'Abbaye de St. Germain des Prez, dans l'interieur du Monastere. La douleur que sa Congregation a ressentie d'une si grande perte, a été commune à tous les Sçavans de l'Europe. Son mérite generalement reconnu l'avoit fait choisir en mil sept cens-un par le Roi, pour remplir une place d'Academicien honoraire dans l'Academie Royale des Inscriptions, à laquelle sa Majesté don-

noit une nouvelle forme. Le sçavant Benedictin n'accepta cet honneur qu'à regret & par obéïssance pour ses Superieurs. On imprime la seconde édition de *sa Diplomatique*, & le *cinquiéme tome de ses Annales Benedictines*. Ceux qui auroient quelques lettres curieuses ou quelques Dissertations de ce grand homme, ne doivent pas les envier au public, qui s'attend qu'ils les remettront entre les mains de Dom Thierry Ruinart, Religieux Benedictin de l'Abbaye de Saint Germain des Prez.

Catalogue des Ouvrages du Pere Mabillon.

Sancti Bernardi Opera. Parisiis in folio, & in octavo mil six cens soixante sept.

Eadem recognita 1690.

Acta Sanctorum, Ordinis Sancti Benedicti, *neuf volumes in folio ann.* 1668. 1669. 1672. 1677. 1680. 1685. 1701.

De Pane Euchariſtico azymo & fermentato 1674.

Animadversiones in Vindicias Kempenses 1677.

Vetera Analecta. *Quatre tomes ann.* 1675. 1676. 1682. 1685.

De Re Diplomatica. 1681.

De Liturgia Gallicana. 1685.

Museum Italicum pars prima. 1687.

Lettre sur l'institut de Remirement. La même année.

Factum sur la préseance des Benedictins aux Etats de Bourgogne sur les Chanoines reguliers. La même année.

Musei Italici pars altera 1689.

Traité sur la maniere d'entendre les mots de Communion & de Messe dans la Regle de Saint Benoît. 1689.

Traité des Etudes monastiques. 1691.

Reflexions sur la réponse de Mr. l'Abbé de la Trappe 1692.

Epistola Eusebii Romani de cultu Sanctorum ignotorum. 1698. *Seconde édition en* 1705.

Lettre à Mr. l'Evêque de Blois contre une Dissertation de Mr. Thierry, touchant la sainte Larme de Vendôme. 1700.

Divi Bernardi de Consideratione. 1701.

La mort Chrétienne. 1702.

Supplementum ad Librum de Re diplomaticâ. 1704.

Juin 1708.

Ordinis Sancti Benedicti Annales ann. 1703. 1074. 1706. 1707.

ARTICLE LXXX.

LA VERITABLE RELIGION cherchée & trouvée, *nouvelle Edition*. A Paris chez Augustin le Mercier ruë St. Jaques prés de St. Yves, *in* 12. 1708. *pages*. 376.

NOus parlâmes il y a peu de tems d'un Livre sur la Divinité de JESUS-CHRIST : en voici un à peu près de même caractere sur la Religion en général. L'Auteur ne prétend pas y dire des choses nouvelles, mais ramasser dans un ouvrage court les principales choses qui ont été dites sur ces matieres; afin de soulager ceux qui n'ont pas le tems ou la commodité de les chercher ailleurs.

On parle ici en autant de discours de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'ame, de la necessité d'une Religion, de la Religion Chrétienne en general, de JESUS-CHRIST Messie & Mediateur promis & atten-

du, de ſes miracles, de ſa mort, de ſa reſurrection, de l'établiſſement de ſon Egliſe.

La preuve à quoi l'on s'attache d'abord touchant l'exiſtence de Dieu paroit la plus ſenſible, ſi elle n'eſt pas la plus ſubtile; ſçavoir le ſentiment univerſel qui s'en eſt conſervé malgré les changemens infinis qui ſe ſont faits dans les opinions, les mœurs, les maximes d'une infinité de Nations. L'idée de Dieu a toûjours été uniforme en ce qu'elle a de ſpirituel & de naturel: il n'y a eu de difference que celle que les ſens & l'imagination y ont ajoutée. Malgré toutes les paſſions qui ſe ſoulevent contre cette verité, tout me prouve qu'il y a un Dieu, & rien ne me prouve qu'il n'y en a pas. Les peuples les plus barbares, dit Ciceron, reconnoiſſent quelque divinité; & ſi l'on en trouvoit d'aſſez ſtupides pour n'en pas reconnoître, (ce qui ne s'eſt jamais vérifié,) leur ſtupidité même répondroit à la difficulté: n'avoir point de raiſon, ou n'en faire nul uſage, c'eſt même choſe. Du reſte tous les hommes au-

roient-ils conspiré à établir une fausseté qui les contraint à tant de devoirs, sans être jusqu'à present revenus de leur erreur? 2°. Les créatures ne se sont pas faites d'elles mêmes: elle auroient été avant que d'être. Comment le monde se sera-t'il fait? S'il avoit toûjours été, comment l'Histoire nous feroit-elle toucher au doigt des marques si palpables que le monde n'est que depuis un tems? Supposera-t'on la matiere éternelle, & que le hazard en a arrangé les parties? Mais le mouvement, & un certain degré de mouvement étoit-il essentiel à ses parties, ou ne l'étoit-il pas? S'il l'étoit, comment a-t'il perdu cette essence, puisque des parties de matiere sont en repos? & s'il ne l'étoit pas, qui lui a donné ce mouvement & ce degré de mouvement, puisqu'il n'y avoit rien qui pût le donner? De plus la beauté, la regularité qui paroît dans le monde, démontrent qu'une Intelligence y préside: les inutilitez ou les irregularitez prétendues qui se trouvent dans la Nature, ne prouvent rien autre chose, sinon que nous igno-

rons la fin à quoi certains êtres sont destinez. En effet parce qu'on ne découvre pas l'usage particulier de quelques ressorts d'une montre, en conclurroit-on bien qu'elle n'est pas l'ouvrage d'un Ouvrier intelligent & habile ? On voit quelquefois le vice triompher : mais que cela prouve-t'il, sinon que Dieu doit l'humilier tôt ou tard, & le punir à proportion de son énormité & de son insolence ?

Le second chapître est sur l'immortalité de l'ame. On en tire les preuves à l'ordinaire de l'existence d'un Dieu qui doit recompenser après cette vie la vertu, qui ne l'est pas assez ici-bas. 2°. Nôtre ame capable de penser n'est point corps n'y matiere : autrement elle & ses pensées seroient susceptibles de dimensions : elle pourroit être longue, large, quarrée : on en pourroit assigner la moitié, le tiers &c. 3°. Comment concevons-nous des choses toutes incorporelles, la vertu, la raison, les consequences, les proportions, les regles de Morale. 4°. Si l'ame n'est point corps, elle n'a point

de parties qui puiſſent ſe ſéparer & ſe diſſoudre : elle eſt donc immortelle.

Le troiſiéme chapitre roule ſur la neceſſité d'une Religion.

Le quatriéme qui eſt ſur la Religion Judaïque, expoſe l'ancienneté des Livres de Moyſe reconnuë par les plus ſçavans hommes du monde ; laquelle a fourni les plus ſages maximes de Morale aux Philoſophes & aux Legiſlateurs. Tous les Juifs depuis lui juſqu'a nous ſe ſont ſucceſſivement donnez ces Livres. Or ſuppoſé leur ancienneté, comment douter de la verité des faits miraculeux qui y ſont racontez. Moyſe, c'eſt-à-dire un ſeul homme, aura-t'il pû faire accroire à ſix cens mille autres, que la mer s'eſt entrouverte pour leur laiſſer un libre paſſage ? Il en faut dire autant des autres miracles des Livres Saints ; miracles auſſi palpables, & qui ſont d'un nombre infini. Moyſe en conſequence de ces prodiges ſur quoi il cite le propre témoignage des Juifs, leur donne des Loix tres onereuſes, & fait tuer une quantité extraordinaire de ceux

qui y contreviennent : est-ce un moyen de les disposer à prendre des fables pour des veritez ? Quelle autorité dans le Legislateur à l'égard des sujets, à qui il fait des reproches odieux, des menaces terribles ? & cependant ils conservent religieusement le Cantique, où prêt à sortir de ce monde il les appelle ingrats, race méchante, rebelles, idolâtres, gens sans prudence & sans conseil. L'auroient-ils souffert, si des miracles vûs de leurs yeux & des yeux de leurs Peres, ne les y eussent assujetis ?

Tout ce que Moyse raconte de la création & du déluge devient croyable par le peu de generations qu'il met depuis Adam jusqu'à son tems. Ses Contemporains pouvoient avoir vû Joseph, dont le Pere avoit vû Sem ; & Sem pouvoit avoir vécu 100 ans avec Mathusalem, qui devoit avoir vû Adam. Si Moyse avoit raconté des fables, il auroit fait un plus grand nombre de generations, pour rendre les choses plus obscures. De sorte que la memoire de nos derniers Rois ne nous est pas plus

récente ; que la memoire des choses qu'il raconte, l'étoit à ceux de son tems.

Seroit-ce donc que les 600 mille Israëlites ou leurs descendans, seroient convenus avec Moyse de tromper tout l'Univers ? D'où seroit venue une telle convention ? Qu'y gagneroient-ils à publier leurs desordres & leurs folies ? D'ailleurs le Livre de leur Loi est un tissu de Propheties, dont quelques unes sont si claires, que Porphyre en particulier a crû, que la Prophetie de Daniel étoit composée après l'évenement. Combien de Caracteres de Divinité dans la Religion Judaïque ? L'idée qu'elle donne de la grandeur de Dieu, la verité de ses faits, les effets de ses miracles, l'accomplissement de ses Propheties, la sublimité de ses expressions, l'autorité de ses Loix, la pureté de ses ceremonies ; cela ne suffit-il point pour persuader que Dieu en est l'Auteur ?

Sur la Religion Chrétienne en general, on fait voir le changement prodigieux qu'elle a causé dans le monde, malgré tous les obstacles

qu'elle y avoit rencontrez ; soit de la part des Gentils, dont la corruption étoit autorisée par la Religion même qu'ils professoient, & qui étoit diametralement opposée au Christianisme; soit de la part des Juifs qui avoient mis à mort comme un scelerat celui qui en étoit l'Auteur. Cependant en peu d'années un nombre prodigieux de nations differentes les plus éloignées les unes des autres, embrassent sans la violence ni des armes ni des Loix cette Religion si contraire aux sentimens du cœur, aux préjugez de l'esprit, aux passions, à l'exemple, à l'interêt, à l'éducation, à l'autorité même des Magistrats & des Princes. Si la Providence n'avoit pris aucune part à un si grand événement, Dieu ne seroit-il pas sans vûë & sans connoissance ? Mais tout cela a été prédit : donc un Dieu y a fait attention.

D'ailleurs quelle pureté de connoissance & de sentimens ne nous donne pas cette Religion ? Combien est-elle proportionnée à nos vrais besoins ? Quel ordre n'assure-t'elle, ou n'établit-elle pas dans le monde ? A

quel vice n'en veut-elle point? Quelle vertu ne prescrit-elle pas? Plus mon cœur est reglé, plus mon esprit est raisonnable, & plus je suis Chretien, & content de l'être. Ceux qui ont une si grande repugnance à être fidelles n'ont qu'à cesser d'être vitieux; la repugnance s'évanoüira. Les plus sçavans, les plus raisonnables hommes du monde ont crû: donc les preuves de la Religion ont toute la force qu'on peut raisonnablement demander. A quelle Religion voudra s'attacher un homme qui refuse d'être Chrétien? aux fables du Paganisme, aux rêveries du Mahometisme, aux restes délabrez du Judaïsme? non, sans doute: mais il voudra peut-être se faire à lui même une Religion. Quel monstre de temerité, de vouloir ajouter plus de foi à lui seul, qui ne peut s'accorder avec soi-même, qu'à JESUS-CHRIST avec qui s'accorde depuis 17. siecles la plus étenduë & la plus saine partie de l'Univers?

Dans le 6^e. discours pour montrer le besoin qu'on a eu d'un Médiateur tel que JESUS-CHRIST, on appor-

te des preuves tirées de Pascal & d'Abadie ; mais qui ne seroient pas invincibles à un esprit qui ne seroit pas déja docile à la Foi. C'est peut-être l'endroit le moins soûtenu de ces deux Auteurs. Le nôtre ajoute quelque chose de plus sûr : c'est l'accomplissement des Propheties dans la Personne de JESUS-CHRIST, & en particulier celle de Jacob & de Daniel par rapport au tems de l'avenement du Messie. Selon le premier le Sceptre ne devoit point sortir de Juda que le Messie ne fût venu. Herode l'Ascalonite qui regnoit en Judée au tems du Messie, n'étoit plus de la race de *Juda*, quelque sens qu'on donne à ce mot. Selon le second il étoit prédit qu'aprés 70. semaines le Christ seroit mis à mort, que son peuple ne le voudroit plus reconnoître, que sa ville seroit ruinée, desolée &c.

On ramasse tres bien en suite les réponses aux difficultez que proposent les incredules, pour refuser de croire les Mysteres particuliers de l'Incarnation du Verbe.

Le Chapitre suivant est pour mois *Juin* 1708.

trer un point, que les Fidelles entendent prouver dans tous les Sermons, ſçavoir que les Apôtres ou les premiers Chrétiens, qui nous ont rapporté les miracles de JESUS-CHRIST, ſur quoi ſont appuyez les témoignages de nôtre Foi, n'ont pû ni être trompez ni vouloir tromper les autres.

Le neuviéme diſcours contient des Reflexions ſur la Reſurrection de JESUS-CHRIST; Myſtere ſi éclatant & ſi divin, qui eſt proprement le ſceau & la baſe de tous les autres. L'Ouvrage finit en parlant de l'établiſſement de l'Egliſe.

Il eſt peu de preuves ſolides de nôtre Religion qui ne ſoient touchées en ce livre, & qui ne faſſent impreſſion ſur un eſprit raiſonnable, qui ſçaura ſe les arranger à lui même & les mediter ſérieuſement, pour en ſentir la liaiſon, & en réünir la force : le précis que nous venons de faire pourra contribuer à produire cet effet.

ARTICLE LXXXI.

NOUVELLE METHODE DE *raisonner, par le Pere de la Roche Jesuite.*

LE seul titre de nouvelle Methode de raisonner revoltera bien des personnes. C'est une temerité, dira-t'on, de vouloir trouver un Systême nouveau dans une matiere qu'on examine avec tant de soin depuis tant de siecles. Je sens combien le préjugé est fort contre moi. La grace que je demande c'est qu'on ne me condamne pas sans m'entendre. On jugera par ce que je vas dire si ma Methode, toute nouvelle quelle est, n'est pas plus courte & plus aisée que la Methode ordinaire. Commençons.

Dans tout raisonnement, il y a une proposition qu'on prouve, je l'appelle probleme; & un terme qui sert à prouver le *problême*, ce terme s'appelle moyen terme.

Comme ce terme est la cause qui découvre à l'esprit la verité du pro-

blême, on peut faire une proposition causale, du problême & du moyen terme. J'en propose trois exemples. *L'Homme est substance parce qu'il est animal. L'Homme n'est pas marbre parce qu'il est animal. L'Homme n'est pas marbre parce qu'il n'est pas pierre.*

Détachons maintenant les verbes avec la particule *parce que*, des autres termes qui font la matiere de la proposition : nous aurons de quoi marquer 3 classes de Syllogismes, aux quelles on rapportera tous les autres. En détachant les Verbes de la premiere proposition l'Homme est substance parce qu'il est animal, nous trouvons, *il est parce qu'il est*, en Latin, *est quia est.* Voila nôtre premiere classe.

En détachant les verbes de la seconde proposition, l'Homme n'est pas marbre, parce qu'il est animal; nous trouvons, *il n'est pas parce qu'il est*; en Latin, *non est quia est.* Voilà nôtre seconde classe.

En détachant les verbes de la 3e. proposition. L'Homme n'est pas marbre parce qu'il n'est pas pierre, nous trouvons, *il n'est pas parce qu'il*

n'est pas, en Latin, *non est quia non est.* C'est là nôtre 3e. classe.

Je détache ainsi les verbes, parce que dans tout Syllogisme les verbes se trouvent les mêmes, & qu'on peut aisément ainsi faire la difference des Syllogismes. L'on peut juger par ce que je viens de dire, que la route que je tiens est entierement differente de toutes celles qu'on a suivies jusques à present. On s'est attaché a combiner les termes qui font la matiere du Syllogisme, & non pas les verbes qui s'y rencontrent.

Au reste je prétens qu'eû égard aux combinaisons des verbes il n'y a précisément que les 3. classes marquées. Car la seule combinaison qui reste, est celle-ci : *Il est parce qu'il n'est pas : Est quia non est.* Il est accident parce qu'il n'est pas substance. Or cette derniere combinaison se doit rapporter à la premiere classe, comme nous le ferons voir dans la suite.

Il faut remarquer dans tout raisonnement, outre la proposition causale, une autre proposition plus generale, qui tient lieu d'axiome & qui est le principe & la source du

raiſonnement. L'Homme eſt ſubſtance parce qu'il eſt animal, & *ce qui eſt animal eſt ſubſtance.* L'Homme n'eſt pas marbre parce qu'il eſt animal, & *ce qui eſt animal n'eſt pas marbre.* L'Homme n'eſt pas marbre parce qu'il n'eſt pas pierre, & *ce qui n'eſt pas pierre n'eſt pas marbre, ou tout marbre eſt pierre.* Je dis, que le raiſonnement demande eſſentiellement cet axiôme, qui eſt un aveu que le moyen terme eſt la cauſe de la verité de la concluſion. Car ſi l'Homme eſt ſubſtance parce qu'il eſt animal, rien n'eſt animal ſans être ſubſtance. Si l'Homme n'eſt pas marbre parce qu'il eſt animal, rien n'eſt animal & marbre : ſi l'Homme n'eſt pas marbre parce qu'il n'eſt pas pierre, rien ne peut être marbre & n'être pas pierre : ce qui vaut cette affirmative, *tout marbre eſt pierre.*

Cette propoſition generale que j'appelle axiôme eſt toûjours la majeure du Syllógiſme. C'eſt celle qui naturellement doit tenir la premiere place ; puiſque dans la reſolution naturelle du Syllogiſme, à commencer par la concluſion, c'eſt

la proposition la plus éloignée de la conclusion. *L'Homme est substance*, voilà la conclusion ; *car il est animal* voilà la mineure ; & tout ce qui est animal est substance, voilà l'axiôme, qui est la proposition la plus éloignée de la conclusion. D'ailleurs on doit donner le nom de majeure à la proposition du Syllogisme qui par rapport à la conclusion est la plus generale & tient lieu de principe. Or tel est l'axiôme dont je parle. Car dans la premiere classe la mineure & la conclusion disent simplement que l'attribut du problême convient à quelque chose, à quoi convient le moyen terme ; par exemple que la substance qui est l'attribut du problême convient à l'homme, à qui convient le moyen terme *animal* : mais l'axiôme dit, que la substance convient à toutes les choses aux quelles l'animal convient ; puisqu'il dit, *tout animal est substance*. Dans la seconde classe l'axiôme dit, que le marbre qui est l'attribut du problême est separé de toutes les choses auxquelles l'animal qui est le moyen terme est uni. L'axiôme de

La troisiéme classe dit, que le marbre est separé de tout ce qui est separé de la pierre, qui est le moyen terme. Ainsi nous pouvons & nous devons dire, que toute majeure est une proposition generale.

Ce que je viens de dire me fournit une nouvelle preuve pour établir mes trois Classes. Car puisque c'est le moyen terme qui découvre la verité du problême, c'est à dire l'union ou la separation du sujet & de l'attribut du problême ; il faut ou que le moyen terme soit uni lui même aux deux termes de la conclusion pour en montrer l'union, ou qu'il soit separé de l'un des termes & uni à l'autre, pour en faire voir la separation. S'il est uni aux deux termes voilà ma premiere classe. S'il est uni à l'un des termes & separé de l'autre ; ou bien il est uni au sujet & separé de l'attribut ; & voilà ma seconde classe ; ou il est separé du sujet & uni à l'attribut, & voilà ma troisiéme classe. L'animal uni à l'homme & à la substance, c'est la premiere classe : L'animal uni à l'homme, qui est le sujet du problê-

me, & séparé du marbre qui en est l'attribut, c'est la seconde classe. La pierre séparée de l'homme qui est le sujet du problême, & uni au marbre qui en est l'attribut, c'est la troisiéme classe.

Quand je dis le sujet & l'attribut du problême, je parle du problême qui se prouve immediatement: car il y a des syllogismes, où ce n'est pas le problême proposé, mais sa convertente qui est prouvée immediatement: tel est le syllogisme suivant, Tout animal est substance: tout homme est animal: donc quelque substance est homme. Je ne puis pas dire: quelque substance est homme, parce qu'elle est animal: car si cette proposition causale étoit vraye, tout animal seroit homme. Ce n'est donc pas la proposition, *Quelque substance est homme*, qui se prouve immediatement; mais celle-ci, *Quelque homme est substance*. Et c'est cette conclusion immediate que j'appelle une conclusion directe.

Il faut ici donner une regle pour juger quand un syllogisme est direct

& naturel. On en jugera aisément par l'analyse ou resolution du syllogisme. Prenez le problême immediat, faites la proposition causale de la maniere la plus courte & la plus simple, & formez naturellement l'axiôme comme nous l'avons fait dans les exemples proposez. Si dans les syllogismes en question vous trouvez la même suite de propositions, & le même arrangement de termes, ce syllogisme est direct. Et de là vous jugerez que les syllogismes suivans sont directs.

Premier syllogisme direct.

Tout animal est substance :
Tout homme est animal :
Donc tout homme est substance.

J'en fais ainsi la resolution : Tout homme est substance ; parce que tout homme est animal, & ce qui est animal est substance, ou tout animal est substance.

Commencez par cette derniere proposition, vous trouvez le syllogisme déja proposé.

Second syllogisme direct.

Nul animal n'est marbre :
Tout homme est animal :
Donc nul homme n'est marbre.

La resolution s'en fait ainsi : Nul homme n'est marbre, parce que tout homme est animal, & ce qui est animal n'est pas marbre, ou nul animal n'est marbre.

Troisiéme syllogisme direct.

Tout marbre est pierre :
Nul homme n'est pierre :
Donc nul homme n'est marbre.

En voici la resolution : Nul homme n'est marbre, parce qu'il n'est pas pierre, & ce qui n'est pas pierre n'est pas marbre ; ou bien tout marbre est pierre : car c'est une necessité de faire cette derniere conversion, pour ne pas employer un terme infini ce que nous tâchons d'éviter.

Les trois syllogismes que je viens de proposer sont generaux & renferment les autres. On dit en Logi-

que, que tous les syllogismes qui ressemblent au premier sont en *Barbara* ; que tous ceux qui ressemblent au second sont en *Celarent* ; que tous ceux qui ressemblent au 3^e^. sont en *Camestres*. Ainsi selon nos principes *Camestres* est un syllogisme direct & naturel, eu égard au problême donné & au moyen terme proposé.

Il est tems d'expliquer ici, pourquoi nous n'admettons pas une quatriéme classe de syllogismes marquée par cette causale, *Il est accident parce qu'il n'est pas substance*. Pour comprendre comment cette quatriéme classe ne differe pas de la premiere, il faut supposer 1°. Qu'un terme infini est celui à qui on adjoûte une negation. *La substance* est un terme fini ; *la non-substance* est un terme infini. 2°. Que cette proposition, *la non-substance est accident*, est l'équipollente de celle-ci, *ce qui n'est pas substance est accident*. 3°. Que le moyen terme qui est dans la majeure doit être le même dans la mineure. Cela supposé examinons le syllogisme suivant, qu'on prétend être dans une quatriéme classe.

Ce qui n'est pas substance est accident,

ou

La non-substance est accident :
La blancheur n'est pas substance :
Donc la blancheur est accident.

Il est sûr que le moyen terme dans la majeure est *la non-substance* : il faut donc qu'à la mineure on dise, *la blancheur est une non-substance*, donc la blancheur est accident. Si maintenant, je demande pourquoi la blancheur est accident, il faudra me répondre, parce qu'elle est *non-substance*. Et voilà la premiere classe *il est parce qu'il est*.

Je me suis arrêté à établir les trois classes : je vais faire quelques reflexions sur chacune de ces classes, après quoi je proposerai les principes sur lesquels les trois classes sont fondées.

Reflexions sur la premiere classe.

1. Dans la premiere classe la conclusion est affirmative. 2. Il n'y a que la premiere classe dont la conclusion soit affirmative. 3. Dans la premiere classe toutes les propositions sont affirmatives. 4. Dans la premiere

classe le moyen terme est uni aux deux termes du problême. 5. Le moyen terme est contenu dans le sujet du problême direct, & il en contient l'attribut.

Reflexions sur la seconde classe. 1. La conclusion est negative. La mineure est affirmative. La majeure est negative. 2. Le moyen terme est contenu dans le sujet du problême direct, & exclut l'attribut.

Reflexions sur la troisiéme classe. 1. La conclusion est negative, la mineure negative, la majeure affirmative. 2. Le moyen terme exclut le sujet du problême direct, & il est contenu dans l'attribut. Tout ceci n'a besoin d'autre preuve que de la vûë des trois syllogismes generaux que j'ai proposez.

Principe de la 1re. classe. Ce qui renferme une chose qui en renferme une autre, renferme cette autre chose. L'homme renferme l'animal, & l'animal renferme la substance: donc l'homme renferme la substance. Quand je dis renfermer, j'entends que l'idée de substance est renfermée dans l'idée d'animal.

Principe de la 2^e^. classe. Ce qui renferme une chose qui en exclut une autre, exclut cette autre chose. L'homme renferme l'animal,& l'animal exclut le marbre : donc l'homme exclut le marbre.

Principe de la 3^e^. classe. Ce qui exclut une chose qui est renfermée dans une autre, exclut cette autre chose. L'homme exclut la pierre, & la pierre est renfermée dans le marbre : donc l'homme exclut le marbre.

Corollaires.

1. Dans tout raisonnement on trouve un problême & un moyen terme : donc en tout raisonnement il y a trois termes, à sçavoir les deux termes du problême, & le moyen terme.

2. Le moyen terme fait voir l'union ou la separation des deux termes du problême. Donc 1°. Il n'y a que trois termes. 2°. Il y a deux prémisses dans lesquelles le moyen terme se rapporte aux deux termes du problême. 3°. Il ne faut point de terme dans la conclusion qui ne soit dans les prémisses.

3. Il n'y a que trois classes de syllogismes. Donc 1°. On ne conclut affirmativement que de deux affirmatives : car on ne prouve affirmativement que dans la premiere classe, dont les deux prémisses sont affirmatives. 2°. Si l'une des prémisses est negative, la conclusion sera negative : car il ne se trouve de prémisse negative que dans la seconde & troisiéme classe, dont la conclusion est negative. 3°. On ne conclut jamais de deux negatives : car dans toutes les classes il y a quelque prémisse affirmative. 4°. Le moyen terme doit être pris generalement du moins dans l'une des prémisses : car dans la premiere & dans la seconde classe, il est pris universellement dans la majeure. Dans la troisiéme il est pris generalement dans la mineure.

4. Toute majeure est un axiome ou proposition universelle. Donc 1°. de deux particulieres on ne conclut pas. 2°. Dans les modes Disamis, Brocardo, Friseso, c'est la seconde proposition qui est la majeure. 3°. En marquant les syllogismes par

les voyelles A E I O, il ne faut jamais commencer par I ou O : par là nous retranchons la moitié des combinaisons qu'on a coûtume de faire. 4°. On ne peut pas convertir les majeures de la premiere & troisiéme classe : car étant affirmatives, elles cesseroient d'être majeures, en cessant d'être universelles. Mais on peut convertir la majeure de la seconde classe, parce qu'on fait la conversion simple d'une negative universelle. 5°. Il ne peut y avoir que six prémisses par la combinaison des voyelles; à sçavoir dans la premiere classe AA, & AI; dans la seconde EA, & EI; dans la troisiéme AE, & AO. D'où il s'ensuit qu'il n'y a que neuf syllogismes par la combinaison des voyelles; à sçavoir AAA, AAI, & AII, dans la premiere classe; EAE, EAO, & EIO, dans la seconde; AEE, AEO, & AOO, dans la troisiéme. On peut nommer les syllogismes de la premiere classe *Barbara*, *Barbari*, *Barbiri*; ceux de la seconde *Celarent*, *Celaront*, *Celiront*; ceux de la troisiéme *Camestres*, *Camestros*, *Camostros*. De ces neuf on

pourra faire plusieurs syllogismes indirects, par les conversions des propositions.

5. Le mode *Camestres* est naturel : donc il est faux que toute mineure doive êtrre affirmative, & que la majeure d'un syllogisme negatif doive être negative.

6. Tous les modes directs & naturels ont la même disposition de propositions & de terme, qui se trouve dans la resolution naturelle du syllogisme. Donc 1°. dans tout syllogisme direct la mineure & la conclusion ont le même sujet, & par suite tous les modes de la troisiéme & quatriéme figure sont indirects. 2°. *Cesare* & *Festino* sont indirects, parce que l'axiome n'y est pas proposé naturellemement : qu'on en fasse la resolution.

7. Le syllogisme est bon quand on fait l'application du moyen terme au sujet du problême immediat, & qu'on forme l'axiome : donc il y a des syllogismes negatifs de la quatriéme figure tels que sont ces deux-ci :

1. Nulle pierre n'eſt animal :
Quelque animal eſt homme :
Donc quelque homme n'eſt pas pierre.

2. Tout marbre eſt pierre :
Nulle pierre n'eſt homme :
Donc nul homme n'eſt marbre.

Dans ces deux ſyllogiſmes le moyen terme eſt attribut de la premiere propoſition, & ſujet de la ſeconde : Or la premiere propoſition eſt la majeure, car elle eſt l'axiome, comme il paroit par la reſolution des ſyllogiſmes. Pour les ſyllogiſmes affirmatifs il n'en eſt aucun dans la quatriéme figure, parce que tout ſyllogiſme affirmatif eſt dans la premiere claſſe, & dans la premiere claſſe le moyen terme doit être pris generalement dans la majeure : or parce que la majeure eſt affirmative, le moyen terme n'y ſeroit pas pris generalement, s'il n'en étoit le ſujet.

8. Toute majeure eſt univerſelle; donc la mineure ſeule peut être particuliere : or ſi la mineure eſt particuliere la concluſion doit

l'être aussi ; car 1°. Dans la premiere classe le terme de la conclusion qui se trouve dans la mineure est particulier, puisqu'on suppose que la mineure qui est affirmative est particuliere. Le terme de la conclusion qui est dans la majeure est aussi particulier ; car il est l'attribut de la majeure dans la premiere classe : donc les deux termes de la conclusion sont particuliers : donc la conclusion est particuliere. 2°. Dans la seconde classe, si la mineure est particuliere le terme de la conclusion qui s'y trouve est pris particulierement, puisque la mineure est affirmative. Il est donc pris particulierement dans la conclusion : donc il est le sujet de la conclusion ; car s'il en étoit l'attribut, la conclusion étant negative, il seroit pris generalement : donc la conclusion doit être particuliere. 3°. Dans la troisiéme classe si la mineure est particuliere, le terme de la conclusion qui s'y trouve en est le sujet : autrement le moyen terme ne seroit pas distribué dans les prémisses ; car dans la majeure il seroit attribut d'une affir-

[...]ative, & dans la mineure sujet de une proposition particuliere. Le petit terme étant particulier dans la mineure, doit être particulier dans la conclusion : or la conclusion étant negative, il doit en être le sujet, & par suite la conclusion sera particuliere : donc si l'une des prémisses est particuliere, la conclusion est particuliere.

Pratiques de la nouvelle methode.

I. *Prouver un probléme par un moyen terme donné.*

Appliquez le moyen terme au sujet du probléme, & formez l'axiome. Soit le probleme, *l'homme est substance*, & le moyen terme *animal*. Je dis : l'homme est substance parce qu'il est animal, & ce qui est animal est substance. Ainsi dans la seconde & troisiéme classe je dirai : nul homme n'est marbre, parce qu'il est animal, & ce qui est animal n'est pas marbre : nul homme n'est marbre parce qu'il n'est pas pierre, & ce qui

n'est pas pierre n'est pas marbre, ou tout marbre est pierre. On peut encore dans la pratique employer *est quia non est* ; il est accident par ce qu'il n'est pas substance, & ce qui n'est pas substance est accident. Commencez par la derniere proposition, & prenez de suite les autres propositions : le syllogisme est tout fait. Si du moyen terme & du problême donné on ne peut pas former une proposition causale ; prouvez la convertente : on ne peut pas dire, quelque substance est homme, parce qu'elle est animal : dites, quelque homme est substance, parce qu'il est animal.

II. *Reduire un mode indirect & le rendre naturel.*

Prenez le problême, appliquez le moyen terme, & formez l'axiome. Soit ce mode indirect :

Nulle pierre n'est animal ;
Tout homme est animal :
Donc nul homme n'est pierre.

Remarquez 1°. Que si du problême & du moyen terme on ne peut pas faire une proposition causale, il faut alors convertir le problême selon ce que nous venons de dire. 2°. Que si après avoir fait l'application du moyen terme au sujet du problême, vous n'avez plus de proposition generale, il faut alors prendre la convertente du problême. C'est pourquoi vous reduirez les syllogismes suivans en convertissant la conclusion :

1. Tout homme est substance :
Tout homme est animal :
Donc quelque substance est homme.

2. Quelque homme est substance :
Tout homme est animal :
Donc quelque animal est substance.

Vous reduirez ainsi le premier syllogisme : Quelque homme est substance, parce qu'il est animal, & que tout animal est substance. Vous reduirez ainsi le second : Quelque substance est animal, parce qu'elle

est homme, & que tout homme est animal.

Le syllogisme qu'on a plus de peine à reduire est celui qu'on nomme Brocardo : en voici un :

> Quelque animal n'est pas pierre :
> Tout animal est substance :
> Donc quelque substance n'est
> pas pierre.

J'en fais ainsi la reduction : Nulle pierre n'est une certaine substance ; parce que nulle pierre n'est un certain animal ; & ce qui n'est pas un certain animal, n'est pas une certaine substance, puisque tout animal est substance. Car ces deux propositions sont de même valeur. Cette methode de reduire un syllogisme ou de le rendre naturel, paroit plus aisée que celle qui est contenuë dans ces préceptes ; *S. vult simpliciter verti &c.*

III. Montrer le défaut d'un syllogisme.

Soit le syllogisme :

> Quelque substance est animal :

Tout homme eſt animal :
Donc quelque homme eſt ſubſtance.

Je dis, ſi l'argument eſt en forme, j'ai déja avoüé dans les prémiſſes que quelque homme eſt ſubſtance : or je ne l'ai pas avoüé, car le moyen terme étant *animal*, j'aurois dit que quelque homme eſt animal, & que tout animal eſt ſubſtance : je n'ai pas avoüé la derniere propoſition : donc l'argument ne conclut pas. Ainſi pour montrer le défaut du ſyllogiſme *il faut dire*, ou qu'on n'a pas appliqué le moyen terme au ſujet du problême immediat, ou qu'on n'a pas formé l'axiome.

IV. Montrer qu'un raiſonnement eſt en forme.

Vous ferez voir qu'on a déja avoüé ce qu'on vient de nier. Soit le ſyllogiſme :

Nulle pierre n'eſt animal :
Quelque animal eſt homme :
Donc quelque homme n'eſt pas pierre.

Si quelqu'un en nioit la conſequence, je lui dirois qu'il a déja accordé ce qu'il nie : car qui accorde que l'homme eſt une choſe qui exclut la pierre, accorde dès-là que l'homme exclut la pierre : or vous m'avez avoüé que quelque homme eſt animal, & que tout animal exclut la pierre. Car dire que nulle pierre n'eſt animal, & que nul animal n'eſt pierre, c'eſt la même choſe : donc &c.

V. Reduire à l'impoſſible.

Reduire à l'impoſſible, c'eſt obliger un homme qui nie une conſequence, après avoir avoüé les prémiſſes, à nier une prémiſſe accordée déja. Il faut pour cela prendre la contradictoire de la concluſion niée, & y appliquer le moyen terme du ſyllogiſme, dont la concluſion a été niée. Soit le ſyllogiſme que je viens de propoſer :

Nulle pierre n'eſt animal :
Quelque animal eſt homme :
Donc quelque homme n'eſt pas
pierre.

Je dis, la proposition *quelque homme n'est pas pierre*, est fausse selon l'adversaire : donc tout homme est pierre ; c'est la contradictoire : & pourtant on avoüe que quelque animal est homme : Donc quelque animal est pierre.

Voilà la contradictoire de l'une des premisse accordées.

Cette methode est plus aisée que d'avoir recours à *Major sit minor &c.* & au *Phœbifer axis &c.* Il faut remarquer que si la contradictoire de la conclusion niée est particuliere, il faut que la seconde prémisse soit universelle, par exemple : Nulle pierre n'est animal : tout homme est animal : donc nul homme n'est pierre. Je dirois : quelque homme est pierre, & pourtant tout homme est animal : donc quelque pierre est animal.

VI. Juger si un syllogisme est direct.

Voyez si vous trouvez le même arrangement qui se rencontre dans la resolution naturelle par la causase : comme on l'a déja expliqué.

VII. Marquer la majeure du syllogisme.

C'est la proposition qui dans la resolution du syllogisme tient lieu d'axiome.

VIII. Tourner le même syllogisme en differentes manieres.

Cela se fait en substituant des propositions de même valeur. En voici des exemples. Tout animal est substance ; ce qui est animal est substance ; ce qui n'est pas substance n'est pas animal ; il est impossible d'être animal & de n'être pas substance ; qui dit que quelque chose est animal dit qu'elle est substance. Ainsi peut-on varier des majeures affirmatives. Pour les majeures negatives on dira nul animal n'est pierre ; ce qui est animal n'est pas pierre ; il est impossible d'être animal & pierre ; Nulle pierre n'est animal ; ce qui est pierre &c. Pour les particulieres on fait des conversions selon les regles ordinaires de Logique.

IX. D'un syllogisme direct faire des indirects.

On y réussira par les conversions. Soit ce syllogisme :

Nul animal n'est pierre :
Tout homme est animal :
Donc nul homme n'est pierre.

En variant la conclusion vous direz : Donc nulle pierre n'est homme. En variant la majeure vous direz : Nulle pierre n'est animal &c.

Il faut remarquer qu'en faisant des modes indirects, on ne peut convertir la majeure de la premiere & de la troisiéme classe : car elles cesseroient d'être axiomes. Il n'en est pas ainsi de la seconde, qui se convertit simplement sans cesser d'être universelle.

X. D'un axiome donné, tirer des consequences.

C'est ici une methode synthetique qui s'accorde parfaitement avêc la methode analytique que nous venons d'expliquer. L'axiome donné est affirmatif ou negatif. Voici des principes pour tirer des consequences de ces deux sortes d'axiomes.

Principes pour l'axiome affirmatif, par exemple pour cet axiome, Tout animal est substance.

1. Si l'axiome affirmatif est vrai, le terme inferieur au sujet pris generalement est uni à l'attribut. Si tout animal est substance, tout homme est substance.

2. Si l'axiome affirmatif est vrai, le terme superieur au sujet pris particulierement est uni à l'attribut. Si tout animal est substance, quelque être est substance.

3. Si l'axiome affirmatif est vrai, le terme superieur à l'attribut pris particulierement est uni au sujet. Si tout animal est substance, quelque être est animal.

4. Si l'axiome affirmatif est vrai, tout ce qui exclut l'attribut exclut le sujet. Si tout animal est substance, tout accident exclut l'animal, ou nul accident n'est substance.

Principes pour l'axiome negatif, par exemple pour cet axiome, Nul animal n'est pierre.

1. Si l'axiome negatif est vrai, le

terme inferieur au sujet pris generalement exclut l'attribut. Si nul animal n'est pierre nul homme n'est pierre.

2. Si l'axiome negatif est vrai, le terme superieur au sujet pris particulierement exclut l'attribut. Si nul animal n'est pierre, quelque substance n'est pas pierre.

3. Si l'axiome negatif est vrai, le terme inferieur à l'attribut pris generalement exclut le sujet. Si nul animal n'est pierre, nul marbre n'est animal.

4. Si l'axiome negatif est vrai, le terme superieur à l'attribut pris particulierement exclut le sujet. Si nul animal n'est pierre, quelque substance n'est pas animal.

On peut remarquer ici la route que tient l'esprit dans la recherche de la verité : il considere son axiome : il cherche un nouveau terme qui soit uni ou separé du sujet ou de l'attribut : & par ce nouveau terme il commence sa seconde proposition qui est la mineure.

Cette methode s'accorde parfaitement avec les trois classes dont

nous avons parlé. Car si l'axiome est affirmatif, & que l'esprit fasse attention à ce qui est superieur ou inferieur au sujet, on pourra conclurre naturellement & universellement dans la premiere classe :

Tout animal est substance :
Tout homme est animal :
Donc tout homme est substance.

Si l'esprit ne fait attention qu'à ce qui est superieur à l'attribut, outre que la maniere de conclurre n'est pas naturelle, ou ne conclut pas universellement. Par exemple Tout homme est animal : tout animal est substance : donc quelque snbstance est homme. La conclusion est particuliere, & le sujet de la conclusion n'est pas le sujet de la mineure : ainsi le mode n'est pas direct.

Si l'esprit fait attention à ce qui exclut l'attribut, on pourra conclurre naturellement & universellement dans la troisiéme classe :

Tout animal est substance :
Nul accident n'est substance :
Donc nul accident n'est animal.

Si l'axiome est negatif, & que l'esprit fasse attention aux termes inferieurs ou superieurs du sujet, on pourra conclurre naturellement & universellement dans la seconde classe :

Nul animal n'est pierre :
Tout homme est animal :
Donc nul homme n'est pierre.

Si l'esprit fait attention à ce qui est inferieur ou superieur à l'attribut, on fera un syllogisme dans la seconde classe : mais ce syllogisme sera indirect : ce qui paroit par la resolution du syllogisme :

Nul homme n'est pierre :
Tout marbre est pierre :
Donc nul marbre n'est animal.

Vous me direz que ce dernier syllogisme est dans la troisiéme classe. Je réponds que cela n'est pas ; car si l'axiome étoit affirmatif, la conclusion qu'on en tireroit naturellement seroit celle-ci, *Nul animal n'est marbre.* Voici le syllogisme :

Tout marbre est pierre :
Nul animal n'est pierre :
Donc nul animal n'est marbre.

Ainsi l'accord des deux methodes à prouver la distinction des trois classes est une forte raison pour les admettre.

XI. Reduire les syllogismes composez à des syllogismes simples, de sorte qu'on puisse leur appliquer les regles proposées dans cette methode.

On reduit les syllogismes en reduisant les propositions : on reduit les propositions en retranchant le verbe qui est moins principal, & en reservant seulement celui qui est essentiel. Il faut remarquer que pour bien faire la reduction du syllogisme entier, il faut commencer par la conclusion ; exemple :

1. Si pierre est homme il est animal :
S'il est animal il est substance ;
Donc si pierre est homme il est substance.

Reduction : Pierre homme est substance, parce qu'il est animal & tout animal est substance.

Juin 1708.

2. Pierre est substance parce qu'il
   est animal :
   Il est animal parce qu'il est homme :
   Donc il est substance, parce qu'il
   est homme.

Reduction : Pierre homme est substance parce qu'il est animal, & tout animal est substance. Remarquez que pour reduire les propositions causales on fait une conversion.

3. Ou Pierre est homme ou brute :
   Il n'est pas brute :
   Donc il est homme.

Reduction : Pierre est homme parce qu'il n'est pas brute ; & ce qui n'est pas brute (étant animal, car cela est sous entendu) est homme.

Il ne sera pas difficile de faire de la même maniere la reduction des autres syllogismes complexes ; & la reduction faite il sera aisé d'y appliquer les regles de la nouvelle methode.

Juin 1708. XII. Vol.

XII. D'un syllogisme simple former plusieurs composez.

Soit le syllogisme affirmatif de la premiere classe:

Tout animal est substance :
Tout homme est animal :
Donc tout homme est substance.

De celui-là je forme ceux-ci :

1. Ce qui est animal est substance : ce qui est homme est animal ; donc ce qui est homme est substance.

2. Si quelque chose est animal elle est substance : si quelque chose est homme elle est animal : donc si quelque chose est homme elle est substance.

3. Ou l'on est substance ou l'on n'est pas animal : ou l'on est animal, ou l'on est pas homme : donc ou l'on est substance ou l'on n'est pas homme.

4. L'on est substance, parce que l'on est animal : l'on est animal, parce qu'on est homme, donc on est substance, parce qu'on est homme.

5. L'animal montre qu'on est subs-

tance : l'homme montre qu'on est animal : donc l'homme montre qu'on est substance : ou dès-là qu'on est homme, on est substance.

6. Il est impossible d'être animal & de n'être pas substance : il est impossible d'être homme & de n'être pas animal : donc il est impossible d'être homme & de n'être pas substance.

Soit le syllogisme negatif de la seconde classe :

> Nul animal n'est marbre :
> Tout homme est animal :
> Donc nul homme n'est marbre.

De celui-là je fais ces composez :

1. Si l'on est animal on n'est pas marbre :
   Si l'on est homme on est animal :
   Donc si l'on est homme on n'est pas marbre.
2. Ce qui est animal n'est pas marbre :
   Ce qui est homme est animal :
   Donc ce qui est homme n'est pas marbre :
3. Il est impossible d'être animal & marbre :

3. Il est impossible d'être homme
& de n'être pas animal :
Donc il est impossible d'être
homme & d'être marbre.

4. Il est impossible d'être animal
sans exclurre le marbre:
Il est impossible d'être homme
sans renfermer l'animal :
Donc il est impossible d'être
homme sans exclurre le marbre.

Soit le syllogisme negatif de la troisiéme classe :

Tout marbre est pierre :
Nul homme n'est pierre :
Donc nul homme n'est marbre.

De celui-là je fais ces composez :

1. Ce qui est marbre est pierre :
Ce qui est homme n'est pas
pierre :
Donc ce qui est homme n'est pas
marbre.

2. Si quelque chose est marbre elle est pierre : si quelque chose est homme elle n'est pas pierre : donc si quelque chose est homme elle n'est pas marbre.

3. Ou l'on est pierre, ou l'on n'est pas marbre : ou l'on n'est pas homme, ou l'on exclut la pierre : donc ou l'on n'est pas homme, ou l'on exclut le marbre.

4. Il est impossible d'être marbre sans être pierre : il est impossible d'être homme & pierre : donc il est impossible d'être homme & marbre.

5. Il est impossible d'exclurre la pierre sans exclurre le marbre : il est impossible d'être homme sans exclurre la pierre : donc il est impossible d'être homme sans exclurre le marbre.

On voit par ces exemples à quelle proposition simple il faut reduire les composées, & quelle est la classe à laquelle chaque syllogisme composé se doit reduire.

Mais en voilà assez pour donner une idée de la Methode que je propose. On ne disconviendra pas qu'elle ne soit nouvelle. Si quelqu'un la trouve moins facile que la Methode ordinaire à laquelle il est déja accoutumé : peut-être s'en trouvera-t'il d'autres qui la jugeront & plus simple & plus naturelle.

Juin 1708.

[redacted]

ARTICLE LXXXII.

EXPLICATION SIMPLE LITTERALE & historique des Ceremonies de l'Eglise par Dom Claude de Vert Tresorier de l'Abbaye de Clugny, Visiteur de l'Ordre dans la Province de France, & Vicaire general de Monseigneur le Cardinal de Boüillon. Tome second, chez Florentin de Laulne. 1708. *in* 8°. *pages* 768.

NI le succès du premier Tome de ce sçavant Ouvrage, ni les applaudissemens d'un grand nombre de personnes distinguées par leur science & leur pieté, n'ont point empêché Mr. de Vert de chercher dans la conduite de l'Eglise, une justification sans replique, de la maniere simple & litterale dont il explique les Ceremonies. Il avoit montré que cette méthode n'est pas nouvelle, & qu'elle est la plus propre à calmer l'esprit des Protestans, & à leur ôter le dégoût & le mepris qu'ils témoignent pour les Ceremonies. Il fait voir dans une longue & curieuse préface, que c'est de l'Eglise qu'il a pris ses idées. Si les rapports mystiques avoient été la premiere & veritable cause de l'institution des Ceremonies; comme ces rapports sont fixes & immuables, les Ceremonies, & les usages établis sur ces rapports mystiques, ne seroient susceptibles

d'aucun changement. Rien cependant n'est si variable que la Discipline & les Cérémonies : il faut donc conclurre, qu'elles ne sont pas fondées principalement sur des raisons mystiques, mais sur des raisons de bienséance, qui changent selon les tems, les lieux, les conjonctures. Si les bigames étoient irreguliers, parce qu'ils sont incapables de figurer l'union de JESUS-CHRIST avec la seule Eglise véritable, leur irregularité seroit indispensable ; mais l'Eglise a voulu les éloigner de l'Autel, pour ne pas paroître exiger moins de pureté dans ses Ministres que les Juifs & les Payens n'en exigeoient dans les leurs. La plûpart de nos Cérémonies ont la même origine : la raison les avoit instituées pour servir au culte prescrit par la Religion naturelle : l'Idolatrie les avoit retenuës & beaucoup alterées : la vraye Religion les a reprises comme un bien qui lui appartenoit.

Mr. de Vert confirme son principe par un long détail d'exemples choisis avec beaucoup de discernement : nous n'en rapporterons qu'un. L'origine des interstices que l'on fait garder entre les Ordres, vient non de quelque rapport mystique, mais de ce qu'autre fois on ne donnoit les Ordres qu'une fois l'an, au mois de Decembre. Les Evêques de Rome avoient choisi ce tems destiné au renouvellement de la Magistrature Romaine ; & les autres Evê-

ques avoient suivi la pratique de la premiere Eglise du monde.

Ces raisons naturelles de l'institution des Ceremonies ne seroient ignorées de personne, si les changemens arrivez dans la pratique des Céremonies n'en avoient caché les causes, & porté ceux qui vouloient, à quelque prix que ce fût, instruire les autres de ce qu'ils ne sçavoient pas, à inventer les raisons allegoriques qu'ils ont substituées aux raisons simples & litterales.

Non : ce n'est que par les changemens introduits dans les Céremonies, qu'on est venu à oublier & à perdre de vûë les raisons sensibles de leur établissement. Que les Laïques prennent l'habit long, qu'ils portoient encore il n'y a pas deux cens ans; qu'ils ayent, comme alors, les cheveux courts ; on concevra sans peine qu'il n'y a aucun mystere dans la tonsure & l'habillement des Ecclesiastiques : ils ont gardé les anciennes manieres, & ont tenu indigne de leur Profession de suivre les caprices de la mode. Que le manipule redevienne un mouchoir, on entendra sans peine le sens de ces paroles, *manipulus fletus*; qui ne seront pas intelligibles, tant que le manipule aura la forme qu'il a presentement. Qu'on retablisse les tenebres à minuit, en sorte que cet Office commence dans l'obscurité, & s'acheve vers le point du jour, on verra pourquoi on allume d'a-

bord plusieurs cierges, & pourquoi on les éteint peu à peu ; c'est qu'on les éteignoit à mesure que le jour venoit, & les rendoit inutiles. Que le Dimanche avant la Messe on recommence à benir avec de l'eau lustrale le dedans & le dehors de l'Eglise, le cimetiere, & les lieux habitez par les Communautez de Religieux ou de Chanoines ; on connoîtra facilement l'origine de la procession des Dimanches. Qu'on rappelle dans l'Eglise l'ancienne pratique de chanter sans livres, on verra pourquoi les Chantres ou les Choristes, vont apprendre à ceux qui doivent commencer les antiennes la maniere de les entonner. Tant qu'à la Ceremonie de l'adoration de la Croix qui se fait le Vendredy Saint on n'étendra par terre que des tapis communs & ordinaires, on jugera que ces tapis ne s'étendent que pour conserver les habits de ceux qui se prosternent en allant à l'adoration : mais si on venoit à substituer à ces tapis des draps mortuaires, on ne manqueroit pas d'y chercher du mystere, comme on en cherche aux draps mortuaires que l'on met sous les Religieux & Religieuses de l'ordre de St. Benoît lorsqu'ils se prosternent avant de faire leur profession.

Faute d'étudier les Céremonies dans leur simplicité, on donne en les expliquant, dans un travers ridicule. Quelles raisons extravagantes, dit le sçavant Au-

teur, n'a-t'on point alleguées de la coutume qu'ont les Peres Jacobins de communier de la main gauche ? coutume venue seulement de ce que tenant l'Hostie de la main gauche pendant qu'ils disent, *Domine non sum dignus*, ils n'ont pas crû devoir changer de main pour porter l'Hostie à la bouche : car voila tout le mystere. Tant d'érudition dans l'extrait de la seule Préface, convaincra le Lecteur de l'excellence du Livre. Il est partagé en deux chapitres employez à prouver par un détail d'exemples decisifs, les principes dont l'Auteur s'étoit servi dans le premier Tome, pour expliquer diverses Céremonies de la Messe, & dont il se sert dans ce second Tome pour expliquer les Céremonies des Offices divins ; 1. *Que les paroles qu'on recite ont souvent attiré des actions qu'on n'a d'abord jointes aux Céremonies, que pour rendre plus sensible le sens des paroles ;* 2. *Que les actions ont souvent attiré les paroles* : c'est-à-dire, *que certaines actions usitées dans les Céremonies, ont determiné à se servir de certaines formules de prieres, de certains passages de l'Ecriture, qui sembloient y avoir rapport.*

Les remarques qui suivent les chapitres, les notes dont les marges & le bas des pages sont remplies, étoient necessaires pour contenir l'abondante moisson de faits singuliers, de reflexions sçavantes, d'autoritez positives, que M. de Vert a [illegible]

massées par une application de plusieurs années.

Nous ne pouvons enrichir nos memoires que d'un petit nombre de ces remarques.

Commençons par celles qui prouvent le premier principe, *que les paroles ont attiré les actions.*

La Ceremonie des Cierges du jour de la Chandeleur, substituée par l'Eglise à la Fête payenne, où les Gentils le flambeau à la main courant au tour de leurs Temples & par la ville, s'imaginoient la purifier, paroît n'avoir été fixée au jour de la Purification de la Vierge qu'à cause du rapport de nom entre ces fêtes, & des paroles du Cantique de Simeon, *Lumen ad revelationem Gentium.* Les Gentils faisoient leurs lustrations le quinziéme de Février. A Châlons sur Saone pendant le répons de l'office de la Purification, *accipiens eum in ulnas suas*, le celebrant reçoit entre ses bras le livre des Evangiles comme Simeon reçut nôtre Seigneur.

Ces paroles de l'Evangile du jour des Rois, *per aliam viam reversi sunt in regionem suam*, sont cause qu'en certaines Eglises, on fait ce jour-là procession à rebours par un chemin opposé à celui qu'on prend d'ordinaire.

Précisément à cause de ces mots, *gaudete, iterum*, qui commencent l'introït du troisiéme Dimanche de l'Avent; & du

quatriéme dimanche de Carême, on touche l'orgue à la Messe, & l'on donne d'autres marques de joye inusitées dans ces tems de penitence. Au *Te Deum* le Chœur se met à genoux à ces paroles, *Te ergo quæsumus famulis tuis subveni*, & se releve à ces paroles, *extolle illos*.

Voici un autre effet du rapport des actions aux paroles de l'Office plus extraordinaire dans quelques Eglises. On a cru devoir prononcer ces paroles du cantique des Laudes du jeudy, *Robustos Moab obtinuit tremor*, avec un cri qui marquoit de l'effroi, & dans la suite on a chanté de la même maniere tous les endroits de l'Office où le nom de *Moab* se rencontre. L'usage de cacher les images le Dimanche de la Passion pourroit bien avoir tiré son origine des paroles de l'Evangile du jour, *Jesus autem abscondit se*. Ce ne sont pas seulement les mots pris dans leur veritable sens qui ont attiré de certaines actions; des mots que l'ignorance a pris à contresens ont eu le même effet : *incensi* dans ces paroles de *l'Exultet*, qu'on recite le samedi Saint, *Suscipe Sancte Pater incensi hujus Sacrificium vespertinum*, signifie non de l'encens mais le cierge allumé. Ceux qui ont mal entendu ce mot, en ont pris occasion de mettre en le prononçant des grains d'encens dans le cierge : & ce n'est pas la seule allusion aux paroles de cette Prose qui paroisse hors d'œuvre. A ces

mots, *pretiosa hujus lampadis*, qui n'ont rapport qu'au cierge même, on ne manque pas d'aller allumer la lampe.

Les Moines de Jumieges à ces paroles de la Passion, *velum templi scissum est*, d'échiroient autrefois tous les ans le voile qui couvroit l'Autel. Le dernier Pseaume des vêpres du jour de Pâques, *In exitu Israël de Ægypto*, a naturellement amené la procession qui commence avec ce Pseaume. A l'Abbaye de Fecamp quand un Moine ne venoit à Matines qu'après ce verset du *Memento*, *Pauperes ejus saturabo panibus*, il étoit privé de sa portion du refectoir.

Les preuves du second chapitre sont en plus grand nombre; parce qu'il a été plus aisé & plus naturel que les actions ayent amené les paroles, c'est-à-dire, qu'on ait choisi les paroles par rapport aux actions qu'elles devoient accompagner. Ces rapports ne sont pas toûjours fort justes, & ressentent le mauvais goût des siecles d'ignorance: par exemple ceux qui ont choisi ce verset, *De Jerusalem exeunt reliquiæ* tiré du Prophete Isaïe ch. XXXVII. pour être dit dans le moment que les reliques qu'on porte aux processions, sortent de l'Eglise, n'entendoient pas ce que signifie dans Isaïe le mot *reliquiæ*.

Les remarques sur le second chapitre remplissent la moitié du Livre, & contiennent tant d'érudition, que nous ne sommes pas peu embarassez, pour choisir

ce que nous en tirerons afin d'en donner au Lecteur quelque idée. Il y verra des preuves certaines, que l'on séparoit autrefois les trois nocturnes; que Laudes est un Office attaché au matin; l'origine & les divers changemens des habits pontificaux, sacerdotaux, reguliers & de la tonsure Clericale. Mr. de Vert montre que ces habits étoient dans leur origine communs aux clercs avec les laïques, & aux Religieux avec le peuple. Il n'a rien épargné pour en faire connoître toute l'histoire. Des planches fort bien gravées mettent sous les yeux ce que de doctes recherches ont parfaitement éclairci.

Les digressions du sçavant Auteur ont leur prix : dans une il établit par de nouvelles preuves le sentiment du Pere Sirmond, sur la matiere & la forme de la Confirmation.

Il seroit à souhaiter que la plûpart des Auteurs ressemblassent à Monsieur de Vert; qu'ils eussent comme lui le soin d'approfondir les matieres, qu'ils craignissent de fatiguer le public par des Livres dont on peut se passer, où on ne lit rien qui ne se trouve ailleurs. Mr. de Vert n'est point exposé à ce reproche, & son Livre est un Ouvrage veritablement original.

Les personnes qui aiment les Céremonies, & qui ont du goût pour la veritable maniere de les expliquer, apprendront avec joye, qu'il donnera dans peu l'ex-

plication suivie de toutes les Céremonies de la Messe.

Article LXXXIII.

QUÆSTIO MEDICA &c. C'est-à-dire, *These de Medecine, proposée par M. Gastaldy Docteur & premier Professeur dans la Faculté d'Avignon, soûtenuë par M. Soubés Licentié* A Avignon, 1708.

Cette These qui nous a été envoyée, merite en effet qu'on en fasse mention, pour la rareté d'un évenement qui y est rapporté.

Une Dame d'Avignon, d'une bonne constitution & bien faite, a eu neuf enfans, que pour sa tendresse pour eux elle a allaitez, excepté qu'après avoir donné de son lait pendant deux mois au dernier, elle fût obligée par les instances & les prieres de son mari de le remettre à une nourrice. Cependant la confiance qu'elle avoit en sa bonne santé lui fit negliger plusieurs moyens pour arrêter le lait qui lui venoit en abondance, & elle n'y employa que les plus communs. Elle étoit néanmoins sujette à quelque foiblesse d'estomach, qui quelques jours après augmenta considerablement, avec une pesanteur, un grand dégoût, & de frequens vomissemens. Il en fallut venir aux purgations, & au vin émé-

tique ; dont la malade se sentant soulagée, voulut remettre le reste aux forces de la nature, & alla ainsi six mois tantôt plus mal tantôt mieux : jusques à ce que les vomissements étant revenus plus forts, & la fievre s'étant mise, ce fut encore une necessité d'avoir recours aux Medecins. Dans l'absence de celui dont la malade s'étoit servie, M. Gastaldy fut appellé, & ordonna deux saignées, & puis une forte medecine, laquelle demeura pendant quarante heures sans nul effet, & sans que le secours des clysteres la pût déterminer à agir. Enfin le coup fut fait par une prise de vin d'absynthe empreint d'esprit de souffre. La Dame rendit dans une selle 25 pierres, dans une seconde 52, dans une autre encore 25 ; & se porta bien. Ces pierres étoient de couleur blanchâtre ou cendrées, de diverses figures, de differens poids depuis quatre grains jusqu'à trente, & toutes ensembles pesoient 2075. grains ou 3 onces & 118 grains.

Mr. Gastaldy prétend que le lait de cette Dame ne pouvant plus couler dans ses conduits ordinaires, & se répendant dans tout le corps, se déposa principalement dans le fond de l'estomach, comme dans la partie la plus foible, où de la coagulation il passa à la petrification. Il prétend aussi que les eaux minerales sont un bon remede en ces occasions.

On ajoûtera, que Schenckius Medecin

de Haguenau dans son Traité de la generation de la pierre, raconte plusieurs histoires qui ont du rapport à ce qu'on vient de voir de la Dame d'Avignon : mais il n'en est point de si merveilleuse, que celle du sieur l'Epine Maître d'hôtel du Marquis de Caraman.

Voici ce qu'en dit M. Tolet seul Operateur du Roi pour l'extraction des pierres, au ch. 3. de son Livre de la Lithotomie, dont la 5[e]. Edition paroît de cette année. „ Le Sieur l'Epine & Madame son „ Epouse m'ont assuré qu'il en avoit rendu „ plus de cinq cens. Ils m'en firent voir „ au moins une centaine, m'asseurant „ qu'ils en avoient donné un tres grand „ nombre. Ils me permirent d'en prendre „ cinq : il y en a plusieurs de celles que je „ vis, qui ressemblent fort à des cailloux „ de la terre par leur dureté & polissure „ en quelques endroits, & comme s'ils „ avoient été rompus : il y en a de couleur „ noire, d'autres d'un gris sale, & d'autres un peu blanchâtres, de toute sorte „ de figures irrégulieres. Il m'a assûré qu'il „ en avoit rendu une qui pesoit plus de „ huit onces. Il y en a qui ont plus de 5 „ pouces en longueur, & environ quatre „ a cinq pouces de tour. Quelques unes „ font du feu comme des pierres à fusil. Il s'est senti beaucoup soulagé de cette incommodité par une vie reglée, par des purgations réiterées de tems en tems, &

par l'usage d'un syrop de fleur d'églantier, avec de la poudre des cloportes ; mais c'est pour en souffrir une plus grande d'uriner avec les douleurs ordinaires aux calculeux.

ARTICLE LXXXIV.

RES PROSPERAS HOSTIBUS minus gloriæ, quam adversas Gallis peperisse. Oratio habita in Regio Ludovici Magni Collegio Societatis JESU, à P. Gabriele Francisco le Jai &c. Parisiis apud viduam Simonis Benard è regione Collegii. *Discours prononcé au College de Loüis le grand par le Pere Gabriel François le Jay de la Compagnie de* JESUS: *Les Ennemis ont moins tiré de gloire de leurs avantages, que la France n'en a tiré de ses disgraces. XX^e. Discours prononcé &c.*

LE sujet de ce Discours en est en même tems la division. Il falloit un Orateur qui eût autant d'acquis que le Pere le Jay, pour oser l'entreprendre. Sur le programme qui en fut distribué, tout le monde le regarda comme un paradoxe delicat. Le Pere le Jay fit assez entendre dans son exorde qu'il le regardoit lui-même comme tel. Soutenez moi, dit-il, dans un pas des plus glissans, où jamais Orateur se soit trouvé. Mais il se soutint lui même depuis

le commencement jusqu'à la fin avec plus de force que jamais, & il eût tout le succès que le grand Prelat à qui il a dédié son Discours, lui avoit annoncé, quand il lui en communiqua la premiere pensée. Le Pere le Jay n'a t'il point même réüssi au de là de ce qu'il vouloit? Et l'approbation qu'il eût, est-elle un moyen de lui faire obtenir ce qu'il semble demander si ardemment, de quiter l'emploi de Professeur d'Eloquence, qu'il remplit avec honneur à Paris depuis seize ans?

La preuve de sa premiere partie se reduit a ce point capital: Il n'est pas question simplement, dit-il, d'avantages brillans & d'actions de bruit. Les Ennemis ont pour eux des faits de cette nature qu'on ne leur dispute pas. On convient encore avec eux de certains avantages réels, des villes prise par exemple, & même des provinces. Mais pour décider le paradoxe, l'Orateur veut qu'on s'attache à ce qui a dû être regardé par les Ennemis de la France, & par la France comme l'objet principal de cette guerre. Ainsi l'Alemagne envisageoit de dépoüiller Philippe V. legitime Souverain de l'Espagne. L'Angleterre vouloit pousser jusqu'au bout l'injuste haine qu'elle a conçûë contre le feu Roy Jaques II. & contre son auguste heritier Jaques III. La Hollande prétendoit rompre l'union naissante de la France & de l'Espagne. Les Heretiques ces dange-

yeux incendiaires de l'Europe songeoient à se rétablir dans le beau pays que leur obstination leur a fait abandonner. Voilà le point de vûë, d'où l'Orateur veut qu'on regarde les évenemens de cette guerre. Qu'ont gagné les Ennemis à cet égard ? l'Archiduc est confiné dans les bornes d'une province rebelle, où il s'apperçoit tous les jours qu'on le resserre, après s'être vû à la veille d'entrer dans Madrit. La Hollande a vû sans aucun effet ces grands préparatifs de guerre, dont les succès imaginaires la consoloient des prodigieuses dépenses qui l'épuisent, tandis quil ne tiendroit qu'à elle de joüir d'un doux & utile repos. Pour ce qui est du jeune Roi d'Angleterre la conjoncture d'aujourd'hui releve beaucoup ce qu'en dit l'Orateur, qui ne pouvoit prévoir ce que l'Europe liguée à ignoré jusqu'à la veille de son départ.

Tout ce qu'on vient de rapporter est étendu avec cette éloquence qui est ordinaire au P. le Jay. Les desseins échoüez du Portugal & de la Savoye ne sont pas oubliez. Ce dernier morceau est touché délicatement. Les Augustes Princesses qui viennent de donner à la France & à l'Espagne des gages si precieux, addoucissent tout ce qui pourroit nous être de plus amer de la part de son Altesse Royale de Savoye. L'Orateur finit cette premiere partie par une comparaison de nos succès dans les précedentes guerres avec les succès qu'ont

cés les Ennemis dans ces derniers tems. Cet endroit a beaucoup d'art. Peut-être dira-t'on, que les Ennemis n'ont pas laissé de gagner bien du terrain : mais il faut toûjours se souvenir du but qu'ils se sont proposé. Et aujourd'hui moins que jamais peuvent-ils compter sur ce qu'une paix qui leur est autant necessaire qu'a nous, leur assurera.

La derniere Campagne, qui nous a presque trompé aussi bien que les Ennemis, fournissoit au Pere le Jay des preuves pour sa seconde partie encore plus sensibles, que celles qu'il avoit employées dans la premiere. Aussi les a-t'il mises en œuvre avec encore plus de succès. Rome qui se releve si glorieusement des pertes qu'elle avoit souffertes aux journées de Trebia, du Trasimene, & de Cannes, est une noble image de la situation presente de la France. On tire avantage de ses malheurs, quand on les sçait reparer. Mais la principale gloire en est dûë sans doute aux Fabius, aux Marcelles, & aux Scipions de nos jours, comme elle fut renduë autrefois a ces fameux Liberateurs de Rome. C'est ce qu'a fait le Pere le Jay dans les beaux portraits qu'il a tracez de nos meilleurs Generaux.

Il compare le Maréchal de Villars à Germanicus, qui ne fit pourtant que rendre de steriles devoirs aux Manes des soldats Romains qui étoient peris en Alemagne sous

Varus: au lieu que le General François a été braver les Alemans jusques sur le théatre de leur gloire. Il semble en cet endroit, que l'Orateur soit animé de l'esprit du Maréchal, tant son style leger imite la rapidité de ses courses. Les Lignes de Stolossen forcées, un vaste pays mis a contribution, l'interieur de l'Alemagne allarmé des marches hardies de Monsieur de Villars, la confiance du soldat, qu'il s'est attirée, l'éloge qu'il a merité du Roi; tout cela forme un caractere aussi beau qu'il est brillant & magnifique.

Celui de Monsieur le Duc de Vandôme ne l'est pas moins. L'Italie qu'il quitte, la Flandre où il va, les regrets de ceux qui le perdent, la joye de ceux qui vont le posseder; ceux-là qui vont perdre un protecteur, un ami, un pere; ceux-cy qui vont le trouver; les lauriers qu'il a cueillis en Italie; ceux que la crainte & la timidité d'un Ennemi si fier & si presomptueux avant son arrivée sembloit lui assurer en Flandres, si l'on en fût venu à une action; tout cela fait dans cet endroit de la Harangue une noble opposition, qui est infiniment glorieuse à ce grand Prince.

La Victoire d'Almanza en Espagne, la reduction des Royaume de Valence & d'Arragon, menoient naturellement l'Orateur à un Eloge du Maréchal Duc de Barwick, d'autant plus beau, qu'il fut avoüé de tout le monde, qui sembla dans l'Auditoire

s'impatientoit de ne pas entendre assez tôt le nom de ce Heros. Mais l'Orateur dédommagea l'Auditoire de ce retardement par les louanges fines qu'il donna, moins peut-être à sa valeur, qu'on ne peut assez louer, qu'à sa moderation & aux égards infinis qu'il marqua, en voulant, s'il se pouvoit, déferer à Monseigneur le Duc d'Orleans tout l'honneur d'une journée qui le regardoit. C'est ce qui sert de passage de l'éloge du Maréchal à celui du Prince, dont le Pere le Jay rapporte la belle réponse au Courrier qui vint lui apprendre l'inquietude où étoit le Duc de Barwik de donner bataille avant que son Altesse Royale fut arrivée au Camp. *J'aime mieux*, dit-il, *n'avoir point de part à la victoire, que d'être cause que la victoire échappe.*

Outre les conquêtes dont on vient de parler, Lerida cette place si importante, qui a vû échoüer des Heros, préparoit à Mr. le Duc d'Orleans un champ fertile en lauriers. Ailleurs sa gloire n'a point souffert, ici elle est au comble. Un de nos Poëtes a dit ingenieusement :

Turin fut l'affaire d'autrui,
Et Lerida la sienne.

Nous n'osons rapporter ici l'éloge entier de ce Prince, c'est-à-dire ce que toute l'Europe en a dit. Nous sommes avertis que le Prince ne veut pas qu'on le

loüe. La défense expresse qu'il en a faite, a mortifié plus d'un Auteur: nous la respectons. Mais dans le fonds elle vaut mieux que toutes nos loüanges.

Nous laissons le siege de Toulon, d'abord objet d'allarmes pour nous, mais dans l'évenement sujet de honte pour l'Ennemi. Le Pere le Jay n'a rien omis, mais il n'a pas besoin de nos loüanges : son ouvrage qui est entre les mains de tout le monde le loüe mieux que tout ce que nous en pourrions dire,

ARTICLE LXXXV.

INTRODUCTION A LA Géographie, avec une Description historique de toutes les Parties de la Terre; par Mr. de Fer, Géographe de sa Majesté Catholique, & de Monseigneur le Dauphin. A Paris chez l'Auteur sur le Quai de l'Horloge à la Sphere Royale, avec Privilege du Roi 1708. *Pages* 297.

QUoiqu'il ait paru jusques ici plusieurs Introductions à la Géographie, on espere que cette nouvelle Introduction de Mr. de Fer ne sera pas mal reçûë du Public. Car outre que la Géographie est un de ces beaux Arts, où il reste toûjours beaucoup de choses à perfectionner, de nouvelles découvertes à faire, & à l'étude du quel on revient toûjours avec plaisir; ce Livre cont-

tient des singularitez tres interessantes.

On n'y trouvera pas cet air sec, & de squélette, qui rebutte si fort dans la plûpart de Introductions, que l'on a ci-devant publiées : l'Auteur lui a donné un tour nouveau, & plusieurs petits agrémens, qui empêchent que la lecture n'en soit ennuyeuse. Il explique d'abord ce que c'est que la Sphére : & quoiqu'il le fasse d'une maniere fort concise, il en donne une teinture suffisante, sans la quelle il n'est pas plus possible d'entendre la Géographie, que de faire des voyages de long cours sur mer sans l'intelligence & l'usage de la Boussole.

Après cela M. de Fer commence la Géographie par la division du Globe terrestre en ses principales parties. Il parle dans la suite de chacune en particulier.

L'Europe se presente la premiere. Il en marque les bornes, les Mers qui en baignent les côtes, & n'oublie pas les Isles les plus considerables. Ensuite il divise l'Europe en tous les Etats qu'elle renferme, & dont il donne une curieuse description, aussi bien que de toutes les provinces qui composent chaque Etat. On trouve dans cette description le nom de leurs villes capitales, & de toutes celles qui sont les plus notables. Il joint à cela les noms des Montagnes, des Rivieres, la temperature de l'air, la fertilité du pays, les mœurs & la Religion des habitans,

leur industrie, & quelquefois le Gouvernement du pays.

Voila l'ordre que M. de Fer suit en décrivant les autres parties de la Terre. Il y a par tout beaucoup de netteté, & de methōde : ce qui rend ce Livre très propre, pour apprendre & pour enseigner la Géographie avec une grande facilité.

L'Auteur suppose, comme on le peut observer en plusieurs endroits, que l'on a devant soi une Mappemonde, & dans la suite la Carte generale de chaque Partie de la Terre, & enfin la Carte particuliere de châque Etat, quand on en est aux lieux où il en parle.

On y trouve les Regions nouvellement découvertes, & ce que la Géographie acquiert sans cesse de lumiere & de perfection, par les voyages & les relations qui sont exactes. Ce qu'il nous donne du Pays des Illinois, de la découverte de la riviere de Mississipi, & du Voyage du Sieur de la Salle, depuis l'année 1678. jusqu'en 1686. qu'il fut tué, montre que M. de Fer n'a rien negligé de tout ce qui peut rendre utile & agréable ce petit Cours de Géographie.

ARTICLE LXXXVI.

REMARQUES SUR LES REFLEXIONS de Mr. Cassini, sur les Observations des Bassesses apparentes de l'horizon de la Juin 1708.

[illegible] faites à Montpellier par le P. Laval [illegible] Jésuite Professeur d'Hydrographie.

Les Réfractions [illegible] aussi grand Astronome [illegible] Mr Cassini ne peuvent [illegible] l'Astronomie, [illegible] grand [illegible] & la Physique. [illegible] m'ont été d'un grand [illegible] depuis [illegible] environ deux ans ; sçavoir [illegible] la variation de la hauteur [illegible] apparente de l'horizon de la mer vûë [illegible] l'Observatoire. Sur ce que j'avois [illegible] dans les Ouvrages de feu Mrs. Picard & Huygens, [illegible] qu'ayant une si [illegible] ne faisoit point la nécessité [illegible] de quelle importance [illegible] j'y employai tous mes soins [illegible] je ne pouvois rien faire [illegible] au Ministère sous les ordres [illegible] de travailler, & [illegible] l'honneur de travailler [illegible] Académie Royale des Sciences, dont il est le Protecteur.

Sans parler des observations que je fis [illegible] commencement de [illegible] ceux six que je communiquai à l'Académie, j'eus l'honneur d'envoyer à Monseigneur le Comte de Pontchartrain deux tables de ces observations ; dont la première commence le 30. Novembre 1706. & la deuxième finit le 22. Juin 1707. en cinq colomnes qui donnent la [illegible] apparente de l'horizon de la mer, l'état de l'air, le vent, la hauteur d[illegible]

Le 21. de Février.

Barometre & du Thermometre aux jours & heures marquées : ce qui renferme les diverses saisons de l'année dans lesquelles la refraction peut être differente. J'accompagnai ces tables d'un memoire qui expliquoit la methode que j'avois employée, & donnoit quelque vûë sur cette matiere. Je ne repeterai point tout ce qui est contenu dans ce memoire : j'en prendrai seulement quelques endroits, qui peuvent servir de réponse à quelques reflexions de Mr. Cassini, que Monseigneur le Comte de Pontchartrain m'a fait l'honneur de m'envoyer.

„ J'avoüe que j'ai de la difficulté d'ac„ corder, (ce sont les termes de Mr. Cassi„ ni,) que les rayons visuels qui décli„ nent de la vraye tangente de la mer vers „ la partie inferieure, se terminent dans la „ mer à la partie qu'on ne distingue point „ du Ciel, pour avoir vû que cette ligne se „ termine au sommet des flots de la mer. Mais voici d'autres raisons. A moins que l'air ne soit fort embrumé, il est toûjours aisé de distinguer le bleu obscur de la mer de la partie du Ciel dorée par les rayons du Soleil qui se brisent dans les vapeurs de l'air : ainsi faisant raser le filet horizontal de la lunette à la ligne extrême de ce bleu obscur de la mer, de telle sorte que pour peu que l'on tourne la viz du pied du quart de cercle, le filet horizontal donne dans le Ciel, il me paroît qu'il ne sçauroit rester au delà de la pointe des flots aucune lisi-

re de la mer, que Mr. Cassini pense „ ne „ pouvoir être distinguée du Ciel, & dont „ la distance plus grande ne permet pas de „ distinguer l'agitation. Car enfin ce n'est point par l'agitation des flots, qui effectivement ne peuvent paroître grands à une distance de six lieües & demi, mais plûtôt à leur couleur fort differente de celle du Ciel, que j'ai connu que la ligne qui passoit par mon œil & par le centre de la lunette, rasoit l'extremité de la mer, là où elle semble s'unir au Ciel par un clair obscur, qui ne se confond point par des teintes qui aillent par dégradation, en quoi il seroit plus facile de se tromper, mais qui tranche tout court de l'obscur au clair, lorsque l'air est serein.

Mais ce qui semble décider, c'est que plusieurs de ces observations ont été faites au coucher du Soleil, en pointant la lunette au disque du soleil à demi plongé dans la mer, comme je l'ai dit dans mon précedent memoire. Or il est manifeste que je n'ai pû me tromper dans ces rencontres, & laisser cette lisiere entre le fil horizontal & l'extremité de l'horizon coupant le Soleil, dont je me serois apperçû. Or de ces observations, celle du 29. Decembre 1706. donne 14'. 30". de bassesse apparente; celle du 6. Janvier 13'. 30". celle du 14. Mars 12'. 40". celle du 31. Mars 14'. 30". dans lesquelles on voit autant de variation qu'il en régne dans les autres observations rapportées dans ces deux tables.

Comme il étoit important pour cette matiere, de ne pas se tromper dans la maniere de diriger la lunette à l'horizon apparent de la mer, je ne pouvois mieux le verifier, qu'en pointant la lunette du quart de cercle au disque du Soleil à demi plongé dans la mer. Ainsi il me paroît que ces observations au coucher du Soleil décident pour la justesse des autres, & qu'on peut sûrement attribuer à la refraction la diverse bassesse qui s'est trouvée dans les divers tems auxquels on a fait les observations contenües dans les tables : & si ce point n'étoit pas sûr il y auroit peu de fondement à faire sur ces observations ; à-cause qu'on pourroit attribuer la variation qui se trouve dans la bassesse de l'horizon à la maniere plus ou moins juste de pointer la lunette : mais je n'ai pas de scrupule sur ce point.

A l'égard de ce que j'ai dit dans mon memoire, qu'on pouvoit soupçonner que le rayon visuel se rompt continuellement tantôt en courbe convexe, tantôt en courbe concave vers le ciel, voici comme on pourroit le justifier : On ne peut nier qu'entre l'œil de l'Observateur & l'objet, il ne puisse y avoir une grande diversité dans les couches d'air répandu entre ces deux termes: les observations citées le prouvent assez. D'où il s'ensuit que si la densité de l'air croît continuellement jusqu'à un certain point, il faut que le rayon de lumiere se rompe

continuellement jusqu'à ce point : de sorte qu'il doit faire une courbe convexe, par la tangente de laquelle on voit l'objet, quoi qu'il dût être vû par la soutangente, si le rayon ne se rompoit point : & l'angle que font dans l'œil de l'Observateur la tangente & la soutangente, est la quantité de la refraction : tous les angles de polygone qui composent cette courbe sont tournez vers le Ciel; c'est pourquoi elle est convexe vers le Ciel.

Mais si la densité de l'air va continuellement en diminuant jusqu'à un certain point, comme il peut arriver fort souvent, on peut penser que le rayon de lumiere se rompt continuellement dans un sens contraire jusqu'à ce point : de sorte qu'il doit décrire alors une courbe concave par rapport au Ciel, par la tangente de laquelle on voit l'objet qu'on devroit voir par la soutangente, si le rayon de lumiere ne se rompoit point ; comme cela seroit, s'il traversoit un milieu par tout d'une égale densité ; & encore alors l'angle que feroient la tangente & soutangente seroit la mesure de la quantité de la refraction ; mais le poligone inscrit dans cette courbe auroit les angles tournez du côté de la mer. Ainsi la courbe seroit concave par rapport au Ciel.

Que s'il arrivoit que la densité de l'air augmentât, diminuât, & augmentât de nouveau dans divers lits de l'air intercepté

entre l'œil & l'objet, il semble qu'alors cette courbe aura autant de points d'inflexion qu'il y aura de diverses dispositions des lits d'air, & qu'on pourroit voir l'objet par une ligne qui seroit tantôt tangente tantôt soutangente aux differentes parties de cette courbe, & qui tiendroit comme le milieu entre les courbes convexes & concaves proposées ci-dessus. Ainsi on pourroit expliquer, pourquoi la bassesse de l'horizon a été trouvée tantôt de 14'. 30". tantôt seulement de 11'. 10". ou des autres quantitez marquées dans la table.

Il est manifeste qu'il faut rapporter au premier cas l'observation faite en Bothnie par les Astronomes du feu Roi de Suede, & qui a été rapportée dans l'histoire * de l'Academie : en sorte qu'il se pourroit bien faire qu'une autre année, l'air étant d'une moindre densité à l'horizon où fut faite cette observation, le Soleil parût tout à fait couché, comme il le doit effectivement être le 21. Juin par la latitude du lieu de l'observation ; ce Phénomene n'ayant pas d'autres causes que la variation dans la bassesse apparente de l'horizon verifié par les observations que j'ai faites ici, & qui doit être encore bien plus grande dans cette province de Suede qu'ici

Quant aux observations que j'ai proposé de faire sur la montagne de la sainte Beaume, j'ai beaucoup lieu de croire, qu'il n'y

* 1700. *Mem. p.*42.

aura pas moins de variation dans cette hauteur considerablement plus grande, que dans celle de l'Observatoire de cette Ville : c'est ce qui pourra se verifier quand il plaira à Monseigneur le Comte de Pontchartrain de l'ordonner. Si le Pere Riccioli ne s'est apperçu d'aucune variation dans la bassesse apparente de l'horizon de la mer Adriatique observée de la montagne de Paderno, je pense que cet habile Astronome n'ayant pas de quart de cercle armé de lunettes, n'a pû reconnoître facilement cette variation, les pinnules d'un quart de cercle ne rendant pas le même service qu'une bonne lunette centrée & armée de soyes très-déliées, & exactement posées au foyer de l'objectif, il n'est pas surprenant que ce sçavant Homme, que l'on peut regarder comme le premier Restaurateur de l'Astronomie, n'ait pû parvenir avec ses yeux à la précision où nous sommes depuis arrivez par le secours des lunettes attachées au quart de cercle : ce qui n'est pas une des moindres obligations que nous ayons à l'Academie des Sciences, & en particulier au fameux Mr. Picard.

Le séjour sur la montagne de la Sainte Beaume seroit encore utile : & c'est aussi la pensée de Mr. Chazelles Academicien connu par sa grande capacité, & que j'ai toûjours consulté pour ce qui concerne les Sciences sur lesquelles nous travaillons. Ce séjour, dis-je, seroit utile, pour lier le

Capnigou & les autres hautes montagnes, (que Mr. Caſſini & les autres Academiciens ont déja liées par des triangles dans le bel Ouvrage de la prolongation de la Meredienne,) avec la montagne de la Sainte Beaume, & les montagnes mêmes de Corſe; pour faire l'experience du Barometre, & en tirer les mêmes avantages que Mr. Maraldi a ſi bien déduits dans l'Hiſtoire de l'Academie des obſervations faites ſur ces hautes montagnes; pour obſerver la diverſité de lits d'air, & par conſequent de la refraction par les divers mouvemens de l'eau de la mer, ou par les divers objets interpoſez; & pour d'autres obſervations phyſiques, que des Aſtronomes qui ne voudroient pas être oiſifs pourroient imaginer.

Pour ce qui eſt de ce dernier point, j'ai reſolu de m'y appliquer ici dès que le tems me le permettra, pour connoître la variation de la refraction à divers points de l'horizon dans le même tems: ce que j'ai déja reconnu tantôt en pointant la lunette au ſud-ſud-oüeſt, tantôt au ſud-oüeſt, tantôt à l'oüeſt-ſud-oüeſt, tantôt à l'oüeſt, tantôt à loüeſt-nord-oüeſt, qui ſont les divers points où on a la mer pour horizon en la voyant de la ſale de l'Obſervatoire; d'autres fois en pointant à l'Iſle de Planier éloignée d'environ cinq lieües, & aux autres Iſles & Caps qui forment la rade, ou pour mieux dire la grande anſe de Marſeille.

Je comprens que ce travail demande

une grande exactitude & subtilité pour meriter l'approbation de l'Academie, & devenir utile à la Physique & à l'Astronomie : mais je connois aussi de quelle importance il est de traiter à fond cette matiere, qui n'a pas encore été presque entamée, & qu'on peut regarder comme originale.

ARTICLE LXXXVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE ROME.

ON espere toûjours que *Mr. Fontanini* publiera le Catalogue de la curieuse Bibliotheque du sçavant Cardinal Imperiali. Cependant il travaille à rechercher *les antiquitez d'Orta*, Ville autrefois d'Etrurie, aujourd'hui de l'Etat Ecclesiastique, située sur une colline à l'endroit où la Nera tombe dans le Tibre, à trente quatre milles de Rome. Cette Ville est fort differente d'Orta Ville du Duché de Milan. L'Ouvrage de Mr. Fontanini est écrit en Latin, *Antiquitates Hortenses*.

Le Pere Jean Baptiste Salerni Jesuite, continuë dans le College des Grecs, des Conferences d'Histoire & de Controverse, sur l'ancien Etat de l'Eglise Orientale. Il en fit imprimer la premiere partie en mil sept cens six. C'est un abregé de l'Histoire de l'Eglise Orientale depuis le premier

Concile general jusqu'au second : *Specimen Ecclesiæ Orientalis à Concilio Nicæno primo usque ad Constantinopolitanum generale secundum ; in quo exponitur quæ qualisve fuerit eo tempore Orientalis Ecclesia, & quid senserit de Primatu Romani Episcopi.* In 8°. La saine Critique qui regne dans cet Ouvrage, la netteté, l'élegance du style, en font attendre avec impatience la suite.

Vous n'avez point parlé d'une dispute tres-vive qui a occupé la Scene depuis quatre ou cinq ans. *Mr. Sbaraglia* Professeur de Boulogne fit imprimer en 1704. un Livre contre les Oeuvres posthumes du fameux Malpighi, sous le titre de *Oculorum & mentis vigiliæ.* Mr. Horatio Floriani & Luca Terra Nova, prirent la plume pour venger leur Ami & leur Maître.

Un Auteur qui a pris le faux nom de Blancano Laurenti Servite de Boulogne, est venu au secours de Mr. Sbaraglia, dans un Livre imprimé à Modene & non à Cologne, comme la premiere page le dit : le titre de son Livre *De moralibus Criticæ regulis*, ne promet qu'une Morale pour les Critiques, dont les principes & les regles leur inspirent de l'équité & de la moderation ; mais l'application de ces regles est une censure de Mr. Malpighi & de ses Défenseurs, où les regles ne sont pas trop observées.

DE FLORENCE.

Les Ecrits de *Mr. Filacaia*, sont entre les mains de Mr. l'Abbé Salvini l'aîné. On espere qu'il les rendra publics. Le succès de *la premiere Centurie des Discours Latins*, que l'illustre Défunt avoit fait imprimer de son vivant, répond à son sçavant Ami, qu'il ne hazardera rien en publiant ceux qui n'ont point encore vû le jour. Il a encore laissé des *Poësies Latines* estimées, & *des Traductions de quelques Poëtes Grecs en vers Italiens.* Quoi que la Toscane ait eu peu de Poëtes qu'on puisse lui comparer, un génie heureux pour la Poësie, étoit sa moindre qualité. Juge integre éclairé; Magistrat prévoyant & charitable; Ami sincere & genereux; il est pleuré ailleurs que sur le Parnasse.

DE BOULOGNE.

Il paroit ici un Recüeil de Lettres sous le titre de *Proteo Secretario*, imprimé chez Monti. L'Auteur se nomme *Berenga.*

Mr. Dini Podestat de cette Ville, & *Mr. Tedeschi Giudice dell' orso*, sont aux prises sur les bornes de la Jurisdiction du *Giudice dell' orso.* Mr. Dini a tâché de la resserrer dans un Ouvrage auquel Mr. Tedeschi à répondu avec beaucoup d'érudition. Dans sa réponse il débroüille les

antiquitez de Boulogne plus clairement qu'on n'a fait jusqu'ici. Ces sortes de découvertes sont assez souvent le fruit des querelles Litteraires. *Mr. Dini* va donner un *Recüeil curieux de décisions sur les matieres criminelles.*

L'illustre *Marquis Orsi* a sur les bras plus d'un Adversaire. Vous vous étiez bornez dans vos Memoires à la défense du feu Pere Bouhours. Un bel Esprit de France a envoyé au Marquis même une Critique fine & spirituelle de ses *Considerations sur la maniere de bien penser.* Que la France s'élevât contre son Livre, il a dû s'y attendre, puisqu'il combat directement le goût François : mais il a dû être surpris que l'Italie se joignît à la France contre l'Ingenieux Apologiste des beaux Esprits Italiens. Un Académicien de Padoüe a écrit contre lui : l'Abbé Garafolo a répondu ; & il paroît une replique à la réponse. Voilà une guerre civile allumée entre les Ecrivains Italiens, qui achevera peut-être de les ramener au bon goût de l'ancienne Rome, pour les beautez naturelles de l'Eloquence & de la Poësie.

D'ALEMAGNE.

Mr. Fabricius a fait imprimer à Hambourg les Préfaces & les Epîtres de Mr. Grævius. On sçait avec combien de pureté & de delicatesse ce sçavant Homme écri-

voit en Latin. *Joannis Gravii Præfationes & Epistolæ centum viginti in* 8°.

On a donné à Francfort une nouvelle Edition plus ample & plus correcte, des Ouvrages de Mr. Valdschmidt premier Medecin du Landgrave de Hesse, grand Cartesien, *Johannis Jacobi Valdschmidt Medicinæ Doctoris, Archiatri Hassensis, Medicinæ Professoris primarii, Opera Medico-practica &c. Omnia ad mentem Cartesii. Editio nova, prioribus auctior & emendatior. Francofurti ad Mœnum, sumptibus Friderici Knochii* 1707.

On a imprimé à Lipsic deux Ouvrages posthumes du docte Martin Hanckius.

De Silesiis indigenis eruditis post Literarum culturam cum Christianismi studiis anno 965. *susceptam, ab anno* 1169. *ad annum* 1550. *Lipsiæ in* 4°.

De Silesiis alienigenis eruditis in 4°.

D'ANGLETERRE.

On a traduit en Anglois le Dictionna critique de feu Mr. Bayle.

Mr. Tonson a fait imprimer en deux mes les Ouvres du fameux Couley.

Le Docteur Morton travaille à l'Hi re naturelle de la Province de Northa ton.

DE HOLLANDE.

On a imprimé le second tome de *Juin* 1708.

publique des Hebreux, *De Republicâ Hebræorum*, par Mr. Leydeker. Le sçavant Auteur traite dans ce second tome, de l'état des Juifs depuis le Schisme de Jeroboam jusqu'à la ruine de Jerusalem.

Mr. Masson a donné la vie d'Ovide tirée de ses Ouvrages & distribuée par années sur le même plan qu'il avoit donné celle d'Horace. On imprime la vie d'Epicure par le même Auteur.

Mr. Saurin Ministre François a fait imprimer ses Sermons, ils sont estimez. L'Auteur, quoi que jeune, a de la capacité & du goût, qui joint à un rare talent pour l'Eloquence, l'égaleront aux plus fameux Orateurs. Les Sermons qu'il a imprimez sont presque tous sur des sujets de Morale. Il n'est rien à Mr. Saurin de l'Academie Royale des Sciences.

Mr. Overbeck fera paroître dans peu une exacte description des Monumens antiques de Rome gravez sur les dessins levez à Rome, même par son Cousin feu Mr. Overbeck Peintre distingué. On n'a peut-être rien vû de plus exact sur cette curieuse matiere. Les planches sont accompagnées de la description & de l'histoire de chaque ancien monument. Cela remplira trois tomes in folio.

Mr. Barbeyrac a traduit en François la seconde partie des Sermons de feu Mr. Tillotson Archevêque de Cantorbery: sa Version fait regreter qu'il n'ait pas traduit la premiere.

DE NANCY.

Nous avons perdu avec un extrême regret le R. P. Hommey Augustin, que sa mauvaise complexion a contraint de changer d'air. Sa probité, son inclination bienfaisante, le faisoient considerer de son Altesse, & de toute la Cour, autant que sa vaste érudition. Peu de tems avant que de partir il avoit fait imprimer à Luxembourg par Chevalier, le premier trimestre d'un Journal Historique, *Diarium Europæum Historico Literarium*. Il a presenté à nôtre Cour quelques autres Ouvrages en style lapidaire. Il travaille à l'Histoire du siécle passé qu'il prétend donner en Latin.

Le Pere Frizon Jesuite fait imprimer ici la vie du Cardinal Bellarmin.

DE LYON.

Mr. l'Abbé Danet vient d'achever ici l'impression de son nouveau Dictionnaire François-Latin. Ce Livre est parfaitement bien imprimé : en voici le titre : *Grand Dictionnaire François & Latin, enrichi des meilleures façons de parler en l'une & l'autre langue, avec des notes de Critique & de Grammaire; composé par ordre du Roi, pour servir aux études de Monseigneur le Dauphin & de Messeigneurs les Princes, par Mr. l'Abbé Danet, Abbé de Saint Nicolas de*

Verdun; nouvelle Edition corrigée & augmentée considerablement par l'Auteur. A Lyon chez Nicolas de Ville ruë Merciere 1707. in folio pag. 1340.

Mr. de la Valette prend soin de recüeillir les inscriptions Romaines, & les bons morceaux d'antiquité, qu'on trouve sur nôtre montagne. Il les fait arranger dans la Cour de sa maison. Il vient d'y faire transporter un piédestal ou cippus, qu'on a trouvé au dessus de l'urne où étoient les cendres avec quelques ossemens d'un nommé Quartillus. Voici l'inscription qui est en beaux caracteres & parfaitement bien conservée:

D. M. ET AET. M. L. IVLII QVARTILLI HOMINIS PROBISSIMI AELARIA CONIVGI KARISSIMO HILAPIVS ET APTEMIVS FILI EIVS ET PVSINNA SOROR. P. C. ET SVB ASCIA DEDIC.

Il paroit que cette inscription est du second siécle seulement. Pline est le premier, à ce qu'on croit, qui s'est servi de probissimus.

Un Libraire de cette Ville nommé Plaignard vient enfin d'achever en vingt-un gros volumes in 12. l'édition des Sermons, panegyriques, & autres Oeuvres de pieté du P. Edme Bernard Bourée, qui est un Pere de l'Oratoire de Dijon. Il y a plu-

ſieurs années qu'on travaille à cette édition, & le dernier volume qui eſt celui de la retraite, commence à paroître depuis peu de jours.

J'ai actuellement devant les yeux tous ces volumes, & j'y compte quatre volumes pour le Carême, (il n'a laiſſé aucun jour de la ſemaine vuide,) cinq volumes de Panegyriques des Saints, quatre volumes d'homilies pour les Dimanches, trois volumes pour les Myſteres de JESUS-CHRIST & de la Vierge, un volume pour l'octave du Saint Eſprit, un pour l'octave du très Saint Sacrement, un pour l'octave de l'Aſſómption, & un pour l'octave des morts, & un volume pour une retraite de dix jours.

Dans la préface du premier volume ſur les Myſteres, il dit une choſe qui merite quelque attention : il me ſemble, dit le P. Bourée, que les Miniſtres de la parole, qui ne font en ces jours ſacrez (des Myſteres) que de purs diſcours de Morale, ou ſe contentent d'effleurer le Myſtere, ne répondent pas à l'intention de l'Egliſe, & fruſtrent l'attente de ſes enfans, qui ont droit d'exiger qu'on les inſtruiſe ſur le Myſtere même.... Ce n'eſt pas prêcher le Myſtere, que de le traiter legerement & ſuperficiellement. Il arriveroit un étrange inconvenient, ſi cette methode étoit ſuivie. C'eſt qu'inſenſiblement les Fidelles tomberoient dans une ignorance craſſe de leur

Religion, & par une suite inévitable, dans le déreglement des mœurs, à cause de la liaison étroite de l'un & de l'autre. Il ajoute, que le Discours sur le Mystere tenant une espece de milieu entre le Sermon de Morale & le Panegyrique, demande plus d'ornement que le premier & moins que le second.

Voici le titre du Livre : Sermons prêchez par le R. P. Edme Bernard Bourée Prêtre de l'Oratoire. A Lyon chez Leonard Plaignard in 12. volume 21. La retraite qui vient de paroître est intitulée : Meditations pour deux retraites de dix jours à l'usage des personnes peinées & tentées de défiance de la Misericorde divine, par le R. P. &c. chez le même 1707. Cette retraite peut être fort utile aux personnes scrupuleuses. L'Auteur dit dans la preface, que le Demon qui trompe les pecheurs par l'idée d'une misericorde excessive, s'efforce de tromper les Justes par une idée toute opposée. Il leur dépeint Dieu comme un Juge inexorable, toûjours attentif à leurs moindres défauts, qui les examine avec une exactitude incroyable, & les punit avec une severité inflexible. Comme il les voit tres susceptibles de crainte par leur temperament, il augmente cette disposition naturelle; & leur transforme les imperfections & les fautes legeres en vices capitaux & indignes de pardon. Ainsi elles s'inquietent, se découragent; & l'abbate-

ment où les jette leur trouble, est sans comparaison plus dangereux que les fautes mêmes : sous prétexte de conserver la crainte de Dieu, elles perdent la confiance, confondent les pechez veniels avec les mortels, & se jettent dans un abîme de tristesse, que Saint Bernard compare à un Enfer. C'est sur tout pour ces personnes que cette retraite est composée. L'Auteur s'applique ce mot de Saint Paul, *Consolamini pusillanimes*, & ces paroles de Saint Bernard, O *quomodo condolet, quomodo mulcet, quomodo plangit, quot argumenta pietatis reperit, quibus erigat desolatum.*

DE PARIS.

Diverses personnes ont souhaité avoir dans un seul volume *les Discours sur l'Histoire Ecclesiastique*, que Mr. l'Abbé Fleury a mis à la tête de certains tomes de son Histoire Ecclesiastique : Emery les vend dans un Tome in 4°.

Voici les Livres nouveaux qui ont paru depuis peu.

La maniere de juger des Ouvrages de Mr. le Noble, par Mr. Paradis chez Huguier.

Voyage de l'Acadie par Mr. Diereville chez Girin.

L'Entretien d'un Philosophe Chrétien & d'un Philosophe Chinois sur l'existence & la nature de Dieu. A Paris chez David. C'est un Ouvrage du fameux *Pere Malbranche.*

Memoire pour l'Histoire des Fanatiques, *hez Moreau.*

Traité des Contrats de Mariage, *chez engnié au Palais.*

Un Auteur anonyme a critiqué les Ecrits osthumes de Mr. Boscager Jurisconsulte celebre, *Observationes Criticæ in Scripta osthuma Joannis Boscagerii*, *Authore Alethophilo Juris utriusque Doctore*, *chez Huvier.*

L'Editeur des Ouvrages attaquez à réondu par une Lettre qui en promet d'autres, *Epistola prima apologetica.*

On a fait de nouvelles éditions *des Entretiens de Mr. de Fontenelle sur la pluralité des mondes*, *chez Brunet*; *du Traité du Poëme Epique par le feu Pere Bossu Chanoine Regulier de Sainte Genevieve*, *chez Nion*; *Des* Voyages Historiques *de l'Europe*, *chez le Gras.*

Josse va donner la troisiéme édition du Nouveau Testament traduit sur la Vulgate par le feu Pere Bouhours Jesuite.

Brunet imprime *Gasconiana*, *ou les bons mots des Gascons.* Mr. de Montfort passe pour l'Auteur de ce divertissant Recüeil.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Juin 1708.

ART. LXXI. JOannis Nicolai Libri quatuor de Sepulchris Hebræorum. *Ouvrage de Jean Nicolai ancien Professeur de Tubinge sur les Tombeaux des Juifs &c.* Page 913

ART. LXXII. *Traité de la Regale, par Mr. Audoul Avocat &c.* p.924

ART. LXXIII. *Les Actes veritables des Martyrs recueillis, revûs, & corrigez par le R. P. D. Ruinard, & traduits en François par Mr. De Maupertuis.* p.934

ART. LXXIV. *Discours prononcez dans l'Academie Françoise en Mars 1708. à la reception de Mrs. les Abbez Mongin & Fraguier.* p.940

ART. LXXV. *La Science de l'Ecriture Sainte en 4. Tables, dédiée à Monseigneur le Cardinal d'Etrées, par Mr. le Curé de Sainte Opportune.* p.979

ART. LXXVI. Quænam Prerogativæ debeantur &c. *Ce que les Ambassadeurs, les Envoyez, & les Residens ont droit d'exiger &c.* p.977

ART. LXXVII. *Lettres écrites des Missions étrangeres par des Peres Jesuites &c.* 8e. *Recüeil.* p.982

TABLE.

ART. LXXVIII. Η ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ. *Le Nouveau Testament avec des Scholies Grecques tirées presque toutes des Auteurs Grecs, par Jean Gregori Archidiacre de Glocestre.* p.991

ART. LXXIX. *Eloge du R. P. D. Jean Mabillon de la Congregation de Saint Maur.* page 993

ART. LXXX. *La veritable Religion cherchée & trouvée.* p.1021

ART. LXXXI. *Nouvelle Methode de raisonner du Pere de la Roche Jesuite.* page 1022

ART. LXXXII. *Explication simple des Ceremonies de l'Eglise par D. Claude de Vert Tresorier de l'Abbaye de Clugny &c. Tome 2.* p.1059

ART. LXXXIII. Quæstio medica &c. *These de Medecine de Mr. Gastaldi.* p.1068

ART. LXXXIV. Res prosperas Hostibus minus gloriæ &c. *Discours du P. le Jay Jesuite &c. Que les Ennemis ont moins tiré de gloire de leurs avantages, que la France n'en a tiré de ses disgraces.* page 1071

ART. LXXXV. *Introduction à la Géographie &c. Par Mr. de Fer Geographe &c.* page 1077

ART. LXXXVI. *Remarques sur les Reflexions de Mr. Cassini sur les bassesses apparentes de la mer observées à Marseille &c.* p.1079

TABLE.

ART. LXXXVII. *Nouvelles Literaires.*

De Rome.	p. 1088
De Florence.	p. 1090
De Boulogne.	ibid.
D'Alemagne.	p. 1091
D'Angleterre.	p. 1092
De Hollande.	ibid.
De Nancy.	p. 1094
De Lyon.	ibid.
De Paris.	p. 1098

Fin de la Table.

Errata de Juin 1708.

PAge 921. lig. 21. qu'approcher, *lisez*, que d'approcher.

P. 935. l. 9. *lisez*, la vûë de ces prodiges. lig. suivante, *aprés* [chrestienne] *mettez une virgule & ostez le point.*

P. 937. au bas de la page, *lisez*, Douvel.

P. 958. l. dern. *lisez*, amis.

P. 960. l. penul. *lisez*, pretieuse.

P. 964. l. 16. *lisez* répond.

P. 984. l. 20. on receut, *lisez*, ou.

P. 986. l. 18. Baviere, *effacez*, & aux lig. suivantes.

P. 989. l. 7. du Perou,

P. 993. l. 4. quisque, *lisez*, puisque.

P. 995. l. penul., *lisez*, convenoit.

P. 1008. l. 12. *aprés* Decembre, ajoûtez, 1707.

P. 1010. l. 22. *lisez*, Thiers.

P. 1035. l. 27. Brocardo, *lisez*, Bocardo.

P. 1037. l. 11. terme, *lisez*, termes.

P. 1042. l. 14. tout homme est substance, *lisez*, tout animal, &c.

P. 1043. l. 5. Brocardo, *lisez*, Bocardo.

P. 1051. l. 5. & universellement, *lisez*, & quelquefois universellement.

P. 1064. l. 10. *mettez un point avant ces paroles* (dans quelques Eglises) *ostez-le aprés.*

P. 1068. l. 16. que pour, *lisez*, que par.

P. 1070. l. 20. de la terre, *lisez*, de terre.

P. 1071. l. 12. discours prononcé, &c. *Ce titre est renversé.*

P. 1090. l. 1. lisez, filicaia.